La description linguistique des langues créoles : la problématique du créole de La Réunion et de Bourbon

Gillette Staudacher-Valliamee

▶ **To cite this version:**

Gillette Staudacher-Valliamee. La description linguistique des langues créoles : la problématique du créole de La Réunion et de Bourbon. Linguistique. Université de La Réunion, 2001. tel-01493746

HAL Id: tel-01493746
https://hal.univ-reunion.fr/tel-01493746

Submitted on 22 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
15 Avenue René Cassin. B.P. 7151
97715 Saint-Denis Messag. Cedex 9

LA DESCRIPTION LINGUISTIQUE DES LANGUES CREOLES : LA PROBLEMATIQUE DU CREOLE DE LA REUNION ET DE BOURBON

Gillette STAUDACHER — VALLIAMEE
Professeure en Langues et Cultures Régionales (Option *Créoles*)
Laboratoire des Espaces Créoles et Francophones. E.A. 7390
Université de La Réunion

Mémoire de synthèse

Présenté le 22 octobre 2001 en vue de l'obtention de

L'HABILITATION à DIRIGER des RECHERCHES

sous la direction de

M. le Professeur Daniel VERONIQUE
Université Sorbonne-Nouvelle (Paris III)
UMR 6058 du C.N.R.S.

Composition du jury de soutenance :

Président LEBRAVE Jean-Louis, DR CNRS UPR 7 Institut du texte de et du Manuscrit , Paris.
Rapporteur CHAUDENSON, Robert, Professeur, Université d'Aix-Marseille
Rapporteur BENTOLILA, Fernand, Professeur, Université R.Descartes.Paris V
Membre MARIMOUTOU, Jean-Carpanin, Professeur, Université de La Réunion.
Membre VERONIQUE, Daniel, Professeur, Université d'Aix-Marseille (encadrant)
Membre MAESTRI, Edmond, Professeur, Université de La Réunion.

Sommaire

Remerciements
Avant-propos
Présentation générale du dossier d'Habilitation

INTRODUCTION GENERALE

1. L'organisation du Mémoire
2. Cadre théorique et modèles de description
3. Les objectifs du Mémoire

I. PROLEGOMENES A LA DESCRIPTION

Introduction au chapitre

I. 2. L'évolution de la description linguistique
I. 3. La dynamique de la faculté du langage humain et des langues
I. 4. Les traditions en linguistique générale et en créolistique.
I. 5. La problématique des langues pidgins et créoles
I. 6. La description linguistique et socio-linguistique des créoles français
I. 7. Les travaux de phonologie pour le réunionnais.
I. 8. Les variables phonétiques dans l'A.L.E. R.
I. 9. Les études morpho-syntaxiques pour Bourbon et La Réunion.
I. 10. Unité et diversité des usages
I. 11. L'idiolecte et l'échantillonnage représentatif

Conclusions partielles

II. PROBLEMES ET METHODES

II. Introduction au chapitre

II. 1. Les unités simples et complexes

II. 1. 1. L'identification difficile de certains phonèmes
II. 1. 2. Situation linguistique des témoins et méthodes d'enquête
II. 1. 3. Le traitement phonologique du lexique
II. 1. 4. La syllabe : combinaison, prosodie et mise en valeur.
II. 1. 5. Eléments pour une interprétation diachronique de l'accent créole
II. 1. 6. La place de la morphologie dans la description
II. 1. 7. La fluctuation : entre phonologie et morphologie

II. 1. 8. Les retombées synchroniques et diachroniques de l'étude
II. 1. 9. La hiérarchie des fonctions syntaxiques en synchronie
II. 1. 10. Les rapports syntagmatiques
II. 1. 11. L'établissement d'inventaire dans la description
II. 1. 12. Système et tableau : concepts et outils descriptifs
II. 1. 13. Système général et système commun du créole décrit.
II. 1. 14. La façon de décrire le système verbal réunionnais
II. 1. 15. Les tableaux documentant deux textes en créole de Bourbon.

II. 2. Phrase et textes

II. 2. 1. Une définition linguistique de la phrase
II. 2. 2. Phrase et discours
II. 2. 3. La phrase manuscrite dans les textes anciens
II. 2. 4. La place de l'anaphore et de la deixis en linguistique
II. 2. 5. La phrase éditée à l'aide d'un logiciel
II. 2. 6. La traduction de textes en créole de Bourbon
II. 2. 7. Le texte à la croisée de l'histoire et de la littérature
II. 2. 8. Scripta créole et patrimoine
II. 2. 9. L'approche génétique des textes manuscrits

II. 3. Grammaire créole, grammatisation, grammaticalisation

II. 3. 1. La définition de la grammaire
II. 3. 2. La grammaire dans la langue créole parlée
II. 3. 3. Choix du grammairien, choix du locuteur
II. 3. 4. Pour circonscrire l'ossature grammaticale
II. 3. 4. 1. L'autonomie des classes grammaticales
II. 3. 4. 2. Critères syntaxiques et classe hybride : les adjectifs
II. 3. 4. 3. Classe des fonctionnels et prépositions
II. 3. 4. 4. Particule et/ou phatème?
II. 3. 4. 5. Syntaxe, fonctions et structures de phrase
II. 3. 4. 6. Noyau, syntagme et synthèmes verbaux
II. 3. 4. 7. Actants et circonstants
II. 3. 4. 8. Unités et procédés de la fonction modale
II. 3. 5. Entre grammaire et lexique : les unités nominales complexes
II. 3. 5. 1. Les synthèmes en grammaire et dictionnaire
II. 3. 5. 2. Synthèmes, valeur signifiée et motivation
II. 3. 6. Unité, variantes, variétés en grammaires créoles
II. 3. 6. 1. La morphologie dans quelques textes créoles anciens
II. 3. 6. 2. La morphologie du créole réunionnais
II. 3. 6. 2. 1. La morphologie nominale
II. 3. 6. 2. 2. La morphologie pronominale

II. 3. 6. 2. 3. La morphologie du verbe et de la phrase
II. 3. 7. De la grammatisation à l'écriture grammaticale
II. 3. 7. 1. Pour écrire la grammaire du créole réunionnais
II. 3. 7. 2. Les contraintes typographiques à la description
II. 3. 7. 3. Formuler des règles alphabétiques et orthographiques
II. 3. 8. Où et comment percevoir la grammaticalisation?

Conclusions partielles

III. BILAN ET PERSPECTIVES

Introduction au chapitre

III. 1. Grammaire fonctionnelle et modèles implicationnels
III. 2. L'apport de notre Phonologie du créole réunionnais
III. 3. La matrice grammaticale du réunionnais
III. 4. La comparaison linguistique avec les pidgins et créoles
III. 5. Le Catéchisme et la Bulle dans le créole de Bourbon (1842-1870)
III. 6. Théories de la créolisation et discussions génétiques (au dix-neuvième et dix-huitième siècles à Bourbon).
III. 7. Métissage familial et contacts linguistiques (1665-1772).
III. 8. Quel parler de Bourbon dans le Rapport Caulier (1772) ?
III. 9. L'hypothèse du bourbonnais, une variété du parler de Bourbon avant 1720.
III. 10. Matrice linguistique et socio-historique : coïncidence ?
III. 11. Un signe linguistique pluridimensionnel : typiquement créole ?
III. 12. Bilan de la recherche
III. 13. Perspectives
III. 14. La formation universitaire et le cadre européen
III. 15. Notre programme de recherche pour 2002-2005
III. 16. Le sous-thème 3 et la convention avec l'I.U.F.M.
III. 17. Les suites du colloque Femme dans le sud-ouest de l'Océan indien
III. 18. Le séminaire international sur l'aménagement pour 2002

Conclusions partielles

CONCLUSION GENERALE
BIBLIOGRAPHIE

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de mes travaux.

à tous les informateurs réunionnais qui partagent avec moi l'intérêt pour les histoires créoles.

à Thomas Staudacher pour le soutien technique et informatique de tous les instants

aux enseignants chercheurs qui de loin m'ont envoyé en document attaché ou par courrier postal des articles nécessaires à la discussion scientifique de ce travail sur les langues et cultures créoles : Pr. Jacques Arendts, Pr. Saliko Mufwene, Dr. Bernard Pöll, Dr. Peter Stein, Pr. Marie Christine Hazaël Massieux.

à Véronique Pivon, Sabine Tangapriganin du Bureau du Troisième Cycle et de la Recherche de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, à Sylvie Payet pour l'aide informatique à l'édition.

à Didier De Robillard, Professeur de linguistique à l'université de Tours, qui, depuis l'U.M.R. 6058 du Cnrs, n'a pas hésité à me confier la responsabilité du programme de recherche sur l'instrumentalisation du créole réunionnais, demandé et obtenu une subvention pour la Grammaire du créole réunionnais dès 1997.

à Luc Bouquiaux, Directeur de Recherche au Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale Orale/Cnrs et Jacqueline Thomas qui depuis la thèse m'apportent leur soutien scientifique en relisant et corrigeant mes ouvrages tapuscrits avant publication.

à Patrick Hervé, Professeur, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie, Président honoraire de l'Université de la Réunion, pour le soutien scientifique accordé à la réalisation du programme sur "La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien".

à Michel Carayol, Président honoraire de l'Université de la Réunion, qui a lu et annoté articles et ouvrages portant sur la description du créole réunionnais, apporté toute sa contribution scientifique à la finition du colloque "La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien".

à Robert Chaudenson, Professeur de linguistique à l'université d'Aix-en-Provence, responsable scientifique de la description linguistique et sociohistoriques des créoles à l'U.M.R. 6058 du Cnrs qui a accepté de prendre connaissance de mes travaux et de participer à ce jury.

à Jean Claude Carpanin Marimoutou, Professeur de langues et littérature françaises, parce qu'il fait partie de ceux qui ont soutenu mes travaux d'enseignement et de recherche en linguistique créole à l'université de la Réunion.

à Fernand Bentolila, Professeur émérite de l'université René Descartes, en Sorbonne, pour la formation en linguistique générale et grammaire depuis le D.E.A. à Paris V.

à Edmond Maestri, Premier Vice-Président de l'Université de la Réunion, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de la Réunion, représentant de la Chaire U.N.E.S.C.O "Relations et apprentissages interculturels", pour la confiance et la stimulation intellectuelle.

à Jean-Louis Lebrave, Directeur de l'Institut du Texte et du Manuscrit du C.n.r.s., Président de la Section 34 du Cnrs qui a accepté que je fasse appel à ses compétences de chercheur en germanistique et en linguistique textuelle.

à Daniel Véronique, Professeur à l'Université de Sorbonne-Nouvelle (Paris III), qui depuis 1993 a suivi mes travaux, dirigé cette habilitation à partir de 1998 en insistant sur le dialogue et la transmission du doute.

AVANT-PROPOS

La description linguistique d'un créole est un véritable pensum pour celui qui l'entreprend. Les pièces de ce puzzle que l'on appelle "système général d'une langue donnée" ne se rassemblent en un tout cohérent seulement au prix de longues observations et, parfois même, après un détour par d'autres langues. C'est le rôle libérateur joué par l'allemand dans mon itinéraire. En choisissant d'écrire un mémoire de Maîtrise sur la "*Mise en valeur et contexte en allemand parl*é" j'avais essayé de traquer le lien entre fonctions syntaxiques et prosodiques dans les phénomènes de mise en valeur affectant certaines unités de la phrase appelées modalisateurs. L'allemand qui présente un système linguistique soutenu par des régularités morphologiques permet au descripteur de poser le mot et la phrase comme des unités grammaticales en laissant au lexème le soin de structurer la dynamique lexicale. Ce type de système ne se prêtait pas à une investigation prosodique de la même manière que la tradition orale d'un créole comme le réunionnais par exemple où la prosodie ne laisse pas la syntaxe seule marquer les distinctions. Je l'ai compris quelques années plus tard en décrivant un premier corpus en syntaxe et phonologie du créole réunionnais à Paris.

Dans les pratiques innovantes des années soixante-dix, l'intérêt pour la prosodie et le texte le disputait à la fascination pour la parole sous toutes ses formes. Ce désir d'investigation eut pour conséquence de libérer les langues — devenues instruments de communication et d'expression — de la gangue dans laquelle les avait enveloppées jusqu'alors l'apprentissage exclusif par la traduction et la fameuse entrée en matière "Qu'est-ce que c'est ? *Was ist das* ? C'est un stylo. *Das ist ein Bleistift*". Les langues pouvaient se concevoir sans copule et sans sujet, assumer leur tradition orale et s'enseigner comme langues vivantes étrangères. Les phonéticiens de l'université d'Aix-en-Provence, montraient à chaque étudiant “ sa bibabiale ”. A l'université de Heidelberg, les phonologues proposaient aux plus avancés de lire dans un microphone une fable écrite sans ponctuation. L'université de Strasbourg voyait s'ouvrir les premières pages de l'Atlas linguistique de l'Alsacien qui aiderait les médecins francophones arrivant dans la région à mieux comprendre leurs patients.

Les études menées en germanistique française, par conséquent le contact avec d'autres langues vivantes, ont certainement suscité chez l'enseignante du secondaire l'envie d'en savoir un peu plus sur les créoles. Cette idée fixe devint réalité lorsqu'elle entendit André

Martinet situer son propre système phonologique par rapport à celui de sa mère dont le parler natal avait servi d'illustration à la description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville. Il est vrai que Denise François n'en était pas moins impressionnante avec son corpus de français parlé recueilli à Argenteuil parmi les membres de sa famille et ses amis. Fernand Bentolila parlait aussi bien du berbère que du latin. Christos Clairis avait pour repère le grec. Henriette Walter avait enseigné l'anglais. Dans la formation universitaire de Paris V, la description linguistique des langues commençait avec la phonologie. Nous avions pour référence la *Description du parler d'Hauteville* et les *Principes* de Troubetzkoy qu'il s'agissait pour moi enseignante germaniste du secondaire et linguiste en herbe d'appliquer au terrain créolophone réunionnais. Le geste décisif fut accompli avec l'enregistrement d'un premier corpus de créole réunionnais, celui de mon voisin de palier en quelque sorte, locuteur créolophone originaire du Port et arrivant à Paris en 1980 pour y travailler dans les Postes. Le créole réunionnais devenait ainsi terrain d'enquête.

Il arrive que le linguiste prenne davantage conscience de la validité de ses résultats à travers la réception que son travail trouve ou pas au sein de la communauté scientifique. Elle s'exprime de plusieurs manières. Le silence peut être synonyme de refus ou de réserve observée sur l'ensemble ou sur certains points particuliers du travail. Dans ce contexte, l'appartenance à un laboratoire de recherche est garante de rencontres et d'échanges avec des chercheurs appartenant à différentes écoles et tendances théoriques. Ces moments de vérification ont été indispensables à mes écrits. Au sein du Laboratoire des Langues et Civilisations à Tradition Orale du C.N.R.S. à Paris où j'ai travaillé d'abord en tant que chercheur associé, puis chargée de recherche détachée, la formation à la description et à la comparaison des langues de la Section 34 mettait l'accent sur l'appareillage théorique, le maniement de l'outil informatique pour l'équipement des langues en grammaire et dictionnaire ainsi que pour l'édition de textes. Le retour à La Réunion a marqué non seulement un rapprochement géographique du milieu culturel et social premier, mais aussi une mise en pratique de cette formation à la pluridisciplinarité en milieu universitaire. Au département d'Etudes germaniques comme au Laboratoire de Recherche sur les Espaces Francophones et Créolophones, l'enseignement et la recherche ont rencontré des synergies qui ont favorisé l'élaboration et la réalisation effective des programmes. Ils ont pour vocation de veiller à ce que l'attraction exercée par l'histoire des textes, l'écriture, le patrimoine, la didactique, au lieu de freiner, féconde davantage l'avancement des descriptions linguistiques en systèmes. Les coopérations scientifiques et

pluriculturelles que l'université de la Réunion développe dans le sud-ouest de l'Océan Indien a ouvert des terrains à peine défrichés, mais d'une richesse prometteuse pour la recherche de la stratification linguistique. Dans ce vivier, les langues créoles m'ont paru plus exposées, mais déjà enracinées tant il est vrai que la distanciation imposée par l'histoire de la traite et de l'esclavage fait de leur étude une interrogation en cours. Sur ce chemin sinueux, l'investigation devra se tourner vers d'autres langues et cultures — encore entières, simples bribes, vestiges ou états disparus. Il reste au linguiste la liberté ou nécessité de revenir sur certaines hypothèses premières pour noter qu'il a fait erreur.

Présentation générale du dossier d'Habilitation

Les travaux et publications rassemblés pour l'obtention de l'Habilitation à Diriger les Recherches apparaissent dans un dossier composé de deux ouvrages, trois tomes et d'un fascicule correspondant à un curriculum vitæ scientifique détaillé. Ce document fournit aux membres du jury des informations nécessaires à l'évaluation d'une activité menée dans le domaine de la recherche, de l'enseignement et de l'administration.

Le premier ouvrage, paru en 1992, publie une étude réalisée à partir des résultats de la thèse pour le Doctorat Nouveau Régime en linguistique générale *Phonologie du créole réunionnais. Unité et diversité*. Une copie du Rapport de soutenance figure dans le curriculum vitæ où il indique en contrepoint le cheminement de ma recherche depuis une première pré-enquête. Elle était en effet fondée sur un échantillonnage stratifié et représentatif du terrain créolophone de la Réunion, située dans le sud-ouest de l'Océan Indien.

Dans le tome 2 figurent 19 articles parus de 1990 à 2000. Ils sont présentés dans l'ordre chronologique et mettent en évidence les différents sous-systèmes de la langue que le linguiste analyse pour parvenir à une lecture dynamique de l'idiome décrit.

Le deuxième ouvrage, paru en 2000, livre une étude des manuscrits de Frédéric Levavasseur. Sa traduction d'un *Catéchisme créole* ainsi que son *Rapport sur la Mission des Noirs* à Bourbon marquent l'extension de l'objet d'étude aux réalités linguistiques et sociohistoriques du créole de Bourbon pour une période allant de 1820 à 1860. Nous y avons joint le catalogue d'une exposition collective réalisée en 1998 parce qu'il témoigne de notre participation à un travail sur le patrimoine créole.

Le tome 3 rassemble des travaux livrés dans leur version provisoire et présentés dans un ordre chronologique particulier puisqu'ils sont classés selon l'ordre probable de leur parution. Le lecteur y trouvera un ouvrage tapuscrit s'intitulant " *Grammaire du créole réunionnais*". Depuis juillet 2000, il a été proposé à plusieurs spécialistes du champ pour expertise scientifique. J'y apporte les corrections au fur et à mesure qu'elles me parviennent. Trois articles traitent respectivement de linguistique missionnaire à Bourbon, de la dynamique linguistique réunionnaise depuis la Départementalisation ainsi que des systèmes linguistiques au féminin. Ces contributions devront paraître d'ici novembre 2002 dans des volumes et collections dont la réalisation a été confiée à des centres de recherche de l'université de La Réunion.

Les autres travaux — non publiés — correspondent à des moments importants de mon programme de recherche. Ils résultent de ma participation aux travaux de laboratoires — parisiens et réunionnais — où programme, séminaires et enseignements s'articulent le plus souvent autour de grands axes ou thèmes fédérateurs faisant l'objet d'approche transversale. De 1992 à 1994, le C.n.r.s. avait par exemple favorisé la formation des chercheurs en linguistique aux problématiques des Sciences Cognitives. Ce contexte explique l'émergence dans mes travaux de thématiques larges : la mémoire (orale et écrite), la formalisation de l'oralité, le dialogue. Ils ont été abordés à la lumière du terrain créolophone sur lequel portait la description.

En novembre 2000, plusieurs disciplines ont apporté leur concours à l'organisation du colloque qui s'est tenu sur "La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien". En prenant connaissance du programme officiel que nous avons joint au dossier, le jury pourra situer deux points récents de ma recherche. Le premier point, de nature collective, concerne la thématique pluridisciplinaire du colloque. A la demande d'Edmond Maestri et de l'université de La Réunion, j'ai élaboré la trame première d'un programme scientifique et culturel que j'ai proposé aux membres d'un comité scientifique et d'un comité d'organisation. Les retombées de ce projet collectif se sont concrétisées à travers la constitution d'un séminaire scientifique international se rattachant au programme général de la chaire de l'U.N.E.S.C.O. Une première rencontre est fixée, après l'édition effective des Actes du colloque, dans le courant du troisième trimestre 2002. Le deuxième aspect, de nature individuelle, correspond à une thématique récemment développée dans ma recherche puisqu'elle porte sur la description du créole des femmes et des hommes à la Réunion et à Bourbon.

INTRODUCTION GENERALE

1. L'organisation du Mémoire (tome 1)

Le Mémoire de synthèse s'intitule *"La description linguistique des langues créoles : la problématique du créole de La Réunion et de Bourbon"*.

Par problématique créole, nous entendons avec Daniel Véronique lorsqu'il rapproche le terme français *problématique* du concept allemand *Die Infragestellung*, l'activité par laquelle le descripteur transforme la notion même de *langue créole* en objet d'étude linguistique, la passe au crible des données de terrain dans le but de valider — ou pas — les traits définitoires de son autonomie et les conditions sociohistoriques de son apparition. Le singulier que nous laissons ici à *langue créole* pourrait sembler paradoxal s'il oublie de signifier l'unité et la diversité qui caractérisent les langues, sociétés et cultures créoles. L'hypothèse sous-jacente à ce Mémoire de synthèse se lit dans le titre retenu parce qu'il semblait traduire le plus fidèlement le nœud dans lequel tient notre recherche : la description linguistique du créole réunionnais, objet en soi, constitue également un moyen de contribuer à la description des langues créoles et au-delà, à la linguistique générale. C'est la raison pour laquelle l'architecture de nos travaux en matière de description linguistique prend appui sur les résultats d'une Phonologie, d'un catéchisme bilingue du dix-neuvième siècle et d'une Grammaire du créole réunionnais. Au cours de l'analyse menée depuis la soutenance de la thèse pour le Doctorat — c'est-à-dire après 1989 — les particularités linguistiques du réunionnais y sont situées d'abord à l'échelle du Département français d'Outre-Mer (1980-2001), puis dans la configuration sociohistorique de l'ancienne colonie jusqu'à la Départementalisation (1665-1946). Les textes d'archives inédits — publiés et en préparation — documentent en effet le dix-neuvième siècle avant et après l'abolition de l'esclavage (1848). Pour le dix-huitième siècle, les travaux en cours se demandent s'il est possible de reconstruire la trame sociolinguistique de la Compagnie des Indes à partir des Rapports missionnaires et autres documents d'archives encore inédits pour la plupart.

2. Cadre théorique et modèles de description

Les données collectées et les résultats publiés dans nos travaux sont l'aboutissement d'une confrontation critique — au sens allemand de *Auseinandersetzung* — aux théories et méthodes utilisées dans ces champs d'investigation que sont la créolistique et la linguistique générale. Elles ont été appréhendées à travers la théorie fonctionnelle d'André Martinet. En effet, nous avons opté pour cette saisie fonctionnelle des langues parce qu'il nous semble que la fonction essentielle du langage humain répond au besoin de communiquer, d'exprimer l'expérience vécue et non pas de mettre en œuvre un processus mental.

Pour comprendre de quoi est fait le système général d'une langue créole, nous avons expérimenté la théorie fonctionnaliste surtout parce qu'elle proposait un modèle de description des langues. Nous en avons retenu la notion de pertinence communicative et, par conséquent, la définition de la langue comme un instrument de communication à caractère vocal et doublement articulé. Ce modèle de description a mis en évidence le système et sous-systèmes d'une langue ancrée dans sa tradition orale. Il nous a permis de dégager les unités de première et de deuxième articulation pour circonscrire la phonologie et la grammaire descriptive du créole réunionnais. Ces choix théoriques diffèrent de ceux de la linguistique formelle et cognitive. L'objectif de notre description linguistique ne consistait pas à ramener la quantité d'énoncés produits par des individus créolophones dans leur langue commune à un nombre fini d'algorithmes construits selon un modèle logico-mathématique. Le traitement que nous accordons à la phrase taillée dans le discours — oral et écrit — repose sur une conception de la grammaire qui est différente de la distinction que la théorie chomskyenne et la grammaire générative par exemple opèrent entre intern grammar (compétence grammaticale) et externe grammar (compétence pragmatique). Nous savons bien que la notion de *compétence linguistique du sujet parlant* constitue en soi un champ pluridisciplinaire[1]. Malgré la fascination éprouvée à la lecture de ses réflexions théoriques très élaborées, notre analyse s'est maintenue dans une perspective traditionnelle en se fixant plus modestement pour but de dégager les unités, classes et fonctions (syntaxiques, prosodiques) sans jamais perdre de vue les valeurs ou les signifiés. En appliquant, pour l'étude d'un corpus bilingue manuscrit, les principes de la théorie fonctionnelle ainsi que les contraintes liées à un logiciel de traitement de texte pour constituer une base de données lexicales et

[1] Cf FUCHS, Catherine & Le GOFFIC, Pierre *Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques.* Paris, Hachette Supérieur, 1992, 158 p.

grammaticales, nous avons en quelque sorte doublé la description traditionnelle d'une formalisation à l'aide de l'outil informatique.

3. Résultats de notre description et objectifs du Mémoire

L'objectif de ce travail de synthèse s'exprime donc à l'intérieur d'un ensemble de questions articulées d'abord dans les prolégomènes à la description, puis dans le corps même du Mémoire agencé autour de trois grands axes. Les prolégomènes — comme leur nom l'indique — annoncent les notions nécessaires pour comprendre notre problématique du créole réunionnais. La première partie du Mémoire expose les problèmes rencontrés et explique les méthodes adoptées pour la description du système phonologique et grammatical dans sa dynamique. Ils traitent dans le détail de la structure orale et écrite du mot, de la phrase et du texte créoles. La Grammaire et ses corollaires y occupent une place de choix dans les discussions théoriques. Elles sont plus largement développées en dernière partie dans le bilan scientifique où la matrice grammaticale du créole réunionnais est posée en canevas d'une analyse devant répondre — autant que faire se peut — à des questions déjà débattues en créolistique et que nos résultats nous conduisent à relire à la lumière de l'étude synchronique dynamique.

En effet, la dynamique du système créole décrit prend place sur un axe spatio-temporel où le créole de la Réunion (1980-2001) est linguistiquement situé par rapport à ce que nous avons pu saisir de la koinè créole de Bourbon (1820-1860). L'analyse fondée sur des corpus oraux et textes bilingues créoles-français met en évidence une complexité phonologique et grammaticale du créole réunionnais qui n'est pas attestée dans les textes anciens. Les systèmes linguistiques attestés dans le *Catéchisme* et *la Bulle* sont grammaticalement et phonologiquement moins riches, moins complets, moins complexes que celui du créole réunionnais que nous avons décrit dans son unité (système commun) et sa diversité (système général).

Par ailleurs, la dynamique — grammaticale et phonologique — attestée en synchronie dans le créole de La Réunion montre que le système témoignent de traits linguistiques (phonologiques et grammaticaux) et de particularités sociohistoriques (terrain d'habitation, évangélisation) qui n'ont pas été pris en compte dans les discussions théoriques sur la créolisation à Bourbon.

Cette lecture rendue possible par les résultats de notre description nous a conduite à nous demander comment cette dimension intrinsèque — ou propre aux réalités de ce système créole — pouvait s'articuler avec le bourbonnais, concept linguistique introduit et défini dans les travaux lexicographiques et sociohistoriques de Robert Chaudenson

d'un double point de vue. Dans le Bourbon du dix-huitième, le bourbonnais désigne pour l'auteur un parler — mais pas le seul — en usage dans le Bourbon d'avant 1720. Il se rattache selon Robert Chaudenson à la présence d'une importante communauté blanche expliquant le maintien d'un français créolisé dans l'ancienne colonie. Dans les hypothèses génétiques de Robert Chaudenson, le bourbonnais acquiert un autre degré de complexité — complexité intercréole — puisqu'il désigne en effet le proto-créole identifié par l'auteur comme l'ancêtre du créole mauricien, seychellois et rodriguais dans l'archipel des Mascareignes.

Nos travaux n'ont pas livré à ce jour une étude comparée complète ni approfondie des systèmes linguistiques créoles des Mascareignes. L'objectif de ce Mémoire n'est donc pas de traiter de la problématique du créole de Bourbon dans sa relation génétique aux créoles de l'Ile de France, des Seychelles. Ce n'est pas en tant que proto-créole que la question du bourbonnais sera appréhendée dans ce Mémoire. Ce n'est pas non plus sous l'angle de la diachronie ni de la comparaison des langues créoles que nous contribuons à la formulation d'hypothèses sur la genèse du réunionnais, des autres créoles et aux débats théoriques sur la créolisation. En nous fondant sur la matrice grammaticale et socio-historique qu'il a été possible d'élaborer à partir des résultats d'une étude synchronique dynamique, nous nous demanderons plus modestement comment expliquer les traces linguistiques réellement attestées dans le créole réunionnais par rapport à la koinè créole de Bourbon et ses ramifications dans la communauté créolophone du dix-neuvième siècle. Nous poserons la question de savoir si la dynamique évolutive attestée de Bourbon à la Réunion doit se lire comme une complexification du système général de la langue depuis Bourbon (1665-1946) et le bourbonnais 1665-1720). Si cette première hypothèse de la complexification est juste, alors il faudra poser la question de la fiabilité des textes anciens dans l'étude génétique des créoles. Il faudra également se demander à quelle période de l'histoire du créole les structures grammaticales se sont constituées. Si l'on se fonde sur les traits grammaticaux que le réunionnais partage avec le mauricien, alors il faudrait les situer avant le début du peuplement mauricien, c'est-à-dire avant 1725. Dans ce cadre, il est tout aussi nécessaire de reconsidérer ce *parler de Bourbon d'avant 1720* où le bourbonnais postulé par Chaudenson ne représente qu'une variété.

Nos données comme celles de Chaudenson iraient à l'encontre de l'hypothèse de Ph. Baker (1976), qui sans remettre en cause "l'hypothèse de la formation d'un pré-créole bourbonnais à l'île Bourbon (pré-créole qui, à l'origine du moins, ne devait rien aux créoles de la

zone américaine) envisage pour sa part, la formation à l'île Maurice d'un autre pré-créole qui serait l'ancêtre direct du mauricien."

L'analyse que nous avons donnée de la fossilisation du vocabulaire indo-portugais dans le fonds créole commun tient compte du vocabulaire des isles reconstruit par Chaudenson. Si on ajoute à ces similitudes lexicales, la dynamique perceptible dans la matrice grammaticale nous devons réfléchir en termes structuraux et fonctionnels à l'hypothèse d'un processus de pidginisation de la langue lexifiante par les apports indo-portugais et malgache à Bourbon. Nous expliquerons, à la lumière des structures et fonctions linguistiques identifiées en synchronie dynamique, les interrogations que nous formulons lorsque nous relisons l'hypothèse d'une créolisation sans pidgidinisation à Bourbon formulée par Bollée (1977). Nous complèterons les faits de langue à l'aide de données démographiques et sociolinguistiques contenues dans le Rapport Caulier (1772). Nous avons publié et commenté ce document manuscrit parce qu'il décrivait la situation linguistique du dix-huitième siècle — le parler de Bourbon d'avant 1722- en faisant état de la coexistence dans l'ancienne colonie de plusieurs groupes d'esclaves, de tribus pratiquant différentes langues.

C. Corne se fait l'écho de l'hypothèse d'une créolisation incomplète et sans pidginisation envisagée par A. Bollée pour le créole de La Réunion :

> *" Tout en étant d'accord avec les idées avancées par Chaudenson, A. Bollée prône dans deux travaux récents (1977 b, c; cf. aussi 1977 a: 10-12) une créolisation incomplète pour le réunionnais face à une créolisation complète pour les Créoles de l'Ile de France. Elle rejette par ailleurs la notion même de pidginisation préalable en ce qui concerne le bourbonnais. Elle affirme que "le bourbonnais et le réunionnais pourraient être décrits comme un "pre-creole continuum", avec un système grammatical complexe et instable ; le mauricien et le seychellois ...seraient de "vrais créoles" caractérisés par une stabilité et une homogénéité grammaticales remarquables (1977 b : 124). "[...].*

Nous n'avons pas retrouvé dans les publications relativement récentes des auteurs (A. Bollée, 2000) — mais nos recherches sont peut-être insuffisantes sur ce point — de description grammaticale ni de données nouvelles pour la situation linguistique de Bourbon au dix-huitième siècle

A l'aide de commentaires explicatifs, nous analyserons les traits et structures identifiés en créole réunionnais à la lumière des critères de classification des langues pidgins et créoles, de la réflexion sur le prototype créole. Nous expliquerons en quoi nos résultats diffèrent de

la proposition faite par Holm d'accorder au réunionnais un statut de semi-créole et/ou de créoloïde. A la lecture de la matrice grammaticale et socio-historique du créole réunionnais, nous tenterons de comprendre les faits grammaticaux que le réunionnais a conservés comme les autres créoles français — des Mascareignes et des Caraïbes. Nous poserons la question linguistique de l'innovation. En observant ce que devient la théorie de la mixité des langues sur le terrain créolophone réunionnais, nous montrerons les difficultés inhérentes au concept linguistique de langue mixte. Nous tirerons toutes les conséquences de la dynamique en œuvre dans le système linguistique actuel en nous demandant si elle résulte de survivances ou traces de la relation structurelle et génétique du créole de la Réunion à celui de Bourbon. Cependant, le passage obligé par cette argumentation ne doit pas occulter tous les points insuffisants, voire incomplets de notre description linguistique. Les perspectives envisagées à travers nos différents programmes de recherche ont justement pour but d'indiquer les champs ouverts pour l'investigation descriptive.

I. PROLEGOMENES A LA DESCRIPTION

I. 1. Introduction au chapitre

La description qu'un linguiste donne d'un idiome est certes conditionnée par sa propre situation linguistique, mais les connaissances qu'il acquiert sur l'objet d'étude peuvent justement lui permettre d'accéder à une approche descriptive. C'est un peu cette recherche de l'objectivité par les faits de langue réellement en usage qui justifie le recours aux méthodes de la linguistique de terrain.

Ce Mémoire de synthèse rassemble nos thématiques et programmes en prenant comme fil conducteur la méthode descriptive et explicative que nos travaux[2]ont tenté d'appliquer au créole réunionnais à partir de 1981 pour identifier la dynamique de son système général. L'état des travaux disponibles pour ce créole permettait d'envisager l'hypothèse qu'une phonologie, puis une grammaire de ce créole apporteraient les pièces manquantes dans la description de ce créole tout en contribuant aux théories de la genèse. Nous n'avons pas considéré que l'état de langue désigné par Robert Chaudenson[3] comme le créole bourbonnais du dix-huitième siècle était déjà équivalent au créole réunionnais. Dans une perspective inverse, nous avons collecté pendant plusieurs années un matériau linguistique de base dans le but d'appréhender la dynamique du système créole de la Réunion. Les résultats obtenus (cf. *Phonologie*, 1992) ont servi de repère linguistique et sociohistorique pour l'identification de différents états de langue appartenant au créole de La Réunion et/ou de Bourbon (cf. *Catéchisme*, 2000.).

L'analyse doit venir à bout de complications lourdes lorsqu'elle s'applique à des systèmes créoles parce que ces derniers sont à la fois déterminés par leur propre tradition orale et appréhendés à travers la tradition écrite de leur langue lexifiante. Il en résulte des problèmes méthodologiques dans la mesure où l'appareil conceptuel utilisé est mis à l'épreuve des faits de langues apparemment hétérogènes puisque susceptibles d'être conditionnés par plusieurs apports linguistiques du peuplement. L'hypothèse de la diversité des apports trouve son fondement dans l'histoire humaine et linguistique de Bourbon dès 1665 (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 5-9). Le métissage familial définitoire des premières cellules familiales de Bourbon semblait fournir un

[2] cf. STAUDACHER-VALLIAMEE, G., *La Réunion dans une approche diachronique du créole*. Bibliographie critique présentée pour le D.E.A. de Linguistique générale sous la direction de Fernand BENTOLILA, Université René Descartes. Sorbonne. Paris V. 1979-1980, non publié.
[3] cf. CHAUDENSON R. (1974). *Lexique du parler créole de La Réunion*.

discriminant dont l'étude de l'unité et la diversité linguistiques à la Réunion ne pouvait faire l'économie.

Même si tout système linguistique porte dans sa configuration du moment les traces de son histoire, les systèmes linguistiques créoles connus pour leur relative jeunesse, illustrent cette caractéristique de manière encore opaque. Elle nous oblige à porter une attention particulière aux différents états de langue que l'on peut décrire suivant que l'on rassemble dans une enquête des systèmes d'informateurs nés entre 1880 et 1954 par exemple ou que l'on puise dans les textes créoles du dix-neuvième à Bourbon, témoins d'un tout autre registre et d'une autre époque de la matrice sociohistorique (cf. *Catéchisme*, pp. 101-110, pp 145-162.). Ces particularités formelles éclairent les lectures faites de la genèse des créoles à base lexicale française, anglaise, portugaise ou néerlandaise. Elles procèdent en toute vraisemblance de diverses théories linguistiques soucieuses d'interroger en même temps les sciences du langage, les sciences de l'Homme et les sciences sociales pour appréhender la problématique créole dans toute sa complexité. Ce cadre large et transdisciplinaire dans lequel les langues créoles semblent devoir s'inscrire peut avoir pour conséquence, quand on y regarde d'un peu plus près, la remise en cause d'une description linguistique étroite parce que trop limitée à l'idiolecte et la définition phonologique de la paire minimale[4].

Pour y répondre, notre Mémoire a choisi de présenter comment la description des langues s'est affirmée au fil des décennies comme activité scientifique. Si la reconstruction abstraite des formes et significations linguistiques reposait pour l'indo-européen sur très peu d'exemples fossilisés dans des documents très anciens, la description des langues modernes doit traiter une masse considérable de données orales, écrites, numériques et informatisées. On peut donc comprendre qu'en passant de la reconstruction d'occurrences rares à la compilation de données, la description linguistique ait dû préciser et remodeler ses orientations sans renier ses racines. Dans ce contexte d'adaptation de la discipline aux réalités des sciences du langage et de la recherche, il convient d'expliquer pourquoi les langues créoles et leur relative jeunesse sollicitent la conception dynamique des langues et contribuent aux théories d'acquisition et d'apprentissage des langues et du langage humain de manière privilégiée. Les moments essentiels de la description des langues en général et des créoles en particulier mettent en valeur les temps forts de la linguistique générale et de la créolistique. Nos travaux résultent d'un dialogue — parfois silencieux ou implicite — avec les différents partisans de la monogenèse, de la

[4] cf. Chris CORNE, Compte rendu de Staudacher-Valliamee, 1993

polygenèse des créoles. Ce chapitre enregistre les résultats obtenus par nos prédécesseurs dans les travaux phonologiques et morpho-syntaxiques entrepris pour le réunionnais dans une étude comparée des créoles français des Mascareignes. En plus de cette première saisie comparée des créoles, nous expliquerons comment une description de systèmes menée en termes d'unité et de diversité répond à d'autres finalités que celles menées en termes de diglossie, continuum et dans le cadre théorique d'une analyse implicationnelle. Qu'il nous soit permis de renvoyer ici à la contribution majeure de Félix Prudent (1981) pour la définition et l'analyse critique du concept de diglossie depuis l'helléniste français Jean Psichari en 1885, Hubert Pernot (1897) et Camille Polack (1918). De cette période historique première retracée par Prudent, nous retenons l'explication lumineuse de la diglossie comme dualité des langues. Au lieu de nier la dualité des langues sur le terrain créolophone, notre description s'est efforcée d'en saisir les formes en contexte et situation.

Les définitions de la synchronie dynamique telles qu'elles sont formulées par Henriette Walter et Denise François nous servent à illustrer pourquoi la description du créole réunionnais a dû se contenter, dans un premier temps, de circonscrire des tendances en œuvre dans le système général : le contact entre langues indique le fonds créole commun, celui qui est fossilisé. Il explique aussi selon quels critères une étude de la dynamique identifie certains points du système réfractaires ou encore exposés à des pénétrations ou infiltrations du français régional.

I. 2. L'évolution de la description linguistique

La linguistique ou "science du langage, particulièrement du langage articulé [5]" partage avec d'autres sciences de l'homme et de la nature l'activité de description des données en unités. Nous savons que le geste de décrire — au sens de représenter — remonte au premier réflexe de dessin, de rangement, d'annotation, de constitution de listes qui aujourd'hui encore préoccupe l'histoire des documents anciens. La botanique par exemple est longtemps restée une science de description, de classification et d'utilisation des espèces végétales. Pour la linguistique cependant, il ne s'agit pas de banaliser l'enjeu — historique et socio-culturel — de l'activité descriptive en réduisant les finalités de l'étude des langues à la comparaison avec les organes vivants, à l'étiquetage ou à la taxinomie pure.

[5] cf. MAROUZEAU, J. *Lexique de la terminologie linguistique*, Geuthner, Paris, éd. 1969, p.137.

Nos travaux ont posé la description linguistique comme option théorique et méthodologique dont Saussure[6] a donné une première définition assez claire depuis son *Cours*, *la matière de la linguistique est constituée d'abord par toutes les manifestations du langage humain […] et la tâche de la linguistique sera de faire la description et l'histoire de toutes les langues qu'elle pourra atteindre*.

L'observation des faits de langue dans le contexte de leur système et de leur histoire permettait, il est vrai, de hiérarchiser les temps et les tâches de la description. Les approches formelle, fonctionnelle et cognitive de la linguistique contemporaine ne mettent pas en doute le fait que la description linguistique d'une langue donnée doit prendre en considération tous les composants de la langue. Nous savons désormais qu'elle s'est enrichie en élargissant son objet d'étude à celle de la variation, du discours, de l'énonciation, du dialogue, de la construction du sens Cette adaptation aux avancées de la recherche correspondait davantage à une relecture qu'à une remise en cause radicale des tâches du descripteur. C'est la remarque qui s'impose si l'on rappelle les tendances nouvelles déjà visibles dans la linguistique contemporaine. Les travaux qui ont contribué à l'émergence de la sémantique interprétative par exemple n'hésitent pas à réhabiliter Aristote et ses catégories logiques.

Beaucoup de dictionnaires encyclopédiques de la Linguistique ou des Sciences du langage énumèrent de manière assez consensuelle les domaines couverts par ces composants. Nous trouvons chez Ducrot /Todorov[7] par exemple une présentation structurée et complète de la problématique. Dans le chapitre consacré à la question des domaines de la description linguistique, les auteurs expliquent clairement comment la constitution de la linguistique en tant que discipline scientifique et autonome au début du vingtième siècle a entraîné une relecture du travail de description des langues tel que le pratiquait la tradition occidentale. Les auteurs montrent bien le chemin parcouru lorsqu'ils évoquent la manière dont l'esprit de l'époque a regroupé le travail sous les trois grandes rubriques qu'étaient alors

> *" 1. Les moyens matériels d'expression (prononciation et écriture).*
> *2. La* ***grammaire*** *qui se décompose en deux chapitres. 2a. La* ***morphologie*** *traite des mots, pris indépendamment de leur rapport dans la phrase. D'une part, on les distribue en différentes classes nommées "parties du discours" (nom, verbe, etc..). D'une part, on indique toutes les variations qu'un même mot peut subir, en donnant les règles pour la formation des genres et des nombres, pour la déclinaison, pour la*

[6] cf. SAUSSURE, F., *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, réed 1972, p. 20.
[7] cf. DUCROT O. et TODOROV T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, pp. 71-78.

*conjugaison. 2b. La **syntaxe** traite de la combinaison des mots dans la phrase. Il y est question de l'ordre des mots, des phénomènes de rection (accord ou régime) […] et enfin, depuis le XVIII^e^ siècle surtout, des principales fonctions que les mots peuvent remplir dans la phrase.*
*3. Le **dictionnaire,** ou lexique, indique le ou les sens que possèdent les mots. A ce titre, il apparaît comme la partie sémantique par excellence de la description…".*

La tentation est grande d'anticiper légèrement sur les questions concrètes de confection grammaticale pour signaler au passage comment notre grammaire du réunionnais exclut également les unités lexicales, mais regroupe les règles alphabétiques et orthographiques, la syntaxe et la synthématique. Elle accorde surtout une large part à l'inventaire des classes d'unités que les anciennes grammaires traitaient en morphologie. Les tâches du descripteur se sont ainsi complexifiées avec la découverte du système de la langue. Le travail du linguiste s'est étendu, approfondi lorsqu'il s'est agi de décrire et comparer les langues entre elles pour en restituer les liens typologiques, structurels et génétiques à l'intérieur des familles ou aires, poursuivre la recherche des universaux du langage. Ces nombreuses activités sont entrées dans les mœurs au point où rares seraient parmi nous ceux qui songeraient à remettre en cause la fécondité, à tout le moins, la légitimité d'une telle entreprise.

Pourtant, l'histoire de la linguistique — ou plutôt l'émergence de la linguistique en tant que discipline — est là pour nous rappeler que la collecte des données comme étape préliminaire ou conjointe à l'observation des faits de langues ne s'est pas imposée d'instinct à l'esprit humain. Il a fallu avec un Durkheim par exemple souligner d'abord l'autonomie, ou du moins, prendre le temps de s'attarder sur le caractère isolable des faits de langue par rapport aux faits de société pour parvenir à la langue en tant qu'objet d'étude scientifique possible.

Dans la description d'Hauteville, Martinet précisait ainsi l'objet et l'objectif de la description des langues

"Décrire une langue, c'est proprement indiquer ce en quoi cette langue diffère de toutes les autres langues connues, existantes, ou possibles. Restera hors de la description tout ce que cette langue a nécessairement en commun avec toutes les autres langues. Il convient donc de préciser, avant tout, quelles sont les caractéristiques permanentes de ce qu'on appelle une langue, de façon à ne jamais être tenté d'attribuer en propre à une langue déterminée ce qui appartient à toutes" (p.11).

La conviction que tout idiome — quel que soit son statut social dans la distribution des langues propres à une communauté — constitue un objet d'étude linguistique autonome — fait partie des choix

conditionnant la méthodologie retenue pour cette description linguistique du créole réunionnais. En effet, aussi longtemps que le linguiste se fixe pour seules tâches de décrire de manière intrinsèque les faits de langue rencontrés et de les définir en termes d'unités et de systèmes linguistiques dans une dynamique donnée, l'autonomie d'une langue créole en tant qu'objet d'étude linguistique ne saurait être remise en cause.

I. 3. La dynamique de la faculté du langage humain et des langues

Conformément à une tradition remontant au moins à Guillaume de Humboldt, notre description s'est efforcée d'empêcher l'illusion du statique toujours un peu dangereusement associée à la stabilité voire à la pérennité d'un système linguistique idéal. Ce souci méthodologique nous a naturellement conduite à opter pour un traitement et une lecture dynamiques des systèmes linguistiques créoles que nous nous proposions de soumettre à l'investigation. La tradition orale définitoire des langues créoles ainsi que les difficultés inhérentes à la reconstruction de leurs états de langue primitifs nous ont permis de vérifier que la description linguiste ne cerne qu'un moment de la langue, celui qui se situe sur l'axe du temps entre deux coups. Nous reprenons ici les images d'André Martinet, lorsqu'écrivant en 1978 *Pour une description dynamique des langues,* il emprunte à Saussure l'image du tronc d'arbre, puis du jeu d'échecs.

La notion de dynamique vise à marquer des choix méthodologiques et des options théoriques organisés autour de l'hypothèse qu'il n'y a pas d'antinomie fondamentale entre la structure et le changement linguistique. Martinet aimait à citer l'apport de Guillaume de Humboldt non seulement dans le domaine de la typologie et classification des langues, mais surtout dans la conception déjà dynamique que le penseur de Tegel a laissée du langage humain et des langues. Dans son *Introduction à l'œuvre sur le kavi,* il reprenait la distinction aristotélicienne entre *energeia* et *ergon* pour l'appliquer à la langue.

> "*En elle-même, la langue est non pas un ouvrage fait (Ergon), mais une activité en train de se faire (Energeia). Aussi, la définition ne peut-elle être que génétique. Il faut y voir la réitération éternellement recommencée du travail qu'accomplit l'esprit afin de ployer le son articulé à l'expression de la pensée*"[8]

[8] cf. HUMBOLDT, W., I*ntroduction à l'oeuvre sur le kavi* (G.S. VII, 46), tr. P. Caussat, Paris, Seuil, 1974, p. 183-184.

Vilém Mathesius, chercheur et co-fondateur — avec Roman Jakobson et Nicolas Serguevitch Troubetzkoy — du Cercle linguistique de Prague en 1926, avait plaidé avant Saussure la cause de la description synchronique des langues. Il est maintenant bien établi que la distinction première entre synchronie et diachronie a marqué une étape utile dans la constitution de la linguistique en tant que discipline. La description synchronique saisit la langue à un moment donné de son fonctionnement en faisant abstraction de son passé tandis que la diachronie s'emploie à décrire des états de langue identifiés comme appartenant au passé, donc achevés dans le temps. La perspective qui s'est avérée le mieux adaptée au matériau linguistique que nous avons collecté pour le créole réunionnais reste toutefois celle de la synchronie dynamique. Nous faisons directement référence ici à deux définitions, celle d'Henriette Walter et de Denise François, parce qu'elles sont complémentaires et éclairent utilement nos travaux en phonologie et en grammaire. Henriette Walter, en soulignant que *rien de ce qui est phonique n'est étranger à la phonologie* a exprimé clairement les tâtonnements par lesquels passe forcément la description phonologique parce que le contact entre les hommes, les modes de vie et les mouvements de population bousculent les façons de parler sans que l'on en ait toujours conscience.

> *" Avant de préciser ce qui distingue la synchronie dynamique de la diachronie, il convient de rappeler tout d'abord que pour Saussure " l'immobilité absolue n'existe pas " (p. 192) et si l'on introduit l'étude de la dynamique en synchronie, ce qui revient à étudier comment l'évolution se fait sous nos yeux, cela ne signifie pas que l'on a tout simplement remplacé le terme de diachronie par celui de synchronie dynamique. Tout au contraire, alors qu'en diachronie, on traite d'évolution arrivée à leur terme, d'un processus achevé, en synchronie dynamique on observe les mouvements vers une évolution possible dont nous ne repérons que les premiers indices. Il s'agit d'une recherche de tendances. "*[9]

Dans et malgré ce mouvement continu de la langue par laquelle on s'exprime, un minimum de stabilité est indispensable qui donne à voir, comme l'exprime Denise François, la structure et le changement linguistiques potentiels.

> *" Il reste que nos matériaux ne sont pas un " instantané" du parler étudié et que l'axe du temps s'y manifeste dans des faits de sédimentation. C'est donc un état de synchronie " dynamique", c'est-à-dire un état dans lequel*

[9] cf. WALTER H., Le concept de synchronie dynamique, *Actes du 8ème colloque de linguistique fonctionnelle*, Toulouse, juillet 1981.

se manifestent les faits-fosssiles et des germes d'évolution que l'on pourra tenter d'en dégager […] les changements en cours."[10]

Les bibliographies[11] pour leur part indiquent que les langues créoles — elles non plus — n'ont pas échappé à la tradition descriptive. Cette dernière donne à lire une évolution liée à la conception même que l'on se faisait des langues depuis le dix-huitième siècle. Elle témoigne aussi d'un moment où son champ d'étude s'est étendu aux frontières de l'anthropologie, des sciences sociales et de l'histoire pour appréhender les langues pidgins et créoles à la fois dans leur hétérogénéité et leur mixité, deux caractéristiques sur lesquelles porteront notre interrogation de la créolistique à travers la linguistique générale.

I. 4. Les traditions en linguistique générale et en créolistique.

Dans l'avant-propos à l'ouvrage *Pidgin and Creole Linguistics* édité en 1977 par Albert Valdman, John Reinecke commençait par évoquer non sans émotion l'équipe de linguistes qui dans les années 1930 écrivaient sur les pidgins et les créoles au Congo belge. Dans la liste qu'il énumérait, nous reconnaissons Carlo Tagliavini qui a dirigé la thèse de Làszlo Gàldi sur les structures grammaticales des patois créoles français, Jules Faine, Suzanne Comhaire-Sylvain, Louis Hjelmslev. J. Reinecke s'y présentait comme le seul survivant de cette période marquée par Schuchardt et Hesseling, car il avait lui-même échangé quelques lettres avec Hesseling dans les dernières années de sa vie.

En plus du bonheur que le lecteur éprouve à lire Reinecke aujourd'hui, il apprend qu'en 1770 Jochum Melchior Magens donnait aux Etudes Créoles son premier outillage avec une Grammaire du negerhollands, *Grammatica over det Creolske Sprog*. Elle se composait d'une grammaire conçue sur le modèle latin, p. 9-33, de proverbes et dictons traduits en danois, p.34-36 ; de dialogues avec traduction, p.37 -80[12]. Grâce à Hugo Schuchardt qui en avait publié une version en 1914, nous connaissions déjà le plus ancien glossaire de sranan datant de 1718 [13]. Cet apport est précieux en particulier pour le

---

[10] cf. FRANCOIS D., *Français parlé, Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne*, Paris, SELAF, 1974, tome 1, p. 22.

[11] cf. REINECKE J. , *A bibliography of Pidgin and Creole Languages*, Honolulu, Press of Hawai, 1975, p. 320.

[12] cf. REINECKE J. , *A bibliography of Pidgin and Creole Languages*, Honolulu, Press of Hawai, 1975, p. 320.

[13] cf. STEIN P. et PERL M.: " The Sranan and Saramaccan Documents in the Unitäts-Archiv (Archives of the Moravian Brethren) at Herrnhut. A commented Bibliography, *in Amsterdam Creole Studies* 12, 1995, pp. 49-72, (présentation d'une bibliographie que nous devons aux Frères Moraves)

negerhollands — créole néerlandais parlé dans les anciennes Iles Vierges — mais aussi pour tous les créoles parce que cet exemple est souvent posé en prototype de l'analyse comparée et typologique des créoles[14]. Les études que nous avons réalisées sur les documents d'archives et la question linguistique de l'évangélisation des esclaves expliquent en grande partie l'intérêt accordé aux créoles néerlandais dans notre perspective.

Dans son bref rappel historique, Reinecke attire l'attention sur le fait qu'un nombre de descriptions raisonnablement complètes de ces langues particulières ont paru avant l'époque de Schuchardt : Greenfield (1830) et l'enquête de Van Name pour huit créoles des Caraïbes (1870). Goux avait proposé en 1844 une grammaire du créole de Martinique. En 1860, Thomas publiait une grammaire du créole de Trinidad. La grammaire créole de Baissac pour l'Ile de France — actuelle île Maurice — était disponible depuis 1883.

La bibliographie des langues et cultures créoles a été complétée[15], mais aussi analysée dans le détail par Daniel Baggioni à la lumière de la linguistique européenne selon une perspective historique et comparée.[16] En replaçant l'apport fondateur du linguiste Hugo. Schuchardt aux études créoles, le travail de Baggioni explique dans quel contexte épistémologique le patriarche de Graz a voulu vérifier la théorie de la mixité — et du mélange des langues — *Sprachmischung* — à l'exemple des créoles :

> " Pour bien comprendre les débats qui, dans les années 1880, vont tourner autour des langues créoles et des "langues mixtes" il convient de remonter quelques années plus tôt en ces années 1876-1878 où les jeunes linguistes de Leipzig lancent les divers manifestes "néo-grammairiens" en vue de faire admettre l'inexceptibilité des lois phonétiques dans le cadre d'une dialecte donné (Leskien, 1876, Brugmann-Osthoff, 1878, Paul, 1880" [17].

Cette "querelle des lois phonétiques" amène Schuchardt à développer son intérêt pour le substrat, les études dialectologiques et des marges des ensembles linguistiques dans le but de rendre compte du changement linguistique et de la fragmentation dialectale dans le domaine roman.

---

cf. ARENDS J. et PERL M., 1995, *Early Suriname Creole texts. A collection of 18th-century Sranan and Saramaccan Documents*, Vervuert (Bibliotheca Ibero-Americana 49), Frankfurt/ Madrid, 388 pages.

[14] cf. VERONIQUE D , Préface de Staudacher-Valliamee, *Catéchisme créole et Mission des Noirs à l'Ile Bourbon*, 2000.

[15] cf. VINTILA-RADULESCU, *Les créoles français*, Mouton, Paris, 1975, 211 p.

cf. VALDMANN A., CHAUDENSON R., HAZAEL-MASSIEUX M.C., *Bibliographie des études créoles, langues et littératures*. Publication CIRELFA.

[16] cf. BAGGIONI, D.1986.

cf. BAGGIONI D., op.cit., tome 2, pp. 389-391.

Baggioni distingue trois types d'études ou trois voies de recherches académiques sur les créoles pour la fin du dix-neuvième siècle. L'orientation spéculative faisant des créoles des langues mixtes ou hybrides.

> *" Le prototype en est l'étude de Lucien Adam (1883) qui fait des créoles des Mascareignes un "idiome maléo-aryen" en s'appuyant sur une lecture rapide de l'étude de Baissac (1880) et de ceux des Caraïbes "un idiome négro-aryen".*

Dans la grille de Baggioni, Adam et Dietrich se rattachent à l'orientation substratiste. Aux yeux de l'auteur, l'orientation philologique, pour sa part, se contente de rassembler de la documentation et de faire le point bibliographique pour préparer les études ultérieures. La troisième voie, celle d'une linguistique romane soucieuse de documentation érudite et de réflexion théorique, est représentée uniquement par Schuchardt. On peut signaler dans ce contexte que Hjemslev[18] (1938) reprendra la question de la parenté entre les langues créoles comme une forme particulière du changement linguistique qui s'est opéré à l'intérieur des familles de langues indo-européennes.

Baggioni rappelle deux faits importants pour la compréhension de ces études créoles dont Schuchardt a livré les bases sans pouvoir les réunir vraiment dans un ouvrage de linguistique générale et de créolistique : la conception de la langue mixte a évolué chez Schuchardt qui a toutefois continué de s'intéresser aux emprunts, aux influences phonétiques d'origine africaine et autres. Ses explications théoriques générales ont été freinées, notamment pour le créole de Bourbon, par les difficultés auxquelles le grand linguiste autrichien s'est heurté dans la collecte des données.

> *" Il compte par une correspondance active avec la Réunion réunir une documentation suffisante pour une étude comparée entre Maurice et la Réunion d'une part. Il espère la confirmation d'une hypothèse que l'on trouve formulée chez Adam (1882), Bos (1880) et même Vinson (1881, 1882) : le créole des Mascareignes serait né de la rencontre des Européens et des populations serviles d'origine malgache, puis Mozambique ("Cafre"); suivant cette hypothèse implicite, coexisteraient donc les variétés de créoles français plus ou moins imprégnés d'influences malgaches ou cafres"*[19].

[18] cf. HJEMSLEV L, Etudes sur la notion de parenté linguistique, in *Revue des Etudes indo-européennes*, 1938, I.
[19] cf . BAGGIONI D., op.cit., tome 2, pp. 392-393.

Par-delà le ton polémique — voire expéditif — adopté par Baggioni en certains passages de son exposé remarquablement documenté, notre lecture retient de son travail le point le plus important à nos yeux, à savoir le rôle des corpus dans la problématique du créole de Bourbon et de la Réunion. Notre investigation relève qu'elle est inséparable de la question de la fiabilité et/ou de la représentativité des textes anciens.

En effet, la classification que nous entrevoyons — sous bénéfice d'inventaire — diffère de celle de Baggioni dans la mesure où nous intégrons pour l'ensemble des créoles, la linguistique missionnaire qui n'est pas évoquée par Baggioni. Or, si l'on intègre à nos travaux, ceux inventoriés pour les créoles français des Caraïbes[20] et de l'Océan Indien, on remarque que la description linguistique des langues créoles a été marquée au moins par trois traditions : la tradition missionnaire, la tradition philologique et la grammaire gréco-latine, l'influence de la linguistique romane.

La nature même des corpus et textes qui ont livré le matériau de base de notre description linguistique indique que pour le créole réunionnais les trois traditions ont précédé la description linguistique scientifique proprement dite. Dans la tradition missionnaire, attestée dans nos documents d'archives de 1772 à 1866, le créole de Bourbon n'est pas décrit de manière théorique, mais implicite en tant qu'outil de traduction ou encore dans sa configuration sociolinguistique. Les corpus auxquels avaient accédé les créolistes du dix-neuvième siècle, ne posent aucun problème intrinsèque au descripteur de créole moderne dans la mesure où la différence entre les deux moments de la langue — créole de Bourbon pour la fin du dix-neuvième et celui de La Réunion — est claire (cf. *Catéchisme*, pp. 31-37). Les corpus de H. Schuchardt — comme ceux de Vinson et de Volcy Focard — servent de repères chronologiques et sociohistoriques dans la collecte des données diachroniques.

Il est vrai que la description linguistique de Schuchardt ne portait pas sur le créole de Bourbon dans sa totalité, mais sur une variété du dix-neuvième siècle appelée mozambique-créole. Même si les auteurs identifiaient "un créole propre à Bourbon", la description linguistique en termes de système commun restait à faire (cf. *Catéchisme*, pp. 36-37.). Pour le créole de Bourbon, la reconstruction était tributaire de la fiabilité des textes anciens[21].

Cette réserve que nous avions émise dès le départ pour le réunionnais, a été formulée par d'autres chercheurs dont Thomas Stolz

[20]cf. HAZAËL-MASSIEUX G. 1996. cf. FATTIER D., 1998.
[21]cf. CHAUDENSON R., 1981, *Textes créoles anciens*, H. Buske Verlag

pour le negerhollands[22] lorsqu'il attirait l'attention sur la manière dont les missionnaires étaient intervenus sur les productions linguistiques d'esclaves en y insérant des éléments de la langue lexifiante.

La reconstruction, probablement encore partielle — de ces traditions descriptives, cette investigation encore parcellaire, mettent en relief le fait que les créoles, comme beaucoup d'autres idiomes, ont profité des enseignements théoriques et pratiques que la linguistique a acquis au contact des langues les plus diverses. En même temps, les structures grammaticales, morphologiques et prosodiques des langues créoles restent sur bien des points une interrogation à laquelle la linguistique s'efforce encore de répondre lorsqu'elle décrit l'unité et la diversité des systèmes (cf. *Phonologie*, 1992, p. 173.).

I. 5. La problématique des langues pidgins et créoles

L'étymologie du mot pidgin est associée à une incertitude. On lui attribue au moins quatre origines : déformation du mot anglais *business* sur le littoral chinois en 1850, mot indien "pidian" rapporté d'Amérique du Sud au dix-huitième siècle par les marins et traiteurs britanniques[23], vocable portugais de *ão* — ocupação — en *ang* comme dans *pasang* réinterprété en *pidgin,* mot portugais *pequeno " petit" — pikini, pikin, petSi.* Valdman résume les quatre hypothèses émises à propos du pidgin en faisant remarquer " *qu'il n'est pas exclu que le mot pidgin ait son origine dans la conjonction de plusieurs des sources postulées* [24]".

La difficulté de son usage se caractérise — en dehors des troubles de l'étymologie — par le fait qu'il désigne aujourd'hui des situations linguistiques — comme le pidgin english du Cameroun — bien ancrées dans la synchronie et pas du tout contestées en tant que système autonome.

Les Atlas et cartographies des langues du monde adoptent les critères le moins compliqués pour situer les langues pidgins et créoles[25] en des points géographiques différents et les regrouper selon leur base lexicale. La question de leur nombre est plus délicate à établir : Reinecke (1937-1975) en dénombre 100. Pour Meillet/Cohen, auteurs "*Des langues du monde* " (1952-1978.), il y a 200 créoles et pidgins. 127 pidgins et créoles sont inventoriés selon les estimations de Hancock en 1977. On distingue suivant la langue lexifiante les créoles

---

[22]cf. STOLZ T., *Gibt es das kreolische Sprachwandelmodell,* Francfort, Lang, 1986, pp. 11-32.
[23]cf KLEINECKE David, 1959, An Etymology for Creole. *International Journal of Americain Linguistics,* 25 : 271-2.
[24] cf. VALDMAN A., *Le créole : structure, statut et origi*ne, Paris, Klincksieck, 1978, pp. 3-5.
[25] cf. REINECKE J., 1937 *Marginal Languages : a Sociological Study of Creole languages ans Trade Jargons*
cf. HANCOCK I., 1975.

à base française (15 dont le tayo de Saint-Louis en Nouvelle Calédonie), les créoles à base anglaise (35 dont le créole jamaïcain avec 1 000 000 et le créole hawaïen 500 000 locuteurs), 14 créoles à base portugaise, 7 créoles à base espagnole, 5 créoles à base hollandaise dont le negerhollands aujourd'hui disparu et parlé dans les anciennes Antilles hollandaises, actuellement américaines et connues sous le nom d'Iles Vierges.

Toutes sociétés créoles présentent une unité et une diversité linguistique, culturelle et sociohistorique qui s'expliquent par le fait que ces îles ou littoraux tropicaux ont été marqués par la colonisation du 17ème au 19ème siècles. Il est difficile ne pas en rester à des remarques générales lorsqu'on aborde les théories envisagées pour la genèse des langues créoles. Cette entreprise est d'autant plus délicate dans notre cas particulier où toute discussion ne peut se fonder que sur la description plus ou moins achevée d'un créole parmi tous les autres cités.

Aborder les pidgins et les créoles ensemble ou séparément, ignorer ou pas les liens qui les rattachent aux phénomènes de pidginisation et de créolisation, postuler ou nier ces processus linguistiques indépendants ou non des processus sociohistoriques identifiables dans tous les cas inventoriés, toutes ces options méthodologiques ne sont pas des choix neutres pour les diverses théories envisagées sur la genèse des langues créoles. Pourtant, les théories de la créolisation existent et sont diverses. La recherche d'explication à l'existence de points communs entre tous les créoles, à défaut entre ceux qui partageaient au moins la même langue lexifiante, a conduit à la formulation de plusieurs hypothèses sur la genèse des créoles.

Pour les examiner toutes de manière pertinente et fondée, il ne suffit pas de les avoir lues ni d'en avoir pris connaissance. Il faudrait aussi disposer de la compétence acquise dans le ou les créoles concernés pour évaluer la portée réelle de la théorie concernée appliquée par exemple au créole réunionnais.

Les ouvrages les mieux documentés font état d'hypothèses monogénétiques et polygénétiques.

La monogenèse — ou issu d'un seul idiome commun — a été envisagée pour expliquer théoriquement les ressemblances structurales attestées dans les langues pidgins et créoles. (cf. Taylor, 1960, 1961, Thompson 1961, Stewart, 1962, Hall, 1966, Whinnom, 1971). Dans l'hypothèse des auteurs, ces langues toutes issues d'une langue lexifiante européenne ont pour origine ou ancêtre commun "un pidgin afro-portugais élaboré sur les côtes de l'Afrique occidentale dès le quinzième siècle par les marins et traitants lisutaniens".

L'hypothèse de la relexification de ce pidgin s'inscrit dans la polygenèse lorsqu'elle met en relation le pidgin afro-portugais et la langue-franque *lingua franca* en usage au Moyen-Age dans le bassin méditerranéen (cf. Whinnom, 1971).

La polygenèse envisage à l'inverse l'existence de plusieurs espaces primitifs de formation des pidgins et créoles. Cette position théorique amène Robert Chaudenson à poser le bourbonnais comme ancêtre commun aux créoles à base lexicale française de l'Archipel des Mascareignes. Nous avons noté que cette conception "d'un langage créole commun" était déjà répandue dans les documents missionnaires du dix-neuvième siècle. Dans les documents accompagnant la *Bulle Ineffabilis* par exemple, les missionnaires ont laissé et reproduit des annotations qui ne témoignent ni d'une théorisation ni d'une hypothèse étayée par des faits linguistiques et sociohistoriques. Elles résultent davantage d'une représentation de l'histoire :

> *" Le langage créole de l'Ile de la Réunion se parle à l'Ile Maurice et aux Iles Seychelles ; car comme on le sait la colonisation de ces îles est due à quelques colons bourbonnais, qui en mil sept cent quinze, allèrent habiter Maurice. Et en en mil sept cent quarante-deux, sous Labourdonnais se fixèrent aux Seychelles".*

Parmi les théories universalistes, ainsi appelées à cause de leur intérêt pour la grammaire universelle, la théorie du bioprogramme élaborée par Derek Bickerton a attiré l'attention dès 1981. Dans un article rédigé en français pour un numéro spécial des *Dossiers pour la Science* consacré aux *Langues du monde*, Bickerton présentait les langues créoles comme produits d'un bioprogramme, base élémentaire de l'acquisition du langage par tous les enfants :

> *"La grande variété des langues créoles laisse supposer, à première vue, qu'il serait vain de chercher une langue créole unique. Pourtant, au cours de nombreuses années de recherche, les spécialistes ont remarqué une similarité de structure parmi ces langues. En s'appuyant sur l'origine du créole d'Hawaï, on montre que cette similarité n'est pas explicable par des contacts avec d'autres langues indigènes ou importées. Cette découverte indique que ce qui est commun aux langues créoles pourrait constituer la base de l'acquisition du langage par tous les enfants".*[26]

L'intérêt pour l'acquisition d'une langue seconde a permis d'établir un parallèle entre l'acquisition d'un créole dans la situation sociohistorique de l'esclavage et la situation actuelle des travailleurs émigrés en contact avec une langue européenne (cf. Daniel Véronique, 2000).

---

[26] cf. BICKERTON D., Les langues créoles, Dossier. *Pour la Science, Les langues du monde*, Octobre 1997, p. 100.

La recherche bibliographique signale que jusqu'à Schuchardt, c'est-à-dire avant qu'un linguiste n'entreprenne de véritables Etudes Créoles ou Kreolische Studien, il était d'usage de se servir du terme générique créole pour désigner tout créole. Les ouvrages de Magens, Van Name Addisson[27], Thomas[28].J. qui traitaient respectivement d'un créole néerlandais et dominicain, se présentaient en fait comme une contribution à la problématique grammaticale des créoles.

Plus proche de nous, L. Gölb-Gàldi publiait en 1934 une *Esquisse de la structure grammaticale des patois français-créoles* et introduisait des *Principes de grammaire créole.* Il s'agissait d'une thèse complémentaire de l'université de Budapest fondée sur la méthode comparative — l'histoire de la linguistique nous apprend en effet que le dix-neuvième siècle en avait expérimenté la rentabilité sur plusieurs langues — . Les précautions prises par l'auteur y étaient clairement annoncées :

> "*Faute d'une documentation chronologique dès leur formation, toute recherche doit nécessairement se borner à la comparaison de leurs stades récents. Etant donné la ressemblance élémentaire de la structure de tous les patois créoles français (cf. ZRPh. XXXIII., p. 443, Tagliavini, 833), la comparaison doit avoir pour but de " discerner, en vertu de quelles nécessités communes les systèmes que forment ces langues se sont crées et ont subsisté*".

Les patois créoles français y étaient décrits comme des dialectes de la langue lexificatrice. Cette méthode de description est intéressante dans la mesure où elle représente une période où la notion linguistique de pidgin n'avait pas encore émergé. Elle ne s'était pas encore imposée scientifiquement même si Schuchardt en avait identifié les mécanismes.

La méthode de L. Gölb-Gàldi se distingue de celle adoptée quelques années plus tôt par Adam Lucien[29] lorsque ce dernier tentait une lecture des créoles à travers l'influence possible des langues de substrats, c'est-à-dire celles apportées par les esclaves africains.
L'hypothèse substratiste se situe à mi-chemin entre la théorie de la monogenèse et celle de la polygenèse puisqu'elle pose une structure linguistique mixte, résultant de l'influence du substrat africain sur la grammaire créole dont le matériau lexical et la phonétique seraient issus de la langue lexificatrice. L'hypothèse de Comhaire-Sylvain[30] se

---

[27] cf. NAME A. v., *Contributions to Creole Grammar*, Trans- act of the Amer. phil. Assoc. 1869/1870.
[28] cf. THOMAS T., *The Theory and practice of creole gramma*r, Port-of-Spain, 1869.
[29] cf. ADAM L., *Les idiomes négro-aryens et maléo-aryens. Essai d'hybridologie linguistique*. Paris, Maisonneuve, 1883.
[30] cf. COMHAIRE-SYLVAIN S., 1936, *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*, Port-au-Prinee, Wetteren, De Meeter.

situant dans ce sillage théorique pour le créole haïtien a d'ailleurs paru deux ans après l'article de L. Gölb-Gàldi.

Il est difficile donc difficile d'employer les termes *pidgin* et *substrat* sans entrer dans des discussions théoriques vives et controversées (cf. Alleyne, 1980, Chaudenson, 1992. Lefebvre, 1983. N. Smith et P. Muysken, 1986.). Dans son Introduction à la Syntaxe des langues créoles, Daniel Véronique renvoie à l'article de Salikoko Mufwene [31]*"pour un bilan quasi exhaustif des travaux substratistes en matière de créolisation"*[32].

On précise la problématique si on intègre la perspective de la pidginisation et de la créolisation des langues qui a cimenté et fécondé pour une large part les différentes descriptions linguistiques. Les chercheurs qui en novembre 1976 participaient au colloque international des créolistes à Nice se fixaient pour objectif l'étude générale des parlers créoles à base lexicale française. Cet événement scientifique répondait, pour l'enrichir en son versant français, aux travaux consacrés à la *Pidginisation et créolisation des langues* dont le colloque de Mona (en Jamaïque) se proposait de rendre compte en 1968[33].

Dans sa préface, Dell Hymes rappelait en ces termes l'importance des pidgins et créoles — langues jusqu'alors considérées comme marginales parce que toujours mal connues — pour la compréhension du langage humain :

> *"Marginal, one might also said, in terms of knowledge about them. Theses languages are of central importance to our understanding of language, and central too in the lives of some millions of people".*

Après avoir souligné la nécessité d'une approche scientifique fondée sur l'analyse de traits linguistiques intrinsèques et non pas celle des traits manquant comparés aux langues de prestige et de culture, l'éditeur des Actes souligne le rôle pionnier de linguistes comme Schuchardt, Jespersen et Hjemslev ainsi que l'apport des Sciences sociales avec des spécialistes comme Herskovits et Reinecke :

> *The scientific significance of pidgins and creoles was recognized by a few pioneers — notably Schuchardt, Jespersen and Hjemslev among linguists, Herskovits and Reinecke among social scientits — but available*

---

[31] cf. MUFWENE S., Transfer and the substrate hypothesis in Creolistics. Studies in Second language Acquisition, 12, 1, pp. 1-23.

[32] cf. VERONIQUE D., *Syntaxe des langues créoles*, 2000, p. 10.

[33] Cf Hymes, D. 1971. *Pidginization and creolization of languages*. Cambridge: Cambridge University Press.

descriptions seldom went beyond vocabularies and occasional texts, most often attempting to represent the language in some other language's conventional orthography (cf. Goodman 1964:109)[34]

La linguistique américaine déplorait alors sous la plume de Hymes l'absence de descriptions dépassant rarement les vocabulaires et textes d'occasion, se contentant le plus souvent de représenter la langue dans quelque orthographe conventionnelle d'autres langues.

Tous ceux qui ont collecté des données linguistiques en milieux créolophones et exhumé des textes anciens susceptibles d'éclairer la matrice sociohistorique la plus déterminante pour la compréhension des langues créoles saisissent l'acuité des remarques de Hymes et les difficultés inhérentes à la recherche et au travail linguistique des descripteurs.

I. 6. La description linguistique et socio-linguistique des créoles français (Mascareignes et Caraïbes)

Les grands travaux ayant pour objet la description de la communauté créolophone de Bourbon et de La Réunion se rattachent à un programme de recherche pluridimensionnel se déployant dans les Mascareignes et les Caraïbes françaises. Ils ont en commun une description linguistique et socio-linguistique des créoles fondées sur les concepts de diglossie, de continuum, des critères d'ethnographie de la parole proposés par le modèle implicationnel.

Les descriptions livrées par les chercheurs regroupés autour de la Société Internationale des Etudes Créoles s'étaient fixées pour objectifs la comparaison entre les créoles et l'expérimentation de modèles théoriques permettant de reconstruire le proto-créole dans l'Océan Indien. Les hypothèses déjà envisagées à la fin du dix-neuvième et début du vingtième siècles étaient réactualisées et revisitées à la lumière des matériaux collectés sur le terrain et des nouveaux modèles d'explication proposés pour l'étude de la variation dans les sociétés marquées par le contact de langues.

Dans les Mascareignes comme aux Caraïbes, les travaux de lexicographie, de morpho-syntaxe comparée avaient déjà livré des descriptions pour le créole seychellois, mauricien, haïtien. Alain Bentolila décrivait les systèmes verbaux créoles sans vraiment aborder celui du créole réunionnais. Nous étions déjà bien renseignés sur le *Lexique du parler créole de La Réunion* ainsi que sur la *Phonétique et la Phonologie du français parlé à La* Réunion (cf. Carayol ; M.,

[34] Cf HYMES, D. 1971, p. 3.

1976). Il était encore possible d'envisager une description phonologique du réunionnais.

Dans le premier numéro du *Bulletin international des études créoles* mentionné ci-dessus, Albert Valdman introduisait en ces termes son étude de la structure phonologique des parlers franco-créoles de la zone caraïbe :

> *Il existe peu d'études détaillées de la structure phonologique des parlers créoles du Nouveau Monde. Les quelques articles et thèses de doctorat dont nous disposons partent de données empiriques relativement médiocres. Souvent, les observations portent sur un nombre restreint de locuteurs dont le lieu d'origine et le statut social ne sont pas précisés" (pp. 13-34).*

Juste après, Robert Papen dressait l'état présent des études en phonologie des créoles de l'océan Indien :

> *Si le bilan des études phonologiques sur les parlers créoles du Nouveau Monde n'est pas brillant, il s'avère néanmoins nettement positif, surtout si on le compare à celui qu'il nous faut dresser pour la zone de l'Océan Indien. ..il nous faut admettre que nos connaissances des systèmes phonologiques des créoles de l'océan Indien (COI)sont encore plus minces… Seule, la thèse pour le doctorat d'Etat de M. Carayol (1976) peut nous donner quelques indications précieuses mais encore, il s'agit du français et non du créole de La Réunion (p. 35.).*

Robert Papen annonçait ici une étude descriptive et comparative des systèmes phonologiques des créoles de l'océan Indien (COI) pour lesquels il présentait un fonds commun. L'auteur avait choisi une approche générative afin de formuler des règles sous-jacentes à la structure phonologique de surface. Sans aborder en profondeur la question des méthodes d'enquête, de la différence entre corpus oral et corpus écrit, du choix des locuteurs et de leur valeur représentative, l'auteur attirait l'attention sur

> "*les problèmes théoriques que posent les différents modèles descriptifs à adopter pour les COI : modèle structuraliste appelé " pattern global" de Trager et Smith (1951); le diasystème de Weinreich (1954), la position dépendantiste de Halle (1962), Keyser et Klima (1964); le modèle de la grammaire pandialectale et /ou implicationnelle de Bailey (1969), De Camp (1969) et Bickerton (1971, 1973) ou encore la position "indépendantiste" de Becker (1967), Luelsdorff (1971), St Clair (1973, 1974) et Bamdorf (1974)."* (p. 36).

I. 7. Les travaux de phonologie pour le réunionnais

Dans la thèse de Robert Papen, la phonologie du créole réunionnais est abordée dans la recherche plus large des voyelles et consonnes communes aux dialectes créoles français de l'océan Indien selon la méthode générative et distributionnelle. En recherchant la forme profonde d'où est dérivée la forme de surface, R. Papen appliquait dans ses travaux la notion de règle morpho-phonologique et aboutit à une perspective historique et comparative des créoles décrits. Il établit un fonds consonantique et vocalique communs à tous ces créoles sans parler de système phonologique[35]. Dans ses résultats, le créole réunionnais atteste des consonnes sifflantes et chuintantes, une nasale palatale, une voyelle centrale pour le premier degré. Ces traits ainsi que l'absence de voyelles nasales avant et après consonnes nasale amène l'auteur à conclure à l'absence de nasalisation progressive et régressive en créole réunionnais. Les résultats de notre étude phonologique sont différents sur trois points précis : l'attestation de consonnes et voyelles intermédiaires identifiées dans notre travail comme des consonnes chuintantes apico-alvélolaires et des voyelles centrales. Dans notre échantillonnage, la consonne palatale nasalisée est phonolologique, plus fréquente que la nasale palatale ñ (ligne) qui n'est pas attestée en finale absolue, a valeur de variante combinatoire à l'intérieur des mots. Notre enquête indique l'absence de mots en ñ chez les informateurs les plus âgés. La nasalité atteste une distribution importante — non seulement avec la fréquence des mots contenant une voyelle nasale suivie d'une consonne nasale chez les plus anciens, mais aussi chez tous les informateurs en position finale où les consonnes *m′, n′* résultent de la nasalisation des consonnes orales sonores correspondantes (b, d). Ces traits ont été identifiés en partie dans le créole seychellois. Notre description a posé pour le réunionnais une corrélation de consonnes longues ou fortes qui n'est attestée dans aucun autre créole selon Corne, sauf en seychellois où elle serait phonétique.

On peut comprendre que les différences entre les résultats de Papen et les nôtres tiennent en partie à la méthode et à l'étendue du corpus. Papen signale d'ailleurs que son corpus n'était pas énorme pour le réunionnais et qu'il s'est fondé pour reconstituer l'histoire du peuplement sur les travaux existants

Suivant que le linguiste envisage de décrire la phonologie d'une langue donnée ou de comparer celle de plusieurs langues pour reconstruire un fonds phonologique commun, on peut s'imaginer que

[35] PAPEN, R. 1976. "Etat présent des études en phonologie des créoles de l'Océan Indien", in *Etudes Créoles* 1, 35-63. Ottawa, 1978.
———. 1978. *The french-based creoles of the Indian Ocean: an analysis and comparison*, Dissertationsarbeit. University of California, San Diego.

son travail ne collecte pas la même quantité de données sur les mêmes points. Il me semblait, lorsque j'ai entrepris mon étude phonologique du réunionnais, qu'il importait de commencer par une pré-enquête sur corpus oraux à valeur représentative avant d'approfondir les résultats par une enquête à grande échelle. La comparaison avec les autres créoles ne pouvait se faire que dans une étape ultérieure, c'est-à-dire une fois que les problèmes phonologiques particuliers et généraux étaient bien délimités. Je distinguais, sur la base des principes de pertinence, de discrétion et du choix du locuteur, entre phonologie et morphologie. D'un point de vue fonctionnel, la phonologie étudie le phonème ou la plus petite unité distinctive. Par morphologie, on peut entendre l'étude de la variation de la forme du signifiant.

Cette différence théorique conditionne bien sûr la méthode de description et explique par exemple comment j'ai été amenée à identifier des voyelles centrales là où Papen identifiait un schwa et ses différentes variantes par rapport à la voyelle /o/ dans les créoles du COI.

L'approche linguistique se posait en d'autres termes dans les "*Eléments de phonologie du créole réunionnais*" de Jean Deltel, Mémoire de Maîtrise soutenu en 1967 à Aix-en-Provence. Le créole réunionnais défini par l'auteur comme un patois français, s'articulait en trois variétés : le créole des Bas à phonologie pauvre, le créole des Hauts à phonologie riche, le créole urbain à phonologie française.

I. 8. Les variables phonétiques dans l'A.L.E. R.

L'orientation théorique et méthodologique de *l'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Réunion* était différente de notre description phonologique comme le confirment les explications consignées par les auteurs de l'Atlas dans un article de 1984. L'objectif de l'analyse implicationnelle retenue était de poser une relation entre des réalisations phonétiques et des types ethniques.

> *"Dans toute la mesure du possible, on a choisi, pour chaque point, des informateurs représentatifs du type ethnique majoritare à cet endroit. "Petits Blancs", "Malabars" (Réunionnais d'origine indienne non musulmane, "Cafres" (Réunionnais de type africain), métis (plus ou moins clairs).*

La préoccupation première de l'enquête n'était pas de décrire les systèmes phonologiques ni syntaxiques, mais de cerner la situation sociolinguistique réunionnaise en termes de continuum :

"Elaboré à partir du corpus de l'A.L.R., ce travail traite du continuum" intralinguistique" créole dont l'acrolecte est constitué par le créole qui, au plan phonétique, se caractérise par des variantes proches du français (sans être d'ailleurs tout à fait identiques aux réalisations courantes du français pour une analyse acoustique précise), le basilecte présentant des variantes plus éloignées du français. Le créole acrolectal qu'on a défini comme "français créolisé" pour éviter le terme de "créole francisé" qui évoquerait, tout à fait hors de propos, une décréolisation récente présente, sur ce point les mêmes variantes que le français régional ce qui pose le problème (autre) de l'existence d'un continuum interlinguistique (français régional-créole). L'imbrication des ces deux continuums, de nature et de fonctionnment différents, est sans doute un des éléments les plus originaux de la situation linguistique réunionnaise".

L'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Réunion avait de son côté identifié des réalisations de voyelles et de consonnes intermédiaires sans en proposer une lecture interprétative pour la genèse de ce creole. Malgré une optique méthodologique différente, nous parlions — sur ce point phonétique précis — des mêmes faits de langue appréhendés selon un appareil conceptuel différent. Au cours des discussions qui suivront, nous reprendrons justement ce concept sciolinguistique de continuum pour expliquer en quoi il ne s'applique à la comparaison grammaticale du créole et du français (cf. III. 1.).

I. 9. Les études morpho-syntaxiques pour Bourbon et La Réunion

Si l'on se fonde sur les travaux inventoriés à l'intérieur des bibliographies et monographies les plus connues, on constate que les débats qui préoccupent la créolistique depuis une trentaine d'années, avaient déjà agité les créolistes du dix-neuvième. La genèse ou l'origine du créole de Bourbon avait déjà fait l'objet d'hypothèses depuis le dix-neuvième siècle.

Nous avons cité la phrase relevée sur le manuscrit de la *Bulle Ineffabillis* où de main de missionnaire, le langage créole de Bourbon se définissait langage commun aux autres créoles des Mascareignes (cf. I. 5.). Nous avons souligné la différence historique entre cette information émanant du milieu missionnaire et les travaux plus tardifs de Vinson, Focard et Schuchardt qui reposaient sur des analyses de corpus et une démarche descriptive plus proche de la démonstration linguistique scientifique d'après Saussure.

Même si l'esprit de l'époque n'opérait pas avec les concepts plus récents de phonologie et de grammaire, les auteurs se sont attachés à décrire du matériau linguistique, à en expliquer les formes et les caractéristiques, à se représenter leur origine. Nous pensons ici à l'hypothèse de Dietrich

qui en 1892 entreprenait de décrire " les parlers créoles des Mascareignes comme un ensemble".
A la fin du dix-neuvième siècle, les discussions entre substratistes et romanistes prennent forme, de manière d'ailleurs assez virulente. L'étude comparative des textes anciens[36] ainsi que l'analyse épistémologique de Baggioni en publient des extraits lorsque toutes les deux rendent compte des divergences entre A. Vinson et V. Focard par exemple. Dans son travail sur *Les origines du patois créole de l'Ile Bourbon,* le patois créole de Bourbon est défini comme "la plus musicale de toutes ces langues hybrides". La mixité du créole de Bourbon vient selon l'auteur du métissage familial de la rencontre de langue. Chaudenson souligne d'ailleurs qu'on trouvait là, bien avant Adam et S. Sylvain, l'intérêt pour la théorie de la mixité des créoles :

> *"Français et malgaches se marièrent, comme la langue, un peu en dehors des lois. Mais, certaines alliances, poussées par la nature, donnent parfois des résultats exquis, et le patois qui prit naissance à l'île Bourbon, du français et du malgache, eu cette saveur un peu étrange d'un fruit naturel remarquable (1882 : 93).*
> *" Ils [les Malgaches] ont parlé malgache avec du français corrompu et ainsi composé le patois de l'île Bourbon."*

V.Focard dans un article de 1884 pose que la parler créole de Bourbon doit son origine exclusivement au français et atteste plusieurs variétés. On trouve donc chez l'auteur l'hypothèse de ce qu'on appellera plus tard un continuum intradialectal allant du parler des Blancs au baragouin des cafres en passant par celui des Noirs indigènes, véritable patois de Bourbon que l'auteur désigne comme "le joli parler bourbonnais".

Nous retrouverons ces éléments linguistiques et sociaux dans les travaux universitaires publiés à partir des années 1970. C'est dans le cadre d'une créolistique large que les fondateurs du champ ont d'ailleurs toujours tenu à inscrire l'appréhension des créoles en tant qu'objet d'investigation. Les traces éditoriales de ces choix sont d'ailleurs consignées dans le premier numéro du Bulletin international des études créoles[37]. Dans les études comparatives entreprises pour la reconstruction morpho-syntaxique, les hypothèses formulées sur la genèse du créole réunionnais se caractérisent par le fait qu'elles sont liées au bourbonnais, un parler que les travaux lexicographiques et sociohistoriques de Robert Chaudenson ont introduit comme une variété du parler créole de Bourbon et ancêtre de tous les créoles

[36] cf. CHAUDENSON, R. 1981.
[37] cf *Etudes Creole*s, N°1, A.U.P.E.L.F, A.C.C.T., Québec, 1978, 182 pp.
cf. DELTEL, J. 1969. "Le créole de la Réunion", in *Actes du Colloque de Nice*

français des Mascareignes (le réunionnais, le mauricien, le seychellois, le rodriguais, le parler des Chagos). Corne pour sa part pose ce pré-créole comme proto-créole ou ancêtre direct du mauricien, du seychellois et du rodriguais.

Dans son analyse du proto-créole et de liens génétiques dans l'Océan Indien, Corne commence par souligner leur fonds phonologique commun — reconstruit par Robert Papen — ainsi que leur fonds lexical commun reconstruit par Robert Chaudenson. Les éléments d'origine malgache par exemple ne se retrouvent pas dans les créoles américano-caraïbes. Ici, comme dans l'ouvrage qu'il publie en 1982 avec P. Baker, l'auteur identifie les traits linguistiques fondant l'opposition réelle entre les créoles indo-océaniens et américano-caraïbes : il s'agit de la troncation de la voyelle thématique pour les verbes de type (ex : *kass/kassé* « se casser »), du duel sylleptique (ex: *noutt dë Maryo* « Mario et moi »), des constructions avec gaye (ex: gaj̃ lëkou « être battu » et le "passif "construit avec gaj̃ , l'absence de sujet devant un verbe en tête de phrase, la phrase négative emphatique. Corne se fonde sur le fait que le réunionnais ne partage que les deux premiers traits morpho-syntaxiques avec les autres créoles de l'Océan Indien et fait l'usage d'une copule *lé/ lété* pour démontrer l'opposition très nette entre le réunionnais et les autres parlers à l'intérieur de la zone Océan Indien.

Il évoque aussi le dégré d'intercompréhension plus fort selon Corne entre les différents créoles des Mascareignes — mauricien, rodriguais, seychellois — qui ont du mal à comprendre le réunionnais. Il nous est difficile de participer au débat sur l'intercompréhension entre les créoles aussi longtemps que ce point n'a pas fait l'objet d'enquêtes approfondies et fixées selon des critères clairement définis. On court le risque, dans le cas contraire, de ne pas dépasser le cadre d'une évaluation subjective. En revanche, nous tirerons toutes les conséquences méthodologiques et théoriques de nos résultats grammaticaux. Ils démontrent en effet que les cinq traits morphologiques et syntaxiques identifiés par Corne sont attestés à l'intérieur de paradigme complexe dans le système grammatical commun du créole réunionnais : la valence verbale, l'absence de servitude subjectale, l'adventif, les phrases positives et négatives emphatiques, le prédicat de caractérisation.

Notre Mémoire pose la question de la différence entre la dynamique linguistique attestée dans une description fonctionnelle en systèmes et les absences (vides ou lacunes) relevées dans certains textes anciens. Ce manque de données morpho-syntaxiques taillées dans les usages réels a été comblé en grande partie avec d'importantes descriptions syntaxiques (cf. Cellier, P.,1985. Ramassamy, G.,1985. Armand, A., *Précis grammatical*, 1988). Elles ont apporté un

complément d'information et de documentation syntaxique aux explications à l'aide de modèles implicationnel et sociolinguistique reposant sur des représentations et non sur des compétences linguistiques des locuteurs.

La syntaxe du réunionnais y était abordée selon des méthodes différentes. L'approche fonctionnelle de Ramassamy accordait une place importante à la programmation sémantique du lexique tout en proposant une analyse du verbe en termes de valence. L'étude de Cellier, reprise par Armand, proposait une approche morpho-syntaxique générative combinée aux critères sociolinguistiques de l'ethnologie de la parole. Les énoncés des locuteurs y étaient appréhendés selon leur appartenance à l'acrolecte, au mésolecte et au sociolecte.

Notre description grammaticale du réunionnais prend place au sein de l'U.M.R. 6058 du C.N.R.S. où se poursuivent plusieurs programmes de recherche organisés autour de la description linguistique des langues créoles. L'intérêt pour les structures grammaticales s'était déjà exprimé lors d'un atelier de morpho-syntaxe organisé à l'université d'Aix-en-provence en 1993 par Daniel Véronique qui en avait édité les Actes dans un ouvrage rassemblant les *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*[38]. J'y avais contribué par un article traitant de la classe des fonctionnels en créole réunionnais sans vraiment comprendre, à une époque où je travaillais à l'inventaire des classes grammaticales du réunionnais, en quels termes théoriques et historiques se posaient les frontières entre description linguistique, syntaxe générale et l'élaboration d'une grammaire.

Nous savons que le neuvième colloque international d'Etudes Créoles qui s'est tenu en 1999 à Aix-en-Provence[39] n'avait pas sacrifié à la tradition de la Créolistique en choisissant l'étude des langues, cultures et sociétés créoles comme thématique commun.

Ces orientations, tout en respectant l'esprit de la créolistique française, intègrent les résultats méthodologiques et théoriques observés dans d'autres aires créolophones à l'aide d'autres outils descriptifs[40]. La syntaxe des langues créoles fait l'objet d'un numéro de la Revue française *Langages* édité par Daniel Véronique[41] en hommage à Chris Corne. Dans son introduction, Daniel Véronique souligne à

---

[38] STAUDACHER-VALLIAMEE, G, 1996b, "Une classe de fonctionnels en créole réunionnais : forme et sens", pp. 61-75. In : *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*. Publication de l'Université de Provence, D. Véronique, (éd)Aix-en-Provence

[39] cf. *L'évolution grammaticale des langues créoles. Problèmes et perspective*s. Etudes Creoles, Vol.XXIII, N°2, 2000.

[40] cf. VERONIQUE D., *Genèse(s) et changement (s)grammaticaux : quelques modestes leçons tirées de l'émergence descréoles et de l'acquisition des langues étrangères*.

[41] cf. VERONIQUE D, (éd), Syntaxe des langues créoles, *Langages*, N° 138, Juin 2000, Paris, Larousse, 127 pp.

dessein les relations privilégiées que l'étude des classes grammaticales entretiennent avec celle de la créolisation lorsque les deux concourent à la reconstruction des processus linguistiques en œuvre dans la constitution des langues créoles. Les études dites acquisitionnistes tentent également de vérifier comment pourrait s'établir le lien entre l'acquisition de langues vivantes étrangères et l'émergence des créoles.
Avec ces développements nouveaux qui incorporent la grammaire d'une langue créole à l'acquisition même des structures d'une langue, la genèse d'un créole rencontre les motivations de l'étude cognitive et de la psychologie comme le passé rejoint le présent. La grammaire ainsi comprise comme espace cognitif de réanalyse dépasse le cadre descriptif des études morpho-syntaxiques ci-dessus citées pour les créoles des Mascareignes. Malgré toutes différences que l'on peut saisir entre les définitions acquisitionnistes et notre description d'un créole en synchronie dynamique, elles ont en commun la prise en compte des faits grammaticaux créoles — nous parlons de matrice grammaticale — comme l'espace privilégié de constitution possible des structures et traits linguistiques.

I. 10. Unité (système commun) et diversité des usages (système général)

Ce n'est pas tout à fait par hasard que notre choix s'est porté d'abord sur la phonologie (à partir de1980), puis sur la grammaire du créole réunionnais depuis 1996. Le besoin en descriptions linguistiques pour les langues du monde avait déjà été formulé par les travaux du Cercle de linguistique de Prague[42] diffusés et développés en France et aux Etats-Unis par André Martinet, Georges Haudricourt[43] et Jacqueline Thomas[44].

Les enseignements dispensés par Henriette Walter et André Martinet dans le cadre du laboratoire de Phonologie à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes se présentaient comme un fondement théorique et une expérimentation sur le terrain des langues parmi lesquelles les communautés créolophones avaient toute leur place. Ce qu'on appelait alors la linguistique de terrain définissait non pas une autre linguistique, mais des méthodes incluant la collecte des données orales sur le terrain. Elle considérait qu'il était prioritaire de respecter ce que l'on peut

[42] cf. MARTINET A., Histoire et rayonnement de l'Ecole de Prague in *Actes du XVIII° colloque international de Linguistique fonctionnelle*, Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991, Prague, 1992, pp. 33-41.
[43] cf. HAUDRICOURT A-G, 1961.
[44] cf. BOUQUIAUX L. et THOMAS J., *Enquête et description des langues à tradition orale*, PARIS, SELAF, 1971. 239 P.

appeler la chronologie des temps du linguiste : dialogue avec les prédécesseurs en vue de l'élaboration d'une pré-enquête, collecte des données, description, analyse, vérification sur le terrain si nécessaire, définition des unités linguistiques en termes de valeur — pertinente, représentative, aléatoire, fréquente — interprétation des données et datation des faits de langue[45].

L'expérience de la phonologie dont le but était de délimiter le système phonologique commun n'a pas posé les mêmes problèmes que celle de la grammaire. Bien sûr, il a fallu mesurer en quelque sorte le cadre théorique général du fonctionnalisme à l'aune d'un système créole particulier. La démarche phonologique nous a semblé toutefois moins hardue que la démarche grammaticale parce la question du sens, plus précisément des valeurs signifiées, y est moins directement perceptible. L'enquête syntaxique avait été réalisée à partir de 1990 auprès d'une trentaine de locuteurs d'âge et de localisation géographique différents afin de compléter ou de rétablir les déséquilibres observés à la suite des enquêtes phonologiques.

Dans tous les cas, la recherche des facteurs — internes et externes — déterminants pour la dynamique linguistique de ce créole ont fait avancer notre analyse de l'idiolecte — ou système individuel — vers le système commun et système général (cf. II.1.13). L'approche menée en termes d'acrolecte, de basilecte et de mésolecte ainsi que les critères de l'ethnographie de la parole[46]ne donnaient pas en effet le fonctionnement des systèmes linguistiques en synchronie. Il était donc possible dans un premier temps d'entreprendre des travaux de description et d'analyse des systèmes linguistiques réellement attestés et en usage dans la communauté créolophone. Dans ce domaine de la linguistique, la collecte des données sur le terrain créolophone n'avait pas encore — et n'a toujours pas — révélé tous ses secrets phonologiques et syntaxiques pour le réunionnais moderne.

Le système créole général se définit dans notre terminologie à travers au moins deux réalités différentes et complémentaires : partant de l'observation que toute langue s'articule en un lexique, une grammaire et une prononciation, nous entendons par système créole général toutes ces particularités dont nous n'avons pas épuisé la description. Il manque à nos travaux une étude prosodique et sémantique approfondie du réunionnais. Ce système créole général se manisfeste dans la diversité des usages. Ce que nous désignons comme système commun regroupe, comme son nom l'indique, non pas la

[45]cf. WALTER H., *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*, Paris, France, Expansion, 1976, 481 p.

[46] cf. CARAYOL, M. et CHAUDENSON, R. 1979.

diversité des usages, mais uniquement les traits communs à tous les locuteurs. Tous les locuteurs réunionnais emploient au moins deux formes verbales *moin té i travay*, *moin té travay* " je travaillais", alors que *moin lété i travay*, *moin lété ki travay*, *mi travayé* appartiennent à des variétés régionales ou fonctionnent comme variantes libres. Nous avons choisi ces deux concepts théoriques et méthodologiques traditionnels pour inscrire les exemples inventoriés dans une dynamique représentative du fonctionnement réel de la langue à un moment donné de son évolution.

I. 11. L'idiolecte et l'échantillonnage réprésentatif

Ce travail de reconstruction des systèmes de la langue avait pour but de montrer comment pouvait s'établir le lien entre usage et situation linguistique des informateurs créolophones constituant la communauté réunionnaise. La description linguistique passait par celle des idiolectes collectés et analysés d'abord à l'intérieur d'un échantillonnage représentatif (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 13-109.). La définition traditionnelle de l'idiolecte a donné lieu à des débats théoriques agités s'expliquant par son caractère complexe :

> "L'idiolecte désigne la façon de parler propre à un individu, considérée en ce qu'elle a d'irréductible à l'influence des groupes auxquels il appartient."[47].

Une définition plus complète a été formulée qui en souligne la valeur représentative :

> "On désigne par idiolecte l'ensemble des énoncés produits par une seule personne et surtout les constantes linguistiques qui les sous-tendent et qu'on envisage en tant qu'idiomes ou systèmes spécifiques ; l'idiolecte est donc l'ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé (son style). La notion d'idiolecte met l'accent sur certains caractères particuliers des problèmes de géolinguistique".

La première grille d'enquête que j'avais élaborée à Paris s'inspirait de celle conçue par Henriette Walter pour les variétés du français (cf. Phonologie, 1992, pp. 16-18.)

Aux paramètres sociaux traditionnels ont été rajoutés, à titre expérimental, des traits qui paraissaient pertinents pour la situation réunionnaise : scolarisation avant ou après la Départementalisation de 1946. A la place des critères urbain/rural dont je savais à partir de l'histoire et de la géographie de l'ancienne colonie qu'ils n'étaient pas

[47] cf. DUCROT&TODOROV, 1972.

applicables tels quels au terrain créolophone, j'ai intégré les langues ancestrales en contact avec le créole. Ce choix m'a permis d'intégrer une opposition pertinente entre systèmes linguistiquement exposés et non exposés (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 165-166). Cette opposition ouverte présentait l'avantage d'être applicable aussi bien au corpus oral moderne qu'au corpus écrits plus anciens du dix-neuvième siècle. Elle m'a été utile pour l'élaboration concrète de la Grammaire lorsqu'il s'est agi de montrer avec les points stables du système grammatical, ceux qui présentaient une certaine perméabilité, notion que nous avons cernée ces dernières années à l'aide du concept de frontière de langues. Que le lexique soit pour sa part exposé à des néologismes, infiltrations des langues en contact, est un fait bien connu dans l'histoire des langues. Cet aspect de la plus grande ouverture du lexique en synchronie, ne se confond pas avec l'exposition linguistique que nous avions définie dans sa différence à la fossilisation et à la stratification du créole en synchronie dynamique (cf. *Phonologie*, pp.166-171).

Notre description grammaticale a, pour sa part, expérimenté jusqu'au bout l'opposition théorique entre lexique et grammaire, ce qui lui a permis de rencontrer les noms complexes appartenant aussi bien au lexique qu'à la grammaire. Nous pensons ici à une unité comme *koté* qui appartient au lexique "côté", mais aussi à la grammaire en tant que marqueur *ain koté zano* "une boucle d'oreille", conjonction de subordination *koté ou sava* " là où tu vas ", constituant de synthème interrogatif *kelkoté* "où"

La dynamique s'est en quelque sorte révélée lorsque nous avons essayé d'expliquer la question de la coïncidence entre localisation géographique des idiolectes et système linguistique créole (cf. *Phonologie*, 1989, pp.165-166). Dans le vocabulaire d'André Martinet — orographie et hydrographie — ou encore montagnes et rivières, pouvait servir de repère spatial dans l'analyse des mouvements migratoires à l'intérieur de la communauté créolophone.

I. 12. Conclusions partielles

L'investigation grammaticale des langues pidgins et créoles à la lumière de la linguistique générale n'est ni très jeune, ni récente si l'on se fonde avec Reinecke sur la première contribution du genre redevable à Magens en 1770. Cette date supplémentaire enrichit la recherche publiée par Vintila-Radulescu en 1975 et nous invite en quelque sorte, dans le cadre de ce Mémoire consacré à la problématique du créole de la Réunion et de Bourbon à établir un parallèle entre la description grammaticale de Magens en 1770 et le Rapport *Caulier* documentant la situation sociolinguistique à Bourbon jusqu'en 1772. La difficulté à

laquelle se heurte la description des faits de langue dans le Bourbon d'avant 1750 tient précisement dans la rareté — pour ne pas dire l'absence — de documents linguistiques de première main. Face à cette béance, le descripteur a le choix entre plusieurs modèles théoriques : le modèle implicationnel retenu par Chaudenson et son école par exemple privilègie la reconstruction de la matrice socio-historique et socio-linguistique. Dans la perspective de la description fonctionnaliste qui est la nôtre, nous nous en tenons aux traces linguistiques effectivement attestées dans la dynamique de la langue en notant les coïncidences, lacunes et incohérences. Le deuxième parallèle qui vient spontanément à l'esprit concerne ce que l'on pourrait désigner comme le regain d'intérêt pour la description linguistique et surtout celle des faits grammaticaux dans les langues créoles. La formation proposée par divers laboratoires européens et américains ne s'en est jamais vrament éloignée et leur rencontre dans la description des pidgins et des créoles a donné naissance à un véritable mouvement grammatical dont nos prolégomènes, très réducteurs sur ce point, n'ont pas vraiment rendu toute la fécondité. La priorité était acordée, il est vrai, à la délimitation des lieux et temps bibliographiques les plus déterminants pour la délimitation de notre problématique descriptive.

Les résultats linguistiques et sociohistoriques enregistrés dans nos publications ont été obtenus à partir d'un matériau composé de corpus oraux et de textes de première main. Ils sont désignés dans les sciences de l'information comme des documents primaires, c'est-à-dire bruts, saisis sans intermédiaire autre que l'enquêteur qui en est aussi le descripteur. Traditionnellement, ils sont désignés comme des documents authentiques lorsqu'ils ont été produits par les locuteurs appartenant à la communauté linguistique. Dans l'ordre chronologique accompagnant notre démarche descriptive, les résultats s'inscrivent dans un projet de reconstruction et de comparaison des états de langue. A cet effet, deux objets ont été étudiés : le système linguistique créole réunionnais et le faisceau des paramètres sociaux déterminants sa dynamique.

Dans l'étude phonologique, ses derniers apparaissent avec la présentation des locuteurs dont l'idiolecte a été décrit en système phonologique. Ils sont donnés identifiés par leurs initiales, date de naissance et localisés géographiquement comme en témoignent les pages de la Phonologie, 1992.

Les corpus, documents et textes écrits du créole de Bourbon ont fait l'objet d'une recherche plus longue et parfois laborieuse parce que leur lecture ne pouvait se faire en dehors de leur situation spatiale et temporelle (cf. *Catéchisme*, pp. 15-44).

Dans la *Grammaire*, nous avons certes respecté la distinction méthodologique entre unité commune, variante et variété en indiquant quels critères soutenaient l'analyse (cf. tome 2, *Grammaire du créole réunionnais. Elaboration et discussion théoriques*). Il convient cependant de garder à l'esprit les différences entre les enquêtes portant sur différents domaines de la langue. Nous avons noté que les enquêtes phonologiques et prosodiques sont plus contraignantes que les enquêtes syntaxique, morphologique et sémantique qui pour leur part sont moins tributaires de la sollicitation directe du locuteur.

Pour l'étude linguistique du créole réunionnais comme pour celle du créole de Bourbon, nous avons analysé toutes les données collectées — anthropologiques, sociologiques, ethnologiques, historiques et géographiques — en soulignant celles dont l'étude indiquait qu'elles conditionnaient le fonctionnement et l'évolution du système de la langue. Le rôle de la géographie et du relief s'est avéré déterminant pour la phonologi*e*. Un aspect particulier de la dynamique décrite tient dans leur appartenance à des époques différentes marquées dans nos travaux par la distinction entre le créole de la Réunion (de 1946 à nos jours) et le créole de Bourbon. Les modifications démographiques et les interventions sociales sur la situation linguistique ont révélé leur importance pour l'étude du système grammatical commun à Bourbon (cf. tome 3, *Ecriture et histoire*) et à la Réunion (cf. *Grammaire*, Introduction. (cf. *Phonologie*, pp. 7-9).

L'objectif poursuivi a été et reste encore la collecte de données linguistiques sur lesquelles doivent se fonder l'explication et l'interprétation de tous les domaines du système de la langue.

Nous formulons en effet l'hypothèse que la reconstruction génétique du créole réunionnais ne peut se fonder sur la prise en compte d'un seul composant — lexical, phonologique, sémantique, morphologique — du système général de la langue décrite. Ces caractéristiques — pour devenir dynamiques — ne peuvient également exclure les données pertinentes de la trame sociohistorique.

Cette perspective de travail a pu avoir pour conséquence la distance, voire l'isolement du descripteur face aux théories et hypothèses jusqu'ici émises et admises sur la genèse du créole réunionnais en particulier, des pidgins et créoles en général. Décrire et analyser les sous-systèmes linguistiques d'une langue créole n'est pas cependant synonyme de refus des théories existantes puisque c'est justement en les découvrant que nous avons opté pour une hypothèse de travail consistant à placer la description avant la comparaison et l'élaboration de théories.

Dans sa pratique fonctionnelle, la description a accordé une place privilégiée à la recherche de la *koinè ou créole commun* à la Réunion

au fractionnement dialectal ou à la façon dont les langues évoluent parce qu'elles fonctionnent dans l'espace et le temps. Dans cette perspective, les résultats consignés dans notre *Grammaire* constituent une partie neuve pour la description et la comparaison des créoles.

Les différents temps de la description se complètent lorsque la démarche devient explicative et comparative, c'est-à-dire qu'elle envisage un rapprochement avec d'autres langues. Ce problème n'est d'ailleurs pas spécifique aux langues créoles, mais se pose pour toute langue lorsqu'on en arrive au travail linguistique de reconstruction et de classification raisonnée en familles de langue, à la comparaison et la recherche d'une langue-mère, proto-langue ou langue commune primitive.

Appliquée aux langues créoles, cette problématique a été formulée en interrogations diverses. Les créolistes se sont par exemple demandés si le prototype créole en permettait une définition linguistique intrinsèque, c'est-à-dire indépendante de l'histoire de sociétés concernées (Mufwene, S., 1986). Ce que nous avons appelé l'autonomie du créole en tant qu'objet d'étude rejoint ces préoccupations. Les réserves que nous continuons d'observer sur ce point, sont dictées par les investigations qui doivent être entreprises sur l'apport malgache, indo-portugais et/ ou dravidien avant la formulation d'hypothèses génétiques.

L'état d'avancement des travaux conditionne lourdement la perception que le chercheur peut acquérir — ou pas — des faits de langues qu'il décrit. C'est seulement après avoir terminé l'inventaire des classes grammaticales, la syntaxe et la typologie de la phrase créole en tant qu'unité grammaticale que mes écrits ont marqué la différence entre syntaxe et grammaire. Il devenait alors possible d'étendre l'investigation synchronique à certains traits grammaticaux du créole mauricien et du seychellois. Ces réserves m'étaient imposées par la distinction que j'opérais entre étude synchronique et diachronique.

II. PROBLEMES ET METHODES

Introduction au chapitre

Malgré l'abondance de travaux sociohistoriques et comparatistes qui l'ont stimulée et orientée vers la recherche de systèmes, notre description du créole réunionnais n'a pas bénéficié d'étude phonologique intrinsèque susceptible de servir de modèle théorique et méthodologique. L'élaboration de la grammaire a bien sûr intégré les particularités syntaxiques et morphologiques identifiées par les études détaillées portant sur le réunionnais. Mais la rédaction concrète de l'ouvrage exigeait une saisie de l'ossature grammaticale avec ses règles (régularités) et exceptions. La linguistique de textes manuscrits anciens pour sa part met la description à l'épreuve de la reconstruction. Elle se heurte alors à la question des distributions lacunaires et celle plus générale de la représentation graphique — manuscrite, dactylographiée — des faits de langue.

Dans les trois cas, la conséquence en a été la nécessité de collecter des données — premières et/ou complémentaires — au cours d'enquêtes sur le terrain et aux archives. Le recours régulier de la théorie linguistique au terrain et du terrain à la théorie explique un double travail de précision et d'élargissement du champ d'investigation devenu tributaire d'un certain nombre de contraintes que ce chapitre retrace de manière un peu traditionnelle.

A cet effet, nos commentaires s'articulent — sans originalité — autour des réalités du mot, de la phrase et du texte. Les réflexions qui s'y rattachent indiquent cependant qu'elles sont traitées en tant qu'unités linguistiques (phonologique grammaticale, discursive et textuelle). Cette tentative rend également compte de l'évolution qui a marqué la linguistique des dernières décennies et à laquelle notre description de la tradition orale d'un créole n'a pas échappé : le dialogue avec la machine et la constitution de base de données, l'émergence des sciences cognitives, la question du traitement du sens dans sa relation à la syntaxe.

Dans la pluralité des réponses possibles à une question donnée (conception fonctionnelle, formelle, cognitive de la phonologie, de la grammaire et de la phrase) nous avons opté pour une approche fonctionnelle des unités qu'il importait d'ouvrir aux réalités du terrain réunionnais. La description jongle ici avec la recherche d'un appareil conceptuel adapté aux réalités du mot, de la phrase et du texte — écrit -. Ces trois termes sont devenus d'un usage traditionnel pour désigner

des entités complexes qu'il convient toutefois de cerner dans l'idiome décrit. Malgré toutes les imprécisions qui freinent et compliquent la définition, on comprend bien à quoi elle correspond lorsqu'avec Meillet elle retient par exemple que *"le mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble de sons donné susceptible d'un emploi grammatical"*.[48]

II. 1. Les unités simples et complexes

Puisque nous avons réalisé une phonologie et une grammaire du créole réunionnais, nous parlons — pour distinguer les deux ouvrages — de la phonologie et de la grammaire du réunionnais. Pour des raisons de clarté théorique et méthodologique, il est cependant utile de rappeler ici le sens dans lequel ces domaines sont appliquée au créole réunionnais. Théories linguistique et principes méthodologiques sont ici indiscutablement liés et conditionnent la hiérarchie impliquée dans la lecture de nos résultats. Comme nous l'avons indiqué dans nos remarques préliminaires, nos travaux n'ont pas utilisé les concepts descriptifs de morpho-syntaxe ni de morpho-phonologique attestés dans beaucoup de travaux réalisés sur les langues créoles. (cf. Papen, R., 1976, 1978, Corne, 1978, Cellier, P., 1985. Hazaël-Massieux, G., 1996).

La recherche bibliographique indique clairement que les termes morphologie, syntaxe, phonologie et sémantique recouvrent à la fois des objets d'étude, méthodes, concepts descriptifs qui sont loin d'être absolument identiques d'une école, d'une époque, d'une théorie linguistiques à l'autre. Toute description doit par conséquent les définir dans le cadre qui est le sien, de manière à ce que le lecteur puisse se faire une idée de l'appareil conceptuel et méthodologique auquel ils se rattachent. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons également d'expliquer comment se conçoivent et se définissent les domaines de la langue dans la théorie fonctionnaliste.

Beaucoup de manuels indiquent que la phonologie fonctionnaliste d'André Martinet et d'Henriette Walter[49] étudie les phonèmes — encore appelées unités de deuxième articulation ou unités distinctives —. Pour dégager ces unités, on se fonde sur la pertinence communicative et l'on identifie les segments distinctifs, les traits pertinents avant d'en présenter le classement et les combinaisons. Dans l'étude phonique de la langue, une grande importance est accordée aux réalisations

[48] cf J. MAROUZEAU, 1969, p.149.

[49] cf. WALTER H., Des indices physiques de la parole aux traits phonologiques. les différents temps de l'analyse. *Actes du 4 ème Colloque international de linguistique fonctionnelle, 1978, Université d'Oviedo, pp. 23-50.*

phonétiques dont toutes les nuances sont classées et hiérarchisées. Ce travail permet de lire la dynamique dans la mesure où il montre les tendances — champ de dispersion, maintien, instabilité, disparition d'une opposition —.

La grammaire inventorie et classe les monèmes — on dit encore unités de première articulation ou unités minimales de signification. Elle constitue un inventaire d'unités fermées à la différence du lexique où les unités forment un inventaire ouvert.

Elle a aussi pour tâche de formuler les règles et exceptions qui régissent la prononciation, la morphologie et la syntaxe. On retrouve par conséquent le rôle des traits phonologiques et prosodiques dans l'élaboration des règes alphabétiques et orthographiques.

C'est en syntaxe que sont analysées les relations de détermination et de dépendance entre les unités grammaticales, les fonctions dans le cadre des différents types de phrase.

La morphologie se consacre à l'étude de la variation de la forme du signifiant. Nous verrons qu'elle est complexe parce qu'elle présente des points de contact avec les unités syntaxiques et phonologiques en créole réunionnais. Il en est de même pour la prosodie — ou l'étude des faits d'accent et d'intonation dans le cadre de la syllabe et de la phrase.

C'est justement parce que l'analyse n'a pas mis sur le même plan la description des faits phonétiques, prosodiques, phonologiques, syntaxiques et morphologiques qu'elle a pu constater que certaines fonctions syntaxiques étaient prises en charge par des schèmes prosodiques à valeur distinctive. De la même manière, elle a identifié en plus des unités lexicales et grammaticales, un nombre d'unités complexes illustrant les particularités de la grammaticalisation dans ce créole. Cette approche considérée comme classique depuis Meillet a connu un développement non négligeable dans l'étude des procédés de créolisation. Notre travail expliquera pourquoi cette voie d'étude grammaticale trouve des limites lorsqu'elle s'appuie sur les données du réunionnais.

Ces contraintes inhérentes à l'identification du système de la langue orale se sont révélées à travers les concepts descriptifs utilisés dans les divers domaines de la description linguistique.

L'analyse concrète de la tradition orale et des pratiques manuscrites attestées pour le créole réunionnais et bourbonnien se complique avec la recherche des unités minimales constitutives du mot dans la chaîne parlée. Elles sont liées aux problématiques des langues à tradition orale auxquelles se rattachent les pidgins et créoles. La Grammaire exigeait que soient formulés les critères de segmentation, les principes d'accentuation des unités simples et complexes : ce que nous appelons synthème et syntagme correspond au mot composé et au

groupe syntaxique. Les caractéristiques du figement total et partiel mettent en valeur les procédés grâce auxquels forme (morphologie) et sens (sémantique) se combinent pour contruire les unités grammaticales et lexicales complexes.

Les contraintes sociohistoriques sont apparues lorsqu'il s'est agi d'expliquer les lacunes laissées par l'histoire de la langue, de la société et de la culture orale. La description ne pouvait pas se contenter pas de situer les faits de langue à la lumière de la matrice sociohistorique. Les principaux repères chronologiques — traite, esclavage, abolition, engagisme, départementalisation — ont été analysés non pas indépendamment des situations linguistiques, mais en corrélation avec elles.

Des contraintes externes déterminent pour leur part les conditions matérielles et concrètes de collecte des données sur le terrain. Elles touchent également la gestion technique des données écrites : description matérielle et édition de textes manuscrits créoles.

II. 1. 1. L'identification difficile de certains phonèmes

La phonologie occupe la première place dans ces travaux qui lui ont consacré, en plus de l'ouvrage réalisé à partir de la thèse, cinq articles dans lesquels l'analyse tentait d'expliquer plus en détail les facteurs internes et externes qui semblaient conditionner le consonantisme, le vocalisme, la phonologie du mot en contexte de système. Avant de se prononcer sur l'origine d'un phonème, notre étude visait à saisir les phonèmes en système comme l'illustrent les premières contributions publiées en 1989, 1990 et 1992). Notre démarche ne pouvait en rester à la lecture d'un phonème isolé, mais tentait de lire sa place à l'intérieur des ordres et des séries. Les dix-huit idiolectes décrits de manière détaillée témoignent de l'exploration laborieuse de la matière phonique qui livre le matériau préalable à l'identification des habitudes articulatoires. De ce point de vue synchronique, la nasalité et la longueur ont d'abord été analysés en termes de pertinence à l'intérieur du système consonantique.

Selon le principe fonctionnel, l'identification du phonème doit être menée dans un cadre de commutation parfait à l'intérieur de paires minimales parfaites. Ces voyelles et consonnes prouvent que le locuteur a le choix entre des unités discrètes entrant dans des oppositions pertinentes et s'ordonnant en des séries et des ordres qui constituent la structure même d'un système phonologique (cf. *Phonologie*, 1992. pp. 25-60.). L'application des principes de

phonologie a été possible pour le système vocalique oral, nasal ainsi que pour le système consonantique en position non finale.

Pour identifier des phonèmes en contexte de système (consonne palatale nasalisée, les consonnes nasales longues, la consonne r et ses variantes, voyelles d'arrière), il fallait démontrer leur indépendance par rapport au système vocalique (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 113-114, pp. 125-127.).

Les points phonologiques dont l'identification s'est avérée délicate concernaient exactement des traits consonantiques localisés en finale absolue. Dans cette position, les exemples réellement en usage dans les systèmes de mon échantillonnage permettait de poser une corrélation de longueur pour les consonnes orales, à condition de prendre comme cadre de commutation un contexte identique, mais non pas toujours tout le mot. En effet, il était possible de démontrer que le locuteur créolophone a le choix entre une consonne simple et une consonne longue dans des mots monosyllabiques comme sakk " cartable ~ sak " celui qui " où la paire minimale est parfaite. La démonstration était moins aisée dans d'autres mots formant une paire minimale comme trap " prendre" ~ grapp " grappe" où seul le contexte est identique. Pour la série des consonnes nasales, la situation était plus claire dans la mesure où ces consonnes nasales longues résultaient de la neutralisation du trait d'oralité au profit de la nasale longue (cf. *Phonologie*, 1992, pp, 115-120.).

L'étude a vérifié si le trait de longueur consonantique était attesté pour toutes les consonnes et dans tous les contextes (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 114-115.). Nous nous sommes demandée si cette manifestation de longueur avait dans ce créole une fonction distinctive – si elle était phonologique — ou prosodique, c'est-à-dire à fonction culminative, démarcative ou d'insistance.

Phonétiquement, et me fondant d'abord sur ma seule discrimination auditive, ce que j'ai appelé *consonne longue* ou *forte* correspondait à une durée plus grande qu'à l'initiale ou à l'intérieur du mot. Il importait de vérifier que la longueur de la consonne soit indépendante de celle de la voyelle parce que dans certains idiolectes une plus grande longueur était phonétiquement attestée pour la voyelle et la consonne (cf. *Phonologie*, 1992, pp, 138-139.).

Mais la configuration lexicale du réunionnais limitait la constitution de paires minimales parfaites. Les listes d'exemples présentées dans notre *Grammaire* ont été plus faciles à établir parce que l'enquête n'était pas prisonnière de corpus fermé.

II. 1. 2. Méthode d'enquête et situation linguistique des informateurs.

La collecte des données constitue une étape préliminaire à l'analyse linguistique proprement dite, même si le choix d'un échantillonnage représentatif résulte, comme son nom l'indique, d'une réflexion préalable et d'un choix raisonné de locuteurs. A l'issue de la première enquête phonologique, j'ai essayé de comprendre dans quelles mesures la difficulté rencontrée dans l'identification de certains phonèmes pouvaient être liée à la collecte des données phonologiques. Mon enquête avait adopté une méthode d'entretien spontané, c'est-à-dire sans questionnaire phonologique établi au préalable. Compte-tenu du profil linguistique des informateurs et de la tradition orale du créole, je ne pouvais pas envisager de leur donner à lire une liste de paires minimales pour vérifier les réalisations des consonnes dans le mot. Mon investigation première visait, dans un premier temps, à collecter des phonèmes en situation orale parce qu'elle évitait le recours à l'écriture et à la lecture.

Cette démarche s'imposait d'autant plus impérativement que l'échantillonnage représentatif collecté comptait des informateurs créolophones âgés et localisés différents lieux géographiques. Les paramètres sociaux — l'âge, la géographie et la situation linguistique des informateurs — avaient souligné la différence importante dans la communauté entre l*es milieux linguistiques non-exposés et exposés* au contact avec d'autres langues.

Toutefois, la méthode d'entretien spontané ne permettait pas de traquer de manière non directive une question aussi complexe que celle de la longueur phonologique des consonnes. Il aurait fallu — et je ne l'ai compris qu'une fois de retour à Paris — proposer des paires minimales une fois en fin de phrase et une fois à l'intérieur de la phrase. C'est ce qui ressortait de l'enquête prosodique et syntaxique que j'avais réalisée à partir de 1990 auprès d'un échantillonnage d'informateurs représentatifs des locuteurs créolophones scolarisés en français. J'en ai rendu compte dans l'article de 1994 traitant de "*Oralité, contexte et cognition sur le terrain créolophone réunionnais*". Les informateurs lisaient à haute voix une liste de mots simples (mono-, di- et polysyllabiques) mais aussi des syntagmes. L'entretien libre qui suivait collectait les données pour l'analyse grammaticale.

Mes analyses phonologiques et prosodiques ultérieures tenaient compte de la place du mot dans la phrase, observation qui a permis de situer et d'interpréter les manifestations de la longueur dans différents niveaux : elle est phonologique en finale de mot pour tous les systèmes de l'échantillonnage. Elle peut être attestée à l'initiale de mot dans certains systèmes localisés en des points géographiques précis de la

communauté. La longueur consonantique peut également résulter de particularités prosodiques caractérisant la mise en valeur ou l'emphase.

Pour toutes ces raisons, nous avons indiqué la nécessité d'une vérification par l'analyse expérimentale — c'est-à-dire assistée par ordinateur.

II. 1. 3. Le lien entre habitudes articulatoires et lexique.

Tous nos premiers écrits évoquent le traitement du lexique par la phonologie et la prosodie (cf. *Phonologie*, 1992, p.172.). Il s'agissait bien porter une attention particulière à la distribution des phonèmes dans les mots. Il apparaissait alors que la longueur affectait les consonnes orales et nasales quelle que soit l'étymologie du mot. Les mots d'origine malgache comme *rapyang'* " avare", *papang'* " bussard de Maillard et rapace propre à l'île", *lavarang'* " véranda" présentaient les mêmes traits phonologiques, mais le vocabulaire créole n'a pas gardé de mots où la consonne nasale vélaire - indiquée ici à l'aide de l'apostrophe - soit attestée à l'initiale et à l'intérieur des mots.

La difficulté à trouver des paires minimales parfaites tenait par conséquent dans la structure même du lexique de ce créole dont les études les plus documentées avaient déjà souligné la diversité des apports. L'étude phonologique a identifié une consonne nasale forte ou longue en position finale dans des mots comme tonm' "tomber", tinm', "timbre" rann' "rendre", atann' "attendre". Le lexique créole réunionnais ne fournissant pas des mots où ces consonnes seraient attestées dans d'autres positions, on conclut donc, en bonne méthode, à une distribution lacunaire sur ce point phonologique précis et on recherche des mots offrant un cadre de commutation se rapprochant au mieux du contexte de pertinence nécessaire à la démonstration phonologique.

La question de la distribution lacunaire — ou absence d'occurrences dans un corpus créole oral — se rattache à une autre caractéristique qui mérite également d'être soulignée : il s'agit de la différence considérable entre la phonologie complexe du créole réunionnais et le système relativement réduit qu'il était possible de reconstruire dans deux textes religieux en créole de Bourbon (cf. *Catéchisme*, 2000, pp. 110-111. 111, pp. 124-129.).

Nous pouvons légitimement nous demander s'il s'agit d'une complexification phonologique qui se serait produite dans l'évolution qui a mené du créole de Bourbon à celui de la Réunion (cf. Bilan, III) La phonologie du créole de Bourbon aurait donc été moins complexe. L'autre explication serait à chercher dans le caractère peu fiable des textes écrits anciens qui ne disposaient ni de conscience ni de signes graphiques pour noter, à l'aide de l'alphabet latin, des réalités de la

prononciation en créole. La réponse à ces questions cruciales touche aux théories mêmes de la formation d'un créole. L'étude des textes non religieux et le rapprochement avec les faits grammaticaux indiqués par Goux dans sa grammaire de 1844 pour le créole français des Caraïbes, puis par Farchi signalent cependant des particularités de l'accent créole en fin de mot. Elles sont simplement notées à l'aide de l'apostrophe dans la quasi-totalité des textes créoles de Bourbon du dix-neuvième siècle, plus explicitement décrites par Goux (1842) et Farchi (1952).

II. 1. 4. La syllabe : combinaison, prosodie et mise en valeur

La longueur des consonnes a attiré l'attention sur l'existence de phénomènes d'accentuation du mot et d'intonation de phrase dans ce créole. Le support de ces manifestations est la syllabe, unité plus grande que le phonème puisqu'elle se définit selon la combinaison de voyelle et de consonne dans le mot. L'intérêt et la difficulté de ce niveau d'analyse fondé sur la structure syllabique, tiennent dans son apparente simplicité aussi longtemps, je suppose, que l'on en reste à une méthode de reconnaissance par l'oreille, c'est-à-dire non assistée par ordinateur.

L'étude syllabique confirme l'idée selon laquelle tout phonème ne peut pas occuper n'importe quelle place dans le mot et cela constitue aussi une régularité. C'est ce que signale la combinaison de phonèmes à l'intérieur des structures syllabiques du réunionnais : elles ont montré par exemple la façon dont les consonnes et les voyelles se combinaient le plus fréquemment dans les différents types de mots (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 52-57).

La position de la syllabe dans le mot a mis en évidence la structure du mot (simple, di- et polysyllabique) et du synthème — encore désigné comme mot composé ou locution nominale figée. De ce point de vue, nos résultats confirmaient les particularités syllabiques déjà repérées dans les langues créoles (prédominance des syllabes ouvertes, des mono- et dissyllabiques)[50].

Lorsqu'on analyse le lien entre voyelle et consonne dans la syllabe et dans le mot, on quitte alors le système phonologique pour considérer le système prosodique. La prosodie se définit, dans sa différence à la phonétique et à la phonologie, comme l'étude du fonctionnement, des unités dites supra-segmentales (énergie articulatoire, intensité, hauteur, longueur, quantité vocalique) dans une langue donnée. Les phénomènes relatifs à l'accent et à l'intonation accompagnent systématiquement tout acte de parole et n'intéressent pas la description de la langue en soi. Ils

[50] cf. VALDMAN, A., 1978.

prennent du relief lorsque la description tente de cerner les particularités de ce que l'on appelle communément " l'accent créole réunionnais". L'élaboration concrète de la *Grammaire* nous a obligée à approfondir ces points en réfléchissant concrètement à la formulation des régularités prosodiques. En essayant de formuler les règles de prononciation ou d'accentuation valables pour ce créole, nous avons séparé les régularités prosodiques des procédés de mise en valeur, tout en mentionnant que les deux phénomènes relevaient du système prosodique commun.

A cet effet, nous avons distingué les cas où les unités supra-segmentales assurent une fonction distinctive. Nous avons également inventorié les unités — rares dans le lexique, mais fréquents dans le discours pour lesquelles différents schémas prosodiques impliquaient différentes unités de signification. Notre contribution de 1996 à l'analyse du *Dialogue créole réunionnais : communication verbale et non verbale* a enrichi la description en intégrant la dimension discursrive.

Les fonctions distinctives de l'intonation s'entendent dans le marquage de l'interrogation, de la supposition, de l'injonction. La fonction expressive se manifeste par une plus grande énergie articulatoire à l'initiale des mots. Elle intervient dans les procédés de mise en valeur, terme désignant ici l'usage — exagéré ou plus fort — de l'énergie articulatoire pour exprimer en créole toute une gamme de sentiments (ex : la colère, la joie).

II. 1. 5. Eléments pour une interprétation diachronique de l'accent créole

C'est l'étude du lien entre la structure prosodique et syllabique du mot qui nous a amenée à rapprocher les mots créoles de leurs étymons correspondants. Quelle que soit son origine étymologique, le mot mono- et dissyllabique présentait les mêmes caractéristiques prosodiques. Les polysyllabiques — les plus fréquents — n'attestaient pas les mêmes caractéristiques que les synthèmes qui reproduisaient une structure scandée en deux dissyllabiques (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 58-59). En partant de la durée ou la longueur vocalique dans la syllabe du mot, nous avons identifié des voyelles accentogènes, c'est-à-dire support de la masse accentuelle, que nous avons classées dans l'ordre décroissant.

Nous avons idientifié ici la trace d'une habitude ancienne pour laquelle nous avons proposé la notion de fonction constitutive de l'accent. Il s'agit d'un accent quantitatif de durée dans la mesure où elle détermine la forme sonore des signifiants de monèmes. Dans le même

esprit de comparaison établie entre forme lexicale et forme sonore, il était possible d'observer la fonction compensatoire de la longueur consonantique à la finale de mot comme febb " fébrile", rïmatiss " rhumatismes". A l'initiale, où l'accent avait besoin d'un pied ou d'un support, les mots créoles de fonds avaient été découpés en syllabe fermée. A l'intérieur des synthèmes, nous avons reconstitué le rôle de support ou de jonction assuré par les vestiges formels des anciennes prépositions du français. Il revient à la démarche grammaticale d'avoir circonscrit l'existence d'habitudes prosodiques communes. Lorsqu'elle recherche les fonctions syntaxiques communes, la grammaire rencontre aussi le rôle de schèmes prosodiques pertinents (cf. *Grammaire*, La Syntaxe).

II. 1. 6. La place de la morphologie dans la description

Que la question de l'indépendance de la phonologie par rapport à la morphologie et à la syntaxe soit abordée en ce point de notre étude, n'est pas aléatoire. En effet, une grande partie de nos résultats tient dans la définition que nous avons donnée de la morphologie comme l'étude de la variation non pertinente de la forme des signifiants des monèmes (cf. Martinet, A., *Eléments*). Cette définition est un peu plus précise que celle héritée de l'étymologie. Cette dernière appelait traditionnellement "la science des formes" l'étude des formes sous lesquelles s'emploient les mots d'une langue.

Depuis les grammairiens grecs et indiens, la morphologie ainsi conçue constituait avec l'autre partie — la syntaxe — le domaine de la grammaire. Ces conceptions étaient conditionnées par l'intérêt principal que les anciens grammairiens entretenaient pour la langue écrite et la philologie. On peut comprendre à quel point la prise en compte de la forme sonore et de la double articulation du langage humain a fait évoluer la description des langues. Pourtant, les différentes acceptations des concepts descriptifs *morphologie, syntaxe, grammaire* n'y ont pas forcément gagné en simplicité dans l'histoire de la linguistique post-saussurienne. On sait par exemple que le concept de morpho-phonologie ou morphonologie apparaît dès 1929 chez Troubetzkoy qui la reprécise en 1931. Toutes les acceptations prises par la morphonologie — terme que nos écrits ont toujours évité — marquent l'évolution des différentes théories de la linguistique post-saussurienne.

Notre investigation de la morphologie créole réunionnaise met l'accent sur deux écueils. Elle montre qu'il est difficile d'admettre que le système créole ne connaît pas la morphologie parce qu'elle ignore les questions de flexion liées à la conjugaison verbale et à la déclinaison

nominale. Elle invite à ne pas confondre morphologie et variation pour conclure qu'il n'y a ni stabilité, ni système commun dans une langue créole. Les caractéristiques morphologiques des unités et classes grammaticales témoignent de la difficulté rencontrée lorsqu'il s'agit d'expliquer les variantes et les variétés par rapport à une forme commune. Nous en avons posé les problèmes socio-historiques dans notre étude de la *Variation, variétés et variantes dans quelques grammaires créoles de l'océan Indien*. Cette difficulté pose une limite à la description d'un créole si elle envisage de tout expliquer en synchronie.

Les travaux publiés sur le créole de Bourbon et réunionnais témoignent également de différentes conceptions de la pratique morphologique qu'elles ont abordées à travers trois sortes de publications.

La première série de publications (1989-2001) concerne les descriptions en synchronie dynamique qu'il était possible de donner du créole réunionnais dans le cadre de la créolistique et de la linguistique générale. Il s'agit ici de la morphologie attestée dans les corpus oraux modernes. C'est par elle que nous avons commencé avant de passer — dans une deuxième série de travaux — à la description des états de langue attestés dans textes écrits du dix-neuvième siècle où la morphologie étudie les formes écrites ou manuscrites plus anciennes.

La morphologie créole n'est pas attestée — sous bénéfice d'inventaire — dans les données missionnaires documentant la Compagnie des Indes (1677-1770) et qui sont rédigées en français. Pour rendre compte du traitement accordé aux réalités linguistiques dans ces publications dues à des missionnaires, lettrés, gens cultivés, nous avons utilisé le concept de grammatisation des langues au sens de Sylvain Auroux (1994). Elle servait d'outil linguistique et sociohistorique à l'observation de cette période au cours de laquelle une société donnée voit l'apparition progressive de formes écrites pour son parler.

Cette classification sur l'axe spatio-temporel présente également un intérêt épistémologique dans la mesure où elle illustre l'idée que les auteurs se faisaient de la grammaire, du lexique et de la morphologie créoles. Farchi et Verrier par exemple ne parlaient pas de morphologie, mais analysaient les modifications que le créole faisait subir au français. Les auteurs ne cachaient d'ailleurs pas qu'ils puisent leur matériau dans les monographies connues depuis la fin du dix-neuvième siècle[51]. Ainsi Farchi écrit dans son article de 1952 intitulé " *Le Parler créole de la Réunion*" :

[51] cf. VINSON A., Les origines du patois créole de l'Ile Bourbon in *Bulletin de La Société des Sciences et des Arts*, 1882. FOCARD, V., 1884., BAISSAC, 1883.

" Les métropolitains qui arrivent à la Réunion se figurent volontiers que le patois créole est une espèce de " petit nègre" et qu'il suffit, pour le parler, de supprimer tous les articles et de mettre tous les verbes à l'impératif. Il n'en est rien. D'abord le parler créole possède un vocabulaire un peu particulier, et le métropolitain qui l'ignore risque de ne pas toujours comprendre les gens du peuple à qui il s'adresse et de n'être pas non plus compris par eux. Surtout le créole a sa grammaire. Bien que simples et peu nombreuses, le règles n'en sont pas moins impératives [...] Le créole ne connaît qu'une personne de conjugaison : la 3ème personne du singulier : mi connait, ti connait, li connait, ni connait, vi connait, zot connait" [...] Le verbe s'en aller a gardé sa forme fléchie au présent, seul temps usité, mais les six personnes se conjuguent naturellement sur la troisième personne du singulier s'en va qui se prononce sa va : mi sa va, ti sa va ".

L'intérêt véritable pour la morphologie aura du mal à s'exprimer dans ces travaux, vraisemblablement parce que les esprits influencés par les pratiques les plus répandues ont tendance à identifier l'étude morphologique à celle de l'alternance grammaticale régulière. Nos travaux pour leur part ont choisi d'adapter le modèle de description fonctionnaliste aux réalités du créole réunionnais pour lequel les notions de déclinaison et de conjugaison ne sont pas applicables. Ces remarques nous servent en fait à introduire la question de la morphologie et des variantes du signifiant de monème telle qu'elle se pose dans le cadre phonologique. Les limites de l'idiolecte ont rendu possible la différence établie entre la morphologie d'un système individuel, du système commun et celle du système général où se lisent les variétés (régionales, culturelles, stylistiques).

II. 1. 7. La fluctuation : entre phonologie et morphologie

Notre description traite de la morphologie à l'intérieur de l'inventaire des unités lexicales et grammaticales. On constate que l'étude morphologique commence déjà en phonologie, lorsque l'analyse synchronique rencontre l'existence de mots pouvant se réaliser tantôt avec un phonème, tantôt avec un autre. Nous citerons l'extrait d'un article dans lequel Henriette Walter définit la fluctuation :

"L'existence de formes concurrentes pour le même monème a été signalée depuis longtemps et dans les langues les plus diverses. Cependant dans certaines langues (comme les langues indiennes d'Amérique), ces hésitations atteignent des proportions si inquiétantes qu'il a fallu leur faire une place dans la théorie. On désigne donc, depuis 1968, tous ces phénomènes sous le terme de fluctuations, terme sous lequel on regroupe les variations aléatoires "de la forme des signifiants des unités significatives et, en particulier, les cas où un même mot est prononcé

avec tel ou tel autre phonème par les différents membres de la communauté linguistique mais aussi (...) par le même individu. [...] Les fluctuations, c'est donc de la morphonologie, mais le problème des fluctuations se pose d'abord en phonologie".

Nous parlons d'opposition phonologique fluctuante parce que le locuteur hésite entre deux phonèmes (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 153-154.). Les plus frappantes sont celles qui affectent le vocabulaire lorsque qu'un même mot se prononce au moins de deux façons parce que certains locuteurs les réalisent avec une voyelle (ex: **mo**lall "moisissure") et d'autres avec une autre voyelle (ex: **mou**lall "moisissure"). On parle ici de voyelles et de consonnes fluctuantes. Ce tableau apparaît dans trois publications après la thèse d'abord parce que les informations rassemblées y sont faciles à appréhender. Cette manifestation phonologique témoigne aussi d'un moment important de l'évolution de ce créole. Enfin, les exemples cités constituent un stock unique parce que limité dans le vocabulaire.

Le système des voyelles orales est plus exposé que celui des voyelles nasales et celui des consonnes à ces fluctuations, signes d'instabilité.

En créole moderne, les oppositions les plus instables concernent le premier, le deuxième et le troisième degré d'aperture (i~ï, e~ë, o~u).

L'instabilité est attestée dans l'ordre des sulcales — pour la série des consonnes chuintantes, sifflantes et apico-alvélaires — à l'échelle de la communauté.

L'étude de la fluctuation gagne à être identifiée en phonologie, mais traitée en morphologie comme l'illustre le tableau de la distribution de / o/ et de /u/ dans la diversité (cf. *Phonologie*, 1992, p. 153, § 13).

D'un point de vue méthodologique, et l'article de H. Walter le rappelle — la fluctuation constitue un problème délicat qui mérite d'être différencié de celle des variantes de phonèmes, des cas de neutralisations et des alternances :

A l'échelle de la diversité, notre étude montre les points de contact où le système vocalique subit l'influence du système consonantique et cela s'explique par les particularités prosodiques et phonologiques de ce créole : réalisation vocalique de la consonne /r/ en syllabe fermée et en finale de mot ; réalisation palatale [j] de la voyelle /i/ dans certains contextes ; réalisation vélaire / ou labiale [w] de la voyelle u et a devant *va*. Nous avons affaire ici à des variantes.

II. 1. 8. Les retombées synchroniques et diachroniques de l'étude

La fluctuation affectant l'opposition /o/~/u/ ainsi que celle affectant les consonnes palatales /[j, ñ, j̃] apportent des éléments à l'étude diachronique ultérieure (cf. *Phonologie*, 1992.). Elle nous paraissait aussi digne d'intérêt du point de vue de la reconstruction de l'histoire des formes sonores dans le lexique ainsi phonologisé. Elle présente également un intérêt indéniable du point de vue de l'étude comparée ou contrastive des langues en contact. Michel Carayol avait procédé en 1978 à un rapprochement des sons du réunionnais et du français dans une perspective pédagogique[52]. Cette approche mettait en évidence le prisme des habitudes articulatoires du créole lorsque les locuteurs s'expriment en français régional différent sur ce point du français central.

La perspective diachronique est plus difficile à atteindre car elle présuppose que la description ait rassemblé les traits anciens en usage dans plusieurs apports constitutifs du réunionnais. C'est la question soulevée par C. Corne[53] dans le compte-rendu qu'il a donné de notre étude phonologique en 1993. Il supposait en effet une influence du malgache sur les consonnes chuintantes du système phonologique réunionnais.

Une autre percée théorique est proposée en termes de variation et d'approche panlectale du français avec les travaux de Robert Chaudenson. Certains aspects de la morphologie — verbale, adjectivale et pronominale — des créoles y sont traités dans leur relation historique aux ramifications dialectales du français ancien[54]. La variation affectant les phonèmes du créole réunionnais n'est pas intégrée dans ce modèle théorique.

Nos résultats mettent en évidence la place fondamentale de la morphologie pour l'étude de la diachronie et du changement linguistique dans le créole réunionnais.

Dans son ouvrage consacré à la structure des langues, Claude Hagège traite des problèmes liés à la structure du mot pour en signaler l'incertitude du critère et les limites qui en découlent pour l'analyse typologique des langues :

> *" Les typologies du XX ° siècle sont clairement synchroniques, c'est-à-dire qu'elles classent les langues selon des types observables au moment de l'étude, et non seulement selon leurs parentés génétiques établies*

---

[52] cf. CARAYOL M, *Les sons comparés du français et du créole réunionnais. Approche théorique limitée à des fins pédagogiques*, 28 pages dactylographiées, 1972, C.D.D.P. de la Réunion.

[53] cf. CORNE C., 1978.

[54] cf. CHAUDENSON R., 1997, Variation, koïnèisation, créolisation : français d'Amérique et créoles" in *Français d'Amérique*. *Variation, Créolisation. Normalisation*. Textes réunis et présentés par P. Brasseur.

d'après ce que l'on sait de leur passé (diachronie), ni selon les aires géographiques où des traits communs se sont diffusés par contact (typologie aréale, interférant souvent avec les deux autres). Cependant, la plupart des typologies, qu'elles soient du XIX ° ou du XX ° siècle, sont fondées sur la structure du mot. […]

En fait l'étude des formatifs (éléments internes du mot) est, pour une part, une discipline historique. […] D'autre part, si maintenir *n'est plus analysé alors que* attrape-nigaud *peut l'être encore, c'est que l'un reflète une syntaxe archaïque ne correspondant plus à aucun mécanisme […]*

L'examen de la forme des mots, dans les langues où elle est variable, intègre la diachronie, sur le versant phonologique comme sur le versant syntaxique. Par contre, les typologies fondées sur cet examen ne peuvent pas, malgré l'apparence, être synchroniques, et cela contredit leur propos même. " [55]

Les problèmes rencontrés dans la description linguistique telle que nous l'avons pratiquée rendent bien compte des difficultés de méthode, de classification et du choix des critères les plus adaptés aux réalités linguistiques. Elles seront à prendre en considération dans les débats sur les critères définitoires du réunionnais en particulier et des créoles en général (cf. Bilan, III. 1.). Dans le cadre de l'étude morphologique, ces critères nous aident à prendre la mesure des particularités liées à la dynamique évolutive du réunionnais lorsqu'elle s'appuie sur les particularités syntaxiques dans l'énoncé minimal, la phrase et ses différentes formes.

II. 1. 9. La hiérarchie des fonctions syntaxiques en synchronie

La recherche du système linguistique commun implique l'identification des plus petites unités linguistiques communes. Elles sont traitées à présent lorsque le Mémoire aborde les unités minimales de signification. Avant même de segmenter l'énoncé en ses divers constituants, la description synchronique doit indiquer quelles sont les unités de base — ou premières — et quelles en sont les variantes. Tant que la description se situe à l'intérieur d'un idiolecte, il est toujours possible de dire si une unité phonologique est phonème, variante libre ou contextuelle pour un locuteur donné. (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 25-60). En revanche, lorsque la description synchronique dynamique révèle plusieurs habitudes articulatoires dans la communauté (ex : swainj, swaj" soigner", sonj" faire de l'élevage", gain$\tilde{j}$ gaj, ganne, genne "pouvoir", elle livre des données qui alimentent l'étude de la variation et celle de la diachronie, c'est-à-dire l'évolution du système linguistique dans le temps (cf. Staudacher-Valliamee, 2000). La

[55] cf. HAGEGE C. *La structure des langues*, P.U.F., Que-sais-je, N°2006, 1982, pp. 8-9.

fossilisation ou l'enracinement sont marqués par l'âge (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 162-163) et la localisation géographique des idiolectes. (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 62-109, 161, 165). Un exemple comme est *gainj* intéressant pour la complexité des fonctions qu'il cristallise en réunionnais (verbe plein, noyau de groupe verbal, noyau de synthème verbal) comme dans d'autres créoles français des Mascareignes (cf. Corne, 1978) et des Caraïbes (cf. Holm, 1988)

Cependant, la question linguistique du lien entre unité, variantes d'unité et variétés doit le plus souvent être résolue dans une véritable étude diachronique qui se charge de démontrer, pour une langue donnée, quelles sont les unités premières qui ont subi des modifications et abouti à des variantes à l'intérieur de la communauté linguistique. En choisissant les variantes communes nous avons résolu la question de la présentation des classes grammaticales en nous référant aux faits décrits et non pas à une norme. En réunionnais, par exemple, certains verbes présentent plusieurs formes *done, donn', dâr* "donner". La forme nasalisée s'accompagne d'une modification de sens *Mi donn' aou* "je te le donne", mais lorsqu'elle est accentuée " Tu veux des claques!". *dâr* serait une forme héritée de l'indo-portugais. Les trois formes sont communes. La question du lien entre unité, variante d'unité et variétés de langues doit se définir à l'intérieur d'un système linguistique et ne peut être remplacée par la seule démarche étymologique portant sur l'origine des lexèmes venus d'une autre langue. Cette problématique du lien entre unité et diversité ne se pose pas en de mêmes termes suivant que l'on s'en tienne à une seule langue ou que l'on mélange les langues et les niveaux d'analyse.

A l'intérieur du système créole, on constate par exemple que dans la phrase, une unité simple ou complexe peut présenter des formes différentes. Nous pouvons citer l'exemple du pronom personnel et du marqueur du futur *va* dont la forme varie de manière régulière donnant lieu à des variantes contextuelles, c'est-à-dire non libres pour la première personne du singulier. On relève pour la première personne *ma* travay "je travaillerai", *nou* va travay ou encore *na* travay, " nous travaillerons. *ou* va (*wa*) travay " tu travailleras", lï va travay " il travaillera, zot va travay vous travaillerez , banna/zot va travay "ils travaillerons". Cependant, nos enquêtes ont relevé dans le Sud et l'Est (Grands Bois, Terre Sainte, Sainte-Suzanne) *moin va di aou* " je te dirai", *mo va sonn aou* " je te téléphonerai ". Par ailleurs, en fonction sujet, le pronom personnel de la première personne *moin* s'utilise à l'accompli : *moin* la travay " j'ai travaillé". Cependant, *ma* la travay, *maa* travay sont courantes chez les hommes. La forme du non accompli, est *i travay* à toutes les personnes sauf à la deuxième personne singulier où le marqueur pré-verbal peut disparaître *mi* travay

" je travaille", *ou* (i) travay " tu travailles", *lï* travay " il/elle travaille. La grammaire peut intégrer ces modifications morphologiques régulières en synchronie et poser les formes complètes comme formes de base. Mais une étude diachronique approfondie doit vérifier si cette hiérarchie ou ordre des modifications des formes est linguistiquement fondée dans l'histoire de ce système créole.

II. 1. 10. Les rapports syntagmatiques

L'exemple du pronom de la première personne du singulier dont la forme varie suivant la nature des marqueurs aspectuels *i*, *la* et temporel *va* antéposés au verbe, illustre bien les difficultés rencontrées au cours de l'analyse lorsqu'elle observe les faits de langue dans le cadre encore plus large et plus complexe de la chaîne parlée. On appréhende alors la succession — on dit encore combinaison linéaire ou association — des unités linguistiques dans la parole. Après Saussure, le syntagme désigne la combinaison de deux ou plusieurs signes en une entité complexe constituée par exemple en un groupe nominal déterminant un groupe verbal. La syntagmatique a pour tâche d'identifier et d'inventorier les relations, en nombre limité, pouvant s'établir entre les éléments constitutifs de l'énoncé.

On sait en effet que les unités linguistiques peuvent se combiner selon au moins deux types de rapports différents. Les rapports syntagmatiques, de nature contrastive, sont ceux qui s'établissent entre le sujet, le verbe et ses marqueurs aspecto-temporels dans l'énoncé. En revanche, lorsqu'on établit l'inventaire des unités susceptibles de commuter entre elles par exemple, on reconstruit les rapports paradigmatiques où les unités s'excluent ou sont en opposition. La grammaire repose sur l'étude des rapports syntagmatiques et paradigmatiques. On perçoit le paradigme — ou classe d'unités pouvant fonctionner en un même point de la chaîne parlée — en commutant les unités qui sont alors en rapport d'exclusion mutuelle Ex : moin *la* travay " j'ai travaillé", moin *la pou* travay " je travaille" , m*i* travay" je travaille", m*i vyenn* travay " je viens juste de travailler, moin *la fine* travay " j'ai déjà travaillé".

La notion de paradigme a connu, il est vrai, une extension de son usage en dehors de la linguistique jusqu'en littérature et en sociologie du langage. Il pourra y être question du changement des paradigmes esthétiques. Dans ce cas précis, il est synonyme de classe ou groupe de valeurs.

En tant que concepts descriptifs, les rapports syntagmatiques et paradigmatiques sont d'une grande utilité dans la mesure où ils sous-

tendent la description linguistique dans sa totalité. L'étude des paradigmes du créole montre le caractère hétérogène, surchargé ou parfois incomplet des structures dans lesquelles s'insèrent les unités constituant le système phonologique et grammatical. Celle des syntagmes souligne la non-coïncidence entre forme sonore du signifiant et fonction syntaxique. Il peut s'agir d'isomorphisme lorsque la forme sonore d'unités comme *la*, *ssa* correspond à plusieurs fonctions que nous avons notées de manière différente : *lakaz* " la maison, chez", *bougg-là "*cet homme*"*, *moin la di* " j'ai dit", moin-*lâ* (phatème), l*à-lâ* (adverbe de lieu+phatème). L'analyse indique les vestiges formels ou unités démotivées de la langue lexifiante lorsqu'on identifie des anciennes prépositions du français dans des adjectifs *anta* "morose", *anlwill* "ivre", verbes *anserv*" utiliser", synthèmes *pyédbwa* "arbre", *pyédkou* " nuque").

II. 1. 11. L'établissement d'inventaires dans la description

Il est d'usage d'établir un inventaire ou liste exhaustive des occurrences dans le but d'identifier les unités phonologiques et grammaticales. Pour la sémantique et le lexique, on opère plutôt avec le champ lexical et notionnel. L'aspect lexicographique et sémantique n'est pas au centre de nos travaux qui cependant ont beaucoup appris au contact des corpus écrits anciens et modernes. L'inventaire, tel qu'on l'entend dans la tradition linguistique, présuppose un travail de tri, donc le choix de critères et un raisonnement de la part du descripteur qui l'établit.

Le caractère exhaustif est possible ou justement impossible suivant le domaine de la langue ou parfois même la langue qu'il s'agit de décrire. Dans le *Catéchisme* qui constitue un corpus fermé et religieux, nous avons par exemple souligné la rareté des mots en *z* comme dans zanimo "animal". La finalité de ce travail tend à la délimitation des unités constitutives d'une langue. Certes, il n'est pas toujours possible en effet de prévoir et de fixer a priori le nombre exact d'unités devant la composer. Le critère le plus déterminant pour le cas qui nous intéresse ici reste celui de l'ouverture et de la fermeture de l'inventaire. C'est sur ce critère que l'on se fonde pour faire la différence par exemple entre inventaire lexical et inventaire grammatical. Il est un fait bien établi dans l'observation des langues que le lexique constitue un inventaire ouvert, c'est-à-dire susceptible d'intégrer ou de perdre des unités et ce, selon un processus beaucoup plus rapide et visible que l'inventaire grammatical. Un dictionnaire pour sa part indique le nombre exact d'entrées ou fiches qu'il a stocké. Ce travail est également possible sur un corpus fermé comme le *Catéchisme* et *La Bulle*.).

On peut et on doit inclure le critère structurel et morphologique à l'aspect quantitatif de l'inventaire. En effet, malgré les marges que l'on enregistre dans la diversité des usages, il est plus aisé de dénombrer les unités entrant dans la liste des voyelles, consonnes (cf. tome 2, *Le système consonantique. Le vocalisme*), des pronoms personnels (cf. tome 3, *Grammaire*), des déterminants verbaux (cf. tome 2, *Le système verbal créole réunionnais*) ou des déterminants du nom dans une langue donnée (cf. tome 2, *Comment écrire une grammaire créole*). On sait par exemple que pour les créoles, les traits structurels du nom, du verbe ont été repérés depuis au moins le milieu du dix-neuvième siècle.

L'inventaire livre le matériau linguistique nécessaire à la mise en système qui lui se construit à partir de critères théoriques abstraits. On en trouve une visualisation moderne avec l'index grammatical que nous placerons à la fin de l'ouvrage de grammaire. Il arrive, notamment pour les langues très anciennes ou celles à tradition orale, que la reconstruction dont procède l'inventaire doive s'enrichir et s'alourdir d'une masse de données dites socio-, extra-, paralinguistiques parce qu'elles ne se limitent pas à la seule documentation interne des systèmes linguistiques. Organisées et interprétées dans leur historicité et leur culturalité, elles contribuent à l'étude des processus de créolisation au sens le plus complexe du terme.

II. 1. 12. Système et tableau : concepts et outils de description

On serait tenté de croire que les termes utilisés — système, paradigme, structure, tableau sont à peu près équivalents parce que synonymes d'ensemble organisé. Or, l'histoire des outils conceptuels et descriptifs nous informe sur le caractère non aléatoire de ces mots.

La linguistique, après Saussure, conçoit la langue comme un système de signes placés en dépendance mutuelle : les rapports d'un terme avec les autres termes sont "tout ce qui le constitue" (cf. Saussure, p. 160). Cette conception première du système est en quelque sorte le premier objet que notre description a essayé de cerner. Et c'est même pour cette raison qu'elle a choisi dans un premier temps de se concentrer sur l'identification des unités et des oppositions phonologiques, syntaxiques avant d'émettre des hypothèses sur l'évolution ou la genèse de l'idiome considéré.

L'ensemble des tableaux, systèmes, inventaires et ouvrages rassemblés de manière descriptive dans nos travaux avaient pour but d'identifier et de collecter les données linguistiques, sociales et hsitoriques nécessaires à l'appréhension de l'unité dans la diversité des usages (cf. Phonologie, 1992, p). Nous avons essayé de comprendre les points de stabilité par rapport à la variation et à la fluctuation, la fréquence par

rapport la rareté ou la lacune dans la distriibution des unités. Ces rappels nous aident à fixer les finalités de l'inventaire qui est toujours synonyme d'inventaire d'unités

Il en résulte une hiérarchisation des facteurs déterminants où les paramètres sociaux éclairent la dynamique linguistique visualisée dans les tableaux. Cinquante tableaux rendent visibles des données linguistiques et extra-linguistiques parce qu'elles servent à illustrer la dynamique en œuvre dans la communauté décrite au niveau culturel et social.

Les systèmes ou tableaux de systèmes phonologiques sont les plus nombreux dans la première partie des publications consacrées à la phonologie : la description des dix-huit idiolectes fait l'objet d'une double analyse : à la fiche des paramètres socio-linguistiques succède la présentation des systèmes vocaliques et consonantiques.

Ce travail de mise en système a toujours été au centre des préoccupations de la phonologie depuis Troubetzkoy dont les *Principes* ont jeté les bases de la réflexion théorique, mais aussi de la pratique méthodologique. C'est ce que rappelle Henriette Walter en 1978 juste après que Jan Mulder ait souligné la difficulté d'établissement d'un tableau phonologique selon les principes fonctionnels [56]

> *"Après bientôt cinquante ans de pratique phonologique, on ne met plus en cause, aujourd'hui, la méthode d'analyse des unités distinctives qui va, par étapes successives, de la notation phonétique du corpus à l'établissement de tableaux de phonèmes groupés de façon cohérente"*.

Notre propos n'est pas de reprendre ici la discussion contenue dans l'article, celle du choix entre le formalisme de Mulder – pour qui un tableau doit tout formaliser — ou le réalisme d'André Martinet – pour qui le tableau doit donner à lire les réalités linguistiques identifiées par l'analyse. "Ce n'est pas le modèle, produit de l'activité intellectuelle du chercheur, qui fonde la structure, mais la structure, partie de la réalité de l'objet, qui conditionne le modèle [57]"

Dans cet esprit d'adaptation du modèle théorique aux réalités du créole réunionnais, plusieurs types de tableaux ont été élaborés. Nous ne nous attarderons pas sur l'aspect didactique – au sens de souci de présentation – des tableaux. Au fond, toute la discussion évoquée ici montre bien que les caractéristiques qui conditionnent la lisibilité d'un tableau procèdent également des discussions théoriques sous-jacentes au travail de description des structures linguistiques. L'élaboration de

[56] cf. MULDER Jan W.F., Phoneme tables and the Functional Principle, *La Linguistique*, 14, 1978/1, p. 3-27.
[57] cf MARTINET A. , Formalisme et réalisme en phonologie, *Phonologic*a, Münich-Salzbourg, 1975, p. 35-41.

systèmes et de tableaux constitue un aspect particulier du travail puisque la description doit examiner, désigner, classer les différents paramètres et critères dont on a besoin pour appréhender le fonctionnement des unités linguistiques. Au terme de l'analyse phonologique, grammaticale et socio-historique, ils sont choisis en raison de leur degré de participation à l'explication des faits les plus déterminants. Nous évoquons ici les types les plus saillants.

Les problèmes inhérents au classement ou à l'agencement des phonèmes se comprennent mieux dans le passage de l'inventaire à l'établissement de tableau proprement dit. Quand il s'agit de présenter tous les phonèmes attestés dans l'ensemble des systèmes décrits, l'analyse dresse l'inventaire de phonèmes vocaliques par exemple (cf. Phonologie, 1992, p. 172, § 46). Cet inventaire — comme son nom l'indique — correspond à l'ensemble des unités relevées dans l'échantillonnage. Il ne se confond pas avec le système phonologique qui désigne exclusivement le nombre limité de séries, d'ordres et de corrélations dans lesquelles les phonèmes de la langue entretiennent des rapports d'opposition — ou sont en rapport d'exclusion. En reprenant l'hypothèse selon laquelle le phonème n'existe pas comme unité linguistique isolée, mais toujours à l'intérieur d'un paradigme, les tableaux ont toujours pour objectif de montrer le fonctionnement de la nasalité, de la longueur, de la palatalité par exemple en contexte de système. La distinction se fait également entre système individuel et système commun (cf. Tableau récapitulatif du système consonantique in Phonologie, 1992, p. 42, § 36. Tableau récapitulatif du système vocalique, in Phonologie, 1992, p. 52, § 43).

La recherche du système phonologique commun, correspond à un travail de reconstruction et nous amène à montrer aussi bien les oppositions (phonèmes, variantes contextuelles et libres) sur lesquelles se fait l'unité, mais aussi la diversité des usages dans la communauté (cf. Tableau du système consonantique commun, in Phonologie, 1992, p. 150, § 4). Nous avons par exemple mis en tableau les phonèmes consonantiques longs à l'initiale (cf. p.114 § 7) en expliquant pourquoi ils ne pouvaient pas être considérés comme un trait commun, mais relevait plutôt d'une variété d'usage. L'analyse de la voyelle postérieure de grand degré d'aperture (cf. p.137, § 57) ainsi que celle des voyelles phonologiques longues /i:/, /o:/, /u:/ (cf. p.139 § 61) visent à montrer ce qui reste d'une opposition qui a disparu en laissant des traces dans le système général de la communauté créolophone.

Ce que nous appelons tableaux synoptiques propose une lecture dynamique des phonèmes dans la mesure où la prise en compte de l'âge et de la localisation géographique des systèmes permettent de comprendre comment un phonème réagit et évolue en différents points

de la communauté (cf. Tableau synoptique de la distribution de la palatale nasalisée par position et par âge, p.126, § 33. Tableau des voyelles nasales phonologiques par position, pp. 131-132 § 44. Systèmes des plus âgés et des plus jeunes, p.133, § 48).

Les tableaux mettent l'accent sur le lien entre un phonème et un mot du vocabulaire pour expliquer les raisons au maintien d'une opposition (cf. Les occurrences de /m/, /n/ en finale absolue, p.118 § 16. Tableau des occurrences de /m:/, /n:/ en finale absolue, p.118 § 17.)

Dans la partie consacrée à la présentation et aux commentaires des dix-sept systèmes phonologiques classés selon la localisation géographique, certains phonèmes figurent en gras (pp. 61 à 110.)

D'autres tableaux livrent les informations socio-linguistiques nécessaires à l'interprétation des systèmes décrits. Dans la hiérarchie des faits de langues décrits, ce moment d'interprétation et d'évaluation des facteurs externes se situe en dernière partie, c'est-à-dire après la description détaillée des divers systèmes (cf. La mobilité géographique et professionnelle dans l'enquête, Phonologie, 1992, p. 161, § 28.).

II. 1. 13. Système général et système commun du créole décrit.

D'une manière générale, la description syntaxique n'est pas associée à la même tradition de mise en système phonologique, en tout cas pas pour les langues européennes modernes. Les grammairiens du sanscrit, de l'arabe, du chinois et des langues sémitiques par exemple entretenaient une relation méthodologique privilégiée avec une présentation ordonnée des unités de la langue parce qu'elles devaient refléter l'ordre du monde et de l'univers.

Il existe une autre différence entre les préoccupations syntaxiques et l'ouvrage de grammaire qui est plus tributaire de cet outillage matériel et visuel par le tableau. Dans le cas du réunionnais, nos publications étaient destinées à présenter des résultats d'enquête menées sur le terrain ou dans les documents d'archives selon une perspective à la fois structurelle et fonctionnelle. Les inventaires, exempliers et sous-systèmes grammaticaux apportaient donc le matériau brut qu'il importait de soumettre au traitement linguistique comme nous l'avons exposé dans le chapitre introductif à la *Grammaire*. Outre leur valeur pédagogique, ces tableaux visent à fournir la totalité des unités et formes décrites pour que l'on sache sur quel matériau porte l'analyse et selon quels critères l'échantillonnage peut prétendre à la représentativité du créole réunionnais ou bourbonnien. Ce souci de la totalité, à défaut de la représentativité de l'échantillonnage, a motivé l'introduction du système général (diversité

des usages) et du système commun (unité) dans notre appareil conceptuel (cf. 1.10).

C'est dans cette perspective qu'ont été traités dans nos travaux le système verbal (cf. Catéchisme, pp. 112-114), les déterminants du nom ou la classe des fonctionnels (prépositions et subordonnants). Lorsque nous avons approfondi la classe des fonctionnels, nous avons opté pour trois tableaux d'une autre facture. Il s'agissait de documenter la dynamique grammaticale en soulignant le comptage, la morphologie, les différentes valeurs signifiées ainsi que le figement inhérent au sens des unités pour identifier ou pas une classe de fonctionnels (cf. tome 2, *Une classe de fonctionnels en créole réunionnais : formes et sens*). Le tableau du système verbal, de la fluctuation vocalique pour /o/~/u/ sont repris dans différents articles publiés parce qu'ils éclairent un aspect synchronique, diachronique ou socio-linguistique lié à la question complexe de la variation.

Certains exempliers contribuent également à l'étude des valeurs signifiées pour soutenir l'analyse syntaxique lorsqu'une unité endosse plusieurs fonctions et prend plusieurs sens. D'un point de vue fonctionnel, l'analyse se situe en axiologie. A l'intérieur d'une langue donnée, l'axiologie — ou étude des valeurs signifiées — est à la sémantique ce que la phonologie est à la phonétique.

La manière dont nous avons complété au fil des corpus — oraux et écrits anciens — les valeurs de *ssa* illustre assez bien le lien entre les différentes fonctions syntaxiques que peut endosser l'unité *ssa :* pronom démonstratif, déictique, anaphorique, prédicat de caractérisation, pronom relatif neutre dans la *Bulle*, et formant d'unités grammaticales figées (cf. tome 2, *Quelles valeurs pour ssa …*, *La Bulle Ineffabilis en langage créole*). L'étude dynamique a également souligné la plurifonctionnalité d'unités grammaticales comme *ssa*, *la*, *koté* ou encore la polyvalence des verbes à la fois intransitifs et transitifs *tir* "enlever", *sortt* "quitter" dans un même moment de la langue, celui du système synchronique commun du réunionnais. Ces résultats illustrent le fonctionnement du sous-système ou du paradigme considéré dans son usage réel tout en livrant le matériau pour une analyse diachronique et comparée des créoles. C'est de ce point de vue que le système grammatical peut apporter une contribution aux discussions théoriques de la formation des langues à Bourbon. Le Bilan (III. 3.) approfondit cette démarche en lisant la matrice grammaticale à la lumière des processus linguistiques de la créolisation.

II. 1. 14. La façon de décrire le système verbal réunionnais

La description du système verbal du créole réunionnais a été entreprise depuis 1994 lors d'une participation à la journée d'études organisée sous la direction scientifique de Fernand Bentolila dans le cadre du Laboratoire de Théorie et Description linguistique à l'Université René Descartes (cf. Fernand Bentolila[58], 1998).

L'exemple du système verbal et de sa mise en tableau est intéressant du point de vue de la linguistique générale et de la créolistique. Dans les travaux précédents auxquels nous avons pu accéder, les réalités verbales du créole de la Réunion et de Bourbon ont fait l'objet d'analyses les plus diversifiées traitant du groupe, du syntagme, du tableau des formes ou du système verbal. Ce qui frappe, c'est la diversité des approches méthodologiques et théoriques en synchronie (cf. Alain Bentolila, 1977, P. Cellier, 1985. G. Ramassamy[59], 1985[60]) comme en diachronie. Dans les études comparées des créoles fondées entre autresss sur la reconstruction du système verbal, celui du bourbonnais a été réalisé à partir de textes anciens, celui du réunionnais à partir des données contenues dans le *Lexique* de Chaudenson. C'est le cas dans une contribution d'Annegret Bollée[61] et de John Holm[62].

On trouve dans l'article de Bollée intitulé *Remarques sur la genèse des parlers créoles de l'Océan Indien* un tableau des *marqueurs temporels et aspectuels des créoles indo-océaniens"*. Les exemples donnés pour le réunionnais sont extraits du *Lexique* de Chaudenson. Bollée ne parle pas ici de système verbal. Les critères selon lesquels le temps se définit par rapport à l'aspect n'y sont pas précisés. Le tableau inventorie douze marqueurs dont dix temporels et deux aspectuels (aspect accompli et progressif).

Pour le réunionnais, les différentes variétés ne sont pas indiquées à l'intérieur des paradigmes : *la pou, la trann travay* " travaille" ne figurent pas parmi les marqueurs fréquents du progressif. L'absence d'exemples ne permet pas de comprendre à quoi correspond le marqueur du futur *(le) pur* ainsi que le marqueur donné pour le conditionnel *(le) te pur*. Aucun exemple n'illustre le marqueur *anu* posé pour *l'impératif* dont le paradigme n'est pas complet puisqu'il manque la forme lourde du pronom personnel en *a* comme dans *vyen azot* " venez", *vyen aou* " viens". Ni les marqueurs de l'injonction ni les

---

[58] cf. BENTOLILA F. (sous la direction de) *Systèmes verbaux*, Louvain-La-Neuve, Peeters, 1998, 334 pp.

[59] cf. CELLIER P., 1985. cf. RAMASSAMY G., 1985.

[60] cf. Plus récemment, Leïla Caîd CAPERON a soutenu une thèse consacrée à l'étude comparée du système verbal du créole réunionnais et du créole mauricien sous la direction de Robert Chaudenson.

[61] cf. BOLLEE A., Remarques sur la genèse des parlers créoles de l'Océan Indien in MEISEL Jürgen (éd), 1977, *Langues en contact — Pidgins — Créoles — Languages in Contact*, Tübingen, Narr, 1977, pp 137- 149.

[62] cf. J. HOLM, Pidgins and creoles. Volumes I, II, Cambridge, 1985, Cambridge University Press.

modifications morphologiques et syntaxiques liées à la négation *pa*, *poin* "ne…pas " ne sont mentionnés.
Le système verbal du créole réunionnais est décrit sur vingt-neuf pages par Chris Corne dans l'ouvrage publié en collaboration avec Baker.Ph (cf. Baker /Corne, 1982[63]).

Les exemples de marqueurs donnés par Corne contiennent probablement des coquilles, car les phrases citées ne sont pas possibles grammaticalement en réunionnais. Ces unités impossibles figurent en italique dans les exemples de Corne que nous reproduisons ci-dessous :

Ex: u ava gajê bezmâ " you will get a punishment "
Ex: nu *i fin (i)* met " we have put".
Ex: *li fini* fatigé " he has become tired".
Ex: m*i i* dorra pa, " il ne dormira pas".
Ex: li *va pa* vole " he won't steal".
Ex: *ne pas* tu l mun ki kone ssa " it's not every one who knows that"

Citant les exemples relevés par Papen (1978 b / 377) ; Corne distingue entre un *po* moins standard "less standard *po* "

Ex : nu le pa po zwe " we are not playing"
Ex : li (le) te po batay " he was fighting "
Ex : zot i s(o)ra po mâze " they will be eating".

et un futur imminent ou proche construit avec < êtr pur, etr bon pur > dans des exemples où la forme donnée par Corne *pur* ne peut pas appartenir au système créole commun.

Ex : zot le pa pur batay " they are about to fight"
Ex : muê lete bô pur ale " I was about to leave".

L'article de Corne ne pose pas la question de savoir si po/pu sont des variantes d'une même unité. Il ne consacre aucune place aux valeurs modales de *pou* bien enracinées dans le système verbal :

Ex : La pa moin pou rod alï. (Ce n'est pas moi qui le chercherai).
" Qu'il ne compte pas sur moi pour le chercher".

Ex : Lï la pï pou sortt là. (Il n'est/n'a? plus pour sortir de là)
" ll ne s'en sortira pas. Il est condamné"

[63] cf. P. BAKER et C. CORNE *Isle de France Creole : affinities and origins*, USA, Karoma, 1982, pp. 299.

Corne ne relève pas non plus la distinction opérée par deux courbes intonatives différentes :

Ex : Moin la pa pou travay, moin-lâ!
" Je ne suis pas en train de travailler

Ex : Moin la pa pou travay!
" Je ne travaillerai pas".

Dans le tableau résumant le temps et l'aspect en créole réunionnais, l'auteur se demande (à l'aide d'exemples suivis d'un point d'interrogation) si des formes comme *muê té i fini et malad (?), muê (le) pur et malad (?)* sont respectivement possibles — dérivables — pour le plus-que-parfait et le futur proche.
Il faut signaler que des hypothèses génétiques ont été formulées pour ce créole à partir d'exemples écrits, isolés et/ou ou de seconde main pour lequels nous nous sommes toujours demandée comment ils se situent par rapport au système commun en usage dans la communauté bourbonienne et réunionnaise.
Les problèmes de corpus posés par les approches comparées citées ci-dessus n'ont pas été vraiment pris en compte dans les descriptions ultérieures puisque J. Holm (1988[64]) par exemple se fonde sur ces résultats et classe le créole réunionnais parmi les semi-créoles sans prendre en compte les descriptions syntaxiques considérables livrées depuis 1985 par Cellier et Ramassamy.

La description synchronique sur laquelle se fonde Corne pour démontrer les différences entre le créole mauricien et le réunionnais est difficilement acceptable, car les traits syntaxiques posés comme non attestés en réunionnais ont été identifiés dans plusieurs travaux syntaxiques sur le réunionnais (cf. Ramassamy, 1985. Staudacher-Valliame, 1993-2001).

Les traits linguistiques concernant les particules énonciatives, les déterminants du nom, le système verbal sont commentés et comparés pour plusieurs créoles (Valdman, 19978. Bollée, 1977) sans que l'on retrouve dans les exemples cités les usages communs du réunionnais.

Le verbe et le groupe verbal dans les créoles français seront traités quelques années plus tard en relation avec la question de savoir si l'on peut caractériser un créole par sa morpho-syntaxe ou encore s'il y a un

[64] cf. A. VALDMAN, Créolisation sans pidgin : le système des déterminants du nom dans les parlers franco-créoles in MEISEL J. (éd), 1977, *Langues en contact — Pidgins — Créoles — Languages in Contact*, Tübingen, Narr, 1977, pp 105- 136.

type linguistique créole (cf. Guy Hazaël-Massieux, 1992[65]). Dans un tableau placé en annexe sont présentées "*pour le dialecte créole de La Réunion (basilecte)* les formes verbales sans marques temporelles.

Une note explicative précise que

> "*le conditionnel semble acrolectal : les locuteurs basilectaux semblent se contenter de la valeur d'inactuel des formes qui traduisent l'imparfait*".

L'auteur rappelle par ailleurs

> *"qu'il ne présente qu'une des variantes possibles du basilecte réunionnais : la diversité des formes assurant la même fonction est très grande ; il faut ajouter aux variantes d'idiolectes et de géolectes, une différenciation très sensible entre les formes acrolectales et basilectales, allant jusqu'à opposer des verbes fléchis par l'avant à des verbes fléchis par l'arrière.* (cf. Guy Hazaël-Massieux, 1992, pp. 56-57).

L'article tente d'évaluer ce qui sépare et ce qui rapproche les langues créoles et se distingue méthodologiquement de la perspective théorique choisie par D. Bickerton[66] en 1997.

Afin d'établir des similitudes entre les structures grammaticales communes aux langues créoles et la grammaire enfantine, D.Bickerton se fonde entre autres sur les formes verbales présentées dans un tableau récapitulatif pour quelques créoles et commentées en ces termes :

> "*Les formes verbales sont similaires dans toutes les langues créoles, malgré certaines différences lexicales superficielles. Ce tableau indique les formes verbales du créole hawaiien, du créole haïtien, et du Sranan (créole à base d'anglais parlé au Surinam, l'ancienne Guyane hollandaise) pour les verbes d'état et les verbes d'action (cf. D. Bickerton, p. 106)*.

On voit l'intérêt et la difficulté d'une méthode de description commune à tous les créoles. La diversité des approches théoriques n'empêche pas d'évaluer le niveau et le type d'analyse retenus par les linguistes. On comprend bien les formulations auxquelles peuvent conduire les règles de réécriture morpho-syntaxiques chez Corne lorsque toutes les formes du réunionnais *lé, la, loré, la té* se ramènent à l'infinitif du français *être*. Dans une expression très fréquente comme

---

[65] cf. HAZAËL-MASSIEUX G., 1992

[66] cf. BIKERTON D. , Les langues créoles, dans *Les langues du monde,* Dossier hors-série de *Pour La Science*, Octobre 1997, pp. 100- 107.

koman illé? Comment ça va? *lé là* "ça va", il serait difficile d'identifier une copule liée en synchronie à un étymon *être*. Les descriptions fonctionnelles qui vérifient si ces segments correspondent à des monèmes ou pas, montrent pour leur part que l'infinitif n'est pas un monème, que *lé* n'est pas toujours ni uniquement copule et distinguent entre vestiges formels et unités fonctionnelles réelles dans ce créole. Aussi bien Cellier que Ramassamy identifient ici des indicateurs de prédicat à valeur de caractérisation. On peut par ailleurs se demander si l'opposition (verbe d'état/ verbe d'action) retenue par Bickerton recouvre la totalité et l'exactitude des fonctionnement verbaux attestés dans un créole. Pour le réunionnais, nous avons dû faire appel à l'explication par la valence verbale parce cet instrument théorique et pratique était bien adapté aux caractéristiques syntaxiques, morphologiques et sémantiques du syntagme verbal.

Un verbe comme " batt" fait partie des verbes réunionnais à ne pas subir la règle du dimorphisme verbal (forme brève /forme longue) déjà identifiée par Schuchard. Des phrases comme **moin la batté* ou **moin la battü* ne sont pas possibles. *batt* est un verbe transitif ou forcément divalent. Il est polysémique (ex : *moin la batt* "j'ai couru dans tous les sens", *batt mangg* "réduire la mangue en très petits morceaux à l'aide de deux couteaux tenus dans la main pour en faire un mets appelé rougay. *batt* fonctionne également comme noyau de synthèmes verbaux figés (ex: *batt apyé* "se déplacer à pied, *batt sï lestoma* " faire preuve d'arrogance".

C'est dans le cadre grammatical du réunionnais qu'il nous a été possible de saisir de manière plus complète et nuancée la dynamique de ce créole. Nous constatons alors que les formes verbales du réunionnais ne sont pas isolées par rapport à celles du mauricien et du seychellois. Les structures d'un syntagme verbal articulées autour du noyau et de ses marqueurs aspectuels, temporels et antéposés sont identiques pour tous les créoles. On observe cependant que des matériaux créoles communs assument différentes fonctions et valeurs dans les créoles des Mascareignes *la, pou, l'apré, i, té*. Le matériau commun a été placé dans chaque créole au service de fonctions syntaxiques différentes comme le démontrent les différentes valeurs du syntagme verbal *la pa pou* que nous venons d'exemplifier.

Cette investigation de points précis du système permet de ne pas s'arrêter aux incohérences, voire aux impasses auxquelles aboutit la description lorsque faits synchroniques et diachroniques, se rattachant parfois même à différents états de langues, sont traités en dehors de leur environnement systémique et socio-culturel.

II. 1. 15. Tableaux documentant deux textes en créole de Bourbon.

Deux documents anciens — le *Catéchisme créole* de Fr. Levavasseur, et la *Bulle Ineffabilis* en langage créole de Bourbon — ont fourni le matériau manuscrit pour une étude en synchronie dynamique.

Les tableaux élaborés à partir de ces corpus écrits répondent aux mêmes exigences que celles situées ci-dessus pour l'étude phonologique (cf. *Phonologie*, Les voyelles orales et nasales, p. 103. Les consonnes orales et nasales, p.103) et syntaxique du créole actuel (cf. Les syntagmes verbaux, p.113. Les marques de relation entre mot et phrase, p.137). On y retrouve également l'application des mêmes concepts méthodologiques (cf. *Catéchisme*, Tableau N°8 : Classification morphologique des unités lexicales, p. 141. Tableau N°9 : Phonèmes français, phonèmes créoles à Bourbon, p. 163).

Seule la nature manuscrite des données linguistiques oblige la description à poser les problèmes d'identification des unités dans leur relation soit à la question de la graphiation adoptée par les auteurs (cf. *Catéchisme,* Tableau N°10 : Graphiations et fonctions grammaticales, p.164.) soit aux similitudes lexicales et aux différences grammaticales déjà visibles dans le rapprochement de quatre catéchismes créoles différents (cf. Tableau N°11 : Quatre systèmes grammaticaux créoles, p. 169).

Trois autres tableaux se caractérisent par la nature sociohistorique des informations apportées sur la dynamique linguistique. Elles sont extraites de documents d'archives inédits ou d'ouvrages anciens dont l'étude s'imposait pour situer les traces linguistiques dans la trame ou la matrice sociohistorique de la communauté (cf. Tableau N°1 : Productions linguistiques à Bourbon (1817-1885)., p. 34. Tableau N° 2 : Dynamique des langues dans la communauté, p. 36. Tableau N° 3 : Tableau sociohistorique des structures insulaires, p. 64).

Avec l'extension de la collecte aux documents manuscrits, la description et l'analyse du créole et des langues en contact dans la communauté de Bourbon s'accompagne d'un travail d'archivage inséparable du travail de reconstruction historique proprement dit.). Les tableaux établis dans ce cadre apportent les critères nécessaires à la classification formelle et fonctionnelle du document — texte, ouvrage, production littéraire ou linguistique (cf. tome 3, *Mots et lettres créoles*, 1996). Ce support plus large que l'unité linguistique fait appel à des critères de classification utilisés pour la délimitation des genres littéraires, historiques ou mixtes. Les informations éclairant les

productions écrites en créole et sur le créole sont analysées à l'aide de techniques supplémentaires dictées par les contraintes externes de l'archivage et l'édition (cf. *Catéchisme*, pp. 85-92). Ils contribuent à durcir la formalisation externe, celle des supports d'une tradition écrite et les processus historiques de sa grammatisation (cf. *Catéchisme*, pp. 71-83.).

II. 2. Phrase et texte

Ce Mémoire de synthèse a commencé par présenter les réalités inhérentes aux plus petites unités linguistiques avant d'observer ce qu'elles deviennent dans le cadre de la phrase. L'extension à ces unités plus complexes trouve son développement pratique dans le corpus grammatical proprement dit. Dans le chapitre de la *Grammaire* traitant de la syntaxe, les structures et types de construction sont décrits de manière plus théorique. L'étude du texte se retrouve dans celle du *Catéchisme* et de la *Bulle Ineffabilis.* Le texte désigne ici non seulement le corpus écrit en créole et servant de base à l'analyse, mais prend en considération l'ensemble des documents écrits qui éclairent le déchiffrage et l'interprétation du texte. Cette démarche ne doit pas faire croire à tort que la description linguistique d'une langue change complètement ses méthodes et outils lorsqu'elle porte sur la phrase en tant qu'unité grammaticale. En effet, ce n'est pas la méthodologie en soi qui varie, mais avec les modifications quantitatives et qualitatives apportées au domaine d'étude, l'analyse des rapports syntagmatiques devient plus complexe.

En tant qu'unité grammaticale, la phrase créole vaut comme objet d'étude privilégié en syntaxe et en prosodie. En effet, le caractère premier de son oralité aurait pu inciter le descripteur à introduire une différence terminologique entre l'énoncé oral (utterance), le discours (speech) et la phrase écrite (sentence). Ce choix aurait été d'autant plus facile à faire admettre que l'on se serait contenté de reprendre la définition devenue traditionnelle — pour les langues romanes en tout cas — de la phrase écrite commençant par une majuscule et se terminant par un point.

Sachant que la tradition gréco-latine a fourni les critères logiques de la proposition (clause), il aurait été également possible de garder tous ses termes en rappelant les raisons particulières à leur emploi. La terminologie linguistique s'avère dès le début la pierre d'achoppement de la description surtout lorsqu'elle s'efforce d'éviter deux écueils que sont la surenchère et l'indifférence. La phrase comme le mot font partie de ces termes dont le sens est flou, mais l'usage commode parce que le public large finit toujours par comprendre ce dont il s'agit. Cet

argument peut entrer en ligne de compte lorsqu'on rédige un ouvrage de vulgarisation, mais il ne résiste pas aux exigences de la description, car les concepts et leur applicabilité aux langues doivent être définis et discutés si nécessaire.

II. 2. 1. Une définition linguistique de la phrase

Dans notre ouvrage de grammaire par exemple, il est question de phrase simple, complexe, mais aussi de proposition principale et subordonnée parce que le public francophone est habitué à cette tradition grammaticale. En effet, nous avons essayé de tenir compte de l'environnement socio-linguistique qui conditionne l'exercice de la pensée grammaticale en nous demandant " Comment écrire une grammaire du créole réunonnais en milieu franco-créolophone (cf. Staudacher-Valliamee, 2000c). Les choix terminologiques ne sont cependant pas dictés par les seuls critères externes, mais en priorité par les structures mêmes du système de la langue décrite

La définition que nous donnons de la phrase créole dans notre Grammaire repose en effet sur des particularités syntaxiques que sont la latitude prédicative, (plusieurs unités peuvent fonctionner en emploi prédicatif) l'absence de servitude subjectale (ou l'existence de phrase sans sujet) et le programme valenciel du verbe. Nous avons vu que la valence conditionne la saturation du verbe en actants et circonstants.

Pour couvrir l'ensemble des phrases que ce créole peut produire et dont les usages sont réellement attestés dans la communauté créolophone, la définition doit inclure le critère prosodique. Les différents schèmes intonatifs et accentuels — permettent de lire les différences de signification lorsque les signifiants sont identiques (ex : *alé, aou*! "Pars, si tu veux. Continue et tu verras.). Ce créole se caractérise par la coexistence de structures syntaxiques et parataxiques dans les paradigmes de la subordination et de l'interrogation par exemple (ex : *Lï la di amoin konmssa, lï vyen*. Il m'a dit qu'il venait). On parle de parataxe lorsque deux propositions sont disposées côte à côte sans qu'une unité syntagmatique ne marque les rapports de dépendance. Nous avons vu que cette fonction est toujours prise en charge par des schèmes prosodiques pertinents (ex : *Lï la di amoin, lï vyen*. Il m'a dit qu'il venait. Il m'a pourtant dit qu'il venait).

Toutes ces contraintes permettent d'appliquer à la phrase créole la définition formelle proposée par André Martinet dans la *Syntaxe générale* parce qu'elle accorde la priorité à la complexité, à la nécessaire indépendance et à la complète représentativité grammaticales de la phrase. Martinet en réfère à la définition donnée par l'American College Dictionnary "*sentence ... a linguistic form ...which is*

a part of any larger construction" (André Martinet, 1985).[67] L'auteur cite la définition donnée par Marouzeau[68] parce qu'elle n'en est pas loin "*système d'articulations liées entre elles…ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble*". L'intérêt de cette définition grammaticale tient dans la possibilité qu'elle laisse à la description de définir les types de phrase particuliers identifiés dans chaque langue.

II. 2. 2. Phrase, discours

Le recueil d'exemples constituant notre corpus grammatical correspond à des énoncés oraux et écrits respectivement collectés sur le terrain et dans des documents manuscrits de première main. Nous avons observé le fonctionnement des phrases produites dans le discours, dans le dialogue — différentes situations de communication verbale — narration, description — et non verbale (cf. tome 2, *Le dialogue créole réunionnais. Communication verbale et non verbal*e). Il ne s'agit pas ici du discours au sens traditionnel de "partie du discours" que nous appelons, dans notre terminologie — classe grammaticale.

En syntaxe, nous l'employons au sens latin :

> *"oratio" pour désigner la reproduction qu'on fait d'un énoncé prêté à autrui, suivant que le sujet parlant en respecte la forme originale : discours direct…discours indirect … discours indirect libre"*[69].

Notre corpus grammatical de base ainsi que la diversité des exemples collectés pour le traitement des faits syntaxiques — contribuent avec son matériau premier, à une étude des formes discursives de ce créole. Il conviendra certes de l'approfondir et de la théoriser. Les exemples illustrent l'usage de structures linguistiques différentes pour un texte dialogué au présent — (cf. *Catéchisme*, pp. 85-87) et texte narratif traduit comme une lettre et un conte. Nous savons, au moins depuis Platon, que le dialogue en tant que structure langagière contient une dimension maïeutique. Les missionnaires ont su la mettre à contribution en élaborant leur programme d'évangélisation. C'est la lecture que nous avons tentée de l'oralité définitoire de la catéchisation. Tout le catéchisme de Levavasseur repose sur l'exploitation didactique des formes dialogales, avec notamment l'usage de l'interrogation et de l'assertion et de la négation. Nos contributions

---

[67] cf A. MARTINET, *Syntaxe générale* Paris, Colin, 1985, p. 86.
[68] cf. MAROUZEAU, 1951.
[69] cf. MAROUZEAU, 1951, p. 76.

parues de 1994 à 1996 sont marquées par une recherche portant sur les formes dialogales, les structures dialogiques ou discursives ainsi que sur le dialogue "homme-machine". Les recherches sur la philosophie et le langage et leur rôle stimulant pour la description linguistique des langues étaient résumés dans l'ouvrage publié en 1992 sous la direction de Denis Vernant :

> "*Ecoute des Dieux, débat, dispute, confrontation entre philosophes, change de l'enfant ave cses parents, enquête et controverse scientifiques, <dialogue> avec la Nature et maintenant communication avec la machine, le dialogue s'avère une pratique essentielle — si ce n'est constitutive — de l'homme. Sans parti pris, en mobilisant les ressources des méthodes contemporaines d'analyse, l'activité dialogique est scrutée ici en ses aspects philosophique, psycho-linguistique, épistémologique, éthique, logique et informatique*"[70].

L'analyse du dialogue rencontre celle des modalités énonciatives parce qu'elle rejoint celle de la communication verbale et non -verbale, de l'implicite dans le discours. Cet élargissement du cadre a attiré notre attention sur l'importance des faits sémantiques, prosodiques pour l'évaluation plus précise du système général du créole. (cf. *Bilan*). En effet, l'étude grammaticale — qui établit l'inventaire de monèmes ou d'unités minimales de signification — est prisonnière de démonstrations serrées. Il importe dans une étape complémentaire de délimiter les unités ayant pour fonctions de marquer la relation du sujet au discours. L'analyse du dialogue — fondée dans notre travail sur les sketchs et blagues modernes — signalent les besoins d'expression et de communication couverts par la fonction modale et le style (ex: rall ain stil " se donner un genre"). Le champ discursif ancré dans l'oralité permet au linguiste de tenir le baromètre de la créativité et de l'innovation dans la langue. C'est dans cette langue au quotidien qu'il comprend "qu'une langue évolue parce qu'elle fonctionne ", elle mobilise calembours, jeux de mots, métaphores et métonymies. Ces données sont exploitées de manière insuffisante et superficielle dans nos premières publications. Ce constat explique pourquoi nous avons entrepris d'approfondir ce domaine de la description dans le cadre de notre enseignement en C.A.P.E.S. de Culture et Langue régionales (option créole) à l'I.U.F.M. de Saint-Denis. Les premiers résultats de l'étude visant à circonscrire les traits et formes discursifs spécifiques à cette tradition orale doivent être didactisés et approfondis dans une approche contrastive : il s'agit d'expliquer de quels moyens — procédés, principes, structures — dispose ce créole pour couvrir les

---

[70] cf. VERNANT D. (dir), *Du dialogue,* Paris, Vrin, 1992, pp. 352.

besoins en argumentation, commentaire, explication et dissertation en créole réunionnais (cf. Marimoutou, JCC, 1990, tome 2, pp. 235-246, 311-388). Trois domaines particuliers peuvent être explorés : le lexique avec ses locutions idiomatiques, les néologismes ou créations possibles à partir des tendances attestées, les calques et emprunts à partir du français régional .

II. 2. 3. La phrase manuscrite dans les textes anciens

La forme matérielle des données linguistiques collectées — orale, dactylographiée et manuscrite — en conditionne à la fois les possibilités d'analyse et de publication. Nous avons accordé une grande place aux problèmes méthodologiques, techniques et éditoriaux se rattachant à ces deux problèmes puisque deux ouvrages — *Catéchisme créole et Grammaire du créole réunionnais* — traitent en partie de la question de l'écriture du créole oral.

La description aborde séparément la phrase manuscrite, la phrase éditée et la phrase traduite parce qu'elles présentent des caractères différents pour lesquels le traitement linguistique met à contribution différents procédés.

D'un point de vue méthodologique, le travail se pose les mêmes questions pratiques et théoriques que pour la phrase orale et dactylographiée. On aurait pu s'attendre en effet à ce que les phrases manuscrites du *Catéchisme* et de *la Bulle* rencontrent moins de problème pour la délimitation syntaxique et l'identification des unités puisque cette tâche peut être prise en charge — en partie du moins — par la ponctuation et l'orthographe utilisées par les missionnaires.

Dans le cadre d'un texte manuscrit, l'étude de la phrase est tributaire de la question de l'écriture manuelle, de ses régularités et de ses irrégularités au point où l'identification des unités phonologiques peut en être freinée alors que l'étude de la variation qui en découle s'en trouve considérablement alourdie.

Lorsque l'étude grammaticale tente de reconstruire les classes des unités et des fonctions syntaxiques employées dans les phrases du *Catéchisme* et de *la Bulle*, elle enregistre forcément des distributions lacunaires (ex : *bann'* comme marqueur du pluriel) ou effectives (ex : *ssa* employé comme pronom relatif). L'explication doit alors noter le caractère fermé et/ ou spécialisé du corpus religieux et étendre son objet d'étude à quelques corpus non religieux pour en vérifier l'attestation d'unités manquantes. C'est la méthode — comparative — que nous avons spontanément adoptée même si l'objectif de notre étude était de décrire les textes créoles avant de les comparer. La phrase fait l'objet d'une analyse syntagmatique en constituants (cf. *Catéchisme* p.

111). La fréquence de phrases interrogatives auxquelles répondaient des phrases assertives — affirmatives et négatives — a souligné les zones de pertinence de l'intonation (cf. *Catéchisme* p. 136).

Ces caractéristiques seront confirmées, voire complétées dans *la Bulle* et *la Grammaire*.

L'analyse des marqueurs de relations syntaxiques entre mot et phrase (cf. *Catéchisme* pp. 137-138) a mis en évidence l'existence de coordonnants, subordonnants simples et complexes, mais aussi de pronoms anaphorique, cataphorique et déictique *la, ssa*.

Dans l'ouvrage cette étude ainsi que celle des procédés de traduction ont été placées au chapitre 3, c'est-à-dire après l'analyse grammaticale proprement dite (cf. *Catéchisme* p.136). La raison en est essentiellement méthodologique puisqu'il s'agissait de séparer le traitement syntaxique des unités du traitement sémantique impliqué par l'anaphore et la deixis.

II. 2. 4. La place de l'anaphore et de la déixis en linguistique

Dès notre première analyse des valeurs de *ssa,* nous avons souligné que les unités dites anaphoriques et déictiques ont pour caractéristiques leur situation complexe à la frontière de la syntaxe et de la sémantique (cf. tome 2, p. 50).

Nous sommes partis des études syntaxiques plus détaillées du créole réunionnais indiquant que les pronoms anaphoriques *ssa, là* couvrent tout le champ de la monstration en créole réunionnais (cf. Ramassamy, 1985). Nos premières publications présentaient d'abord des résultats ponctuels, mais approfondis lors de l'observation du fonctionnement de *ssa* en synchronie, enrichis par celle des fonctionnels (préposition, conjonction de subordination). C'est dans le cadre plus large de la phrase et de la succession de phrases à l'intérieur de la structure globale du texte qu'il a été possible ultérieurement de mieux cerner la question des pronoms anaphoriques et déictiques en tant qu'unités dépendants de la situation d'élocution. *ssa, là* sont en quelque sorte vides de signifié ou d'un désigné particulier. Ils prennent tout leur sens dans leur fonction référentielle définie en ces termes par le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences du langage* au chapitre consacré à la référence :

> *" La communication linguistique ayant souvent pour objet la réalité extra-linguistique, les locuteurs doivent pouvoir désigner les objets qui la constituent : c'est la fonction référentielle du langage (le ou les objets désignés par une expression forment son référent. "* [71]

[71] cf DUCROT/TODOROV, op. cit, p. 317.

Dans le *Catéchisme* comme dans *la Bulle ssa* est attesté comme pronom relatif et comme prédicat de caractérisation. Une comparaison avec la grammaire du créole moderne indique que le système n'a gardé que le deuxième emploi prédicatif, très productif en réunionnais actuel. Ex : *kissa ssa*? qui est-ce? *madame-là, ssa i tomn' famiy ek p*apa. Cette femme appartient à la famille de mon père.

La fonction référentielle du langage se vérifie de manière intéressante pour le créole que nous décrivons ici, surtout lorsqu'on approfondit l'analyse avec Ducrot/Todorov et que l'on se demande quels sont les moyens dont la langue dispose pour référer à des objets. Les auteurs en énumèrent cinq : les descriptions définies, les noms propres, les démonstratifs, les deictiques et les déterminants (article défini, possessifs, démonstratifs, nom de nombre, les adjectifs dits indéfinis)

Le système grammatical réunionnais fonctionne à l'aide de pronoms démonstratifs (*mârmay-là* " cet enfant", *së bougg-là* " cet homme") d'adjectif possessif *sat-lamyenn* " le mien", relatif *sak* " celui qui dont la seule forme du signifiant a quelque chose à voir historiquement avec *ssa* et *la*. Ce trait dont l'étude relève de morphologie diachronique met en évidence la structuration de la fonction référentielle dans ce créole. Cette fonction inscrit une dimension dynamique dans la description grammaticale puisqu'elle témoigne en même temps de la différenciation et de la fixation des fonctions syntaxiques.

II. 2. 5. La phrase éditée à l'aide d'un logiciel

L'étude linguistique d'un texte manuscrit rencontre nécessairement la question de l'édition et de l'outil adapté au travail de conversion des données manuscrites. Ce problème n'est pas nouveau et bien connu des philologues ainsi que des tous linguistes travaillant sur les manuscrits et textes littéraires (cf. J.L. Lebrave, A. Grésillon[72]). Les méthodes et outils informatiques développés par différents laboratoires de recherche en Europe et aux Etats-Unis sont d'ailleurs une sérieuse contribution à la conservation et à la sauvegarde des pièces littéraires et linguistiques du patrimoine de la communauté scientifique internationale. Les retombées en sont nombreuses et constituent en soi un domaine d'étude

[72] cf. Almuth GRESILLON, Jean.Louis. LEBRAVE, Lecture et analyse des brouillons in *Manuscrits-Ecriture. Production linguistique*, Langages, N° 69, Paris, Larousse, 1983, pp 11-23.

et de recherche de pointe avec lequel nos travaux sont loin d'être familiarisés[73].

Les aspects plus modestes évoqués dans nos travaux concernent le traitement matériel et fonctionnel que nous avons dû réaliser du catéchisme manuscrit pour le soumettre à l'analyse automatique et l'éditer.

Etant donné que le cadre d'analyse le plus large possible pour la machine est la phrase, nous avons dû converti un texte bilingue de quarante pages manuscrites en un stock 406 phrases pour en reconstruire la grammaire dans le système linguistique du créole de Bourbon.

L'expérience méthodologique que le linguiste traditionnel acquiert en essayant de constituer une base de données à l'aide d'un logiciel est à la fois formateur et riche d'enseignements. Les traces de ce cheminement ne sont pourtant pas très visibles dans les publications parce qu'aucun éditeur ne prend le risque financier de publier un corpus d'analyse grammaticale assistée par ordinateur ou la totalité d'un manuscrit en fac-similé. [74]

L'ouvrage a dû se contenter d'une présentation succincte de cette technique particulière qui ne consiste pas à opposer injustement analyse grammaticale traditionnelle à une analyse assistée par ordinateur.

L'analyse grammaticale traditionnelle est première et indispensable dans l'optique d'un dialogue ultérieur avec la machine. Ce travail automatique vaut en cela qu'elle permet, d'une manière générale, une prise de conscience plus aiguisée des faits de langue. Le logiciel est conçu à partir de catégories larges que le linguiste doit remplir en les adaptant aux structures de la langue particulière qu'il décrit. Nous donnons l'exemple détaillé des items verbaux (cf. Catéchisme pp. 114-115) et des noms (cf. Catéchisme pp. 116-117) et des adverbes (cf. Catéchisme pp. 123-124).

D'ailleurs, le logiciel Shoebox ne décrit pas les langues en soi, mais dans le but de contribuer à leur outillage en produisant de manière automatique des dictionnaires et des grammaires. Cette finalité est atteinte après l'exécution de quelques tâches automatiques simultanées : stockage des unités lexicales et grammaticales, choix de paramètres linguistiques correspondant à l'identité des unités et leur regroupement en classes ou catégories du discours. Ce dialogue avec la machine ne peut prendre place qu'une fois résolue toute une série de questions

[73] cf. Bernard CERQUIGLINI — Jean.Louis. LEBRAVE, Philectre : Un projet de recherche pluridisciplinaire en philologie électronique in *Annali della Scuola Normale Superiore Di Pisa*, Serie IV, Quaderni, 1, Classe di lettere e Filosofia, Pisa, 1998, pp. 233-239.

[74] Ces travaux figurent dans les Rapports d'activité remis en 1993 et en 1994 à la commission scientifique du C.N.R.S. pour évaluation.

inhérentes au fonctionnement des unités linguistiques minimales dans un système linguistique fermé, puisque limité à un corpus particulier.

L'outil computationnel[75], comme son nom l'indique, ne trouve sa rentabilité maximale que dans la gestion d'une masse considérable de données, ce qui n'est pas le cas pour le nombre limité d'items et de phrases que nous avons segmentés et étiquetés. On connaît bien l'apport précieux de cet outil dans la réalisation d'atlas linguistiques interactifs où sont combinées données textuelles, iconographiques, sonores et cartographiques.

Notre corpus beaucoup plus insignifiant quantitativement, nous a permis plus simplement de faire émerger quelques questions qualitatives auxquelles est confronté celui qui travaille sur un corpus créole : traitement des unités plurifonctionnelles fréquentes dans le discours, mais rares dans le lexique, gestion du chevauchement des classes et du transfert des unités, gestion de synthèmes dont la structure syntaxique et sémantique globale ne correspond pas au sens détaillé de chaque constituant (cf. *Catéchisme*, les synthèmes interrogatifs, p. 124). Les résultats de l'analyse et de la description sont présentés, une fois appliquées ces quelques techniques préliminaires, dans les chapitres 2 et 3 de l'ouvrage dont ils sous-tendent l'agencement. Ils ont livré le matériau et le canevas de l'analyse grammaticale placée et commentée au chapitre 2 (cf. *Catéchisme* pp. 112-124).

L'analyse du lien entre forme lexicale et unité minimale de signification nous a obligée entreprendre — dans un chapitre à part — l'étude des procédés de traduction. (cf. *Catéchisme*, pp. 129-136). Cet apport est intéressant du point de vue théorique et pratique de la traduction automatique où l'on opère essentiellement avec des petites unités, mais plus difficilement avec des phrases entières. Les caractéristiques relevées dans les phrases du *Catéchisme* proviennent également de l'éclairage et du conditionnement par les phrases françaises auxquelles le traducteur leur a demandé de répondre.

II. 2. 6. La traduction de textes en créole de Bourbon

Les deux textes religieux que nous avons étudiés correspondent à des traductions entreprises par des missionnaires en activité dans le milieu ecclésiastique bourbonien du dix-neuvième siècle. Le champ linguistique rejoint ici ceux de l'histoire et de la littérature tout en marquant son autonomie par rapport à leurs problématiques spécifiques.

---

[75] cf. Catherine FUCHS, *Linguistique et Traitements automatiques des langues*, Paris, Hachette Supérieur, 1993, 303 p.

C'est ce que l'on retiendra des travaux de description et de recherche réalisés dans le cadre de participation à des projets pluridisciplinaires dont certains ont déjà paru (cf. tome 2*, Langues et patrimoine à Bourbon*.) et d'autres sont à paraître (cf. tome 3, *Ecriture et histoire*.). Dans la documentation générale des créoles, les traductions représentent un jalon linguistique et sociohistorique parce qu'elles témoignent de compétences bilingues, de besoins d'outils, de conscience linguistique et littéraire implicites. C'est le cas à Bourbon où la présence de traducteurs dans la communauté créolophone n'est pas — sous bénéfice d'inventaire — attesté avant le début du dix-neuvième siècle.

La traduction — de textes religieux et profanes — intéresse la linguistique parce qu'elle met en œuvre toutes les ressources du système de la langue. Appliquée au créole de Bourbon du dix-neuvième siècle, plus particulièrement à deux textes religieux — cette observation a mis en relief le fonctionnement de l'opposition entre grammaire et lexique, paire conceptuelle utilisée dans l'analyse. Les résultats sont intéressants dans la mesure où les besoins de l'évangélisation mettent en évidence le décalage structurel entre noyau grammatical et insuffisance lexicale dans un domaine religieux particulier de la catéchisation. Les questions linguistiques qui s'y rattachent ne sont pas entièrement négligeables, car l'exemple créole montre que la grammaire précède le lexique lors de l'acquisition et l'apprentissage des langues, point qui intéresse la théorie générale du langage et des langues. Saussure avait déjà précisé que la langue n'est pas nomenclature.

Ces structures grammaticales du créole de Bourbon étaient déjà bien développées et n'ont pas posé problème alors que la traduction de concepts religieux abstraits s'est avérée — en moyenne — beaucoup plus délicate (cf. *Catéchisme*, pp. 129-131).

Les raisons à ces difficultés étaient essentiellement structurelles puisque conditionnées par la différence entre l'usage du nom et du verbe dans l'expression de concepts abstraits. Le fait que la majorité des noms français soient restés en français dans le texte, ne s'explique pas uniquement par une insuffisance provisoire du lexique créole de l'époque en matière de vocabulaire religieux. Il est tout à fait possible que ces concepts du français d'église, dont la tradition était plus ancienne en Occident, aient semblé trop neufs pour être traduits dans un système linguistique plus jeune et bousculé par l'arrivée de nouveaux esclaves et des engagés (cf. Catéchisme, pp. 60-68).

L'explication par l'état momentané des langues dans l'histoire de la communauté linguistique est certes nécessaire, mais pas suffisante. La non-traduction d'un bon nombre de termes français amène à réfléchir

sur l'état des systèmes linguistiques en présence. Les missionnaires — qui travaillaient dans l'urgence — ne disposaient pas encore du recul nécessaire. En effet, le travail de traduction peut faire appel à la connaissance des deux langues, mais aussi à la créativité du traducteur dans la langue cible (cf. Catéchisme pp. 175-177). C'est ce qui nous a amenée au terme de notre étude linguistique et sociohistorique à parler du traducteur et de ses deux grammaires pour désigner Levavasseur. Se pose alors la question de savoir à quel moment de l'histoire, les paradigmes grammaticaux du créole étaient déjà remplis et fixés.

Si l'on rapproche le tableau des syntagmes verbaux de ce texte de 1843 de celui du réunionnais actuel (cf. tome 2*, Le système verbal créole réunionnais*), on relève le caractère incomplet du premier. En même temps, ce trait n'est pas surprenant étant donné les limités imposées par le vocabulaire essentiellement biblique des deux textes. La traduction révèle les impossibilités structurelles, fonctionnelles ; elles illustrent la non-coïncidence entre un lexique français et un lexique créole de Bourbon (cf. *Catéchisme* pp. 142-143).

II. 2. 7. Le texte à la croisée de l'histoire et de la littérature

Les liens s'établissant avec l'histoire et la littérature se retrouvent dans l'espace du texte. Ils témoignent d'abord de l'ouverture à laquelle est contraint le linguiste de terrain lorsqu'il collecte des documents d'archives dont la lecture et l'interprétation l'amènent à interroger d'autres disciplines (cf. *Catéchisme*, pp. 193-194).

Au contact de l'historien, le linguiste apprend à repérer les faits sociaux et événementiels avant de les situer dans la fresque chronologique pertinente pour la lecture des systèmes linguistiques (cf. *Catéchisme*, pp. 15-29). Levavasseur en fournit un bon exemple qui a laissé en même temps un *Catéchisme* traduit en créole de Bourbon et un *Rapport sur la Mission des Noirs* où il décrit les conditions précises dans lesquelles s'est déroulée la catéchisation des esclaves (cf. *Catéchisme*, pp. 179-191).

La linguistique partage avec la littérature l'intérêt pour les manifestations écrites et esthétiques du langage et des langues. La collecte des pièces écrites du patrimoine intéresse les trois disciplines, surtout dans l'étude des créoles où tout travail de reconstruction est tributaire des aléas de l'oralité.

La richesse des études ayant pour objet le texte réside par exemple dans la diversité des approches qu'il suscite. Dans son *Essai sur la poétique du texte romanesque en situation de diglossie*, Jean-Claude Carpanin Marimoutou traite de la problématique du texte littéraire à travers celle de la créolité, partant de l'identité et du sujet :

" Poser le problème de la créolité dans un texte, ou de la créolité du texte, revient donc souvent à déplacer la question vers celle de l'identité ou des identités, à poser la question du sujet de l'écriture tel qu'il se construit dans le texte qu'il construit (et qui le construit bien sûr). […] Mais ce qui se poste ici, à travers toutes les figures du sujet, ce qui s'envoie et échappe alors aux névroses pour repenser le rapport de l'homme au réel et à ses langues, c'est précisément le texte littéraire".

Les documents manuscrits produits dans le contexte sociohistorique de l'évangélisation se prêtent difficilement à une analyse textuelle fondée sur les critères ci-dessus définis, pourtant leur archivage et définition dans le champ littéraire de Bourbon et de la Réunion ne peut passer sous silence la question de la *dualité des langues* et de leur usage.

Dans son analyse du roman réunionnais, Jean-Claude Carpanin Marimoutou décrit à l'aide du concept de diglossie la rencontre du texte et du créole :

" Et c'est ici que la notion de créolité renvoie à une question centrale : qu'est-ce qu'un texte créole ? Pour certains, est créole tout texte écrit dans une langue créole, quel que soit son dit. Pour d'autres, est créole tout texte qui met en scène la créolité ou quête de créolité, quelle que soit la langue (les langues) dans laquelle il est écrit. Pour d'autres encore, est créole le texte qui, tout en mettant en scène une créolité (idéale ou sociologique), se donne les moyens linguistiques de représenter cette créolité ou de la produire. Le texte créole est ainsi amené à clore la scène de la langue ou à l'ouvrir à l'infini. Position qui est idéologique, mais aussi structurelle, car au-delà du jeu des langues et des sujets, on est renvoyé au problème d'une poétique créole, d'une narrativité créole, d'une organisation créole au texte ; problème qui ne va pas de soi puisque les littératures des pays créoles sont en situation de diglossie."[76]

L'étude de textes créoles anciens lorsqu'elle se fixe pour objectif de contribuer à l'histoire des langues en générale et des créoles en particulier se doit bien sûr d'appréhender le texte dans sa littérarité tout en sachant que l'activité du locuteur et de l'écrivant ne s'y manifeste pas selon les mêmes modalités. Nos travaux ont essayé de préciser selon quels critères une étude et une taxinomie des textes pouvaient être menées à partir des documents d'archives que nous avons inventoriés et analysés en partie (cf. tome 3, *Mots et lettres*).

---

[76] cf. Jean-Claude MARIMOUTOU, *Le roman réunionnais, une problématique du Même et de l'Autre. Essai sur la poétique du texte romanesque en situation de diglossie*, thèse d'Etat soutenue le 12 novembre 1990 à l'université Paul Valéry, Montpellier 3, sous la direction du Pofesseur Robert Laffon, p. 288.

La lecture des textes missionnaires est conditionnée en effet par leur relative dépendance des données autres que linguistiques : par leur forme manuscrite comme par leur contenu, ils doivent être replacés dans le contexte et la situation sociohistoriques de l'époque. Ils constituent des documents primaires qui exigent le recours à des documents secondaires. Dates, correspondances, décrets, déclarations officielles, icônes et photographies d'archives éclairent utilement l'interprétation du texte sans pour autant dispenser le linguiste de l'analyse des données linguistiques proprement dites. Dans cette perspective, ils méritent d'être comparés aux autres productions — autres catéchismes, autres documents religieux et non religieux inventoriés pour d'autres créoles.

Il en résulte un élargissement de la description à d'autres créoles et d'autres langues, ce qui rend la reconstruction des formes linguistiques tributaire de l'histoire de l'écriture dont les textes sont porteurs. Ce qui pourrait être considéré au départ comme un détour par l'histoire des textes marque donc un maillon indispensable dans la reconstruction de la chaîne parlée créole. Cette recherche présuppose également que les critères de délimitation des différents états de langue soient bien indiqués dans la description. Celle que nous avons donnée du créole de Bourbon en éclaire de manière intéressante le système grammatical et lexical communs. Il est une contribution à la reconstruction de ce que nous avons appelé la koinè créole ou langue commune de Bourbon. Les autres usages attestés dans la communauté jusqu'en 1887 posent la question complémentaire des variétés ou des ramifications de ce système commun saisi dans les textes à un moment historique de leur dynamique. Il est possible en effet de partir du lien entre fonds linguistique commun, culture créole et histoire du peuplement. C'est la démarche que nous avons choisie pour analyser l'apport des femmes indo-portugaises du dix-septième siècle dans la constitution du créole comme dans celle des premières cellules familiales de l'île (cf. *Phonologie*, 1992, tome 3, *Le créole réunionnais au féminin*.). Cette recherche d'un fonds culturel commun et linguistiquement marqué double utilement la reconstruction de traits et structures grammaticaux lorsque les documents anciens font encore défaut, comme c'est le cas pour le dix-septième et le dix-huitième siècles à Bourbon.

II. 2. 8. Scripta créole et patrimoine

En rassemblant les documents pour une plus grande lisibilité des textes manuscrits en créole de Bourbon, la collecte des données a engrangé des documents d'archives (cf. *Catéchisme*, pp. 193-194). Dans le cadre d'une reconstruction génétique large, tous les manuscrits

acquièrent de l'importance, mais les scripta créoles occupent une place privilégiée pour l'étude linguistique lorsqu'elle se concentre sur l'analyse de textes officiels manuscrits en créole (cf. *Catéchisme*, p. 17). Plusieurs créoles ont leur *scripta* ; nous citons volontiers celles de la *Passion de notre Seigneur selon St Jean en langage nègre*[77], *le Manuel des habitants de Saint-Domingue*[78].

Pour Bourbon et les Mascareignes, notre contribution a été publiée en partie, mais bon nombre des manuscrits collectés restent encore totalement ou partiellement inédits.

Cet aspect du travail met le descripteur au contact d'institutions, d'associations, voire d'individus exerçant en dehors du milieu universitaire.

Pour rendre compte de ces collaborations externes, mais toujours liées à notre activité de description, nous avons implicitement ouvert un sous-programme de recherche intitulé *Langues et patrimoine*. Tous les linguistes de terrain savent ce que l'avancement de leur recherche doit à ces enquêtes dont ils reviennent avec une masse de documents et d'informations apparemment secondaires pour l'analyse linguistique proprement dite. Lorsqu'ils y regardent de plus près, ils y découvrent des pistes de travail insoupçonnées.

Plusieurs de nos publications relatives au créole de Bourbon doivent être lues dans ce contexte. Elles témoignent d'un effort d'intégration du matériau linguistique brut dans une configuration plus complexe.

Les recherches menées à l'intérieur de diverses congrégations en France et dans l'Océan Indien (Réunion, Maurice, Seychelles) expliquent la présence dans nos écrits de documents sociohistoriques situés en contrepoint du texte créole (cf. *Catéchisme*).

En essayant de comprendre la portée linguistique et historique de *La Mission des Noirs à Bourbon,* nous avons rencontré celle de la Mission indienne autour de la Chapelle Saint-Thomas des Indiens. Elle introduit dans nos travaux — après la problématique linguistique de l'esclavage — celle de l'engagisme à Bourbon. Nous en avons posé les premiers jalons en contribuant avec Nantes et l'Association des Anneaux de la Mémoire à la réalisation du numéro 2 des Cahiers consacré à l'esclavage et l'engagisme dans l'Océan Indien. La lecture linguistique et sociohistorique que nous avons proposée de la *Bulle en langage créole de Bourbon* est certes moins approfondie que l'ouvrage consacré au *Catéchisme*. Mais la comparaison des unités linguistiques

[77] cf. Guy HAZAËL-MASSIEUX, *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, P.U.P.1996, pp. 249-266.

[78] Dominique FATTIER, Un fragment de créole colonial : le Manuel des habitans de Saint-Domingue de S.J. Ducoeurjoly, 1802, Réflexions sur l'apprentissage et la créolisation in Daniel Véronique (ed), *Créolisation et acquisition des langues*, P.U.P.1994, pp. 53-89.

a été menée dans la mesure où les textes, de structure différente, le permettaient. La différence majeure tient cependant à l'absence de lien sociohistorique entre la traduction de la *Bulle* en créole et le développement de la Mission indienne à Saint-Denis par exemple. L'état de nos travaux pour cette période n'est pas suffisamment avancé pour permettre des hypothèses sérieuses. La Mission des Noirs — ou l'évangélisation des esclaves — témoignait d'un lien direct avec le *Catéchisme créole* et les documents en fournissaient des attestations. Cette situation où données linguistiques, sociohistoriques et architecturales s'éclairent mutuellement constitue une exception dans nos travaux.

La participation à la commémoration du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage à Bourbon devenait possible parce que les documents — manuscrits, livres, pièces d'archives, installation plastique — se prêtaient à une exposition qui donnaient à voir des objets du patrimoine dans le couvent où reposaient les cendres du missionnaire. Dans ce cadre, des extraits du Catéchisme — non encore paru en 1998, mais déjà déposé chez l'éditeur — ont servi à la confection de panneaux explicatifs (cf. *Catalogue,* 1998).

II. 2. 9. L'approche génétique des textes manuscrits

La notion d'analyse génétique des textes manuscrits mérite qu'on s'y attarde parce qu'elle implique une activité transdisciplinaire. L'édition d'un catéchisme explique qu'il ait été question dans nos écrits de genèse (cf. *Catéchisme*, p. 17) et de reconstruction génétique des manuscrits (cf. *Catéchisme*, p. 71). Le nombre et la nature des manuscrits édités invitent le descripteur traditionnel des systèmes linguistiques à préciser les différences et similitudes dont son travail témoigne lorsqu'il est rapproché de celui des linguistes opérant avec les manuscrits littéraires de Heine ou Flaubert. Nous en trouvons des exemples dans les publications des chercheurs de l'Institut du Texte et du Manuscrit du C.N.R.S. En plus de l'intérêt premier pour l'analyse des traces linguistiques[79], ils apportent à tous ceux que l'édition des manuscrits préoccupe un appareil conceptuel utile à la description informatique des unités larges. Nous en avons retenu le concept informatique d'hypertexte parce que le logiciel Shoebox que nous avons utilisé propose une base de données textuelles.

Après avoir brièvement évoqué l'historique de l'hypertexte introduit par Ted Nelson dans les années 1960, Jean-Louis Lebrave

[79] cf. Jean.Louis. LEBRAVE, Les proto-termes dans les variantes d'écriture in *Signes et sens*, *DRLAV* N° 40, 1989, pp. 89-113.

traduisait de l'anglais la définition de D. Lucarella et la commentait en ces termes dans un article de la Revue *Genesis :*

> "D'un point de vue informatique, l'hypertexte est "*un système permettant de gérer une collection d'informations auxquelles on peut accéder de manière non séquentielle. Il est constitué d'un réseau de nœuds et de liens logiques entre ces nœuds*". Les nœuds contiennent des informations de nature très diverse, textes entiers, paragraphes, phrases, mots isolés, mais aussi images numérisées et sons (dans ce cas, on emploie plutôt le terme *hypermédia)*. D'une manière générique, on emploie le terme *document* pour désigner les entités ainsi constituées. Un hypertexte est dès lors une collection de documents associés entre eux par des liens dynamiques, qui constitue un réseau à l'intérieur duquel on peut effectuer des parcours"[80].

Sans fournir des définitions de tous les concepts analysés par les auteurs cités, nous avons été confrontée à la question de reconstruction génétique des manuscrits et nous l'avons traitée à différents moments de notre description linguistique. Elle présente en effet les problèmes se rattachant à la description matérielle du catéchisme manuscrit (cf. *Catéchisme*, pp. 85-100). Y sont abordés les problèmes du lien entre le catéchisme proprement dit et les autres manuscrits. Ces moments de l'analyse gagnent à situer le texte par rapport à ses variantes[81], à la correspondance de celui qui écrit (cf. *Catéchisme*, pp. 55), aux témoignages (cf. *Catéchisme*, pp. 56-59) ainsi que dans sa relation génétique aux autres productions du missionnaire-traducteur (cf. *Catéchisme*, pp. 71-72).

Il est bien établi que l'édition de manuscrit relève vraisemblablement de la mutilation (cf. *Catéchisme* pp. 92-100). Levavasseur n'a certainement pas envisagé de faire connaître ses travaux du grand public. Le descripteur n'a donc pas d'autre excuse que son désir de restitution patrimoniale et de témoignage posthume. Les documents manuscrits contribuant à la genèse du catéchisme ont par conséquent fait l'objet de recherches approfondies (cf. *Catéchisme*, p. 18, p. 26, p. 28, p. 49, p. 55, pp. 60-61, p. 77.)

Ces thématiques à la fois larges et pointues, loin d'occulter l'analyse des unités linguistiques en système restreint, contribuent à en montrer la complexité, parfois même les limites. La reconstruction grammaticale d'un état de langue ancien comme celui du créole de Bourbon par exemple en est tributaire (cf. *Catéchisme,* pp. 100-01, 124-128.).

---

[80] cf Jean.Louis. LEBRAVE, Hypertextes — Mémoires — Ecriture in *Genesis* 5, 1994, pp. 9-24.

[81] cf. cf Jean.Louis. LEBRAVE, Le texte, genèse, variantes, édition in *Arzanà. Cahiers de littérature médiévale italienne*. Etudes réunies par D. Budor& C. Perrus, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000, pp. 121-151.

II. 3. Grammaire créole, grammatisation, grammaticalisation

L'élaboration de la grammaire du créole réunionnais correspond à la réalisation d'un programme de recherche qui a commencé à Paris et s'est achevée à la Réunion. Les publications — participation à des colloques internationaux conférences et séminaires — qui s'y rattachent, procèdent d'une réflexion linguistique entreprise dans le but d'approfondir les problèmes théoriques, de résoudre les difficultés pratiques, méthodologiques, terminologiques inhérentes à la rédaction concrète d'une grammaire.

L'avancement de ce programme de recherche a été considérablement soutenu par la préparation des cours dispensés depuis 1996 au Département d'allemand de l'Université de La Réunion (cf. C.V., *Grammaire et lexique de l'allemand moderne* D.E.U.G. II. *Linguistique générale et grammaire allemande*, Licence. *Ecriture de grammaire et didactique de l'allemand langue vivante étrangère*, U.E.3, Maîtrise).

Une recherche bibliographique complémentaire a été menée aux Archives du Département et de l'Evêché de 1995 à 1996. Les résultats observés sur un échantillonnage de dix-sept textes écrits supplémentaires ont complété les données grammaticales pour une période allant de 1904 à 1946. Les premières analyses ont été présentées au cours de séminaires transversaux organisés en méthodologie et en littérature par JCC Marimoutou et Michel Beniamino à l'U.M.R. 6058 de l'université de La Réunion. Deux cycles de séminaires préparés dans le cadre de la participation à la formation des maîtres à l'I.U.F.M. et des enseignants des Maisons familiales et rurales ont permis de prendre la mesure des problèmes de linguistique appliquée et de didactique tels qu'ils peuvent être formulés en dehors du milieu universitaire proprement dit.

Une fois rédigée la première mouture de la grammaire, les techniques, méthodes et théories retenues ont également été présentées au cours colloques et de conférences. Elles ont fait l'objet de communication en 1999 au colloque international du Festival International Créole des Seychelles et en 2000 à La Réunion.

Ces activités de recherche, d'enseignement et de communication en milieu universitaire et non-universitaire consolident la description et l'explication grammaticale. Il ressort clairement des besoins exprimés au sein des différents milieux — adultes instruits, illettrés, étudiants, jeunes scolarisés — qu'un seul ouvrage de grammaire ne saurait répondre à tous les besoins de la communauté linguistique réunionnaise. De même, les préoccupations liées à la question

grammaticale nous conduit à sérier des thématiques qui ne relèvent pas toutes du même niveau de l'analyse linguistique.

La rédaction d'une grammaire créole exige un travail de vérification à toute épreuve et nous ne sommes pas sûre d'avoir passé en revue la totalité des faits de langue impliqués dans ce genre d'investigation. La complexité des tâches est vraisemblablement liée celle du terrain linguistique qu'il importait d'explorer de manière systématique. Il s'explique également par les choix méthodologiques et théoriques que nous avons opérés.

La première problématique concerne la définition même de la grammaire dans notre perspective fonctionnelle et les points sur lesquels elle diffère des autres conceptions linguistiques. Cette situation par rapport aux ouvrages théoriques écrits dans le vaste champ de la discipline linguistique va de pair avec le choix d'un appareil conceptuel répondant à une double exigence[82]. Nos prolégomènes à la description, avaient aussi pour but de présenter notre conception fonctionnelle de la grammaire par rapport à la conception formelle et cognitive. C'est surtout notre Introduction à la Grammaire créole qui fixe et exemplifie nos présupposés théoriques et méthodologiques. Nous y avons ajouté les critères de cohérence, d'authenticité grammaticale et de globalité pour satisfaire les besoins de l'écriture grammaticale. Le modèle linguistique doit aussi s'adapter aux particularités de l'idiome décrit (cf. tome 2, *Comment écrire une grammaire du créole réunionnais*…).

Ces données compliquent la reconstruction de l'ossature grammaticale du réunionnais. Malgré son caractère hétérogène et mélangé — le bilan y répondra — ce système fonctionne selon des règles et des exceptions que nos travaux ont tenté d'écrire, de décrire et d'expliquer dans sa dynamique. A cet effet, elle a distingué entre les problématiques grammaticales traditionnelles et celles traitées dans le cadre historique de la grammatisation d'une langue créole, puis celles de la grammaticalisation dont on connaît l'importance pour la genèse, la typologie et la comparaison des langues.

II. 3. 1. La définition de la grammaire

Si l'on tient compte des choix dont dispose tout locuteur quand il parle ainsi que de la double articulation du langage, alors toute description d'une langue se doit d'intégrer au moins la différence entre grammaire et dictionnaire, inventaire grammatical et lexical. La présence constante de la valeur signifiée dans la segmentation des

[82] Cf. FRANCOIS Fr., *L'enseignement et la diversité des grammaires*, Paris, Hachette.

unités est un garant contre la production d'énoncés grammaticalement corrects, mais dépourvus de sens.

Toute grammaire fonctionnelle étudie — pour être complète — la phonologie et la syntaxe de la langue considérée. L'inventaire des classes met en évidence l'ensemble de toutes les unités pouvant apparaître au même point de la chaîne parlée, qu'il s'agisse de phonèmes ou d'unités de signification minimales. La morphologie analyse les variations de la forme du signifiant. La synthématique rend compte des principes selon lesquels la langue combine des unités existantes pour construire des nouvelles unités plus complexes. L'axiologie est à la sémantique ce que la phonétique est à la phonologie. La sémantique traite des faits de sens en règle générale alors que l'axiologie désigne la science des valeurs signifiées dans une langue donnée. Cette conception descriptive et non normative de la grammaire est relativement récente et se rattache en grande partie aux exigences structuralistes concernant l'examen des signes et des systèmes de signes. Pour y parvenir, il a fallu après Saussure mettre l'accent sur la nécessité d'étudier les mécanismes et processus en fonctionnement dans la langue appréhendée pour elle-même. Notre grammaire du créole réunionnais a tenté toutefois d'élaborer une grammaire qui ne soit pas fondée sur un système de la langue isolée parce que coupée de ses usages réels. Il en résulte l'intégration régulière des variantes à l'interieur de chaque classe grammaticale.

La prise de conscience de la diversité des langues a ouvert la voie à la description des langues à tradition orale et à leur insertion dans l'étude générale du langage humain. Il était surtout nécessaire que soient tirées toutes les conséquences du primat de l'oral systématisé par Saussurre lorsqu'il rappelait que l'écriture figure la langue sans la précéder. En effet, quelques grandes tendances ont occulté dans l'histoire l'émergence de la pensée grammairienne ainsi définie : le poids de la norme synonyme de norme écrite, le poids du sacré fixant l'origine divine du langage humain, le poids de la logique et le postulat du caractère universel de la raison humaine — nous connaissons l'esprit de la Grammaire générale et raisonnée de Port Royal — le poids de la philosophie du langage soucieuse de la rhétorique, de ses figures et tropes. L'apport de la grammaire comparée contribuera certes à mettre l'accent, avec les néo-grammairiens, sur l'étude de sons de la langue, mais elle était encore prisonnière de la pensée évolutionniste de l'époque et de la croyance au déclin des langues (cf. Hagège, 2000).

Ce que l'on entend par grammaire a connu une évolution assez considérable dans l'histoire de la pensée si l'on se fonde sur les études documentant les différentes conceptions de la grammaire au sens traditionnel (cf. Auroux, 1992). L'étymologie du mot grec *techne*

grammatikè "art d'écrire" qui a donné le français "grammaire" témoigne bien d'une conception normative où prédominait — chez Aristote par exemple — l'art d'écrire et du bien dire. La place accordée à la phonétique à cette époque par exemple rend bien compte de l'étude du son au service de la lettre écrite.

Cette habitude fait que tout lecteur qui ouvre un ouvrage de grammaire s'attend à y trouver un certain nombre de règles lui expliquant comment prononcer, écrire, décliner et conjuguer et construire les phrases. L'influence du modèle grammatical indo-européen est attestée dans les ouvrages et articles que nous avons collectés pour le créole réunionnais. L'étude de ces documents d'archives nous ont amenée — parallèlement à la rédaction de la grammaire moderne du créole réunionnais — à séparer conscience grammaticale, discussion théorique et un outillage.

II. 3. 2. La grammaire dans la langue créole parlée

On peut penser que le titre de ce paragraphe se contente de reprendre rapidement une remarque que l'on entend souvent à propos des langues à tradition orale : "Elles n'ont pas de grammaire parce qu'elles ne s'écrivent pas et ne sont pas enseignées. Il y a plusieurs façons de prononcer, on ne sait laquelle enseigner. D'ailleurs, écrire le créole reviendrait à lui faire perdre sa saveur". Ces représentations dont la presse écrite réunionnaise se fait régulièrement l'écho sont analysées en partie par la socio-linguistique. Notre description linguistique des langues créoles y répond lorsqu'elle étudie la variation, les problèmes d'unités, de variantes d'unités et de variétés. Ces questions sont traitées dans la grammaire du réunionnais actuel, mais aussi dans les relations diachroniques, ressemblances et divergences attestées sur des points précis par rapport à d'autres grammaires créoles — mauricienne, seychelloise —. La comparaison des catéchismes — de Bourbon, de l'IIe de France et des Caraïbes — portent sur d'autres états de langue. Toutes ces contributions éclairent toutefois de manière complémentaire la question linguistique particulière de la grammaire créole.

Cette approche peut surprendre si l'on se place du point de vue de l'étude fonctionnelle des langues. A y regarder de plus près, elle a cependant sa raison d'être lorsqu'il s'agit d'évaluer à sa juste valeur la différence entre la représentation que les locuteurs se font d'une langue, de sa grammaire et le fonctionnement réel des langues.

Ce problème n'est pas nouveau ni typiquement créole. Pour y répondre, nos travaux ont appréhendé la problématique grammaticale d'un créole sous plusieurs angles.

Le premier, purement synchronique, trouve sa cristallisation dans la grille théorique et méthodologique placée en canevas d'une ossature grammaticale. Elle en a montré le fonctionnement actuel et celui attesté dans un texte bilingue du dix-neuvième siècle. Nous avons souligné, dans ce cadre particulier, l'apport linguistique du dialogue avec la machine qui mesure de manière automatique les tâches descriptives et analytiques.

Le deuxième présente une double dimension dans la mesure où il repose sur l'étude de documents écrits dans lesquels la description relève des informations grammaticales en même temps que l'image que l'auteur se fait de la grammaire créole.

L'idée que les conceptions de la grammaire évoluent dans le temps, mais aussi l'histoire de la linguistique en tant que discipline, nous ont amenée à utiliser le concept de grammatisation des langues. Il est utile quand il s'agit de rendre compte de l'évolution que l'on peut retracer à travers les documents d'archives. Au sens le plus large du terme, la grammatisation des langues rend compte de la constitution progressive de la pensée grammaticale et lexicale dans une langue donnée, des temps historiques de l'alphabétisation. Elle souligne la distinction entre l'analyse des représentations et celle des compétences linguistiques. Les deux approches sont inséparables et indispensables, mais n'opèrent pas avec les mêmes outils descriptifs et conceptuels. Elles ne poursuivent pas non plus les mêmes finalités linguistiques, mais sont complémentaires.

Toutes ces précautions théoriques, méthodologiques n'ont pas occulté dans la pratique l'existence de particularités structurales et fonctionnelles constituant le système grammatical de ce créole.

II. 3. 3. Choix du grammairien, choix du locuteur

Ecrire une grammaire exige du descripteur qu'il fasse des choix. Cela est particulièrement vrai pour le créole réunionnais qui ne pouvait pas compter — en matière de grammaire — sur un ouvrage susceptible de servir de modèle de référence pour le créole. Ce constat ne nous a pas dispensée pour autant d'analyser des grammaires publiées pour les autres créoles. Nos choix sont lisibles dans l'architecture même de l'ouvrage où les différentes composantes se complètent et s'éclairent mutuellement

La première partie (cf. pp. 8-20) ou *l'introduction à la Grammaire* livre *in fine* l'appareil conceptuel, descriptif et méthodologique qui s'est avéré utile à la mise en évidence d'une grammaire extraite de sa tradition orale. Ce procédé éclaire par conséquent les choix dont

disposent les locuteurs lorsqu'ils communiquent dans cette langue. On reconnaît ici les outils descriptifs en usage en linguistique fonctionnelle ; ils sont redéfinis et adaptés aux particularités du système grammatical lorsque cette démarche s'impose.

L'adaptation se manifeste dans le traitement particulier accordé aux règles alphabétiques et orthographiques occupant à elles seules le chapitre deux (cf. pp. 21-34). Ces règles ici formulées sont en grande partie issues des résultats de l'étude phonologique, prosodique (cf. *Phonologie*, 1992) Ils ont été mis à contribution pour les besoins de *l'écriture grammaticale*, notion introduite progressivement depuis 1977 dans nos travaux. Dans nos écrits, elle ne se confond pas avec les graphiations spontanées de terrain identifiées dans le *Catéchisme* par exemple. L'écriture grammaticale créole n'est pas non plus synonyme des scripta créoles attestées dans les textes anciens.

Notre travail sur ce point a consisté à circonscrire les pertinences communes — oppositions vocaliques, consonantiques, principes de structuration et de modification des unités dans la phrase orale — pour les convertir en régularités et exceptions de la langue écrite parce que celle-ci a pour fonction de les rendre visibles et lisibles.

La problématique de la lisibilité d'un système d'écriture est d'une complexité relevant vraisemblablement d'une étude cognitive approfondie. C'est le résultat de la petite enquête que nous avons menée auprès d'un nombre limité d'informateurs réunionnais. Notre grammaire a essayé d'en tirer quelques conclusions dans la formulation de règles dites cognitives parce que fondées sur la prise en compte — pour l'apprentissage — des différences entre le français et ce créole.

Afin d'approfondir les raisons à ce choix, nous devons toutefois mentionner que l'enseignement s'adressant à des adultes en situation d'illettrisme total ou partiel devrait et pourrait inclure d'autres paramètres visuels qui seraient à définir après enquête sur le terrain (cf. I.1.). Nos premières investigations — non publiées — sur la mémoire visuelle restent, dans ce domaine, des pistes à explorer.

II. 3. 4. Pour circonscrire l'ossature grammaticale

Dans le corps même de notre ouvrage, trois chapitres servent à dégager l'ossature grammaticale, notion que nous avons introduite pour traduire ce qu'on appelle noyau dur ou système grammatical partagé par tous les locuteurs de la communauté.

Au chapitre 3, l'inventaire des classes d'unités grammaticales s'ordonne en 24 classes. Le comptage varie suivant que l'on tienne compte ou pas du caractère générique et global de la classe des fonctionnels. On retrouve ici les contraintes terminologiques auxquelles toute entreprise grammaticale est confrontée dès lors qu'elle doit nommer les faits de la langue. Cette préoccupation commune est attestée dans l'histoire des idées linguistiques[83] telle que la donne à lire le développement de la grammaire occidentale par exemple. Elle témoigne en effet de constantes méthodologiques dans le travail des grammairiens et ce, depuis le cinquième siècle de notre ère jusqu'au premier tiers du dix-neuvième siècle. Pour tendre vers la plus grande lisibilité possible, nous avons gardé les termes désignant habituellement les classes ou catégories ou parties du discours de la grammaire traditionnelle [84], sauf quand les faits de la langue ne le permettaient pas. Ce choix met en relief les unités entrant dans la classe des marqueurs nominaux, pré-verbaux, et la classe hybride des adjectifs. Pour les autres classes, l'important n'est pas uniquement dans le terme choisi, mais dans les unités qu'elles recouvrent et leur fonctionnement. C'est pour cette raison que la description détaillée des données linguistiques revêt un rôle majeur, car le lecteur doit pouvoir identifier les réalités sous-jacentes aux termes employés. L'exemple de la phonologie qui se sert d'un nombre limité de symboles graphiques et diacritiques identiques pour toutes les langues — à alphabet latin en tout cas — est instructif à cet égard. Nous oublions parfois que le phonème noté /r/ ne recouvre pas les mêmes habitudes articulatoires suivant qu'il soit situé dans le système phonologique de l'allemand, du français, du créole réunionnais. Il en est de même pour l'unité significative appelée nom, verbe, adjectif, adverbe en créole réunionnais.

Notre inventaire a adopté pour chaque classe l'identification selon les mêmes principes de compatibilité et d'exclusion mutuelle. Cette homogénéité dans la méthode a mis en évidence les points stables constituant l'ossature, mais aussi les résistances et les irrégularités qui l'affectent.

La reconstitution du système grammatical commun — ou de l'unité grammaticale — constitue la base méthodologique du travail. Ce choix s'imposait à double titre, d'abord parce que notre propos était de donner la parole à la langue elle-même tout en évitant le choix subjectif qui consisterait à poser une variété comme norme grammaticale.

Cette conception s'est avérée utile parce que conforme au fonctionnement réel des sous-systèmes concernés. Il semblait adapté

---

[83] cf Sylvain AUROUX, *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2. *Le développement de la grammaire occidentale*, 1992, Liège, Mardaga, 683 p.
[84] cf. Guy HAZAËL-MASSIEUX, 1996.

d'opter pour une présentation ouverte sur six points du système. Il s'agit, dans l'ordre retenu à l'intérieur de l'inventaire, du paradigme des pronoms personnels, des pronoms démonstratifs, des adverbes et pronoms interrogatifs, des pronoms possessifs et du système verbal. Nous avons vu que cinq d'entre eux ont quelque chose à voir avec la manière dont s'exprime dans ce créole la fonction référentielle du langage.

Ces six classes ont exigé une réflexion particulière. Elles correspondent vraisemblablement aux points qui ont le plus retenu l'attention des créolistes et fait l'objet d'études comparatives entre les créoles tant au plan synchronique que sociohistorique (cf. Chaudenson, 1981, 2000. Hazaël-Massieux, 1996, Baker, Corne, 1977.). L'apport de nos travaux réside peut-être dans le double éclairage qu'ils proposent puisque ces classes sont analysées en grammaire actuelle ainsi que dans deux textes anciens du créole de Bourbon. (cf. *Catéchisme*, 2000,). Le rapprochement des deux périodes illsutre certains aspects de la dynamique évolutive.

Les classes montrent les résistances à la classification parce les irrégularités qu'elles présentent sont structurelles c'est-à-dire indépendantes de la méthode fonctionnelle adoptée dans le cadre de cette description. En effet, cette dernière tient compte des liens entre unités, variantes d'unité et variétés d'usage. La définition grammaticale indiquée par Fernand Bentolila dans l'ouvrage consacré aux systèmes verbaux[85] permet déjà de fixer la différence entre variante d'unité et variété d'usage :

> *" Notre souci constant, c'est de traiter avec des unités faisant l'objet d'un choix et que nous dégageons par commutation. Nous avons bien soin de distinguer les unités de leurs variantes, c'est-à-dire des formes que peuvent prendre ces unités dans différents contextes ".*

Dans les six sous-systèmes concernés, les unités communes indiquées en caractères gras ne se confondent pas avec les variétés — régionale, stylistique ou autre — en usage dans la communauté créolophone.

L'observation linguistique de l'unité dans sa relation à la diversité est riche d'enseignements lorsqu'elle s'applique aux réalités créoles. Dans le cas du réunionnais, notre approche a noté la dimension stylistique impliquée dans l'emploi des variétés. Par stylistique, nous entendons pour l'instant l'étude des diverses variétés en tant qu'unités des différents registres de la langue — intime, soutenu, vulgaire — Ce fonctionnement relevé dans l'état actuel du créole mérite une étude en

[85] cf. Fernand BENTOLILA, *op.cit*., p. 18.

soi, c'est-à-dire en dehors de la grammaire. Ce résultat ne fait pas oublier que l'étude de la variété des usages relève également de la diachronie même si les phénomènes de variation, comme l'ont expliqué certains de nos travaux s'y rapportant, sont identifiés au moment de la description synchronique. C'est en ce sens que celle-ci est au service de l'étude diachronique, de la typologie et de la comparaison des langues (cf. Phonologie, 1992, pp. 155-156).

Dans ce contexte, nous pouvons nous demander si la richesse[86] ou la surcharge des paradigmes relevées sur ces points grammaticaux sont à mettre en parallèle avec la richesse inventoriée dans le cas des paradigmes phonologiques (cf. I. 3. Phonologie, 1992, pp. 150-153). Aussi bien les travaux d'Henriette Walter (1981) sur la fluctuation que ceux de G. Haudricourt (1961) en phonologie panchronique mettent en relation quantité d'unités (variante/variété) et diversité des locuteurs (cf. Bilan, III. 7-13).

II. 3. 4. 1. L'autonomie des classes grammaticales

Notre analyse s'est fixé pour principe de ne poser une classe grammaticale uniquement lorsque tous les critères ou le plus grand nombre de critères syntaxiques requis étaient réunis.

C'est le cas pour toutes les classes, même si celle des adjectifs (cf. Grammaire, III. 9.) et des fonctionnels en emploi prépositionnel ont posé problème (cf. III. 16.).

L'examen par les critères syntaxiques est prioritaire. Pour la classe du nom commun, par exemple, le critère définitoire en tant qu'unité syntaxique est celui par lequel le nom est seul porteur des modalités de nombre et de définitude. La *grammaire fonctionnelle du français* parle de modalités nominales — à la différence des modalités verbales[87]. Dans d'autres grammaires, elles sont désignées comme des indices de catégories. L'essentiel est de vérifier ce qui se passe dans la langue décrite sans oublier le déterminant zéro, très important en réunionnais. Nous parlons de marqueurs nominaux (cf. Grammaire, p.43.) regroupés dans une classe distincte de celle des marqueurs pré-verbaux (cf. III.13.).

La classe des marqueurs nominaux se distingue par l'opposition des traits de définitude, de la déixis et de la monstration. L'établissement des paradigmes a été alourdi par l'analyse de la structure syllabique de certains noms de ce créole. Ces derniers ont gardé des vestiges formels — c'est-à-dire démotivés et vides de sens — de l'article du français *la* (cf. Grammaire, pp. 38-42). Elles sont

[86] cf Georges HAUDRICOURT, 1975.
[87] cf. André MARTINET, *Grammaire fonctionnelle du français*.

mentionnées dans différents ouvrages en tant que formes agglutinées [88] et cela n'est pas gênant aussi longtemps que le public de linguistes avertis comprend qu'il s'agit de formes que le créole a gardées de la langue lexifiante. Cette explication qui relève de l'étymologie et du lexique devient insuffisante dès que l'on se place à l'intérieur d'un paradigme où il convient de vérifier si l'identité syntaxique de *la* et son statut dans le système grammatical.

Afin de déterminer le statut d'une unité attestant plusieurs emplois (*anler lamer* " au-dessus de la mer, *lï lé anler* " il connaît le succès", *ress anler* " rester sur le carreau", *li sava anler laba* " il s'en va loin, là-haut) nous avons retenu, en plus du critère de compatibilité et d'exclusion mutuelle, celui de l'emploi dominant ou plus fréquent pour fixer son appartenance à une seule classe (cf. *Grammaire*, pp. 77-78.).

Quand ils existent, les emplois particuliers des unités grammaticales doivent être également pris en compte. Cette indication supplémentaire a permis, par exemple, de cerner l'emploi des noms dans l'expression de la mesure (ex : *ain ta* "le tas", *ain paint* " une mesure de ". *Grammaire*, p. 40.).

La classe du nombre rassemble le singulier, le pluriel et un adjuvant *koté*, trait structurel intéressant pour la comparaison des créoles et des langues de l'Océan Indien. La fonction syntaxique de *koté* gagne à être interprétée à la lumière des noms complexes placés en synthématique dans la *Grammaire*.

La vérification syntaxique doit se doubler — pour les classes du nom, de l'adjectif et des fonctionnels — de l'analyse du figement et de ses conséquences sur la structure du signifiant (cf. la morphologie en II. 3. 5.).

II. 3. 4. 2. Critères syntaxiques et classe hybride : les adjectifs

Le maintien d'une classe d'adjectifs qualificatifs pour ce créole repose essentiellement sur deux critères : les marques syntaxiques des degrés de comparaison dont l'adjectif est seul porteur, la plus grande fréquence d'emploi en tant qu'adjectif pour les unités s'employant aussi comme adverbe. Le créole use certes du syntagme adjectival dans lequel on identifie l'adjectif qui est déterminé par un indicateur nominal indéfini (ain) et détermine le nom (kaz)

Ex : Lï nana ain gayâr kaz. "Il a une jolie maison". Son loto lé nëv. "Sa voiture est neuve". Lï nana ain loto nëv. Il a une voiture neuve. Ssa ain loto nëv. (ça une voiture neuve). "C'est une voiture neuve ".

La question de la copule *lé* évoquée comme critère dans les travaux de syntaxe n'est pas suffisante si l'on situe *lé* avec *ssa* et *zéro* dans le paradigme des prédicats de caratérisation (cf. Grammaire, pp. 64.).

D'autres critères mettraient en cause le maintien de la classe des adjectifs : l'emploi fréquent de certaines unités (ex : sekk, nett, direkk, byen, for) en tant qu'adverbe (cf. *Grammaire*, p. 64.). Ex : *Li lé gran.* " Il est grand". *Mârmay la fine gran.* " Les enfants sont grands à présent". *Later lé sekk*. La terre est séche. *Lamïzik la arett sekk*. "La musique s'est arrêtée brutalement*". Linz i sekk pa* " Le linge ne sèche pas ". Le figement affecte certains adjectifs grammaticalisés dans des structures synthématiques où ils perdent leur statut d'adjectif : *ain volay byen gra* " un poulet bien gras, mais *bonbon-gra* "variété de pâtisserie".

Nous avons également fait état de la polysémie identifiée dans certaines unités du fonds grammatical commun (cf. *Grammaire*, pp. 65.). Mais ce critère n'est pas syntaxique et implique, comme toute observation liée à la modification des unités, un changement de perspective dans l'analyse qui s'éloigne alors du niveau synchronique pour approfondir l'étude de l'évolution du système de la langue dans le temps. Si l'on observe ce quie se passe en synthématique, on remarque l'usage de locutions figées en fonction qualificative est vivace puisqu'on entend toujours *ain kasss-papay-sangolett* pour " individu de grande taille", *paress, soff-galé* pour " paresseux".

II. 3. 4. 3. Classe des fonctionnels et prépositions

Lorsque dans un travail préparatoire nous avions abordé pour la première fois la classe des fonctionnels en réunionnais, nous avions présenté les problèmes liés à l'inventaire et au comptage en mettant l'accent sur la plurifonctionnalité et la polysémie caractérisant bon nombre d'unités (cf. tome 2, p.78.). L'intégration de ces résultats dans le cadre grammatical nous a amenée approfondir la description en termes de classe d'unités grammaticales. Cette étape supplémentaire a montré, en même temps l'appartenance d'un groupe d'unités à plusieurs classes, donc le chevauchement de celles-ci. Les conséquences sur la dynamique et les retombées pour l'étude du fonctionnement général de la langue en diachronie ne sont pas négligeables. Plusieurs aspects importants sont à retenir ici : le fait qu'un système créole peut user d'un minimum d'oppositions et de pertinences pour exprimer le découpage de l'espace parce que c'est bien la spatialité qui est en jeu dans les quelques prépositions (ek, ansanm, anler, dannfon) que le créole a gardées. La *Grammaire* en indique les différentes fonctions en tant que

coordonnant (1), subordonnant (2), particule verbale (3) constituant de synthèmes verbaux figés (4).
Ex. 1: Alï ansanm son frer " son frère et lui ".
Ex. 2 : Ansanm' mi ariv, li sava ossi. Au moment où j'arrive, il s'en va.
Ex. 3 : Lë karo mi rëpass ansanm', la kassé. Le fer avec lequel je repasse, s'est cassé.
Ex. 4 : Ssa i tonm' parey ansanm' lorkidé. C'est une variété semblable à l'orchidée.
On peut et on devrait mettre la faiblesse prépositionnelle en relation avec la plus grande force des verbes et des synthèmes verbaux pour comprendre que ce sont davantage les structures verbales qui ont pris en charge le découpage de l'espace créolophone concerné, alors que les prépositions du français ancien (à, de, en par, pour) ont servi à la construction de nouvelles unités du créole — aussi bien lexicales que grammaticales. Ici passe une frontière en diachronie. L'étude morphologique complète cette observation.

La présence d'unités attestant plusieurs emplois — en tant que préposition et subordonnant — a rendu la classification difficile parceque l'emploi prépositionnel n'est pas autonome, mais toujours lié à celui de relatif ou de subordonnant.

C'est donc cette plurifonctionnalité qui a servi de critère à la distinction de trois sous-classes : un premier groupe réunit les unités à emploi prépositionnel et relatif (cf. *Grammaire,* III. 16. 2., p. 81), un deuxième groupe rassemble les emplois prépositionnel et conjonctionnel (cf. III. 16. 3. p. 82). *parey*, unité inclassable est placée dans un troisième ensemble. (cf. III. 16. 3. p. 83.).

II. 3. 4. 4. Particule et/ou phatème ?

Dès la première phase de l'élaboration de la *Grammaire*, les discussions théoriques faisaient état des unités s'employant à la fois comme préposition et particule verbale à valeur relative (cf. ci-dessus, exemple 3). Le terme particule pose problème du point de vue fonctionnel parce qu'il témoigne d'une identification insuffisante et fait double emploi avec l'unité distinctive minimale qu'est le monème. Pourtant, nous avions parlé de particule en 1993-1995 pour désigner les unités *ssa, don, moin-lâ, là,* té fermant obligatoirement la phrase créole simple (cf. tome 2, Quelles valeurs pour *ssa* ?). Ce faisant, nous reprenions un terme bien connu des créolistes. P. Baker[89] avait identifié le même phénomène en créole mauricien et Valdman le réactualisait en

[89] cf Philip BAKER, *Kreol*, Londres, Hurst, 1972,

1978 en accordant un paragraphe de synthèse à cette question des particules dans la phrase sans toutefois mentionner le créole réunionnais :

> *"Dans tous les parlers créoles une proposition peut se terminer par une particule exclamative [...]. Les particules exclamatives ont une valeur expressive et emphatique dont le sens exact est déterminé par le contexte de situation. Le système le plus riche de particules exclamatives se retrouvent en mauricien, et nous suivons la classification de P. Baker (1972 : 114 ss) pour le présenter.*
> *Baker reconnaît quatre types de particules exclamatives : implicatives, participatives, proximatives et subjectives. Les implicatives consistent en l'emploi d'un pronom personnel de la deuxième personne : ta pour le singulier, zòt pour le pluriel et do pour l'indéterminé (l'implication est indiquée entre parenthèses)"*[90] .

Il est dommage que ces données n'aient pas intégré le paradigme du créole réunionnais, car le problème — fonctionnel et formel — des particules évoqué par les auteurs cités ci-dessus est attesté dans sa grammaire. Le réunionnais témoigne d'un paradigme de cinq unités qui sont < té, don/mon, là, pronom+là, ssa, menm >. Appelées phatèmes, elles ont pour fonction syntaxique de marquer un monème de fin de phrase (cf. Grammaire, p 87. IV. 4. 2.). Dans la syntaxe, quatrième partie de la grammaire, elles sont étudiées en tant marqueurs d'un type de phrase ou de proposition. A l'intérieur de ce cadre grammatical, elles sont mises en parallèle avec la longueur — vocalique — attestée en fin de phrase et ouvrent sur l'étude diachronique (cf. tome 2, p. 50, p. 101.).

Notre travail, dans son versant explicatif, applique les méthodes de la créolistique — pour la comparaison des faits créoles communs — et celles de la linguistique générale pour l'interprétation plus large de faits de langue. Le traitement linguistique des phatèmes ou particules peut illustrer ce double éclairage.

En effet, nous avons noté au cours de nos travaux pour l'enseignement que DUDEN[91], Grammaire allemande unilingue, distingue également une classe grammaticale appelée *Partikeln*. Dans le corps même de l'ouvrage, les particules forment une classe d'unités non fléchies — Klasse der Unflektierbaren — et regroupent cinq sous-classes : les particules de graduation et d'intensité (ex : sehr "très"), les particules de focalisation ou mise en valeur (ex : mindestens " au moins"), les particules modales (ex : aber "mais"), les particules

[90] cf. Albert VALDMAN, *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck, 1978, pp. 252-253.
[91] cf. DUDEN, *Grammatik*, cf. pp. 369- 395.

énonciatives ou dialogales (doch " pourtant, tout de même, à vrai dire, bon, si").

Ce qui est intéressant du point de vue de la linguistique des langues, c'est le choix méthodologique opéré par cette grammaire allemande lorsqu'elle s'en tient à une description des faits de la langue moderne en synchronie et sépare les particules des prépositions et des conjonctions. Dans une note de bas de page bien fournie, elle précise cependant, la définition du terme en tant que concept grammatical : Partikel, "particule", mot allemand d'origine latine a pour signification première lat. particulus "[unveränderliches Rede]teilchen", "petite partie — non fléchie — du discours. Il est souvent utilisé en tant que terme générique pour tous les mots non fléchis et regroupe en tant que tel les adverbes, prépositions, conjonctions, mots de la conversation, interjections etc… ".

L'explication proprement dite est d'ordre historique et trouve sa justification dans l'évolution même d'une langue dans laquelle beaucoup de prépositions sont nées d'adverbes à valeur spatiale. Quelques unités qui étaient des adverbes à l'origine ne sont plus attestées aujourd'hui qu'en emploi prépositionnel, tandis que d'autres fonctionnent essentiellement comme préposition et plus rarement comme adverbe. On sait également, rappelle Duden, que d'autres adjectifs et participes sont devenus des prépositions.

Les points théoriques abordés ici concernent directement notre propos grammatical. En effet, nos travaux — comme *Duden* et la *Grammaire fonctionnelle du français* — ne confondent pas l'appareil conceptuel dont on se sert pour décrire au mieux le système grammatical du créole et l'outillage descriptif qu'exige la rédaction concrète d'un l'ouvrage de grammaire. Ces points de linguistique générale sont utiles pour la créolistique, car ils rappellent qu'une étude diachronique séreuse doit se demander d'où vient la plurifonctionnalité de ces unités créoles. Notre bilan qui rapprochera la matrice grammaticale réunionaise des traits linguistiques identifiés dans les états pidgins des langues créoles, envisage ici les traces linguistiques d'un processus de pidginisation du français à Bourbon.

II. 3. 4. 5. Syntaxe, fonctions, structures de phrase.

L'établissement des fonctions syntaxiques et le traitement accordé aux problèmes théoriques, méthodologiques ont été publiés de manière progressive à l'intérieur de textes présentant l'approfondissement de nos travaux pour la syntaxe du réunionnais. Si l'on considère l'existence de

descriptions syntaxiques très bien fournies[92], force nous est de préciser les points que nos travaux ont essayé de compléter à partir des études existantes.

Une des premières étapes dans l'élaboration de la grammaire, a justement consisté à établir une grille de paramètres grammaticaux en inventoriant les points du système déjà analysés et ceux qui nous semblaient nécessiter un complément d'enquête ou de vérification.

Cette précision permet de comprendre pourquoi et comment le choix s'est porté sur les pronoms, le système verbal, les fonctionnels, l'identification des formes dialogiques et des structures dialogales. Nos descriptions ont montré où passaient les frontières entre syntaxe et morphologie d'une part, entre syntaxe et prosodie d'autre part. Elles nous ont contrainte à plier les concepts théoriques aux spécificités de l'ossature grammaticale synchronique. Dans les travaux préliminaires, la démarche était analytique, alors qu'en grammaire, elle devait non seulement être synthétique, mais avait aussi pour but de formuler des règles, d'identifier des structures de base, de principes de construction. Nous avons affaire ici à la formalisation des données pertinentes même si cette dernière ne se traduit pas par des mises en algorithmes

Il aurait été souhaitable, voire préférable, d'indiquer les cas dans lesquels l'analyse avait pour base d'incidence la phrase, l'énoncé ou la proposition. La distinction a été faite à l'intérieur des divers paragraphes, mais seule la phrase — unité de la langue écrite — est retenue dans la rédaction générale des titres, et ce par souci de simplification dans un ouvrage grammatical.

Les caractéristiques de la phrase créole sont visibles dans l'inventaire des types de phrase et le fonctionnement des structures syntaxiques. La classe des fonctions illustre l'emploi, à un même moment dans le système, des marqueurs de subordination, de coordination, mais aussi des schèmes prosodiques pertinents et la place pertinente des fonctions dans la phrase. Il est donc difficile de parler de parataxe ou de procédé de juxtaposition des unités et des phrases si l'on considère conjointement la pertinence des schèmes prosodiques et l'existence de structures de base.

En effet, lorsque nous avons pris le parti d'observer les fonctions occupant la première et la dernière place dans la phrase, nous avions en vue l'identification de structures particulières résultant de ces contraintes syntaxiques. Le but théorique et méthodologique était d'identifier les structures constitutives de la phrase régie par un ordre de base où la prosodie a son mot à dire.

---

[92] cf. Pierre CELLIER,1985.
cf. Ginette RAMASSAMY, 1985.
cf. Alain ARMAND, 1988

C'est ce qui se passe lorsqu'on parle de structure lococentrique et testimoniale au lieu de "phrase sans sujet" (ex : ifatigg “ C’est ennuyeux ! ”). Cette expression est pédagogiquement claire par rapport aux langues usant de la fonction sujet, mais elle repose en fait sur une impasse méthodologique.

Notre étude a essayé d'appliquer le plus longtemps possible les critères uniquement syntaxiques, ce qui a mis en relief des structures propres au verbe et à la phrase (cf. Grammaire, pp. 84-94). On peut se demander si la structure telle qu'elle est définie ici recouvre le sens saussurien du terme où la langue est structure.

En effet, les fonctions syntaxiques occupent une place à part entière, mais pas la seule dans l'architecture grammaticale qui impose l'analyse des structures. La syntaxe s'organise autour des noyaux et de leurs déterminants dans le cadre de la phrase où se déploient les fonctions syntaxiques. Pour les nommer et illustrer, nous avons montré la hiérarchie entre les fonctions syntaxiques où la tradition orale conserve, sur certains points précis, l'habitude de marquage par la prosodie.

Cet état du système nous oblige à consacrer un petit chapitre aux procédés de modalisation de la phrase dans lesquels se manifestent la fonction de la négation et de l'injonction en tant que modalité.

Lorsqu'elle est combinée à l'interrogation et à l'assertion, la négation marque le conditionnel (1) et l'interdiction (2).

Ex (1) : Ou sâr pa bazâr, ou-lâ ? Tu n’irais pas au marché par hasard ?

Ex (2) : Lï ékri pa riyen, lï-lâ ! Je lui interdis d’écrire quoique ce soit !

Nous employons la notion d'équivalence lorsque nous rapprochons les faits de langue créole de ceux du français actuel. La traduction du créole à l'aide du conditionnel français est à mettre en relation avec la variation — voire le figement — affectant les marques syntaxiques de l’hypothétique au dix-neuvième siècle et en créole actuel (cf. ex : nora, lora, noré, loré, nâr " aurait/ serait). A l’aide de schèmes prosodiques pertinents, du verbe au présent et de la négation *pa*, le système exprime l’hypothétique d’une manière différente (1), (2) que celle marquée par *loré* :

Ex (3) : Zot loré kriy aou. Ils t’auraient appelé.

II. 3. 4. 6. Noyau, syntagme et synthème verbaux

L'édifice se met en place autour du verbe, puis avec ce que nous avons appelé la latitude prédicative toujours attestée dans un créole où

l'opposition verbo-nominale fonctionne par ailleurs très bien. C'est ce que soulignent des classes distinctes établies pour nom, verbe, leurs déterminants et marqueurs respectifs. Le maintien de quelques doublets nominaux (ex : *zot tourné-viré* " leurs manières de faire ") ne menace en aucune manière l'opposition entre nom (ex : *ladi-lafé* " potins ") et verbe (ex : *lï la di, lï fé*. Il a dit qu'il le faisait.). Il importe cependant d'identifier la différence entre verbe (ex : *laplï i tonm'*. Il pleut) et prédicat (ex : *aou loter* ! toi auteur. " C'est de ta faute ").

C'est en fait la notion de valence verbale qui a offert l'outil conceptuel et méthodologique utile à la mise en évidence d'un programme valenciel. Dès les premières discussions théoriques posées par l'élaboration de la grammaire en 1997, nous avons envisagé une explication par l'outil valenciel (cf. tome 2, p. 101). Cette approche a permis d'isoler le verbe en tant que noyau indépendant dans le syntagme et le synthème verbaux. Le recours à la valence verbale s'est imposé comme un outil commode lorsqu'il s'est agi de décrire un système dans lequel les fonctions n'entrent pas toutes dans une classification sur la base des critères de transitivité, d'intransitivité, de réfléchis, réciproques privilégiant le sujet et l'objet direct. La description devait intégrer l'absence de servitude subjectale caractérisant le système grammatical. La distinction entre actant et circonstant, leur caractère obligatoire, facultatif et élidable fournissaient des outils convenant mieux à ce créole où le verbe fonctionne à la fois comme noyau prédicatif dans le syntagme et le synthème (cf. *Grammaire*, pp. 98-102).

Ce qui caractérise le fonds verbal commun du créole réunionnais — nous n'avons pas encore vérifié si ce phénomène est commun à tous les créoles — c'est d'une part le lien entre syntagme et synthème verbaux, on peut dire plus simplement entre le verbe et la locution verbale figée. D'autre part, la polysémie des verbes mono- et dissyllabiques ne peut être ignorée dans l'explication grammaticale proprement dite. Ces particularités complètent le programme valenciel et sont prises en compte dans l'établissement des types de verbes où elles constituent un type à part regroupant les verbes polysémiques et polyvalents. Ici, le sens -ou valeur signifiée — soutient l'identification par les critères syntaxiques[93].

II. 3. 4. 7. Actants et circonstants

Nous avons été amenée à modifier le vocabulaire descriptif en parlant non seulement de fonctions primaires - fonction sujet, objet -,

[93] cf. Tesnière, 1988. Lazard, 1994.

mais aussi d'emploi prédicatif, d'actant et de circonstant. L'actant ou le participant sont des concepts plus larges que le sujet et l'objet. Ces derniers témoignent de l'influence de la terminologie utilisée dans la tradition grammaticale. Nous savons combien il est difficile d'y échapper. La précaution à prendre consiste à préciser les réalités qu'ils recouvrent dans ce créole.

Ce qui attire l'attention dans les quatre fonctions primaires identifiées, ne concerne pas leur nature qui n'a rien d'original, ni de particulièrement créole. La fonction sujet est intéressante quand on la situe dans un système où elle coexiste avec son absence en tant que structure grammaticale possible. Elle est originale qunad elle touche le sous-système pronominal où les fonctions sujet (*ou vwa* " vois tu?) et objet (*mi vwa aou* " je te vois") structurent deux séries de pronoms personnels ayant valeur de variantes combinatoires, c'est-à-dire non interchangeables. La fonction dative ou attributive — ancrée dans la trivalence puisque combinée obligatoirement avec les fonctions sujet et objet — a choisi comme marqueur syntaxique *pou* (cf. *Moin la portt mangg pou zot*. Je vous ai apporté des mangues).

Le principe selon lequel s'ordonnent les fonctions primaires par rapport au syntagme verbal fait partie des discriminants grammaticaux sur lesquels repose la typologie des langues naturelles. Il est difficile de classer le créole réunionnais parmi les langues fonctionnant selon l'ordre Sujet Verbe Objet. L'absence de servitude subjectale ainsi que le rôle dévolu à la première place dans les procédés de mise en valeur ne permettent pas de poser l'ordre S.V.O. comme ordre canonique. Les raisons à cette divergence sont à chercher dans le cadre d'une explication diachronique (cf. Bilan, III. 7-13).

Que la fonction d'appartenance soit laissée à la complémentation ou la juxtaposition sans marque syntaxique, ce fait a souvent été attribué à la simplification du français par les locuteurs créolophones de la première génération (ex : *loto mon frer* “ la voiture de mon frère ”. *volay péhi* “ poulet fermier ”) . Du point de vue grammatical, cette fonction est à mettre en relation avec la démotivation des prépositions du français ancien *à, de, en, par, pour, sans, avec*. Nous avons établi la liste des ces unités figées dans notre analyse des fonctionnels (cf : tome 2, p. 78 : pyé*d*bwa “ arbre ”, *anta* “ morose ”, *anserv* “ se servir de ”. Notre étude de la synthématique indique — pour certaines — l'évolution en tant qu'unités grammaticales plurifonctionnelles *pou*, *ek*.

Ces caractéristiques montrent le fonctionnement du système grammatical créole en synchronie et sont aussi une contribution aux discussions diachroniques et génétiques. Elles peuvent être lues en tant que traces des processus linguistiques de la créolisation (cf. tome 2, p. 64).

Il faut garder la dynamique générale de ce créole à l'esprit pour comprendre — de notre point de vue, en tout cas, mais il peut s'avérer lacunaire — pourquoi le système créole a privilégié la spatialité et la temporalité dans le domaine des compléments circonstanciels (cf. *Grammaire*, IV, 11.5., pp. 108-111.)

Dans la Grammaire, l'étude des compléments circonstanciels est relativement limitée. La raison à cela peut être méthodologique — caractère non exhaustif — ou structurelle, c'est-à-dire conditionnée par le système même de la langue. Je pencherais pour la deuxième explication parce que j'ai eu du mal à traiter ce point grammatical qui n'a pas vraiment été considéré comme important dans les descriptions syntaxiques existantes. Armand ne le développe pas. L'étude de Ramassamy choisit d'être sélective et non exhaustive sur ce point. Cellier n'en parle pas dans sa comparaison syntaxique[94].

Une lecture en contexte de système plaiderait en faveur de l'hypothèse structurelle et trouve une explication lorsqu'elle rapproche la classe ténue des circonstanciels des unités employées comme adverbes (cf. *Grammaire,* II. 15, p. 77.). On observe en effet que le système se sert volontiers d'adverbes pour marquer les valeurs circonstancielles (spatiales, temporelles, causales, modales). Il s'agit alors de se demander si l'explication à ces faits de langue synchronique n'est pas à chercher dans l'équilibre qui a conduit le système grammatical jusqu'à l'état actuel. Ce dernier n'a pas gardé les procédés de formation adverbiale propre au français (ex : *kour vittman* ! vas y vite !).

II. 3. 4. 8. Unités et procédés linguistiques de la fonction modale

La grammaire, dans sa partie descriptive, se fonde sur le critère de l'emploi le plus fréquent pour délimiter les hiérarchies. Dans sa partie explicative, elle constate que la fonction modale est prise en charge dans le système grammatical par plusieurs unités et procédés linguistiques suivant que sa base d'incidence soit un actant ou toute une phase : les adverbes, les compléments circonstanciels, les schèmes prosodiques pertinents dans leur relation à la phrase et aux marqueurs de négation, les synthèmes. Elle est commode en tant que concept descriptif global parce qu'elle couvre les fonctions revenant à plusieurs unités syntaxiques comme nous le voyons.

Par fonction modale, on entend ici celle par laquelle la langue exprime l'attitude du sujet parlant vis-à-vis du procès, la manière dont il

[94] cf. Pierre CELLIER, *Comparaison syntaxique* du créole *réunionnais et du français*, Saint-André de La Réunion, Graphica, 1985.

présente l'action. On se souvient par ailleurs que les modes grammaticaux du verbe français (infinitif, subjonctif, indicatif) ont disparu du système créole. Le conditionnel — dont les marques fluctuent — n'est pas dans sa forme indépendante du futur. Les modalités para-aspectuelles illustrent aussi le fonctionnement de la modalité verbale. La fonction modale est analysée dans nos études synchroniques portant sur le créole actuel et le créole de Bourbon. Le rapprochement des deux types de travaux contribue à préciser l'évolution du système de Bourbon (1843) à La Réunion (depuis 1946).

Les unités programmées pour l'emploi adverbial ne posent pas de problème dans l'inventaire des classes grammaticales (II.15, p. 77.) et ce pour des raisons syntaxiques puisque leur caractère autonome est clair. La difficulté surgit dès que l'on tient compte de la plurifonctionnalité de certaines d'entre-elles, c'est-à-dire de leur programmation conjointe pour l'emploi adjectival et modal (ex : *dëri sekk* "riz sans accompagnement", *arett sekk* "s'arrêter brusquement").

Dans le *Catéchisme* où nous avons opté pour la même grille méthodologique, la fonction modale est traitée dans l'inventaire avec la classe des adverbes (cf. *Catéchisme*, p.123.), celle des interrogatifs (cf. p. 124.), mais aussi dans le chapitre 3 consacré en partie aux procédés de traduction (cf pp. 129-178). Le système linguistique du créole de Bourbon tel qu'il apparaît dans ce texte dispose d'une vingtaine d'unités employées comme adverbes. Pour dix-sept d'entre elles, la forme écrite est soumise à la variation (cf. p.124) et leur emploi syntaxique est ouvert. Ce point peut être illustrer par l'unité *toute* "tout, tous, toutes", fonctionne comme adjectif en même temps qu'elle entre dans des synthèmes à valeur modale (cf. *Catéchisme* 2. 48. p.123.). La comparaison avec le texte français à traduire en créole souligne le rôle de la négation et des marques aspectuelles lorsqu'il s'agit de rendre en créole l'équivalent du conditionnel français. Dans ce cadre contrastif, nous avons parlé de leur fonction compensatoire (cf. p.).

La question du conditionnel — ou du futur du passé — est intéressante en créolistique comme en linguistique générale, car elle se rattache à la fonction modale. Nos résultats semblent montrer que dans le système créole du dix-neuvième siècle comme dans celui du créole actuel, le conditionnel n'appartient pas aux marques les plus fréquentes, et quand il est employé, sa forme varie. Dans tous les textes et corpus, nous l'avons classé parmi les marqueurs temporels et la seule forme attestée est *nous n'aura pas gagne* pour l'accompli (cf. *Catéchisme*, p. 113). L'analyse indique que le conditionnel ne fait pas partie des marques indispensables que le créole devait garder parce qu'il pouvait le compenser par d'autres procédés (cf. *Catéchisme*, p. 134.).

Lorsque la syntaxe et la synthématique indiquent les unités et procédés linguistiques servant à répondre à la question "comment, de quelle manière", la fonction modale y est plus facile à appréhender parce que les corpus sont plus abondants et ne sont pas tributaires de la même façon des distribution lacunaires. On constate cependant que le créole réunionnais n'a pas gardé de manière aussi abondante les sythèmes interrogatifs figés exprimant la fonction modale (cf. *Catéchisme*, p. 135.). Ce point a été souligné par Chaudenson dès 1981 dans l'étude du créole par les textes anciens. En revanche, le réunionnais atteste un nombre considérable de synthèmes — d'un autre type grammatical — desservant la fonction modale et qualificative (cf. *Grammaire*, Chapitre 5.). Notre description syntaxique a observé comment les prépositions du français ancien ont été réinterprétées par ce créole dans les structures synthématiques. Quand on sait que ce sont justement les prépositions qui en français portent les fonctions modale, instrumentale, destinative, etc…, on comprend mieux dans quelle mesure la fonction modale participe des mécanismes linguistiques de la créolisation.

II. 3. 5. Entre grammaire et lexique : les unités nominales complexes

Nous sommes partis de l'hypothèse qu'il était possible d'appliquer à la description du créole réunionnais la distinction théorique établie par la linguistique fonctionnelle entre lexique et grammaire d'abord dans nos études portant sur des domaines précis comme la phonologie et prosodie.

La Grammaire s'occupe des unités appartenant à des inventaires fermés, en nombre limité. Elles sont analysées à l'intérieur de structures porteuses des fonctions syntaxiques et d'unités minimales de signification. Ce cadre de notre appareil conceptuel est organisé selon les principes d'opposition, de compatibilité et d'exclusion mutuelle et il nous montre des particularités dans la mesure où le champ d'applicabilité n'est pas total, c'est-à-dire qu'il ne permet pas de couvrir toutes les classes de fonctions et de monèmes.

Nous avons identifié par exemple des unités plurifonctionnelles que nous avons appelées "les noms complexes" parce qu'elles fonctionnent en synchronie à la fois comme unités lexicales et unités grammaticales (cf. *Grammaire*, pp. 108-112). Dans l'analyse, ces unités sont définies comme des unités plurifonctionnelles parce que leur pluricatégorialité constitue le seul trait grammatical commun pouvant fournir à l'analyse un critère de classification (cf. Grammaire, pp. 109). Le tableau synoptique sur lequel elles sont regroupées, vise à illustrer dans le

détail les spécificités de cette double appartenance à l'inventaire lexical et grammatical. Concrètement, il s'agit d'entrées de dictionnaire (cf. Nativel, 1978, Albany, 1983, Baggioni, 1985, Armand, 1988. Robert& Barat, 1992. Carayol, Chaudenson, Barat, 1989-1995).

La question de leur place dans le corps de l'ouvrage comme dans l'ossature grammaticale sous-jacente ne pouvait être laissée au hasard ni au simple jeu de la redondance dont on connaît bien par ailleurs le caractère indispensable pour le fonctionnement de tout système linguistique.

La place qui leur revenait de droit était à l'intérieur du chapitre 5 consacré à la synthématique. Il paraissait difficile en effet de les insérer — dans l'inventaire des classes — à celle des noms parce que leur emploi nominal n'est pas statistiquement plus fréquent que leur emploi prédicatif, prépositionnel ou pronominal.

Cette classe rassemble des unités comme *koté, dëmoune, ta, zafer, lakaz* qui occupent un rôle important dans la distribution des fonctions syntaxiques créoles qu'elles cristallisent de manière fréquente dans le système grammatical (adjuvant, paradigme des pronoms relatifs, prédicat verbal).

Cette densité fonctionnelle constitue un discriminant grammatical de premier rang pour la genèse de ce créole (cf. Bilan, III.3.), car l'existence de ces unités plurifonctionnelles dans le système créole commun témoigne bien d'un état particulier — ou d'un moment historique — de la langue où la plurifonctionnalité a servi de rouage à la mise en place du système.

Toutes ses unités se caractérisent — et c'est leur deuxième trait commun — par leur appartenance au fonds créole commun. Depuis l'étude phonologique, nous parlons de strates fossilisées parce qu'elles permettent au système de désigner les noms de plante, d'arbre, d'espèces végétales et du corps humain dont on connaît l'importance dans l'histoire des langues.

Enfin, tous ces unités — sauf *zafer* fréquent en emploi nominal et prédicatif — sont devenues des formants ou des constituants de synthèmes figés. Cet argument structural justifiait dont la place de ce chapitre en ouverture de l'étude synthématique dans la Grammaire.

II. 3. 5. 1. Les synthèmes en grammaire et dictionnaire.

Le fait qu'une *Grammaire fonctionnelle du français* ne puisse pas négliger pas la synthématique s'explique par l'importance du figement comme processus linguistiques de formation d'unités en français. Nous savons que c'est aussi le cas dans d'autres langues comme le portugais moderne. Cette partie s'est imposée pour le créole réunionnais pour

plusieurs raisons. La première vient d'une constance relevée dès l'établissement de l'inventaire où toutes les classes identifiées attestent des unités figées. Ce trait nous a amenée à les regrouper dans un chapitre à part pour en analyser les différents types et les traits syntaxiques, morphologiques et sémantiques qui les caractérisaient (cf. Grammaire, pp. 111-122).

L'étude synthématique telle qu'elle est définie dans la *Grammaire fonctionnelle du français* nous semblait offrir un cadre grammatical plus élaboré que le terme locution figée employée par exemple dans les dictionnaires. Il est vrai que tout le monde comprend vite qu'il peut s'agir de ce stock d'expressions idiomatiques dont disposent beaucoup de langues. En même temps, les synthèmes du réunionnais recouvrent des phénomènes autres que la construction d'images et de métaphores dont la langue abonde. C'est en synthématique qu'il est possible d'étudier la formation des mots autrement qu'en termes de composition et de dérivation parce que cette dernière n'a pas crée beaucoup de procédés soutenant la créativité lexicale créole (cf. pp. 100-105).
Les différents types de synthèmes peuvent être classés selon leur appartenance à la classe des noms, verbes et adjectifs (cf. ex.), ce qui constitue une structure parallèle à l'inventaire des classes d'unité simples (cf. ex.). Cette caractéristique grammaticale mérite d'être étudiée d'un triple point de vue : axiologique, morphologique et historique.

La tradition grammaticale a gardé deux termes *lexicalisation et grammaticalisation* pour indiquer les tendances en œuvre dans le système de la langue. Nous trouvons une définition utile de la grammaticalisation dans l'Introduction aux systèmes verbaux[95] :

> *" Quand nous étudions un système verbal, ce que nous voulons dégager et inventorier, ce sont des unités grammaticales. Or, la frontière entre lexique et grammaire n'est pas toujours bien nette, car les langues ne cessent de fabriquer du grammatical à partir du lexical".*

Les synthèmes — on locutions figées — du créole réunionnais sont définis dans la grammaire en tant que structures complexes puisqu'elles sont constituées selon des principes particuliers de sélection et de combinaison d'unités simples (ex : pyédkou “ nuque ”).

On trouve une étude de la lexicalisation adaptée aux synthèmes lorsque Michel Carayol (1985) décrit les syntagmes verbaux figés dans son ouvrage traitant des particularités lexicales du français réunionnais.

---

[95] cf. Fernand BENTOLILA, op.cit., p. 20.

La lexicalisation se définit comme le processus linguistique par lequel une unité et structure de la grammaire devient une entrée de dictionnaire. Elle se mesure à l'aide du paramètre de fréquence et de rentabilité, car il faut que le synthème ou la construction synthématique aient atteint le seuil de fréquence et la productivité nécessaires pour entrer dans l'inventaire lexical.

Il est vrai que tous les types de synthèmes décrits dans la grammaire entrent dans des paradigmes fréquents et productifs (cf. Grammaire, pp).

Par conséquent, la grammaire, dans sa différence au dictionnaire, se devait d'identifier et d'énumérer les principes linguistiques selon lesquels se structurent les synthèmes. Pour la liste exhaustive, la consultation de dictionnaires est de rigueur. Ce choix méthodologique est dicté par la définition même de la démarche grammaticale.

Nous avons par conséquent indiqué les références aux listes d'exemples données par le dictionnaire d'Armand parce que la synthématique y est très bien documentée. Plusieurs glossaires, lexiques et dictionnaires ont opté pour une traduction à l'aide de paragraphes explicatifs. C'est une réponse à l'impossibilité d'une traduction littérale. Les difficultés de traduction posées par la synthématique sont en effet considérables. Il nous suffit d'en référer aux plus connus (*malbâr latrip gouni* " individu qui n'a rien dans le ventre, poltron ", *kafrine dëfë* " femme noire pleine d'énergie ".

II. 3. 5. 2. Synthèmes, valeur signifiée et motivation

Les synthèmes posent un réel problème de traduction en français et nos travaux ont essayé de comprendre les raisons linguistiques à ces difficultés. A cet effet, la description s'est attachée à l'inventaire des procédés de synthématisation en appliquant des outils descriptifs traditionnels que sont l'étude de la structure syllabique et le lien particulier qui s'établit en synchronie entre signifiant, signifié, référent et objet. L'inventaire indique alors comment la construction du sens — ou des valeurs signifiées — traverse toute la synthématique du mot à la phrase qualificative. Les constituants combinés et sélectionnés pour la fabrication des synthèmes montrent également le rôle du figement dont nous avons précisé qu'il correspond au phénomène de motivation du signe linguistique créole. Il est lié aux processus linguistiques de la créolisation. C'est ce qui apparaît lorsque l'on observe l'enracinement des synthèmes dans le fonds lexical et grammatical créole commun. Les exemples inventoriés dans le tableau illustrent essentiellement le figement affectant quelques vestiges formels et démotivés des anciennes prépositions du français (à, de, an, par). Ils témoignent ici du

processus linguistique par lequel le créole a démotivé ces unités prépositionnelles du français pour créer de nouvelles unités verbales, adjectivales et nominales. Les principes de formation synthématiques — composition par figement et complémentation — ne sont pas originaux en soi, mais souligne le fonctionnement particulier du signe linguistique créole dans son historicité. Des moments plus anciens de sa dynamique donnent à lire les synthèmes désignant l'homme et son milieu naturel. Les néologismes entretenus par ces structures anciennes permettent de comprendre comment ces dernières sont au service de la fonction désignative/qualificative. Comme le lexique d'origine française ne permet de couvrir tous les besoins de communication et d'expression se rattachant à la fonction qualificative abstraite, cette fonction est prise en charge par les synthèmes à valeur adjectivale. En synchronie, la fonction qualificative sert vraisemblablement à équilibrer le faible rendement fonctionnel de l'emploi adjectival dont le nombre d'unités est limité (cf. *Grammaire*, pp. *Catéchisme*, 2. 48, pp. 122-123. 3.10. p. 135).

II. 3. 6. Unité, variantes, variétés en grammaires créoles

Dans le but de comprendre et d'expliquer les modifications ou la variation des unités à l'intérieur du système réunionnais général, nos travaux ont analysé en un même article, la problématique de la variation, variétés et variantes dans quelques grammaires créoles de l'océan Indien (cf. tome 2, pp.).

Les caractéristiques morphologiques y sont abordées, comme c'est le cas depuis Labov au moins, de manière très large en termes de variation. La définition donnée par le *Dictionnaire des Sciences du Langage* en indique les grands axes :

> "*On appelle variation le phénomène par lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n'est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social donnés, identique à celle d'une autre époque, dans un autre lieu, dans un autre groupe social. La variation diachronique donne lieu aux divers travaux de grammaire historique, la variation dans l'espace fournit son objet à la géographie linguistique et à la dialectologie au sens courant du terme ; la sociolinguistique s'occupe de variation sociale. "*

Cet éclairage n'est pas nouveau dans nos publications (cf. Martinet dans Préface, *Phonologie*, 1992)

Dans l'hommage à Daniel Baggioni placé sous le thème du *Français dans sa variation*, l'étude linguistique de la variation porte sur la description des variétés de langue dans une grammaire mauricienne et

seychelloise, sur celle des variantes d'unités lexicales et grammaticales en grammaire réunionnaise (cf Staudacher-Valliamee, 2000 a). Cette contribution correspond à une saisie de la morphologie ou des modifications affectant la forme des unités linguistiques. Lorsque l'analyse rencontre cette manifestation, elle vérifie si elle est régulière dans l'idiolecte concerné, dans le système général de la communauté, puis dans d'autres communautés voisines, apparentées ou génétiquement proches.

Notre analyse a inventorié – pour le réunionnais – des types de variation imputables non seulement à une modification de la forme sonore, mais aussi de la structure et de la fonction syntaxique. Nous sommes ici dans le domaine de la morphologie syntagmatique. Nous citons des exemples où une même fonction syntaxique est marquée à l'aide d'au moins deux unités différentes (ex : moin té i sâr/sa tir dëri " j'allais servir le riz). Plusieurs paradigmes ou sous-systèmes de la grammaire du créole réunionnais sont soumis à cette particularité (cf. tome 2, p. 137.). Elle pose le descripteur en face d'un problème diachronique puisqu'il s'agit de statuer sur la forme qui est première et celle (s) qui en sont les variantes. A partir du moment où la description

> " *traite avec des unités faisant l'objet d'un choix et que nous dégageons par la commutation, nous avons bien soin de distinguer les unités de leurs variantes, c'est-à-dire des formes que peuvent prendre ces unités dans différents contextes*"[96].

Dès que l'étude morphologique concerne des unités linguistiques attestées dans plusieurs créoles et d'autres langues, nous pouvons parler de *variable* — comme Henriette Walter et Robert Chaudenson — de paramètres ou traits linguistiques définitoires des créoles — comme dans les théories du prototype.

Quel que soit l'éclairage théorique proposé, l'essentiel est d'indiquer le niveau de la description pour s'assurer que l'on parle des mêmes faits attestés dans plusieurs langues. La description d'un créole est tributaire de ces contraintes. Notre contribution contient les éléments pour une grammaire historique et comparée des créoles lorsque l'investigation identifie des phonèmes communs à quatre créoles de l'archipel des Mascareignes en même temps qu'elle indique son statut dans le paradigme des consonnes nasales. La consonne nasale palatalisée est à considérer comme une variable phonologique liée à une unité syntaxique puisqu'elle se rattache à des verbes très fréquents dans le système verbal. Nous avons également noté les divergences — morphologiques et syntaxiques — entre les créoles des Mascareignes

[96] cf cf. Fernand BENTOLILA, op.cit., p. 18.

où un même segment *pou, la, ki* remplit des fonctions syntaxiques différentes en créole mauricien et en réunionnais (cf. tome, 2, p.137).

L'analyse des cartes linguistiques et anthropologiques rassemblées dans L'ALERE a montré des traits bien connus en morphologie lexicale. Elle offre le matériau se prêtant bien à une lecture constrastive des structures grammaticales du créole et du français. Nous avons adopté ici la même méthode que dans l'analyse de textes bilingues en relevant l'impossible coïncidence d'un terme français (substantif) à un terme créole (verbe/phrase (s). Ces comparaisons relèvent du domaine de la grammaire historique ou de la variation diachronique.

Depuis les résultats d'enquêtes et de recherche complémentaires réalisées de 1995 à 1996, nous avons, dans une perspective dynamique, attiré l'attention sur un aspect particulier de la morphologie lexicale avec l'existence, dans ce créole, de quelques structures en doublet. Elle consiste en un synthème combinant un mot d'origine française et un mot d'origine tamoul (kordon-pounoul « cordon », oulké-bobine, « bobine », lasapell-kohilou « temple », amâr kârm « entrer en carême » Tout le vocabulaire se rattachant aux pratiques cultuelles et culturelles des réunionnais pratiquant l'hindouisme, relèvent de la morphologie diachronique.

Enfin, les spécificités des données manuscrites nous amènent à souligner les limites que la forme écrite impose inéluctablement à l'étude morphologique.

II. 3. 6. 1. La morphologie dans quelques textes créoles anciens

L'étude linguistique et sociohistorique des manuscrits de Frédéric Levavasseur, et, dans une moindre mesure, celle de la *Bulle Ineffabilis* en langage créole de Bourbon expose de manière détaillée les problèmes liés aux modifications et changements affectant la forme écrite des unités linguistiques, du phonème au texte en passant par la phrase.

Ici, la morphologie du créole de Bourbon commence avec l'observation de graphiation spontanée de terrain en l'absence de standardisation et de grammaire (cf. *Catéchisme,* Chapitre 20, pp. 37-39.). Il ne s'agit pas de commettre d'anachronisme et d'oublier qu'en cette période (1842-1866) le système créole — dont les publications bilingues témoignent déjà d'une constitution première fossilisée — se trouvait une fois de plus exposé à des bouleversements démographiques et humains qui ont complété le fonds créole commun premier. Il est donc naturel qu'il ne soit pas encore question de standardisation du créole comme cela peut-être le cas de nos jours. En revanche, l'intervention missionnaire sur les langues s'est posée en

termes d'outillage. Il a été appréhendé dans notre méthode à travers le concept de grammatisation des langues de terrain que sont les créoles. Deux faits conditionnent, pour cette période, les supports de l'étude morphologique : la pratique de l'alphabet latin et le choix des règles d'orthographe française pour écrire le créole de Bourbon (cf. Catéchisme, pp. 81-83). Baggioni (1986 : 407-408) qui n'a pas oublié d'analyser les éléments de glottopolitique à la fin du dix-neuvième siècle à Bourbon accorde un paragraphe au débat orthographique en évoquant les divergences entre l'option étymologique d'un Baissac et Focard (1883) insistant sur les différentes variétés de créole à Bourbon (créole des bois, créole des Noirs, créole cafre). La position exprimée par Schuchardt dans son compte-rendu (1885 : 514-519) exprime clairement sa conscience linguistique aiguë de l'influence négative des choix orthographiques sur l'identification des unités linguistiques :

> *" Le problème de l'orthographe joue un grand rôle chez les créoles, mais il y a peu d'espoir qu'il soit résolu à la satisfaction générale. Lorsqu'on ne veut pas employer cette rigoureuse transcription phonétique dont nous nous servons à des fins scientifiques, on peut imaginer une modification de l'orthographe française de diverses manières, elle qui est dèjà si inconséquente, en vue de la restitution de la prononciation créole".*

Nous avons enregistré, dans la reconstruction phonologique à partir du manuscrit ancien, les conséquences de la graphiation sur le traitement des unités linguistiques. Pour rendre compte des limites que la graphiation imposait à la perception de la prononciation du créole pour l'époque (cf. *Catéchisme*, pp. 101-103), nous avons procédé d'abord à la description de la forme matérielle du manuscrit.

La première partie de l'ouvrage expose les techniques et principes utilisés pour parvenir à éditer un texte que l'on peut définir comme une variante informatisée du texte manuscrit original (cf. *Catéchisme*, pp. 85-100). Cette procédure qui touche à la matérialité du texte ne devait pas avoir d'incidence sur le traitement morphologique des unités linguistiques si l'on prenait les précautions nécessaires au transfert des unités du manuscrit au logiciel. Nous en avons indiqué les règles (cf. *Catéchisme*, pp. 85-100).

Cette dimension ne se confond pas avec le travail entrepris en troisième partie où sont rapprochés quatre catéchismes traduits trois créoles à partir d'un modèle français.

Cet essai de reconstruction est beaucoup plus proche de l'entreprise philologique qui appelle

"*variante, le texte d'un auteur qui, dans un passage déterminé, diffère de la leçon communément admise, soit que la tradition manuscrite offre plusieurs leçons, soit que l'auteur ait rectifié le texte d'une première édition. La collation des variantes d'un texte constitue son appareil critique*". [97]

Les documents manuscrits de Fr. Levavasseur ne présentent pas de caractère littéraire au sens classique du terme. La question du lien que la littérature entretient avec les textes missionnaires est traitée dans un article de synthèse postérieur au catéchisme.

Ces étapes observées dans la description — entre forme matérielle, forme littéraire et forme linguistique — orale, écrite — étaient indispensables si l'on voulait accéder sans ambiguïté à la forme du signifiant des unités linguistiques (syntagmes, synthèmes, phrases) dans le manuscrit. Dans l'analyse grammaticale du catéchisme créole, les faits morphologiques concernent toutes les unités et classes attestant des formes stables ou instables. Ils sont présentés à l'intérieur des paradigmes phonologiques (cf. *Catéchisme*, pp. 110-111), du système verbal (cf. pp. 112-115, p. 145.), nominal (cf. pp. 119- 120), adverbial (pp. 123-124), pronominal (cf. 2.45, pp. 121-122).

Dans le chapitre 3 traitant de la traduction et de la comparaison des systèmes linguistiques, nous avons tenté une approche de la morphologie à partir de l'activité manuelle du traducteur (cf. 3.15. pp. 139-145). Nous envisagions ici l'hypothèse qu'au lieu d'être aléatoires, les modifications affectant la forme du signifiant pouvaient s'expliquer par des facteurs externes — l'acte d'écrire — et internes — liés au fonctionnement du système linguistique en usage dans le texte. Il en résulte un essai d'explication linguistique à la variation (cf. 3.15. p.139-140) pour lequel la forme des unités lexicales a permis une classification où la morphologie rejoint trois critères supplémentaires : le changement de langue, les habitudes de prononciation et le changement syntaxique et sémantique enregistré dans le passage du français au créole (cf. 3.17. p.141-143). Le commentaire explicatif que nous donnons de chaque classe repose en fait sur l'observation de trois principes d'analyse fonctionnelle. Elle indique les points où la grammaire créole précède le lexique français — vocabulaire religieux que le missionnaire voulait introduire — (cf. 3.18. pp. 142- 143.). La classe 2, celle des mots marqués par des phonèmes fluctuants (cf. 3.19. p. 143.). La classe 3 illustre une créolisation plus complète puisque qu'elle intègre la forme, la fonction syntaxique et la valeur signifiée. Avec la morphologie ainsi conçue, la description linguistique apporte sa contribution à la théorie de la créolisation même si la place accordée

[97] cf. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1990.

aux discussions théoriques n'est pas quantitativement importante, mais toujours liée à la méthode de présentation des résultats (cf. pp 33 à 39). Le bilan des travaux précisera de manière plus détaillée l'optique choisie par nos travaux (cf. III 2.). Il est arrivé que nos premiers écrits parlent de relexification (cf. tome 2, p. 50) au sens où un matériau lexical est réutilisé en grammaire créole. Cela ne revient pas à un plaidoyer pour la théorie de la relexification. De la même manière, il a pu être question de restructuration (cf. tome 2, p. 64, p. 163.) lorsque nous avons identifié des structures différentes de celles de la langue lexifiante

II. 3. 6. 2. La morphologie du créole réunionnais

Nous traitons de la morphologie de l'idiome décrit en précisant si les données collectées sont de nature orale et écrite parce que l'étude matérielle des formes du signifiant ne se pose pas en des termes identiques. La description s'est en effet arrêtée aux caractéristiques morphologiques non pas de manière générale, mais à l'intérieur des unités et /ou classes considérées. C'est pour cette raison que ces divers moments de l'analyse sont insérés à l'intérieur de chaque publication depuis la thèse de doctorat et la phonologie. En appliquant la méthode fonctionnaliste au traitement morphologique, nos travaux partagent l'entreprise en morphologie lexicale et syntagmatique. Il importe de définir ce que peut recouvrir la notion de morphologie lexicale. La place du lexique en soi, c'est-à-dire en tant qu'objet d'étude, y est à peu près nulle dans la mesure où nous n'avons pas consacré de recherche à la lexicographie. Ce domaine de la langue a été, dès le début de la créolistique réunionnaise moderne, documenté par les recherches de Robert Chaudenson qui ont couvert le champ d'un point de vue étymologique. Nous avons analysé les pratiques lexicales attestées dans les travaux antérieurs pour asseoir par exemple les conditions sociohistoriques accompagnant la grammatisation. Dans ce contexte, la recherche entreprise pour les travaux traitant de la Départementalisation marque une approche nouvelle (cf. tome 3*, Mots et lettres créoles*, 1996.).

A partir de l'étude phonologique, qui a posé le cadre de pertinence, la description a proposé un traitement phonologique et prosodique du lexique. Une fois passé ce temps de la phonologie, nos recherches se sont organisées autour d'un deuxième grand axe, celui de l'opposition grammaire~lexique. Dans les textes créoles anciens comme dans le créole parlé aujourd'hui, c'est bien la variation de la forme du signifiant qui est décrite. On constate cependant que l'élaboration d'une grammaire créole, confronte la description à la question supplémentaire

de la recherche des régularités et des exceptions. Ces exigences expliquent pourquoi les publications antérieures à l'ouvrage de Grammaire ne sont pas marquées de la même manière par ce que je pourrais appeler le traitement grammatical de la morphologie.

L'ouvrage de Grammaire du créole réunionnais, intègre les données morphologiques à plusieurs niveaux de la présentation : en observant ce que deviennent les unités syllabiques dans la phrase sous le poids des caractéristiques prosodiques de ce créole, nous prenons conscience de l'impact des habitudes articulatoires, de la différence entre fonction distinctive et fonction culminative ou démarcative de l'accentuation des mots dans l'énoncé (I. 8. p.18.)

Dans l'inventaire des classes d'unités proprement dit, le traitement morphologique des unités est visible dans la recherche des unités stables et instables, mais aussi dans la délimitation des variantes et des variétés.

Six tableaux figurent dans le corps du texte où sont montrés de manière synoptique comment pour six sous-systèmes, le système commun se détache du système général. Cette conception est dictée par la recherche de l'unité dans la diversité des formes réellement attestées. Elle est également conditionnée par notre choix d'élaborer une grammaire descriptive et non prescriptive de ce créole.

Les résultats auxquels conduit cette méthode de description sont de plusieurs natures. Mesurées à l'aune de la morphologie, les classes d'unités ne sont pas toutes identiques parce que non exposées de la même façon à la variation (cf. tome 2, p.137). Le critère d'exposition ou de non-exposition que nous avons introduit dès l'étude phonologique souligne les traces de variation ancienne dans le système grammatical actuel.

II. 3. 6. 2. 1. La morphologie nominale

La morphologie du nom est conditionnée par des faits se rattachant à l'histoire des formes créoles dont le système actuel a gardé les traces : le nom d'origine française atteste des vestiges formels — on dit encore, dépourvus de sens ou démotivés — identifiés en caractères gras dans des mots < **la**ravine “ ravin ”, **z**anana “ ananas ”, **l**estilo “ stylo “, dëri “ riz ”. Dans les mots d'origine malgache, ces prothèses syllabiques ne sont pas attestées si l'on se fonde sur des exemples comme *lagregg* du malgache *lagarika*. Dans la terminologie héritée de la tradition gréco-latine et correspondant au domaine actuel de la phonétique, ces phénomènes sont décrits en termes d'apocope (chute d'un ou plusieurs phonèmes ou syllabes à la finale) et d'aphérèse (ou chute d'un d'un phonème à l'initiale. Cette habitude méthodologique ne dispense pas la

description de commuter les unités linguistiques *lë, la, lö, zéro* pour vérifier si elles correspondent à des variantes contextuelles — ou libres — d'une même unité syntaxique ou à plusieurs unités. C'est ce que nous avons vérifié lorsque nous avons traité de la morphologie des déterminants du nom (cf. Grammaire, p).

Les différents types de nom — simple, figé, semi-figé, complexe — et de synthèmes éclairent un procédé — de grammaticalisation — par lequel des adjectifs *ti, gro,* sont devenus des segments de nom appartenant au champ lexical de la famille ou des marqueurs syntaxiques.

La morphologie des synthèmes témoigne d'une régularité avec l'identification d'une syllabe de jonction entre les composants - *a, de, an* - hérités du français. Mais cette particularité ne concerne pas toutes les structures attestées. Le plus grand nombre — cette supposition doit être validée par une étude chiffrée des occurrences — repose sur le principe de la complémentation et dans ce cas, le figement éclaire un lien linguistique particulier entre forme, sens, et fonction des unités pour les différents domaines du vocabulaire (ex : sosso-mahi " bouillie de maïs, *mahi-sosso* " maïs pour la bouillie", *tilanp-tilanp* " lentement, mais sûrement).

II. 3. 6. 2. 2. La morphologie pronominale

Le premier constat concerne la relative richesse de certains paradigmes ou sous-systèmes grammaticaux : celui des pronoms personnels (cf. *Grammaire*, p. 52), des pronoms démonstratifs (cf. *Grammaire*, p. 49-51), des pronoms possessifs (cf. Grammaire, p. 63-64), des pronoms relatifs (cf. *Grammaire*, p. 57), des pronoms interrogatifs et variantes (cf. Grammaire, p. 56), des adjectifs possessifs (cf. *Grammaire*, p. 67).

Le point morphologique commun réside dans l'existence de plusieurs variantes d'unités, voire de plusieurs variétés. Dans tous les cas, cet état morphologique a imposé un choix méthodologique, celui de la variété commune et /ou stylistiquement neutre.

Le sous-système des pronoms personnels est le seul des six à fonctionner à l'aide de deux variantes contextuelles dont l'une est héritée de la morphologie malgache (ex : *amoin* "moi, *aou* "toi", *azot* "vous, ils" : cf. *Grammaire*, II.6.1., p. 52). L'autre trait morphologique tient dans les variétés relevées pour la deuxième et troisième personne du singulier. Ces points de dispersion du système s'expliquent pour deux raisons : le créole n'a pas gardé la distinction syntaxique entre *tu* et *vous* ni au singulier, ni au pluriel — où il atteste *zot* et *banna* — En

synchronie, les variétés se sont maintenues et servent à marquer des différences stylistiques.

Les pronoms démonstratifs *sat-là*, *sat-làba* gardent des variantes libres portant la trace d'oppositions phonologiques fluctuantes comme dans les textes du dix-neuvième siècle (cf. /e/~/a/, /t/~/d/, *Grammaire*, III. 6. 2. pp. 51-53.). La morphologie du sous-système des adjectifs possessifs et ses variétés (cf. Grammaire, III. 6. 2. p. 63-64.) illustre peut-être au mieux le processus de grammaticalisation. La structure discontinue du signifiant est un trait commun à toutes les variétés témoignant encore des oppositions vocaliques instables (cf. /e/~/a/, /o/ ~/u/), tout en montrant les vestiges formels et démotivés des marqueurs du pluriel (les) et du féminin (la). Tous ces pronoms à structure discontinue sont formés au moins à partir du segment *ssa*. C'est encore lui qu'on identifie dans une unité du paradigme des pronoms relatifs (cf. Grammaire, III. 6. 4. p 57.)

Le rapprochement avec le créole de Bourbon est intéressant dans la mesure où le processus de grammaticalisation déjà enclenchée syntaxiquement, n'était pas achevé morphologiquement : c'est la lecture que nous donnons, pour le relatif, du lien socio-historique entre *le monde qui* et *lëmoune, dëmoune i di ssa* " ceux qui disent çà".

La pluricatégorialité de *ssa* mais aussi son statut de formant est pleinement attestée dans le paradigme des pronoms relatifs où *sak* « ce que » et *kossa* « quoi » ont acquis deux valeurs différentes. On mesure l'importance de ces exemples pour l'étude diachronique des langues à Bourbon. Dans la dynamique du système grammatical général, ces particularités sont à rapprocher de celles du nom et de ses déterminants traversées par les mêmes manifestations morphologiques (cf. II. 3. 6. 4.).

Dans le sous-système des adverbes et pronoms interrogatifs et de leurs variantes libres (cf. *Grammaire*, III. 6. 5. pp. 55-57.), on identifie la participation récurrente de *ssa* et de *kel* dans les unités à structure discontinue. Ce type de structure est attesté dans plusieurs créoles (cf. Valdman, 1978).

Nous pouvons regrouper à la fin de ce paragraphe les remarques concernant prépositions, subordonnants, coordonnants et adverbes pour préciser que ces unités ne présentent pas de modifications morphologiques. Parmi les fonctionnels, les unités dont la forme monosyllabique varie, sont en emploi prépositionnel (ex : *sï, dessï, dsï moin* " sur moi", alors que leur forme dissyllabique est stable en tant que particule verbale et relative (ex: *mett dëssi* "donner un peu d'argent", *lëtabb mi repass dëssi*, la table sur laquelle je repasse). La grammaticalisation est achevée lorsque la forme est stable. C'est ainsi

que nous interprétons les 9 prépositions de forme variable dans le système grammatical.

II. 3. 6. 2. 3. La morphologie du verbe et de la phrase

L'ensemble des modifications régulières ne touche pas le noyau ou le thème verbal nu, mais le cadre plus large du syntagme, du groupe verbal et celui de la phrase orale. Le phénomène délicat à ré oudre pour la description concerne le traitement de structures discontinues qui sont utiles, donc très fréquentes dans le discours. Elles ont été analysées au début de l'étude syntaxique avec le système verbal du créole réunionnais. La description du système verbal et des syntagmes a noté les structures discontinues dans lesquelles s'insèrent marqueur pré-verbal et le noyau verbal. On parle ici de structure discontinue parce que les unités formant une fonction syntaxique sont séparées les unes des autres par une pause (ex : *zot té i sâr lëvé*. Ils allaient justement se lever. *Moin té i vyenn sortt travay* “ Je venais juste de quitter le travail). A cette caractéristique structurelle s'ajoutent des modifications formelles du signifiant dont nous avons montré qu'elles devaient être définies en tant que variantes libres, contextuelles ou variétés. C'est ce qui ressort de la lecture et du commentaire du tableau récapitulatif des syntagmes verbaux qui a fait l'objet de plusieurs publications (cf. tome 2, p. 111, p 121, 149).

La double forme — longue et brève — d'un bon nombre de verbes s'explique en synchronie par son poids valenciel (ex : *Moin la dormi*. "J’ai dormi". *Moin la dor ater*. "J’ai dormi par terre". L’emploi de la forme longue et du circonstantiel produiraient une phrase agrammaticale * *Moin la dormi ater*). La morphologie verbale est également conditionnée par les structures syntaxiques et prosodiques marquant l'énoncé ou la phrase énoncée.

Certaines de ces unités complexes — le futur, le conditionnel — sont exposées à la modification par palatalisation lorque *i* devient *j* comme dans *ni asiz / nyasiz* “ nous nous reposons ”. On parle de labiovélarisation lorsque *u* devient *w* comme dans *ou atann’/ watann’* “ tu attends ” Ces habitudes articulatoires modifient la forme des pronoms personnels *nou, ni, nya, nwa* dans l'énoncé. Une autre modification régulière est liée à la présence ou à l'absence de la négation *pa* pour le marqueur du futur *va* et la forme du pronom personnel dans la phrase. *Si ni trouv pï, nou va ékri, ni ékrira pa. "* Si on ne se voit plus, on s'écrira, on ne s'écrira pas".

La prosodie de la phrase explique également l'existence, dans la communauté, de variantes libres pour les marqueurs du conditionnel exposés à la fluctuation de l'opposition vocalique(/e/~ /a/) et

consonantique (/l/~ /n/), loré/lora/nora/noré "serait, aurait, radical verbal+erait). Les structures syllabiques indiquent l'alternance de mono- et de dissyllabiques pour l'accompli (loré, lora, noré), le progressif (nâr té /lora fine), le prospectif (sâr/sava), le non accompli (té i / lété i).

II. 3. 7. De la grammatisation à l'écriture grammaticale

La notation de corpus créoles oraux (cf. *Phonologie*, 1989, 1992, *Grammaire*, 2001) a précédé, dans notre description, l'étude de textes créoles de Bourbon et ceux de la Réunion. Il n'est peut-être pas exagéré d'affirmer que chaque état de langue exige le choix d'outils descriptifs adaptés à la matérialité du support de la langue (oral, manuscrit, dactylographié et informatisé). Pourtant, les outils conceptuels nécessaires à chaque composant de la description linguistique restent les mêmes pour l'essentiel.

L'histoire de la linguistique indique qu'avec le développement de la pluridisciplinarité et l'ouverture sur le langage et la cognition[98], on y a rajouté l'outil computationnel, l'assistance de l'ordinateur et le calcul dans le but de durcir la formalisation des faits de langue. Mais ces expérimentations inhérentes à l'activité scientifique n'ont pas pour objet l'historicité des langues telle que la description doit la saisir dans des contextes complexes (cf. tome 2, Emission sur Radio Sorbonne, 1994).

Ce constat met en évidence la diversité des pratiques et méthodes d'analyse qui toutes trouvent leur place dans le champ disciplinaire aussi longtemps qu'elles contribuent à compléter les connaissances dont nous avons besoin pour comprendre le fonctionnement réel du langage humain à travers les langues et son évolution sociohistorique.

C'est dans cet esprit d'investigation que nous avons dû élargir l'appareil descriptif au concept de grammatisation des langues. Pour comprendre nos textes, nous avons retenu deux aspects essentiels de la grammatisation : la fabrication de grammaire et de dictionnaire, les processus linguistiques par lesquels les langues fabriquent de la grammaire dans le temps.

Cette notion a servi de dénominateur commun à l'examen de processus diversifiés dans le temps. Il était d'abord possible d'expliquer la traduction d'un catéchisme en créole de Bourbon comme une phase officielle de l'outillage linguistique. L'évangélisation des esclaves réalisée dans le cadre de la Mission des Noirs a pu ainsi être rattachée à l'usage de la langue à des fins d'alphabétisation ainsi qu'à à la trame

[98] Cf. *Langage et Congnition*, Colloque du C.N.R.S., 1994.

sociohistorique du terrain d'habitation. Dans une recherche ultérieure, nous avons rassemblé — documents d'archives, corpus, textes plus ou moins théoriques — qui témoignaient de la grammatisation en tant que traces de constitution progressive grammaire et de lexique dans la langue.

Cet apport théorique et méthodologique s'avère particulièrement précieux dans le cas de langue à tradition orale, c'est-à-dire tributaire de témoignages écrits de seconde main pour toute la période de la Compagnie des Indes. Même pour une époque plus récente, celle allant de la loi de la laïcité — à partir de 1905 — à la Départementalisation (1946-1960), l'observation de la grammatisation a mis en évidence les premiers travaux proposant des analyses du lexique et de la grammaire du créole réunionnais. Sachant que tout outillage de la langue en grammaire et dictionnaire échappe difficilement au moule gréco-latin (cf. Auroux, 1994) nous avons également expliqué et discuté les points de cette grammaire créole qui méritaient une adaptation méthodologique et terminologique. Il est plus juste de parler de marqueur nominal et pré-verbal en créole parce qu'il est difficile de parler d'article et que les marques formelles de conjugaison ne caractérisent pas le nom et le verbe. Enfin, l'élaboration théorique et la rédaction effective d'un ouvrage de grammaire créole explique l'introduction, dans nos travaux, de plusieurs termes visant à distinguer les divers types et moments de l'écriture créole dont procède aussi la grammaire.

II. 3. 7. 1. Pour écrire la grammaire du créole réunionnais

Notre description donne à lire beaucoup d'exemples empruntés au créole oral. En effet, l'étude phonologique du réunionnais était organisée sur la description de dix-huit idiolectes rassemblés dans un échantillonnage représentatif. Nous avons dû identifier et noter les unités linguistiques — s'articulant en textes — à partir de leurs formes dans l'idiolecte, puis dans la diversité des usages.

La première phase, celle de la notation de corpus à l'aide des signes de l'Alphabet Phonétique International, ne posait aucun problème de communication écrite dans une langue particulière propre à une communauté linguistique donnée. Nous soulignons ici la diférence entre le maniement d'un outil technique dont l'usage est devenu international et la mise en écriture de langues à tradition orale L'expérience réunionnaise — telle que je peux la percevoir en tant que linguiste de terrain — révèle un constat paradoxal : l'absence d'écriture et de lecture en créole explique que la plus grande partie de la population réunionnaise n'ait aucune conscience linguistique pour leur langue

première. Mais, ce vide socio-culturel a justement fait naître plusieurs réponses — individuelles, semi-collectives, professionnelles — à la question de la lecture, de l'écriture, de la communication écrite en créole. Il en résulte une masse considérable de productions écrites — presse écrite, publicité, milieux urbanisés, religieux, commerciaux — qui s'accommodent de cette absence d'écriture créole officielle à l'aide de bricolages scripturaux.
Par la force des choses, l'auteur de ces lignes s'est accommodé des diverses mises en formes écrites rencontrées parce qu'il a pris l'habitude de retrouver la langue orale derrière ces différentes formes écrites. Notre première mise en écriture alphabétique a été publiée pour l'étude du système verbal dans l'article de 1998. Il s'agissait d'une ébauche se limitant essentiellement aux voyelles et aux consonnes. Entreprise après l'étude phonologique et avant la Grammaire proprement dite, elle a été respectée dans l'écriture des exemples ultérieurs, mais toujours complétée parce qu'étendue à des réalités grammaticales supplémentaires comme celles de la phrase, du discours et du texte. Si le lecteur y ajoute les inévitables coquilles accompagnant forcément la reproduction de textes ainsi que les exemples extraits d'autres corpus cités, il sera forcément frappé par un manque d'homogénéité dans l'écriture des exemples créoles. En même temps, il ne sera pas surpris de constater que l'hétérogénéité a toujours été caractéristique des pratiques scripturales de ce créole depuis Bourbon. Le mouvement enregistré autour de Lékritir Oktob 77, revue et corrigée en 1983, n'a pas réussi à endiguer la prolifération des graphiations spontanées de terrain. Même si la standardisation d'un idiome est un processus lent et lourd, passant forcément par des étapes de correction ou d'amendement successifs, la recherche scientifique qui explore des domaines de la description concernés par l'écriture grammaticale ne doit pas sous-estimer l'impact de ses retombées en linguistique générale, en créolistique et en didactique des langues. La rédaction concrète d'une grammaire implique des choix typographiques conditionnés par le passage de la parole à l'écriture et toute une série de contraintes internes et externes : trouver les habitudes de prononciation communes dans la diversité des usages réels, intégrer l'environnement cognitif, culturel, social et patrimonial de la communauté créolophone.

II. 3. 7. 2. Les contraintes typographiques à la description

S'il est vrai qu'on pouvait encore parler de la phonologie de la machine à écrire jusqu'à ces dix dernières années, il est tout aussi vrai que l'on peut parler aujourd'hui de la phonologie de l'ordinateur. Tous ceux qui ont travaillé sur des langues sans tradition écrite, ont été

confrontés aux problèmes techniques posés par le choix de caractères typographiques nécessaires à la notation des faits phoniques (cf. tome 2, *Le système consonantique*).

En effet, l'aventure a commencé en 1886 lorsque Paul Passy et ses illustres collaborateurs — Otto Jespersen — ont donné à la communauté scientifique l'Alphabet Phonétique International. Ils ont non seulement forgé l'outil de base pour la notation, mais aussi délimité le cadre à l'intérieur duquel les descripteurs de langue allaient pouvoir noter la diversité des sons attestés dans les langues du monde non encore décrites.

Partant du principe que les articulations intrabuccales sont conditionnées par les organes phonateurs de la parole, Passy et les siens ont eu l'idée de fonder leur travail sur l'unité minimale formée par l'union d'une consonne et d'une voyelle. Ils ont ainsi proposé un système de notation des sons — d'écriture phonétique — applicable à n'importe quelle langue. Ce fait est important parce qu'il sert à rappeler que cette convention graphique généralisée explique pourquoi le trait noté [r, a] ne recouvre pas des caractéristiques articulatoires identiques dans toutes les langues. La description doit donc pallier cette exigence de l'outil phonétique en précisant les particularités des habitudes articulatoires enregistrées dans la langue concernée. Il a donc fallu trouver des combinaisons de caractères et diacritiques pour noter les chuintantes complexes, les sifflantes apico-alvéloraires, les consonnes nasales palatalisée et vélaire, les variantes combinatoires de r, les oppositions fluctuantes, les archiphonèmes. Tous ces détails alourdissent incontestablement la description phonologique et en limitent certainement la lisibilité première (cf. *Phonologie*, 1992).

La constitution et le maniement de corpus authentiques présupposent aussi le choix de principes alphabétiques et orthographiques. On est amené à illustrer les faits décrits à l'aide d'exemples. Il faut donc définir un minimum de conventions d'écriture pour que le lecteur puisse lire les exemples donnés en créole — ou toute langue à tradition orale, c'est-à-dire sans codification officielle.

Nos publications portent la trace de l'avancement de nos travaux en matière d'écriture grammaticale : nous sommes passés de 1989 à 2001 d'une notation phonétique, par la notation de phonèmes, à une écriture grammaticale. En même temps, nous sommes efforcés de respecter les usages graphiques lorsque nous avons cité les variantes utilisées par les auteurs de *l'Atlas Linguistique et Ethnographique de La Réunio*n dans l'Hommage à Baggioni (cf. Staudacher-Valliamee, 2000a.). La méthode qui consistait à collecter les données sur le terrain pour en saisir la synchronie dynamique a imposé certaines contraintes à la publication des résultats. Les signes et diacritiques disponibles à l'époque n'étaient

pas si nombreux et parmi ceux que nous avons choisis, certains nous paraissent aujourd'hui particulièrement lourds et impraticables. C'est le cas pour celui qui note les oppositions instables ou fluctuantes § (cf. *Phonologie*, pp. 25- 26, p 70, 73). Le signe choisi pour noter un type de consonne chuintante relevé dans certains idiolectes n'est pas non plus très heureux (cf. *Phonologie*, pp. 22-23) et reste difficile à reproduire sur les logiciels de traitement de texte. Nous les avons remplacés par des signes plus faciles à gérer.

II. 3. 7. 3. Formuler de règles alphabétiques et orthographiques

Notre description fondée sur le primat de l'oral et la recherche de l'unité dans la diversité des usages, a rendu nécessaire la formulation de règles alphabétiques et orthographiques, ce qui confère à la description une dimension à la fois indispensable et autonome.

Le caractère indispensable de l'écriture créole se vérifie dans sa technicité à des fins d'enseignement. On ne peut pas apprendre à lire et à écrire une langue en ignorant ses règles alors qu'on peut apprendre à la parler sans l'écrire. C'est dans cette optique d'apprentissage et d'enseignement du créole en milieu francophone que nous avons essayé d'approfondir l'analyse jusqu'à la formulation de quelques règles élémentaires. Ces remarques visent à souligner l'aspect global et insuffisant de nos travaux en matière d'écriture créole. C'est justement pour en montrer les limites que nous parlons régulièrement d'écriture grammaticale.

Il nous est arrivé de situer l'écriture des missionnaires dans le cadre linguistique, sociohistorique et religieux de l'évangélisation à Bourbon (cf. *Catéchisme*, 2000, *Catalogue*, 1998.). Notre analyse a noté que le contexte de la mission des Noirs a favorisé le besoin d'écrire et de traduire à Bourbon sans susciter pour autant la formulation explicite de règles alphabétiques et orthographiques. Or, l'aventure écrite des cultures est ancienne, riche d'enseignements. Les ouvrages[99] qui la documentent rappellent en effet que la problématique générale de l'écriture a été d'une importance fondamentale pour la reconstruction même du langage humain depuis le premier dessin jusqu'au signe doublement articulé en passant par les procédés symboliques d'assemblages d'objets. Le linguiste qui décrit un créole et en écrit une grammaire appréhende l'écriture comme un outil. Il ne peut toutefois pas la réduire à ce seul aspect technique parce qu'elle implique l'intérêt pour différentes activités dont l'étude peut dépasser le champ particulier de la grammaire. L'écriture est une activité commune à celui qui

[99] cf. A. LEROI-GOURHAN, James FEVRIER, *Histoire de l'écriture*, Marcel COHEN, *La grande aventure de l'écriture et son évolution*, Paris, 1958.

apprend à écrire ainsi qu'à celui qui en maîtrise si bien les compétences qu'il en fait son métier ou son passe-temps favori. C'est alors que les préoccupations de la grammaire rejoignent celles de l'enseignement et de la littérature.

La dimension autonome — c'est-à-dire indépendante de toute contrainte exercée par la nature même du système linguistique — se manifeste au mieux en littérature, chez les écrivains, amateurs et professionnels. L'étude des corpus littéraires confirme en effet que la production littéraire amène l'écrivain à dépasser les frontières linguistiques, à mélanger certaines règles structurales pour créer du sens. Cette attitude n'est pas spécifiquement réunionnaise si l'on croit les études réalisées pour d'autres milieux créolophones. [100]

Nos efforts ont justement porté sur l'examen des points sur lesquels il était possible de compléter la graphie proposée dans l'île par le groupe Oktob 77 et qui fonctionne déjà comme noyau de base. Deux modifications ont été suggérées par Axel Gauvin dans la version créole de *Faim d'enfance* lorsqu'il retient la notation de voyelles centrales *ë*, *ï*, dont la valeur a été définie dans notre phonologie[101].

Parallèlement à un travail que nous avons mené selon des critères purement structurels et internes au système grammatical décrit, nous avons inclus des critères cognitifs. Ils avaient pour objectif de veiller à ce que le lecteur et l'écrivant créolophones ne transfère pas en créole les signaux de la mémoire visuelle conditionnée par le français.

Une communication intitulée "*Décrire et écrire la grammaire du créole réunionnais*" a été présentée au Forum International de la semaine créole (cf. fascicule CV.) pour expliquer en quoi la description linguistique ne pouvait se réduire à la seule question de l'écriture du créole parlé, encore moins à celle de conventions lorsqu'elle a lieu dans le cadre grammatical.

Bien sûr, on attend traditionnellement d'un ouvrage de grammaire qu'il indique des règles d'écriture alphabétique et orthographique. Notre ouvrage n'a pas dérogé à cette attente et elle a fait des choix dictés par les résultats de la description et non pas revendiqués au nom de la liberté créatrice ou d'une norme.

Dans notre vocabulaire, l'écriture grammaticale ne se confond pas avec les graphiations spontanées de terrain ni avec les scripta créoles réservées pour leur part l'usage de l'alphabet latin pour écrire le créole ancien. On trouve les traces de la notation de corpus oraux dans les signes que nous avons dû fabriquer pour la première version de notre étude phonologique (cf. *Phonologie*, 1992. *Grammaire*, Chapitre 1.).

---

[100] cf. Marie-Christine Hazaël-Massieux, La littérature créole : entre l'oral et l'écrit ? in *Les créoles français : entre l'oral et l'écrit,* Ralph LUDWIG (ed), Tübingen, Narr, 1989, pp. 277-305.
[101] cf. Axel GAUVIN, *Baya Lina*. 1995

Ces signes sont disponibles sur des claviers d'ordinateur depuis 1997, ce qui allège considérablement la standardisation.

L'avancement des travaux menés en grammaire, mais aussi en littérature orale et écrite, explique l'introduction progressive de quelques facteurs bien connus dans ce domaine : conversion des unités de la mémoire orale en unités visuelles, lisibilité et confort cognitif, environnement sociohistorique et poids des langues officielles (*Grammaire*, Chapitre 1.)

En effet, on a tendance à oublier que la tradition orthographique ne s'est pas établie du jour au lendemain, et cela vaut pour de nombreuses langues — indo-européenne, sémitique, arabe ou chinoise.

La réflexion sur les modalités de la standardisation du créole a occupé les congrès des *Etudes créoles* dès les premières rencontres. Notre but n'est pas de dresser un inventaire complet des travaux entrepris pour l'ensemble des aires créolophones. Nos observations concernent principalement les créoles français pour lesquels nous sommes mieux documentés.

Une consultation bibliographique montre en effet qu'il existe plusieurs approches de la standardisation et de l'aménagement linguistique en milieu créolophone. Les divers points de vue exprimés n'y sont pas dictés par des motivations similaires. Dans des ouvrages spécialisés émanant de chercheurs et d'universitaires par exemple, la problématique y est formulée sous l'angle des relations entre oralité et scripturalité, dans la perspective du passage à l'écriture ou en termes d'aménagement linguistique[102]. Suivant l'aire créolophone concernée, on citera parmi les plus anciennes, les contributions de Robert Chaudenson[103], Albert Valdman pour les Caraïbes, Annegret Bollée pour les Seychelles, de Ralf Ludwig[51] (éd), de Marie Christine Hazaël-Massieux [104].

Il existe également une production à caractère plus pédagogique, voire spontanée, émanant cette fois d'enseignants, d'éducateurs en exercice sur le terrain créolophone. Ils ont réalisé des brochures, fait des propositions ponctuelles à partir de leurs expériences professionnelles ou de leur besoin d'écrire. Pour la Réunion, nous citons les ouvrages d'Axel Gauvin[105], de François Saint-Omer[106], de Daniel Honoré[107]. Des expériences comparables sont disponibles à l'Ile

---

[102] cf. Didier de ROBILLARD, *L'aménagement linguistique : problématiques et perspectives*, thèse (nouveau régime) de l'Université de Provence, 1989.

[103] cf. Robert CHAUDENSON, "Pour un aménagement linguistique intégré ; le cas de la graphie des créoles français", *Etudes créole*s, Vol X, N° 2, pp. 143-158.

[104] cf. Marie-Christine Hazaël-Massieux, *Chansons des Antilles. Comptines, formulettes*, Paris, Editions du C.N.R.S., 1987.

[105] cf Axel GAUVIN, *Du créole opprimé au créole libéré*, Paris, , 1977.

[106] cf. François SAINT-OMER, 1984.

[107] cf Daniel HONORE, 1988.

Maurice et aux Seychelles et aux Antilles. C'est la tendance indiquée dans la recherche bibliographique que j'avais menée de 1997 à 1998 à la Réunion pour la première phase d'un programme de recherche consacré à l'Instrumentalisation du créole réunionnais. J'en avais rendu compte à partir de 1998 au cours de plusieurs séminaires organisés autour de mon programme de recherche. Enfin, l'évolution sensible relevée ces dernières années dans les milieux créolophones de l'Océan indien indique un regain d'intérêt pour la question générale de l'aménagement linguistique à l'époque de la mondialisation. C'est ce que nous avons retenu de notre participation au colloque international organisé par le Ministère des Seychelles à l'occasion du Festival International créole en 1999 (cf. fascicule 4, CV). Le titre choisi " *La créolité dans le monde et le monde dans la créolité*" était assez révélateur d'une tendance double, attachement à la créolité insérée dans le concert des nations. Le bilan des travaux que nous avons réalisés en la matière serait d'ailleurs à publier dans un travail futur qui, s'il voit le jour, aura justement pour objet l'aménagement linguistique sur le terrain créolophone réunionnais (cf. fascicule 4, CV.). Nous avons élaboré ce projet en avril 2001, après avoir terminé la rédaction de la Grammaire qui de notre point de vue représente une étape nécessaire, mais pas suffisante dans l'aménagement linguistique à la Réunion.

II. 3. 8. Où et comment percevoir la grammaticalisation ?

Dans l'introduction à l'étude des systèmes verbaux, Fernand Bentolila fait état du traitement fonctionnel qu'il convient d'accorder aux phénomènes de grammaticalisation dans l'étude particulière des langues (cf. Fernand Bentolila, 2000, p. 20). Dans un paragraphe intitulé *La grammaticalisation et les auxiliaires*, l'auteur pose la question :

> *"A partir de quand une périphrase verbale doit-elle être intégrée à la "conjugaison", c'est-à-dire considéré comme un syntgame verbal comprenant un noyau déterminé par d'un déterminant du groupe verbal. La question qui se pose ici et qui n'est pas réglée de façon claire par la théorie, c'est celui des auxiliaires et, d'une manière générale, de la grammaticalisation" (pp. 20-21)".*

Pour y répondre, l'auteur propose, en plus des critères syntaxiques de compatibilité et d'exclusion mutuelle, trois critères qui sont la fréquence d'emploi, la perte de signifié concret et l'intégration dans un paradigme.

Cette question est assez familière à tous ceux qui décrivent les créoles, parce qu'ils pensent aussitôt aux marqueurs pré-verbaux déterminant le noyau verbal pour lui permettre d'exprimer un procès terminé, accompli comme dans *moin la fine travay* " j'ai travaillé ", lï *té i vyenn sortt ek moin, là* " il venait de me quitter justement " . Le processus de grammaticalisation est achevé comme le montre l'analyse du système verbal du créole réunionnais puisqu'il indique comment des unités lexicales comme *i vyen* " venir", *i fini* "finir" se distinguent des unités grammaticales citées dans les exemples ci-dessus *té i vyenn, la fine*

Les remarques proposées en termes de grammaticalisation dans l'introduction à l'étude des système verbaux nous sont d'une aide précieuse dans le cadre d'une description synchronique et descriptive parce qu'elles permettent de traiter des signes et d'enregistrer des traces de processus plus anciens dont procède la grammaticalisation. En tant que domaine et outil d'investigation, la grammaticalisation saisit les unités de la langue à un moment crucial de leur évolution puisqu'elle analyse les mécanismes par lesquels ces dernières changent d'inventaire pour investir les fonctions grammaticales. Cette dynamique que le travail de description doit reconstruire éclaire le lien s'établissant entre synchronie et diachronie dans une problématique qui est d'ordre plus général puisqu'il s'agit du changement linguistique.

Les recherches entreprises ces dernières années pour établir des parallèles entre la grammaticalisation et la créolisation se sont considérablement développées dans plusieurs directions théoriques. Nous en trouvons une présentation et des définitions utiles dans les travaux de Daniel Véronique (2000). L'auteur rappelle en effet qu'il existe plusieurs types de grammaticalisation et que différentes définitions ont été proposées (Closs&Traugott et Heine (1991), Bryun (1995).

Nous mentionnons les quatre principaux types inventoriés par D. Véronique pour indiquer que notre travail qui n'a pas contribué à une théorie explicite de la grammaticalisation pour le créole réunionnais, mais s'est limité à un emploi du terme au sens traditionnel de Meillet. La définition plus ancienne de la grammaticalisation remonte effectivement à Meillet (1921), sera reprise par Lehmann en 1985. Elle observe " comment les formes grammaticales sont issues d'unités grammaticales qui ont perdu leur autonomie sémantique et formelle. Avec Craig (1991), la gramaticalisation de second type désigne " le processus qui conduit un morphème grammatical, issu d'un lexème, du statut d'unité libre à celui d'affixe". Dans la perspective fonctionnaliste de Givòn par exemple (1979), le concept désigne " le processus d'apparition des régularités grammaticales à partir de contextes

d'emplois discursifs. Dans une acceptation plus complète (cf. Bickakjian, 1988, A. Giacalone-Ramat, 1992), une distinction s'opère entre " la grammaticalisation typologique, responsable de l'apparition de nouveaux paradigmes grammaticaux, et la grammaticalisation acquisitionnelle, issue de l'acquisition de la langue cible par l'apprenant".

L'intérêt et la difficulté d'une étude de la grammaticalisation en situation de créolisation à Bourbon résident dans la prise en compte des divers apports — ou langues sources — sur lequels la documentation diachronique reste encore à rassembler.

Nos premiers résultats ont essayé d'y apporter leur contribution lorsqu'ils ont appréhendé la phonologie du créole réunionnais en synchronie dynamique comme point de départ à une approche de la créolisation et du changement linguistique[108].

Le texte de la communication présentée et rédigée en allemand figure dans les Actes du colloque international organisé par Ingo Plag et Dany Adone dans le cadre du quinzième congrès annuel de la Deutsche Gesellschaft für Sprachwissenschaft qui s'est tenu en mars 1993 à Iéna en Allemagne Fédérale.[109]

Le thème fédérateur que cet atelier international avait choisi se lisait dans le titre " Creolisation and language change ". La créolisation y était abordée à la lumière du changement de langue, perspective qui n'est pas entièrement identique à celle du changement linguistique, mais l'éclaire de manière neuve — ou plutôt prometteuse — puisque la théorie de l'acquisition reprend des situations d'acquisition de langue seconde pour vérifier le parallèle possible avec les situations d'émergence des pidgins et des créoles[110]. Ma contribution, comme beaucoup d'autres, rappelait en effet l'importance de Schuchardt et de Meillet qui dès 1882 - 1997 ont eu le mérite de placer le lien entre créolisation et changement de langue au centre des études créoles (cf. Ingo Plag, 1994, pp. 3-21). C'est donc en raison de l'histoire du créole réunionnais et de l'évolution perceptible dans ses structures — phonologiques, lexicales, syntaxiques et sémantiques — que cet article appréhendait créolisation et changement linguistique en tant que paire conceptuelle où les membres se déterminent et s'éclairent mutuellement (cf. tome 2, p. 64).

Avec toute la prudence qu'il convient d'observer compte-tenu des lacunes affectant nos connaissances des systèmes linguistiques premiers, nous avons analysé en termes de grammaticalisation certaines

---

[108] cf. STAUDACHER-VALLIAMEE G., 1996a.

[109] cf Ingo PLAG and Dany ADONE (ed) *Creolization and Language chang*e, Tübingen, Niemeyer, 1994, 1960.

[110] cf. VERONIQUE Daniel, 1999.

unités verbales comme gaiñ qui présentent l'avantage de cumuler un changement phonologique, syntaxique et sémantique. Ces exemples de changement complet par rapport à l'étymon français "gagne(r)" illustrent des fonctions syntaxiques et structures différentes puisque gaiñ s'emploie comme verbe plein, auxiliaire de mode et noyau de groupe verbal figé où il est sémantiquement ouvert comme on peut le lire dans la liste d'exemples cités par ls dictionnaires et dont nous avons reproduit els illsutrations les plus fréquentes dans la communauté.

La question de l'ouverture sémantique caractérisant des unités syntaxiques polyvalentes et polysémiques s'est posée également pour l'unité *ek*.[111] Se plaçant du point de vue d'une approche panlectale de la variation du français, Chaudenson formulait oralement l'hypothèse — nous la citons ici avec nos propres mots — que plus la signification première d'une unité est large, plus elle était exposée à la polysémie et à la polyvalence.

L'étude des procédés de grammaticalisation s'avère extrêment féconde lorsqu'elle se prend appui sur plusieurs langues comme c'est le cas dans plusieurs ouvrages auxquels il a été fait référence. Nous y reviendrons dans le bilan de ce Mémoire lorsqu'il s'agira d'évaluer l'apport de notre description linguistique à l'exploration diachronique d'une langue créole et aux différentes théories de la créolisation.

Placée en dernier point d'une partie entièrement consacrée aux problèmes et méthodes de la description linguistique d'un créole, la réflexion sur la grammaticalisation met en relief d'abord un principe d'observation linguistique de portée générale. C'est la conclusion à laquelle on arrive lorsqu'on observe les méthodes en usage en typologie et comparaison des langues ou encore en cross linguistics — description transversale des faits de langue-. Dans ce type de description, l'analyse porte sur un point du système de la langue — Temps, Mode, Aspect —, les pronoms réfléchis, l'ergatif, l'actance[112] — dont il importe de vérifier les manifestations dans diverses langues. Nous en connaissons l'importance pour les études typologiques.

II. 3. 9. Conclusions partielles

Les problèmes exposés ici ont choisi pour cadre les unités — simple et complexe — dans les constituants de la phrase et du texte. Cette démarche n'a rien de très original puisqu'elle pourrait s'appliquer à plusieurs langues. Elle ne se limite pas toutefois à un simple exercice de vérification, mais repose sur un principe sous-jacent, celui de la

[111] cf. STAUDACHER-VALLIAMEE G., 1996b.
[112] cf. Gilbert LAZARD, *L'actance*, Paris, P.U.F, 1994, 285 p.

hiérachisation des faits de langue. C'est justement parce qu'ils sont complexes ou compliqués dans le créole décrit que la description se devait de tendre vers une présentation hiérarchisée des processus en cours dans la langue traitée ici comme instrument de communication et d'expression en créole réunionnais.

Notre exposé en cette deuxième partie consistait à expliquer les problèmes de segmentation, d'identification et d'interprétation des unités et fonctions linguistiques. Il montre incontestablement la différence entre le matériau linguistique créole oral et écrit. A-t-on vraiment affaire à deux facettes d'une même réalité linguistique ? La réponse aurait pu être entièrement positive si la description avait pour socle une configuration idéale où l'écriture figure la langue parce que ceux qui l'entendent et la pratiquent ont théorisé et conceptualisé une méthode alphabétique et orthographique globale et détaillée. Ce n'était pas le cas à Bourbon, la situation réunionnaise n'est pas plus homogène dans les textes réunionnais étudiés. Nous avons par ailleurs fait l'expérience, au cours d'enquête sur le terrain réunionnais, que la question générale de la mise en écriture de la langue est inséparable de celle de la mise en lecture. Abordée sous cet angle dans notre grammaire, les règles intègrent non seulement les critères structurels et fonctionnels, mais aussi les particularités historiques et techniques marquant les systèmes en contact. L'absence d'adéquation absolue entre la façon de parler et celle d'écrire freine certes le travail du descripteur, mais ne l'empêche pas cependant de contribuer à la reconstruction du système commun si tel est son objectif. Avec toute la prudence qui s'impose, il importe également de circonscrire les points opaques, ceux qui gênent l'identification des unités linguistiques dans les manuscrits, mais surtout dans le passage de la forme manuscrite à la forme dactylographiée ou imprimée. Ce problème auquel nous avons été directement confrontée pour l'édition des documents manuscrits ne semble avoir préoccupé ceux qui avant nous ont analysé les occurrences d'unités linguiistiques dans les textes anciens (cf. Chaudenson, 1981, Baker, Corne, 1982).

Dans le cadre de notre description fondée sur la reconstruction des systèmes, nous avons à nous demander, à l'heure du bilan, comment le système créole commun (unité) et général (diversité) s'articulent par rapport à ce système créole mimimal ou primitif dont parlent les linguistes qui travaillent sur les langues pidgins et créoles pour désigner ce temps historique où l'on peut poser l'existence d'un outil minimal de communication verbale en créole (cf. Bilan, III. 3-13). Nous touchons là aux différents modèles d'explication génétique envisagés pour les créoles. La nature du matériau collecté d'une part, la relation sociohistorique du créole réunionnais avec le français, langue

lexifiante, mais aussi langue officielle dans l'ancienne colonie et dans l'actuel Département d'Outre-Mer expliquent par ailleurs que la méthode contrastive soit privilégiée dans notre Mémoire. Contraste veut dire ici comparaison avec ce que l'on sait du français ancien et moderne. Ce point doit être souligné parce qu'il indique également les lacunes auxquelles se heurte la comparaison grammaticale avec le malgache, l'indo-portugais et le dravidien pour les domaines de la langue autres que le lexique.

L'analyse des procédés de traduction que nous avons livrée pour la compréhension du catéchisme bilingue créole/français a attire l'attention sur la non-coïncidence entre système créole et système français dans la communauté de Bourbon à l'époque où Catéchisme (1843-1847) et Bulle (1860) ont été traduits en créole. L'apport de la traduction est intéressant parce le bilinguisme attesté dans l'entreprise montre justement une réponse créole possible, celle représentée par le traducteur, à la mise en langue, ou mise en grammaire de la langue. L'historicité que l'entreprise de traduction confère au créole de Bourbon à quelques années de l'abolition de l'esclavage a été saisie dans nos travaux à l'aide du processus de grammatisation des langues. Ce nouveau concept était-il indispensable ? Qu'apportait-il de plus ou de différent par rapport à l'étude de la créolisation plus connue des descripteurs de langues créoles. Dans le même ordre d'idée, nous nous interrogeons, au terme de cette deuxième partie, sur le fait de savoir s'il était absolument indispensable d'avoir recours au concept de grammaticalisation pour désigner, comme nous l'avons fait à maintes reprises, les faits de langue pour lesquels on peut identifier des mécanismes structuraux par lesquels une unité lexicale – d'une langue donnée — devient unité grammaticale dans une autre langue. Nous tenterons, à la lumière de nos résultats, de préciser dans quelles mesures grammaticalisation, créolisation et changement linguistique participent ou pas des mêmes mécanismes linguistiques et socio-historiques.

Notre travail est l'aboutissement d'une formation s'échelonnant sur plusieurs années au cours desquelles la description linguistique première a été confrontée aux exigences d'autres disciplines proches (la littérature, l'histoire) et lointaines (les sciences de l'ingénieur). L'apport de méthodes d'investigation différentes nous a obligée à souligner les points sur lesquels nos travaux se sont enrichis ou ont dû renoncer — provisoirement en tout cas — à des orientations dont l'exploitation s'est avérée délicate et longue. Nous rappelons ici les exigences techniques de la phonétique expérimentale, d'une étude prosodique assistée par ordinateur, de la synthèse de la parole, autant de secteurs pointus dans lesquels le linguiste traditionnel ne peut s'engager sans l'établissement

préalable d'un programme pluridisciplinaire lourd. L'étude cognitive des représentations spatiales nous a également paru prématurée dans la mesure où nous n'avions pas livré de manière exhaustive la description des unités linguistiques impliquées dans le champ de la spatialité. Comment ouvrir la description à toutes ces perspectives sans courir le risque de dispersion ?

III. BILAN ET PERSPECTIVES

Introduction au chapitre

Le premier volet de ce dernier chapitre rend compte des résultats obtenus dans le domaine de la description linguistique du réunionnais, de leurs retombées possibles pour la comparaison et la reconstruction typologique des créoles. Le deuxième volet ouvre sur des perspectives de recherche que des programmes en cours et des collaborations établies avec différentes institutions envisagent d'explorer.

La description linguistique des langues créoles appliquée au créole de La Réunion et de Bourbon a été placée est à la base de ce Mémoire dans une double perspective. En tant qu'outil d'investigation scientifique, cette problématique sert de dénominateur commun à l'ensemble de nos travaux organisé autour d'une activité de description et comparaison linguistiques même si la structuration de la recherche impose le découpage en plusieurs sous-programmes de recherche. Dans le Curriculum vitae, les activités de recherche sont présentées au chapitre III. 2. pour une période allant de 1989 à 2001. Elles procèdent d'une orientation descriptive, constituent un présupposé théorique, voire une hypothèse que nous avions formulée dès notre article de 1992 qui posait l'étude de la dynamique verbale du créole réunionnais comme prélude à l'étude diachronique de ce créole (cf. tome 2, p. 43).

Nous tenterons de tirer toutes les conséquences théoriques d'une description dynamique du créole fondée sur la pertinence communicative sans perdre de vue les insuffisances ni les lacunes mises en évidence par la saisie fonctionnelle du système linguistique. Le bilan scientifique proprement dit illustrera, en s'appuyant sur la lecture du système phonologique et de la matrice grammaticale, les difficultés inhérentes au travail de reconstruction lorsqu'il doit rassembler les différents faits, mais aussi plusieurs états de langue en délimitant les points par lesquels le système linguistique trouve son ancrage dans sa matrice sociale. Dans notre travail, ce terme désigne la grille des discriminants ou des critères sociaux dont l'étude révèle qu'ils conditionnent l'usage même de la langue. Nous discuterons les traits

phonologiques et grammaticaux problématiques pour la datation du créole réunionnais. Nous soulignerons ceux que nous avons pu rattacher au créole de Bourbon en précisant toutefois les différences entre la matrice sociohistorique du dix-neuvième siècle et la dynamique réunionnaise contemporaine. Cette approche nous conduira à étudier le lien entre structure, changement linguistiques et évolution sociohistorique dans le créole de La Réunion et de Bourbon comme en témoignent les analyses faites du Catéchisme et de la Bulle Ineffabilis en langage créole (1842-1867).

Notre travail procède d'une démarche hypothético-déductive lorsqu'elle tente une lecture cohérente des mécanismes linguistiques qui ont cimenté non seulement le lexique, mais aussi la grammaire de la langue. Partant du principe fonctionnel que l'étude du système général de la langue doit précéder la formulation d'hypothèses sur la genèse et l'évolution d'un créole, nous réfléchirons d'abord au traitement phonologique, voire prosodique du lexique. C'est plus précisément sur les habitudes articulatoires communes à ce créole que la description a choisi de se fonder pour déchiffrer les marques que ces dernières ont tracées dans les différents sous-systèmes de la langue.

Notre Mémoire — en posant la problématique de Bourbon — souhaite dépasser les résultats et conclusions partiels que nous avons publiés au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux pour lire les mécanismes susceptibles d'avoir pris places entre les différents moments de la langue. Les bilans partiels que nous avons régulièrement publiés pour l'étude de la phonologie, de la *Bulle* et du *Catéchisme* énumèrent les points lacunaires ou pièces manquantes. En effet, la question qui dès le départ a guidé nos investigations consistait à interroger la description linguistique synchronique dans le but d'appréhender les traces linguistiques utiles à la discussion génétique. Il nous semble en effet possible, à l'issue de notre description linguistique allant du système phonologique à l'élaboration d'une grammaire, de montrer en quoi notre étude synchronique dynamique apporte une contribution à l'étude diachronique et génétique du créole de Bourbon.

Nous respectons par ailleurs l'idée que ce travail de reconstruction génétique doit repérer les caractéristiques linguistiques sans exclure les données pertinentes de la trame sociohistorique.

L'objectif théorique et méthodologique que s'est fixé notre description linguistique d'un créole tient sans doute dans la manière expérimentale d'étudier le lien linguistique entre un créole, sa langue lexifiante et les apports des autres langues en contact.

Pour y répondre, nous choisissons un triple éclairage. Après avoir expliqué en quoi notre traitement grammatical des unités en contexte de système diffère du traitement sociolinguistique des variables dans les

modèles d'explication par le continuum et la diglossie, ce chapitre fera ressortir les liens phonologiques et grammaticaux qui unissent le créole réunionnais aux autres créoles (Corne, Papen). Il comparera la matrice linguistique du créole réunionnais à celle de Bourbon pour la deuxième moitié du XIXe siècle en soulignant les lacunes et contraintes de la transmission par les textes. A la lumière des données démographiques et sociohistoriques reconstruites pour cette période où la créolisation est censée être achevée, nous évoquerons les trois phases considérées par P. Baker comme définitoires des processus de créolisation dans l'Océan Indien. Dans ce contexte de confrontation et discussion des données, linguistiques, démographiques et socio-historiques, nous montrerons comment, dans nos données, la matrice linguistique semble résulter d'une évolution plus lente et graduelle qui explique le maintien dans le système linguistique de faits et structures fossilisés. Face à elle, la matrice sociale du terrain d'habitation et de la société de plantation (bitassyon/tabissman) atteste des modifications plus rapides. En nous fondant sur les paramètres proposés par Folley et Valdmann pour distinguer un créole d'un pidgin, nous identifierons les traits linguistiques et socio-historiques qui dans nos matrices nous amenent à relire l'hypothèse d'une créolisation sans pidginisation à Bourbon. Au cours de cette discussion, nous rapprocherons les données contenues dans le Rapport Caulier, missionnaire du dix-huitième siècle, des hypothèses formulées pour la matrice socio-historique et linguistique du 18 ème siècle. Cette investigation du parler de Bourbon dans le Rapport Caulier nous amenera à discuter de son articulation à l'hypothèse du bourbonnais, du lien avec le français ancien et les autres apports du peuplement

III. 1. Grammaire fonctionnelle et modèles implicationnels

La description linguistique que nous avons donnée d'une langue créole est consignée dans une phonologie, une grammaire et une étude de textes manuscrits anciens. Nous avons reconstruit deux systèmes grammaticaux : celui du réunionnais actuel dans une phonologie et une grammaire descriptive, puis celui du créole commun de Bourbon sans ses ramifications.

Cette distinction entre créole de la Réunion et de Bourbon est implicitement observée par Chaudenson lorsque l'analyse du créole réunionnais actuel dans le *Lexique* ne se confond pas avec celle rendue possible par l'étude de textes créoles anciens. L'auteur publiait cette analyse en 1981 afin de comparer la situation de l'Ile de France — actuelle Ile Maurice — à celle de Bourbon.

Dans nos travaux, ces précautions méthodologiques et théoriques s'imposaient compte tenu des états de langue différents attestés dans l'*étude linguistique et sociohistorique des manuscrits de Frédéric Levavasseur* et dans la *Grammaire du créole réunionnais*.

Ces remarques indiquent que nous ne sommes pas les premiers à nous être intéressée aux structures grammaticales du créole réunionnais. La communauté scientifique dispose en effet depuis 1934 de l'*Esquisse de grammaire comparée* de Göbl-Galdi.

En 1974, Robert Chaudenson avait regroupé des *Notes grammaticales* en cinquante deux pages au chapitre XI du *Lexique* en précisant en ces termes leur fonction dans l'économie générale de l'entreprise lexicographique :

"Le but de notre étude étant essentiellement lexicographique, il n'entre pas dans nos intentions de donner ici une description complète des structures grammaticales du créole réunionnais."[113]

L'auteur remarquait qu'un travail syntaxique considérable était d'ailleurs en cours à l'époque puisque trois thèses étaient annoncées dans ce domaine. Nous savons, depuis, qu'aucune des trois n'a vu le jour. Il est vrai que dans des *Notes grammaticales* d'abord conçues "pour faciliter la lecture des phrases et textes cités" dans le *Lexique*, l'auteur n'abordait pas l'étude de la phrase créole, mais se concentrait sur sept points grammaticaux sans préciser — en les définissant — s'ils correspondaient à des classes d'unités grammaticales : le groupe verbal, le substantif, les déterminants et substituts du substantif, l'adjectif qualificatif, les prépositions, les adverbes ou locutions adverbiales, les conjonctions de coordination et de subordination. Ces premiers résultats ont été intégrés et complétés par deux grandes descriptions syntaxiques livrées en 1985 par Pierre Cellier et Ginette Ramassamy tandis que le dictionnaire d'Alain Armand proposait en annexe un précis grammatical.

Dans ses *Notes grammaticales*, Robert Chaudenson mettait en relation la situation linguistique réunionnaise et son système grammatical tel qu'il avait pu le saisir à travers le *Lexique* :

> *"La situation linguistique particulière de la Réunion rend le système grammatical complexe et instable ; on observe en effet, selon les régions, l'âge, le niveau socio-culturel du témoin des divergences importantes particulièrement au niveau de la morphologie et de la syntaxe. La comparaison avec les autres créoles de l'Océan Indien qui présentent tous une stabilité et une homogénéité beaucoup plus grandes prouve que les causes de ce phénomène tiennent dans la diglossie propre à la*

[113] cf. Robert CHAUDENSON, *Lexique*, pp. 329-381.

Réunion. Les circonstances particulières font donc qu'il nous paraît impossible de décrire le système grammatical du créole sans limiter très fermement cette description à un niveau socioculturel précisément défini."

Cette approche — sociale — de la grammaire a retenu notre attention parce qu'elle est différente de la nôtre. On pourrait rapprocher cette socio-grammaire évoquée par Chaudenson de la socio-phonologie du créole réunionnais sur laquelle Denise François m'avait proposé de travailler à l'issue du D.E.A. Tous ces projets sont encore à réaliser et témoignent de la fécondité des approches où langue, culture et société ne n'excluent pas, mais s'éclairent mutuellement.

Il convient ici de souligner que notre grammaire, qui a extrait le système créole commun du système général de la langue, a intégré la diversité des usages sans faire appel à une explication par la diglossie propre à la Réunion ni au concept de continuum. Dans un article traitant du continuum intralinguistique et interlinguistique, Robert Chaudenson (1981) pose le lien entre diglossie et continuum en milieu réunionnais en référant d'abord à Reinecke, puis au modèle implicationnel ouvert par D. Decamp et D. Bickerton. Il précise cependant que ce type d'analyse relève de la sociolinguistique.

" Une telle approche n'est en fait illustrative que sur un nombre limité des points du système et on ne peut envisager de traiter ainsi l'ensemble d'une grammaire. Elle vise surtout à faire apparaître que ce que l'on avait tendance à traiter comme " un chaos interférentiel " est ordonné, au moins sur ces points dont l'importance est majeure, au plan sociolinguistique bien sûr". (p.20).

Notre description synchronique a identifié des unités, traits, structures, oppositions syntaxiques et morphologiques dont nous livrons ici la matrice. Les résultats de notre phonologie comme ceux de la grammaire descriptive et explicative ne permettent pas de considérer, sans discussion préalable, que le créole réunionnais et le français possèdent *une parenté structurelle et un matériel phonétique, grammatical et lexical commun important* au point de justifier uniquement une explication sociolinguistique en termes de *continuum* et de diglosssie.

L'approche implicationnelle ne nous fournit pas d'explication à la dynamique des usages grammaticaux lorsque celle-ci interroge l'histoire du créole pour comprendre le lien entre unité, variantes et variétés sans que la partie explicative de la grammaire puisse la résoudre en synchronie. Nous pensons concrètement aux causes structurelles, formelles et fonctionnelles que nous avons également soulignées dans la variation affectant des classes d'unités grammaticales. Nos

descriptions en idiolectes n'ont pas montré des traits linguistiques spécifiques au basilecte ou à l'acrolecte en tant qu'indicateur de variété ethnique. Tous nos informateurs sont métissés, même dans les milieux ruraux non exposés. Le plus surprenant, c'est que ces lieux considérés comme appartenant au " créole blanc des Hauts" contiennent le plus grand nombre de mots en j̃ , habitude articulatoire non attribuable au français : ponj̃ é, " poignée de ", konj̃ " frapper", Sonj̃ « élever des animaux » témoignent d'une interpénétration d'au moins deux langues en contact : français ancien et indo-portugais si l'on en croit Holm (1988, cf. III. 2.) et Corne (1978). Dans nos résultats, le contact entre langues et individus indique l'autre hypothèse posssible si l'on s'en réfère à Chaudenson lorsqu'il souligne que nous ne sommes pas *en présence d'un continuum, mais de deux systèmes différents offrant des interférences, voire un processus de pidginisation* (cf. Chaudenson, 1981, p. 20).

La complexité, l'instabilité et l'hétérogénéité marquant certaines classes d'unités ne sont d'ailleurs pas des caractéristiques identiques ni interchangeables. Elles se définissent dans notre appareil conceptuel par rapport à la simplicité, la stabilité et l'homogénéité. La classe des noms — simples, figés, semi-figés et complexes — et celle des synthèmes nominaux en fournissent un exemple dans la Grammaire.

L'Avant-propos aux *Notes grammaticales* mentionne enfin un troisième point intéressant lorsqu'il souligne le lien entre unités lexicales et unités grammaticales :

> *"Ces dernières, appartenant à des inventaires limités moins succeptibles de s'ouvrir aux emprunts, ne nous paraissent pas pouvoir être négligées tant par l'importance qu'elles possèdent dans le vocabulaire fondamental du créole que par les renseignements irremplaçables qu'elles peuvent fournir sur la genèse et les relations qu'il peut entretenir avec le français ou les langues vernaculaires".*

Notre description a essayé d'établir le lien entre lexique et grammaire en passant par le système phonologique du réunionnais. Les conclusions auxquelles conduisent l'ensemble des résultats obtenus s'insèrent dans plusieurs thématiques que nous présentons maintenant dans le cadre de notre bilan parce que leur traitement occupe une place importante pour l'étude des créoles. Elles participent en effet au travail de classification et de reconstruction du matériau créole réunionnais, et aussi du matériau créole commun si l'on en croit les approches phonologiques et morpho-syntaxiques comparées proposées par Baker, Corne, Papen, Bollée et Chaudenson.

III. 2. L'apport de notre Phonologie du créole réunionnais.

Comme le soulignaient les prolégomènes à la description (cf. I.7., I.8.), le système phonologique commun que nous avons identifié regroupe des consonnes et des voyelles dont certaines ne sont pas problématiques en soi, mais par rapport à ce que l'on sait des autres créoles français des Mascareignes et des Caraïbes.

Les discussions auxquelles elles ont donné lieu, notamment à travers le compte-rendu de C. Corne, servent à montrer que le système phonologique commun dégagé par notre étude s'articule en des phonèmes constituant les *variables* retenues dans la discussion théorique pour la comparaison, la reconstruction et la genèse des créoles. Il s'agit de la corrélation de longueur posée en finale de mot pour les consonnes, des voyelles nasales en position non finale, et des consonnes nasales longues en finale de mot. R. Papen ne fait pas état des consonnes apico-alvéolaires, ni de la consonne palatale nasalisée, ni des consonnes orales et nasales fortes en finale absolue m', n', g' alors que Michel Carayol (1974) indiquait l'influence phonétique de certaines de ces habitudes artciulatoires sur le français réunionnais. *L'Atlas Linguistique et Ethnographique de La Réunion* indique également les consonnes et voyelles intermédiaires que nous désignons phonologiquement comme des consonnes apico-alvéolaires et des voyelles centrales /ï /et /ë/.

Dans le compte-rendu de 1993, Corne soulignait que notre étude donnait une image très différente de ce qui a été publié jusqu'alors sur la phonologie segmentale du réunionnais. L'auteur regrettait que l'étude phonologique menée en stricte synchronie ait poursuivi un objectif extrêmement limité. Notre approche ignorait la diachronie et l'étude de la variation qui en découlait alors que Focard en parlait déjà en 1884. Elle n'abordait pas la morpho-phonologie et les règles de troncation de la voyelle en finale ; elle ne tenait pas compte des données comparatives fournies par les autres créoles français de l'Océan Indien et les différentes théories formulées sur la genèse des créoles de l'Ile de France. Tous ces manques rendaient l'ouvrage beaucoup moins utile qu'il n'aurait pu l'être pour la comparaison des créoles.

Il est regrettable que le compte-rendu de Corne n'ait pas saisi une seule fois le concept opératoire de dynamique placé à la base de mon étude phonologique. Le compte-rendu n'a donc fait pas le lien entre les phonèmes et les variables qui sont cependant mentionnés parce que jugées pertinentes (histoire familiale, religion, sexe, profession, âge, localisation géographique, modèles de peuplement). C'est en effet dans les systèmes les plus âgés et les plus enracinés en milieu rural de haute et moyenne altitude que nous avons identifié la plus grande fréquence

de mots et unités grammaticales contenant la nasale palatale, des voyelles nasales phonologiques, des chuintantes complexes et des consonnes apico-alvélolaires (cf. *Phonologie*, 1992). La liste des mots est assez complète dans ces milieux également marqués par le métissage familial.

Nos travaux ultérieurs ont observé que les systèmes phonologiques créoles connaissent bien la consonne palatale nasalisée j̃ parce qu'elle est attestée en créole mauricien, en seychellois et même dans les créoles des Caraïbes. J. Holm lui attribue pour origine — d'une manière un peu globale — les langues d'Afrique de l'Ouest — (p. 123) :

> "Regressive nasalization remains much more frequent; vowels before the nasal consonants /m, n, ñ / are often nasalized even over word boundaries as in some West African languages, e.g./li m/ " he himself" is phoneticcaly realized as [li mẽ m/ . The Haïtian CF nasal palatal consonant /ñ / in /gẽ ñ ẽ / (cf. F gagner " gain") can be replaced by a nasalized palatal glide [j̃] as in [ge,̃j,̃]. This sound, found in West African languages but not in French, also occurs in Papiamentu CS (Maurer p.c.) and Principe CP (Günther 1973 : 42). "[114]

Ces réserves n'ont pas empêché Corne d'appréhender l'importance du système phonologique commun que notre étude avait mis en valeur. En revanche, il suggérait une vérification instrumentale — supplémentaire — pour l'analyse que nous avions donnée de la consonne spirante R, de la palatale nasalisée et des consonnes nasales longues en finale absolue (m', n', g̃) en montrant leur autonomie ou leur dépendance au contact d'une voyelle nasale. Après avoir noté qu'elles étaient attestées phonétiquement en créole seychellois avec lequel le créole réunionnais partage une partie de l'histoire du peuplement, Corne leur accorde à titre hypothétique une valeur prosodique résultant de l'emphase. Il conclut en effet que notre système phonologique commun s'explique difficilement à partir de l'hypothèse d'une érosion basilectale qui serait due à l'influence du français standard. Corne note que les consonnes chuintantes et apico-alvéloaires (s̀ , ż) tout comme les voyelles centrales et les voyelles nasales du réunionnais constituent des données qui confirment et affinent les résultats obtenus par Papen.

La dernière variable évoquée par Corne concerne la palatalisation des consonnes dont l'évolution est importante pour les créoles. Les réalisations [tj, dj] sont très fréquente en créole réunionnais où leur valeur reste phonétique et non phonologique. Nous avons noté

[114] cf. HOLM. J. *Pidgins and creoles, Volume I, Theory and Structure*, Cambridge University Press, 1988, p. 119.

l'existence de chuintantes complexes en milieu rural non-exposé. Et nous demandons maintenant si elles ne peuvent pas contenir des marques phonétiques de palatalisation (cf. Phonologie). L'étude de la distribution dans les mots a montré qu'elles ne correspondaient pas toujours à des chuintantes du français. Le lien entre lexique et phonologie indique trois tendances dans le système général : la transformation des chuintantes du français en apico-alvéolaires et/ ou en sifflantes relève du système commun. Dans notre échantillonnage, aucun locuteur n'utilise uniquement les consonnes chuintantes du français. Les chuintantes complexes attestées dans des mots d'origine française — où elles correspondent à des consonnes sifflantes — sont des variétés régionales.

Le créole réunionnais atteste des consonnes nasales longues en finale de mot, surtout mono- et dissyllabique (cf. tome 2, p 12 ; p. 46, *Phonologie*, 1992). L'importance phonologique de la nasalité en position non finale explique qu'il n'est pas possible de parler de dénasalisation dans ce créole. La nasalité — des consonnes et des voyelles — est phonologiquement différente de celle des Antilles par exemple et l'influence des apports vernaculaires n'est pas attribuable aux langues de l'Afrique occidentale. Il est en effet bien vérifié dans l'histoire du peuplement que le contact s'est établi à Bourbon entre français ancien, indo-portugais et malgache pour la première période. C'est d'Afrique orientale — Mozambique — qu'ont été déportés les esclaves. Nous envisageons davantage une influence conjointe et première par le français ancien et l'indo-portugais de Goa[115] , elle-même entretenue par les apports malgaches, africains et tamouls (cf. *Phonologie*, 1992).

Avant de nous tourner vers l'explication de la dynamique phonologique par l'origine créole commune et l'influence d'un substrat, nous avons tenté une approche linguistique intrinsèque fondée sur ce que l'on sait par exemple les lois et des changements phonétiques. Nous avons par exemple montré que le champ de dispersion de la voyelle d'arrière /a/ dans le système général pouvait s'expliquer[116] par l'influence ouvrante de la consonne /r /sur le système vocalique oral (cf. tome 2, p.32.). Ce genre de reconstruction par "l'économie des changements phonétiques" ne se confond pas avec l'autre recherche qui consiste à de demander si les faits de langue sont attribuables à l'interpénétration de plusieurs systèmes linguistiques en présence. Nous touchons ici à un point méthodologique où créolistique et linguistique générale se complètent sans que la deuxième puisse se substituer à la première.

---

[115] cf. Robert CHAUDENSON, *Lexique*, pp. 329-381.

[116] cf. Albert VALDMAN, *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck, 1978, p.5,

Nous avons par exemple proposé une lecture du système vocalique — selon le principe d'économie des changements phonétiques — en termes d'isochronie ou par la disparition phonologique de la longueur vocalique. Nous avons interprété l'existence de voyelles centrales (i~ï, e~ë) comme une réponse du système créole commun à la disparition phonologique de la longueur et de l'arrondissement (cf. tome 2, p. 32). Cette analyse livrait déjà le matériau pour une phonologie diachronique du créole (cf. Corne, 1993).

Pour le système consonantique, nous avons analysé les différents ordres en indiquant dès la première étude les oppositions entrant dans le système commun et celles qui appartenaient en tant que variétés régionales au système général (cf. tome 2, p 12.).

La dynamique des phonèmes dans le lexique permettait de formuler des questions nouvelles : le lien diachronique entre habitude articulatoire — phonologie — et structure des mots — lexique — Nous avons formulé l'hypothèse — et elle concerne l'histoire de la langue — de la fonction constitutive de l'accent de mot, montrant ainsi le lien entre prosodie et morphologie. Le lien entre phonologie et prosodie indiquait comment le système des consonnes orales et nasales a été cimenté en finale absolue par la longueur et la nasalité (cf. *Phonologie*, 1992, pp. 58-60.). Ces manifestations phonologiques et prosodiques ont été appréhendées dans nos lectures du créole réunionnais comme des réponses linguistiques que le système a apportées à une impossibilité articulatoire, celle de prononcer des groupes consonantiques en finale.

Pour la consonne spirante R — et le maintien dans la communauté d'un phonème à deux variantes combinatoires — comme pour les voyelles nasales, centrales et d'arrière (o, u, a, â) nous avons envisagé une explication par l'influence conjointe du français, du malgache et du vernaculaire indo-portugais. Il nous semblait en effet que plus les traits phonologiques et syntaxiques étaient attestés dans les trois systèmes en contact, plus la probabilité était grande qu'ils participent à constitution du système linguistique commun primitif. André Martinet nous avait d'ailleurs confortée dans l'option méthodologique qui consistait à résoudre un point linguistique délicat en en montrant les différentes lectures possibles. Nous pensons cependant qu'il importe de lire les phonèmes en contexte de système avant de les dater. La discussion théorique en matière de reconstruction des langues en contact doit intégrer l'ensemble du système linguistique et non pas se contenter d'une unité ou d'une seule classe grammaticale

L'interprétation des voyelles nasales par Göbl-Gàldi[117] va dans la même direction :

> *"Les voyelles nasales sont plus fréquentes en créole qu'en français moderne. La plupart des voyelles se nasalisent devant une consonne nasale […]. Probablement ce phénomène est étroitement lié à l'assimilation progressive due aux consonnes nasales qui existe dans tous les patois français des Antilles aussi bien qu'en négro-anglais et en négro-espagnol. L'origine africaine de ces cas de nasalisation est hors de doute, bien qu'au XVII^e siècle — époque de l'émigration de la plupart des colons français — le système fût encore beaucoup plus complet qu'aujourd'hui".*

Dans un article ultérieur, nous avons montré comment l'étude phonologique en synchronie dynamique pouvait servir de point de départ à celle de la créolisation et du changement linguistique en réunionnais[118]. Nous indiquions en effet les observations enregistrées par un premier essai d'analyse phonologique et prosodique assistée par ordinateur au laboratoire de l'université de Paris III. Même si l'analyse instrumentale a vérifié et mesuré les manifestations de longueur que nous avions identifiées à l'oreille pour les consonnes, nous n'avons pas publié de données chiffrées sur la question et abandonné cette première expérimentation à la fin de notre détachement au L.A.C.I.T.O. Il nous semblait en effet utile méthodologiquement de confronter l'analyse phonologique du créole réunionnais dans sa tradition orale à celle du créole de Bourbon que seuls les textes rendaient possible.

Poursuivant nos recherches sur les documents anciens, nous avons relevé les remarques de Goux lorsqu'il notait dans sa Grammaire du créole martiniquais en 1842 des consonnes en finale de mot *" toutt, ionn, maîtt, piss, mounn, tendd, apprendd, pass"... " pour faire sentir qu'en prononçant il faut appuyer sur la dernière consonne"* (cf. *Catéchisme*, pp. 158-159.).

Les attestations de consonnes longues ont d'ailleurs été notées par différents auteurs à Bourbon même si la notation phonétique ne s'accompagnait pas d'explications théoriques explicites. Farchi décrit leur attestation dans le créole réunionnais de 1952 :

> *" Les déformations que le créole fait subir à la prononciation des mots français qu'il emploie viennent surtout de ce qui (sic) est nonchalant, et qu'il n'aime pas se donner la peine d'articuler […] Le créole ne prononce guère les r, surtout quand elles sont appuyées d'une consonne, rende pour rendre, pa'tie pour partie (dans ce cas, il y a par une espèce de compensation allongement de l'a : pâ'tie, câ'te). De même tombe l'l*

---

[117] cf. GÖBL-GÀLDI, .1934, 260.

[118] cf. STAUDACHER-VALLIAMEE, G., 1996a

appuyée d'une consonne : capable, ensemble. Les finales formées d'un ***s*** *suivi d'une consonne sont simplifiées et remplacées par la finale* ***sse :*** ***resse*** *pour reste,* ***cataplasse*** *pour cataplasme,* ***casse*** *pour casque. Ces nuances de la prononciation constituent l'accent créole."*

La dynamique phonologique du réunionnais ne peut pas s'expliquer de manière unilatérale comme héritée de l'influence d'une seule langue vernaculaire ni de la seule influence du français ancien. Il nous semble en effet que le contact du malgache, de l'indo-portugais de Goa et du dravidien s'est exercé en même temps que celle du français pour découper les structures syllabiques — mots, synthèmes, phrase — L'analyse conjointe de la matrice grammaticale nous invite à ne pas séparer les tendances visibles dans le lexique de celles qui se manifestent dans les différentes classes et structures grammaticales.

III. 3. La matrice grammaticale du réunionnais

La matrice au sens où nous l'employons correspond aux traits et structures attestés dans le système grammatical que notre Grammaire du créole réunionnais a identifiés. Cette matrice qui n'est pas peut-être pas complète s'articule en variables ou discriminants linguistiques qui servent de base à l'évaluation du réunionnais en tant que système créole français des Mascareignes.

1. L'emploi prédicatif peut être endossé par un verbe, un nom, un pronom personnel, un adverbe, un adjectif : sans être une langue omniprédicative, le réunionnais atteste une latitude prédicative.
2. En même temps, le système use d'une opposition verbo-nominale dont le rendement fonctionnel est bien enraciné si l'on tient compte de l'emploi équilibré de noms et de verbes — simples et synthèmes – qui alimentent le vocabulaire commun le plus utile et fréquent dans la vie quotidienne. Une étude chiffrée doit vérifier cette hypothèse.
3. Le syntagme verbal présente une structure combinant marqueur verbal antéposé et thème verbal. Le système verbal s'articule en 18 marqueurs pré-verbaux à valeur aspectuelle et temporelle et modale dans des paradigmes fournis (ex : *moin la pou, la po, la pré, la trann travay* " je travaille".
4. L'aspect y est plus marqué que le temps. On note 6 marqueurs pré-verbaux aspectuels et 4 temporels si on compte du conditionnel. Les vestiges formels de marques temporelles — conditionnel et futur — sont fluctuantes. Cette fluctuation n'est pas récente et affecte la structure verbale depuis le dix-neuvième siècle.

5. Le verbe monosyllabique se caractérise à la fois par sa polysémie en tant que verbe télique et son intégration en tant que noyau dans un synthème verbal figé (ex : tonm" tomber", laplï i tonm' " il pleut", tonm' famiy " être de la famille, tonm' kriz " avoir une crise d'épilepsie".

6. Le prédicat de la caractérisation est couvert par un paradigme rassemblant < ssa, lé, zéro, mise en valeur du pronom personnel >.

7. Les verbes redoublés ont un sens différent d'un verbe simple (*kall* " s'arrêter", *kal-kall* " traîner", *kass* "se casser ", *kass-kass* « s'effriter ». Une autre forme de duplication est au service de l'expression modale (ex : *pou trouv alï, ma trouv alï* ! je finirais bien par le rencontrer.

8. L'emploi nominal d'un nombre limité de verbes est figé : *lë tourné-viré* " faits et gestes", *ralé-poussé* " dispustes".

9. La morphologie du thème verbal est conditionnée par son programme valenciel ou la saturation de sa valence. Il en résulte une double forme ou dimorphisme verbal (ex : kassé ! kass nett ! "braque bien !".

10. gain̰ , employé en locution verbale (ex : *gain̰ lëkou ek son mari* " être battue par son mari", *gain̰ zanfan ek son patron* " faire des enfants avec son patron") sert à exprimer l'équivalent d'un passif français : le créole exprime ainsi le procès subi par un actant.

11. Dans le paradigme des structures canoniques, l'ordre VOC est aussi fréquent que l'ordre SVO. Le système construit des phrases sans sujet *ibless* " c'est dangereux".

12. L'injonction s'exprime à l'aide de trois marqueurs : *trapp ssa pou moin, va"* Prends moi ça ! *Anon dansé " Dansons !",* forme longue du thème verbal *lârggé* " vas y !

13. La place du marqueur de la négation — *pa* — conditionne le marquage syntaxique du futur (ex : *iffé mal* " ça fait mal", *iffé pa mal*, "ça ne fait pas mal", *iffémalra pa* "ça ne fera pas mal".

14 . La fonction modale est prise en charge par plusieurs unités : marqueurs syntaxiques, prosodie, négation. Ce trait doit être mis en relation avec le fait que le créole réunionnais s'est débarrassé — comme d'autres créoles — de la classe des modes du français central — infinitif, participe présent et passé, subjonctif, actif/passif (cf. II. 1. 14. II. 3. 8.). Les modalités para-aspectuelles (auxiliaires de mode traditionnels) sont très fréquentes dans le discours avec des unités comme gain̰ , *pë* " pouvoir", *vë* " vouloir", *rod* " essayer de", *rod pou* " être prêt à", *komanss* " se mettre à ".

15. La classe des déterminants du noms regroupe 11 unités dont le déterminant zéro à usage très fréquent (cf. tome 2, p.149). On distingue

le marqueur nominal défini *lë* "le", indéfini *ain* " un, une" et déictique *lo ″* le. .. en question *″*.

16. Le pluralisateur *bann'* "les" (*bann mârmay* " les enfants") est combinable avec d'autres unités : *ain bann'* i kriy, *ain bann'* i ri " certains pleurent, d'autres rient".

17. La classe du nombre regroupe le singulier, pluriel et un adjuvant *koté : ain koté soulyé* " une chaussure", *mon dë koté zano* " mes deux boucles d'oreille". On ne peut pas parler de duel puisque *koté* se combine avec le singulier et le pluriel.

18. Le réunionais connaît également ce que Corne (1978) appelle après Tesnière le duel sylleptique *noutt dë mon frer* " mon frère et moi" *nout dë lï* " lui et moi".

19**.** Quelques unités grammaticales sont d'une rentabilité maximale : *ansanm', bann', ssa, là, pou, ek, parey*

20. Des noms dits complexes fonctionnent comme mots isolés et unités grammaticales (ex : *koté, dëmoune* " les gens, ceux qui", *lëmoune, ″* la personne, celui qui", *ain moune ″* une personne, quelqu'un, celui qui", *lakaz* " maison, chez" zafer " truc" et emploi verbal, *ain paké* " un paquet de ", *ain paké dëmoune* " beaucoup de gens"

21. La classe des pronoms personnels s'articule en deux variantes combinatoires selon qu'il s'agisse de la fonction sujet et ou non -sujet. Ce trait a été rattaché à une influence du système malgache (*zot i sava* " ils s'en vont". *Mi atann azot* " je les/vous attends".

22. La classe des adjectifs est hybride dans la mesure où certains adjectifs sont combinables avec le nom et le verbe. La marque syntaxique du dégré *plï* — comme dans *plï méyër* "meilleur"- coexiste avec d'autres marqueurs périphrastiques : *batt ain moune pou fé ain nafer* " faire quelque chose mieux que qqn". La fonction qualificative est prise en charge par des adjectifs, mais aussi par des synthèmes.

23. La subordination s'exprime par trois moyens linguistiques différents : marqueurs syntaxiques, parataxe+ schème prosodique pertinent.

24. La structure nominale porte des vestiges hérités du français (*laravine* " ravin", *zanimo* " animal", *landrwa* " endroit".

25. La structure syntaxique et sémantique du mot permet de distinguer les mots simples, figés, semi-figés et des synthèmes.

26. A une classe d'unités grammaticales simples correspond une classe d'unités synthématiques (nom/synthème nominal, verbe/synthème verbal, adverbe/synthème adverbial, pronom interrogatif/ synthème interrogatif, adjectif possessif/ synthème adjectival).

27. Un type de phrase à valeur interrogative, emphatique se termine obligatoirement par un phatème (pronom +lâ, don/mon, té, menm', ssa « tu sais, vois-tu »)

Il convient de rajouter à ces traits syntaxiques, les régularités et phonologiques, prosodiques morphologiques identifiées dans la description (cf. *Grammaire*, pp. 19-22.).

28. Les consonnes sont longues en position finale dans des mots où elles ont remplacé les groupes consonantiques de la langue lexifiante.

29. Ce qu'on appelle l'accent créole réunionnais se définit à l'aide de deux manifestations : un accent quantitatif de durée porté par des voyelles nasales et d'arrière (â, o, u) un accent d'énergie pouvant affecter les syllabes à l'initiale et à la finale de mot.

30. La forme sonore du signifiant des mots est exposée à quatre modifications régulières qui sont la fluctuation ou hésitation entre deux voyelles et consonnes, la troncation ou réduction d'une syllabe, la palatalisation des consonnes, la vélarisation des consonnes.

III. 4. La comparaison linguistique avec les pidgins et les créoles

Nous avons été frappée de reconnaître des traits linguistiques significatifs des pidgins et des créoles dans la matrice que nous avons élaborée à partir de notre grammaire du créole réunionnais.

Nous pouvons citer au moins quatre ouvrages de référence lorsqu'on aborde la description linguistique des pidgins : William Folley, Bernd Heine, Albert Valdmann et Peter Mühlhäusler. Nous n'avons pas consulté personnellement les articles de Bernd Heine auxquels P. Baker (1982) et Annegret Bollée (1977, 2000) font réference lorsqu'ils décrivent des signes de pidginisation dans le créole seychellois. Nous avons eu connaissance de certains travaux de Peter Mühlhäusler à la lecture des travaux de Norbert Boretzky. Nous avons assisté à quelques conférences de William Folley en 1994 à Paris dans un cycle de séminaires consacrés à la pidginisation et au changement linguistiques.

Dans sa conférence au colloque de la section 34, Folley indique quelques principaux traits linguistiques définitoires de la formation d'un pidgin [119] lorsque la simplification linguistique montre un noyau minimal : vocabulaire limité, plus de termes génériques que spécifiques, termes monomorphémiques, paraphrases de mots

[119] cf. William FOLLEY, Pidginization : the shadow of universal Grammar? University of Sydney in *Terrain et théorie en linguistique*, Colloque de la section 34 du Comité National du C.N.R.S., Conférences et résumés de communication, Paris, 26-28 septembre 1994, pp. 1-42.

complexes, absence de subordination, prédominance de la parataxe, pertinence de la place et ordre des mots invariable, absence de copule, de pronoms et de mots fonctionnels, inflexion absente ou minimale, absence d'allomorphes, radicaux invariants, voire formes pleines et contractées, syllabe ouverte dans mono- et dissyllabiques.

Valdman pour sa part propose une saisie linguistique des pidgins à travers cinq traits caractéristiques, mais plus larges que les paramètres de Folley.

> *(1) simplification de la forme extérieure ; (2) réduction de la forme interne ; (3) emploi bilatéral ou multilatéral dans un contexte multilingue;(4) interpénétration des systèmes linguistiques en présence;(5) réduction des domaines d'emploi.*

L'auteur précise également les points linguistiques par lesquels une langue créole se distingue d'un pidgin :

> *"Un créole est, dans un certain sens, l'opposé d'un pidgin et est caractérisé par (1) la complication de la forme externe ; (2) l'expansion de la forme interne ; (3) l'expansion des domaines d'emploi. Comme c'est le cas pour un pidgin, toutefois, le développement d'un créole comprend l'interpénétration et la convergence des systèmes linguistiques"* (cf. Valdman, 1978, p. 11).

Ces critères sont particulièrement utiles lorsque la description linguistique de la langue créole avance vers l'explication socio-historique. Nous avons au cours de nos enquêtes de terrain enregistré des informateurs créolophones unilingues disposant d'un système grammatical et d'un vocabulaire minimal par rapport à d'autres informateurs disposant d'une palette plus large et variée. Nous avons mis ce trait à l'époque sur le compte du caractère de l'individu et de sa relation au langage verbal sans nous poser de question supplémentaire. Plus tard, l'élaboration de la grammaire et les investigations comparatives ont attiré notre attention sur la nature linguistique de la simplicité et de la complexité grammaticales.

En nous fondant sur les paramètres de Folley et de Valdman, nous reconnaissons dans notre matrice aussi bien des traits du noyau grammatical minimal (pidgin) que maximal (créole). Dans un premier essai de formalisation provisoire, nous les énumérons comme suit :

1. Nous avons un exemple historique de vocabulaire limité de manière contrastive dans le *Catéchisme* lorsque Levavasseur traduit à l'aide de paraphrases verbales explicatives les concepts religieux abstraits

(substantifs, adjectifs) non attestés dans le créole de Bourbon. La structure du créole actuel n'a pas changé sur ce point

2. L'usage plus fréquent de termes génériques pourrait se lire dans la distribution large des unités lexicales et grammaticales qui ont conduit à la formation de noms complexes (Variable 17) et d'unités plurifonctionnelles (Variables 19, 20).

3. L'emploi bilatéral et multilatéral dans un contexte multilingue peut se vérifier à travers le fonctionnement prédicatif et verbal (Variables 1, 2, 3, 5, 6, 14, 16, 19, 22).

4. La pertinence de la place et ordre des mots invariable sont illustrés dans les Variables 11, 23, 25 et 26,

5. La complication de la forme externe se vérifie à travers la richesse de certains paradigmes phonologiques (Variable 29) et la variation les affectant, l'abondance d'unités pour six classes grammaticales. Elle se manifeste aussi dans les néologismes créoles. Il est intéressant de noter le créole réunionnais n'a pas gardé les verbes sériels, mais développé une forme verbal dupliquée sémantiquement marquée (Variable7).

(7) L'expansion de la forme interne est manifeste : dans les structures et la polysémie verbale (Variables 15, 29), dans la complexité des fonctions prédicative, modale et désignative, dans les différentes structures et types de phrase, dans la synthématique, la proposition qualificative.

(8) L'expansion des domaines d'emploi se lit dans la constitution des différents champs lexicaux et sémantiques (ex : vocabulaire du corps, de la flore et de la pêche, différents types de synthèmes, abondance des métaphores, proverbes et sirandanes encore vivaces dans la tradition orale. L'intégration de nouveaux concepts vérifie les principes de structuration synthématique du lexique.

Il nous semble difficile au vu de ces exemples de ne pas se poser la question de l'interpénétration des systèmes linguistiques en présence même si le travail de reconstruction diachronique des formes grammaticales n'en est qu'à ces débuts. En réunionnais, comme en mauricien, le rôle des tournures verbales périphrastiques du français ancien ne semble pas faire de doute, même si ce matériau syntaxique premier a subi des modifications formelles, fonctionelles et sémantiques au cours des processus de créolisation. Tous les sens de gaiɲ ne semblent pas issus du français. Il importe d'ailleurs de vérifier si en diachronie nous avions deux unités différentes gaiɲ "pouvoir " et gaɲ « gagner ».

Les deux variantes combinatoires du pronom personnel sont attribuables au malgache qui atteste aussi des constructions de prédicat verbal sans sujet (cf. Ramassamy, 1985). Il semble que le type de

phrase encadré par ssa comme “ ssa mon gârsson ssa ” « ça mon garçon ça « pourrait s'expliquer aussi bien par le français que par le démonstratif malgache (tome 2, p. 50). Le duel sylleptique (Variable 18) est attesté dans les variétés dialectales du français selon Chaudenson, Corne alors que l'adjuvant *koté (*Variable 17) marquant la classe du nombre n'en ferait pas partie.

Ces traces des processus et mécanismes linguistiques en œuvre dans le système grammatical actuel du créole réunionnais indiquent que cette matrice grammaticale du créole réunionnais peut être appréhendée comme la résultante d'une créolisation linguistique et sociohistorique avec pidginisation à Bourbon. Ces observations menées en synchronie dynamique doivent cependant tirer au clair la différence entre le créole réunionnais et la relative simplicité du système phonologique et grammatical créole de Bourbon que nous avons décrit dans le *Catéchisme* et la *Bulle.* Dans sa Préface, Daniel Véronique suggérait de traiter ces textes religieux comme un mésolecte écrit en créole de Bourbon. Cette lecture possible n'exclut pas que l'on tente de les situer dans la dynamique linguistique et socio-historique de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.

III. 5. Le *Catéchisme* et la *Bulle* dans le créole de Bourbon (1842-1870)

Avec la description linguistique et sociohistorique du *Catéchisme* et de *la Bulle*, notre étude livre une contribution à l'identification du système créole commun de Bourbon. En effet, nous avons reconstruit dans ces texte*s*, une ossature grammaticale minimale par rapport à la matrice grammaticale du créole réunionnais, mais cela n'est pas étonnant si l'on considère les contraintes imposées par le vocabulaire et la pratique religieuse de l'évangélisation à l'époque de l'esclavage.

Les variables identifiées dans le système phonologique du réunionnais ne sont pratiquement pas attestées dans les textes religieux analysés pour le créole de Bourbon dans des corpus anciens documentant une période pouvant s'étendre de 1840 à 1870.

Pour expliquer les distributions lacunaires, nous avons analysé les contraintes liées à la nature même du texte et du vocabulaire religieux, au poids normatif de la langue officielle.

Le rapprochement avec d'autres textes non religieux a conduit à l'identification de consonnes longues en finale de mot, elle a noté l'absence de consonnes chuintantes mais aussi l'absence de voyelles centrales et arrondies dans les fables de Héry de 1828. Pourtant, on ne peut s'empêcher de poser un noyau créole commun minimal lorsqu'on observe que le vocabulaire de base commun aux créoles français y est

attesté. C'est ce que nous apprend la comparaison des trois catéchismes créoles français — celui de Goux (1842), de deux catéchismes de l'Ile de France (1828, 1860).

Pour les autres champs lexicaux, nous avons intégré les corpus et textes non religieux. Nous avons été amenée à procéder au rapprochement avec les témoignages collectés par Volcy Focard lorsqu'il analysait la place du mozambique-créole de Bourbon dans la dynamique générale de la communauté réunionnaise en 1884, par conséquent à la fin du dix-neuvième siècle. Notre ouvrage qui rassemble autour du catéchisme bilingue de Levavasseur des extraits d'autres variétés en usage dans la communauté (cf. *Catalogue, 1998*) opère une distinction entre le créole de Bourbon du créole de La Réunion en prenant comme repères linguistiques la distribution des phonèmes dans les mots (*divoir " devoir"*, *li* "le, est"), l'emploi de formes syntaxiques qui ne sont pas attestées en réunionnais actuel *na pa té mort* " n'était pas mort, *va sava* " ira") et les contructions syntaxiques avec prédicat nominal (ex : *Li Père la bon dié*? Le Père est-il Dieu ?)

On peut compléter ce noyau grammatical en intégrant les autres variétés de langue analysées par Volcy Focard et Vinson. Nous savons que ces auteurs ont analysé à vif les différentes variétés du langage créole de Bourbon. Leur collecte est exceptionnelle en leur genre puisqu'elle est à peu près la seule à établir le lien entre traces linguistiques et locuteurs de la communauté de Bourbon. Ce travail de reconstruction à prtir de leur corpus — que nous n'avons pas analysés dans le détail — illustrerait le lien entre lexique, système phonologique et noyau grammatical.

La distinction que nous opérons n'est pas attestée dans *l'Esquisse de grammaire comparée des patois français-créoles* de Göbl-Gàldi. Pourtant, l'étude se fondait pour les Mascareignes sur les contributions d'Adam Lucien, Dietrich, Volcy Focard, Schuchardt, Vinson J., Baissac, Bos et Chrestien. L'existence de la consonne nasalisée tout comme la phonologie des créoles n'y sont pas mentionnés. Pour faciliter la lecture des citations, l'étude grammaticale comparative se limite à des remarques sur les caractéristiques phonétiques des parlers créoles *" sans entrer pourtant dans les questions de détail, pour l'étude desquelles on aurait besoin de nouvelles enquêtes minutieuses et d'observations rigoureusement contrôlées* "[120].

Les remarques concernent le ∂ caduc, les voyelles nasales, la palatalisation des consonnes k, g, t, d, les liquides r, l, et les spirantes dentales et pré-palatales (s, z, ʃ, Z). L'auteur ne parlait pas de la

[120] cf. GÖBL-GALDI, 1934, p. 17.

phonétique du créole de Bourbon, mais du mozambique-créole de Maurice.

Ces lacunes peuvent s'expliquer en partie par la mentalité linguistique d'une époque où ceux qui décrivaient ou écrivaient sur le créole n'appréhendaient pas le langage créole de Bourbon en tant que système créole commun ayant subi et subissant des modifications susceptibles de se répercuter sur sa dynamique première.

Il n'est donc pas surprenant qu'une description menée dans la perspective de la linguistique post-saussurienne soulève la question diachronique du lien entre la koinè de Bourbon et ses ramifications d'une part, entre le créole réunionnais actuel et ses variétés d'autre part. Ces ramifications sont visibles par exemple dans le mozambique-créole décrit par Schuchardt, Vinson, Focard et Galdi.

Pour inscrire et lire ces différents temps du système de la langue créole dans l'espace de l'ancienne colonie à l'actuel département, notre description a indiqué les maillons manquants sur l'axe sociohistorique : ils concernent la première période linguistique allant de 1663 à 1800. Nous n'avons aucune description linguistique des états de langue pour la Compagnie des Indes. Pour la première moitié du dix-neuvième siècle, on peut prendre comme repère *les Fables créoles* de Héry publiées en 1828 et suivre l'évolution jusqu'en 1870.

Nous n'avons — sous bénéfice d'inventaire — aucune description linguistique pour la période se situant entre 1890 à 1905 et succédant aux travaux de Volcy Focard, Vinson, Schuchardt et conduisant à l'ouvrage de M/Kourio (1905). Ce maillon est indispensable pour délimiter les frontières linguistiques terminales entre La Réunion et Bourbon.

L'enquête réalisée pour la dynamique phonologique du réunionnais se fondait sur un échantillonnage dans lequel les informateurs étaient nés entre 1890 pour le plus âgé et 1957 pour le plus jeune. Notre description phonologique ne couvre donc pas la période allant de 1870 à 1890 et correspondant, après l'abolition de l'esclavage, au développement de l'engagisme à Bourbon.

III. 6. Théories de la créolisation et discussions genétiques du dix-neuvième au dix-huitième siècles à Bourbon.

Dans le pré-rapport qu'il avait rédigé pour la soutenance de mon doctorat et dont il m'avait remis un exemplaire, André Martinet mentionnait *l'émiettement langagier* manifeste dans la phonologie que j'avais donnée du créole réunionnais. Cette expression a exercé un effet stimulant sur la poursuite de notre recherche dans la mesure où elle

indiquait des pistes à suivre pour compléter la phonologie et renforcer l'étude linguistique dans sa partie comparative et reconstructive. Le traitement phonologique et prosodique du lexique avait certes montré les strates fossilisées et les points exposés dans un système créole commun. Cette étape devait nécessairement être complétée par la description de l'ossature grammaticale du créole réunionnais et bourbonien pour rendre plus visibles les mécanismes possibles de cet émiettement langagier. En même temps, ce concept d'émiettement langagier m'a toujours posée problème lorsque je l'appliquais à la pratique quotidienne du créole parce que je n'ai jamais eu le sentiment qu'il pouvait s'appliquer à la dynamique d'un créole arrivé au bout de sa constitution comme le montre la matrice grammaticale. J'ai pensé de manière un peu intuitive que *l'émiettement langagier* évoqué par André Martinet était peut-être à mettre en relation avec ce que l'on désigne en linguistique diachronique par le *fractionnement dialectal des langues* d'une part, en créolistique par *la pidginisation et la créolisation* des langues d'autre part.

Nous avons en fait affaire à des phénomènes distincts dans le temps et qui doivent être perçus en tant que moments différents de la langue: on peut certainement parler de l'émiettement langagier qui s'est opéré dans le français ancien au cours les premières années du peuplement — 1665-1770 — lorsque dans l'espace colonial de Bourbon il a été mis en contact avec les apports malgache et indo-portugais pour donner naissance à un créole. Peut-on encore parler d'émiettement langagier et désigner le même état de langue au dix-neuvième siècle lorsque le système commun ou la koinè créole de Bourbon est mis au contact de nouveaux esclaves bossales qui doivent alors acquérir ce créole ? (cf. *Catéchisme*, pp. 31-40). Pour contribuer à l'observation des faits de langues à Bourbon, nos travaux ont analysé dans le plus grand détail deux textes anciens en posant la question de leur place dans le système général de Bourbon. Ils ont montré des processus linguistiques et sociohistoriques d'une créolisation à la fois achevée et en cours à Bourbon. La partie achevée se lit dans la partie stable et commune d'un système grammatical où les marques premières de l'assertion, l'interrogation, de l'injonction et de négation sont déjà posées. Le système verbal a fixé ses structures minimales. Les structures nominales et les déterminants sont présents.

Les processus en cours se lisent par exemple dans les corpus de mozambique -créole analysés par Schuchardt.

Dans la théorie de la créolisation formulée par Chaudenson comme dans celle formulée par P. Baker (1984) pour les créoles français des Mascareignes, la créolisation linguistique est achevée au dix-neuvième siècle et les créoles sont devenus des systèmes linguistiques autonomes

par rapport à leur langue lexifiante. Dans ces approches théoriques les données démo-linguistiques et socio-historiques sont d'une importance décisive parce qu'elles se conjuguent pour expliquer l'émergence d'un créole. P. Baker envisage en effet une grille événementielle à trois temps. Le premier événement démographique indispensable à l'identification d'une créolisation linguistique est la supériorité numérique des esclaves — bossales et créoles — sur les " Blancs ". Elle s'accompagne de la constitution progressive d'une société de plantation. Ce premier temps s'achève au bout de cinquante ans à Bourbon, donc de 1665 à 1715. Dans la théorie de Chaudenson, la société d'habitation s'achève à Bourbon vers 1721 où se dessine une société de plantation.

Pour P. Baker, le deuxième événement démographique se produit 90 ans plus tard à Bourbon (à partir de 1805 donc) lorsque le nombre d'esclaves dépasse celui des colons. Le troisième événement important tient dans la fin de l'introduction des esclaves bossales — ou nouveaux esclaves.

Le critère de la fin de l'introduction des esclaves bossales est problématique à Bourbon parce que liée à celle de l'abolition effective de l'esclavage en 1848 : la complexité de la situation est décrite par les historiens lorsqu'ils indiquent qu'après 1848 la traite illégale se poursuit et l'engagisme — introduction d'engagés indiens dans la colonie — continue de bouleverser l'équilibre linguistique de la communauté créolophone. Il importe donc, comme nous l'avons indiqué dans nos articles, que l'étude de la créolisation linguistique et culturelle à Bourbon intégre, pour être complète, l'apport de l'engagisme durant la période allant de 1860 à 1905 (cf. tome 2, p. 163, tome 3, 1998)

Notre description socio-historique de Bourbon au dix-neuvième siècle illustre également une période où *bitassyon* terrain d'habitation et *tabissman* — établissement sucrier — coexistent dans l'espace et le temps de la colonie.

Un dernier point concerne l'articulation du critère numérique à celui du brassage des langues et du métissage définitoire des cellules familiales bourbonnaises et réunionnaises. Pour en rendre compte, nous nous fondons sur le Rapport Caulier (1772) et l'analyse des familles au dix-huitième siècle.

III. 7. Métissage familial et contacts linguistiques (1665-1772)

En réponse au critère de la supériorité numérique des Blancs dans les premières années du peuplement colonial, nous introduisons celui du métissage familial et de son corollaire *die Sprachmischung* ou *mélange linguistique* caractérisant Bourbon.

Le rôle premier des femmes malgaches et indo-portugaises dans l'histoire du peuplement de Bourbon fait passer le critère qualitatif du métissage avant le critère quantitatif du nombre de Blancs et de Noirs dans la colonie. C'est la lecture que nous avons proposée dès les premiers résultats de l'étude phonologique (Cf. tome 2, Phonologie, tome 3, 2000) lorsqu'elle a indiqué les liens qui se sont tissés à Bourbon sur le terrain d'habitation.

A Bourbon, le terme *créole* n'était pas toujours ni explicitement en usage pour désigner ces enfants métissés nés dans la colonie pour la première période du peuplement (cf. Caulier, 1772). On parlait de créole blanc au sens de "libre" par opposition aux métisses malgaches et indo-portugaises. Or, les recherches historiques menées sur la question en généalogie[121] confirment que le métissage est définitoire des premières cellules familiales (cf. Phonologie, 1989, 1992.). Dans une recherche généalogique récente, Sudel Fuma a inventorié entre 1671 et 1692, 25 mariages de colons européens (Français, Irlandais, Hollandais, Portugais) avec des femmes malgaches ou indiennes portugaises. Ces résultats rectifient l'image première que l'ouvrage de Riquebourg[122] avait donnée de la généalogie de Bourbon en " faisant de Françoise Châtelain " la grand-mère" des Réunionnais[123]. Si Françoise Châtelain (1657-1730) a mis au monde dix enfants au bout de quatre mariages, Marie Toute (malgache) a eu quinze enfants, Margerite Mollet (française) et Marie Damour (fille de Marie Toute : franco-malgache) ont donné naissance à quatorze enfants, Louise Siarane (1649-1705, malgache) et Félicie Vincente (Indienne) en ont eu douze. Cette reconstruction familiale permet à Vaxelaire de conclure que

> *" Les aïeules de Bourbon appartiennent aux trois continents" [...] "Parmi les 37 premières femmes ayant eu des enfants à Bourbon, 15 étaient malgaches, 15 indo-portugaises et 7 françaises. Elles eurent 44 maris et 254 enfants. Leurs filles poursuivirent le métissage"*.

L'auteur reprend les données statistiques collectées par Bernard Mazaud[124], ce qui confirme l'évaluation chiffrée que nous avions indiquée dans notre thèse (cf. Phonologie, 1989, 1992).

---

[121] cf. Sudel FUMA, L'esclavage et le métissage, l'exemple d'une famille réunionnaise au XIX[e] siècle, in *Regards croisés sur l'esclavage*, Catalogue d'exposition, CNH-Somogy, Sant-Denis, 1998, 288 p. Patrick Onésime Laude du Cercle généalogique de Bourbon.

[122] cf. Camille RIQUEBOURG, *Dictionnaire généalogie des familles de l'île Bourbon*, Aix-en-provence, 1978.

[123] cf. Daniel Vaxelaire, *L'histoire de la Réunion. Des origines à 1848*, Orphie, 1999, pp. 76-77.

[124] cf. Bernard Mazaud, *Le peuplement libre de l'île Bourbon au XVII è siècle*, conférence du Congrès généalogique de Vichy, s.i.n.d., 14 p.

" Les 11 créoles de Bourbon épousent 10 Européens et 1 métis indo-portugais. Les 20 métisses malgaches épousent 11 Européens, 3 créoles de Bourbon, 2 métis malgaches et 4 métis indo-portugais. Les 27 métisses indo-portugaises épousent 19 Européens, 6 métis malgaches et 2 métis indo-portugais."

L'origine du mot *créole* — beaucoup d'études y font référence — est à chercher dans le portugais *crioulo* ou *criolo*. Il a trouvé place dans le lexique français par le biais de l'espagnol. Il se rattache — par dérivation probable — de *criado*, *criar, creare* où il signifie " élevé dans le foyer du maître, domestique". Cette étymologie amusera les historiens ayant travaillé sur l'esclavage dans le sud-ouest de l'océan Indien, parce qu'ils y reconnaîtront les discussions qui ont porté sur la différence historique et juridique entre *serviteur*, *esclave domestique, esclave marron*[125].

Ce sens premier est admis par tous, il vaut également pour Bourbon à condition que l'on ne perde pas de vue que ce concept *créole* doit désigner d'abord l'enfant né dans la colonie d'un père européen et d'une mère malgache ou indo-portugaise. Cette réalité correspond au moins à la période allant du début du peuplement jusqu'à la fin de la Compagnie des Indes. La situation linguistique qui en découle est celle de l'interpénétration des systèmes linguistiques en présence comme le définit Valdman. Les apports vernaculaires — malgache et indo-portugais — sont mis en contact avec le français ancien, langue lexifiante et la modifient tout en étant modifiés par elle. C'est ce que nous entendons par la pidginisation du français à Bourbon Nous sommes en situation de pidginisation et non de continuum parce que la première génération d'esclaves et de maîtres en contact font se rencontrer des langues différentes (cf. III. 1)

Notre étude du réunionnais a posé la question de la pidginisation et de la créolisation à Bourbon à partir de la dynamique phonologique. Elle continue de l'analyser avec les résultats apportés par la dynamique grammaticale. L'étude n'a pas séparé les processus linguistiques des processus sociohistoriques. Dans cette perspective, il n'a jamais été question toutefois de poser de manière arbitraire l'existence d'un pidgin à Bourbon. Compte tenu du métissage définitoire des premières cellules familiales dès le début du peuplement de Bourbon - 1665 -, il nous a paru toutefois difficile d'exclure de l'investigation linguistique les traces d'une pidginisation de la langue lexifiante par les langues vernaculaires comme le malgache et l'indo-portugais.

[125] cf. Actes du Colloque *Abolition et Esclavage*, 1998, à paraître.

III. 8. Quel parler de Bourbon dans le Rapport Caulier (1772) ?

Pour cerner les pratiques d'évangélisation à Bourbon, nous avons mené des recherches dans des archives de congrégations religieuses et exhumé Le Rapport rédigé par Caulier en 1772 — soit quatre vingt treize ans après le début du peuplement —. A cette période, la phase formatrice ou première d'un parler de Bourbon est censée être achevée. Chaudenson parle ici du jargon des grands commençants vivant au contact des maîtres blancs et des colons dont ils essayent d'acquérir les variétés dialectales. A la lecture du Rapport Caulier, les nouveaux esclaves ne sont pas encore en situation d'acquisition d'une variété approchée du français. Lorsque Caulier évoque les nègres créoles, il parle manifestement d'homme et non pas de langue. Nous identifions ici une situation de pidginisation dans laquelle le parler commun en cours de constitution est mis au contact d'autres langues que le français d'église. Nous appliquons ici le critère d'interpénétration des systèmes linguistiques en présence (cf. Valdman). Le Rapport Caulier fournit des informations sur les langues amenées par différentes tribus d'esclaves dans la colonie. Avec toute la prudence qu'impose le témoignage linguistique émanant de missionnaires, on relève dans la description donnée par Caulier pour l'instruction n° 10 des informations relatives à l'origine des nouveaux esclaves, leur place dans la communauté de l'époque, leur mentalité et mode de vie. Notre usage des crochets carrés correspond à la présence des termes manuscrits encore difficiles à identifier et devant faire l'objet d'une recherche supplémentaire.

Rapport de M. Caulier à l'archevêque de Paris sur la situation religieuse de Bourbon.

M.Caulier avait demandé et obtenu la permission de prendre un congé dont il avait très grand besoin. A son arrivée à Bourbon, il fut présenté par M. Jacquier à l'archevèque de Paris, MG Christophe de Beaumont. Le zélé Prélat qui, comme nous l'avons vu, portait un intérêt très tendre à nos colonies, fut ravi de voir un Missionnaire qui pouvait répondre à toutes ses questions, et lui raconter ce que pendant 20 ans il avait vu et entendu. Il ne se contenta pas de l'interroger. Il lui demanda un rapport détaillé sur tout ce qui concernait ces îles, afin de le soumettre à Son conseil et de le consulter sur les moyens à employer pour leur avancement spirituel. Mr Caulier se hâta d'obtempérer aux légitimes désirs du Vénérable archevêque et le 20 juillet 1772, il lui remit l'intéressant Rapport que voici :

10° instruction

J'ai eu l'honneur de vous exposer déjà, Monseigneur, ce qui se pratique en ce genre selon l'usage de toute l'Eglise, prescrit et renouvelé par le Saint Concile de Trente. Mais l'étonnante variété de nos ouailles, aussi bien que la disproportion de leur degré d'intelligence et de capacité, multiplient énormément le travail de la parole, pour un pasteur qui veut n'en négliger aucune ; mais se rapetisser et se faire tout à tout.

D'abord, il se trouve en ces colonies, sept ou huit espèces de nègres ou esclaves de l'un et de l'autre sexe, que je divise en caste ou tribu, à savoir : les Caffres de Guinée, […] Sénégaliens, […] ou les cafres de la côte appelée à l'est mauricien [Monomotapar ? Kerimbin ?] et Mozambique, tant de langues différentes et à peu près semblables au gloussement des coqs d'Inde--- des Indiens de la grande terre ou Insulaires, Bengalis, Bancouliens, Lascar, Malabars, Malais et Maures, tous également de différentes langues--- des malgasses ou Madagascariens qui font le plus grand nombre, avec--- les nègres créoles qui sont nés dans les colonies de tant d'esclaves étrangers.*----les mulâtres qui sont nés d'un Blanc et d'une négresse. Ces créoles sont baptisés dès leur naissance et instruits dans la religion comme le Blanc ; mais communément leurs mœurs sont plus dissolues que celles de leurs ancêtres nés infidèles, parce qu'ayant plus d'esprit, ils ont aussi plus d'adresse dans leurs intrigues.

Jugez, monseigneur, combien il y a, si j'ose m'exprimer ainsi, de soubresauts à faire pour s'adapter à une multitude si bigarrée. Il faudrait une seconde Pentecôte, pour parler toutes ces langues barbares dans les cas urgents. […].

Echappés aux premiers dangers de mort que causent les révolutions d'une récente transmigration, ces esclaves de nouvelle traite se répandent chez les différents maîtres qui les ont achetés. Là ils forment leurs liaisons avec leurs camarades de travail et de tribu, lesquels étant déjà chrétiens ou instruits leur apprennent par ce commerce journalier ce qu'ils ont à faire dans l'ordre temporel et spirituel : ils se débarrassent petit à petit, se forment à son usage et deviennent capables de tirer quelque profit des instructions générales et publiques de la paroisse.

Mais outre les premiers éléments de Religion que leurs maîtres et maîtresses respectifs sont obligés de leur donner tous les matins et soirs, devoirs que plusieurs habitants remplissent avec exactitude, ces catéchumènes et néophytes trouvent chez le Curé, dès qu'ils sont dégrossis, et lorsque les maîtres les envoient, le catéchisme accompagné de la récitation de la prière, qui se fait le matin, à midi et le soir.

> Ces instructions, Monseigneur, où tous les assistants répondent ensemble, posément, par syllabe et par espèce de cantilène au catéchiste qui les leur dicte mot à mot, forment une routine, d'abord toute machinale et sans intelligence dans ces élèves bruts, laquelle devient à la longue suffisante pour le sacrement de première nécessité, tels que le baptême, le mariage, la pénitence et l'extrême onction.
> Ce triple exercice journalier envers les esclaves nouveaux et anciens, qui se fait, ou peut se faire régulièrement et sans interruption notable, à St Denis et à St Paul, lieux d'ancrage et de travaux publics par mains de nègres, et en proportion dans les autres paroisses, donne bien assurément bien du ressort et de l'élasticité, tant aux poumons qu'au zèle des missionnaires. Parmi ces diverses nations et langues qui se trouvent dans nos îles, il n'y a pour l'ordinaire, excepté de la part des Maures et des Lascars, qui tiennent quelque chose du mahométisme, aucune résistance à adapter notre croyance ; ils sont pour la plupart sans culte, et uniquement infatués de quelques superstitions, qu'ils nomment Grisgris ou sorcellerie, enchantement, ils embrassent le premier qu'on leur présente.
> […] Voilà pourquoi et pour d'autres raisons encore, les Missionnaires admettent très rarement les nègres, et les insulaires même non mariés, à la participation de la sainte Eucharistie, à laquelle ils n'ont point de goût, ou qu'un goût affadi, par leur extrême propension aux voluptés de la chair, et par la facilité qu'ils trouvent d'assouvir cette passion dans leur vie commune….

Les pratiques d'évangélisation entreprises au dix-huitième par la congrégation des Lazaristes à laquelle appartenait Caulier reposent, comme nous avons pu le reconstruire, sur une catéchisation rudimentaire dont le Rapport fait également état. Il est par ailleurs bien établi que dans ce contexte d'évangélisation difficile en français, certains lazaristes comme Davelu et Caulier ont appris le malgache, traduit des dictionnaires pour évangéliser les esclaves dans cette langue. La situation linguistique décrite par Caulier est déterminée par la diversité géographique, culturelle et linguistique des nouveaux esclaves. Les composantes identifiées par le missionnaire indiquent une différence entre ceux qui sont déjà métissés (les anciens esclaves, les créoles, nés dans la colonie, les mulâtres) et les nouveaux esclaves originaires de Madagascar, d'Inde et de la côte orientale de l'Afrique. Les indications contenues dans le *Rapport* confirment le caractère lent et graduel des processus linguistiques et culturels de la créolisation à Bourbon. C'est dans ce contexte démographique et linguistique à la fois complexe et instable, celui du métissage familial et du brassage

linguistique — que nous analysons l'hypothèse du bourbonnais et du français avancé proposée par Robert Chaudenson.

III. 9. L'hypothèse du bourbonnais dans le Bourbon d'avant 1720.

Depuis 1972, Robert Chaudenson a proposé l'hypothèse du bourbonnais comme élément critallisateur majeur dans la constitution première d'un pré-continuum créole à Bourbon avant 1720. Dans l'hypothèse génétique de l'auteur, ce même bourbonnais a aussi contribué dans une étape ultérieure à la constitution du mauricien, du seychellois, du rodriguais.

Nous avons déjà indiqué au cours de nos modestes analyses comparatives des créoles français des Mascareignes que l'insuffisance de nos recherches en matière de linguistique historique et comparée des créoles français ne nous permettait pas d'évaluer dans quelles mesures les créoles français des Mascareignes avaient pour langue-mère le bourbonnais tel qu'il a été appréhendé à partir des travaux de Robert Chaudenson. Notre propos se limitera par conséquent à une évaluation du rôle et de la place linguistiques du bourbonnais dans la communauté de Bourbon avant 1770.

Avec son étude des textes créoles anciens, Robert Chaudenson précisait d'ailleurs la conception du bourbonnais dans ses réflexions sur la genèse, après avoir rappelé que dans sa terminologie *"le bourbonnais désigne le parler de Bourbon avant 1720"*

> *"La distinction que nous avons introduite entre bourbonnais et réunionnais vise uniquement à éviter les confusions ; elle n'implique aucunement une quelconque affirmation sur les caractères de ce parler ni sur son usage ni sur son statut. Nous n'avons jamais prétendu que le bourbonnais était le seul parler en usage en Bourbon. Comme nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises, la présence à Bourbon d'une importante communauté blanche est un fait essentiel qui est à l'origine du maintien d'un français créolisé, proche sur certains points du créole."*[126]

Cette remarque est essentielle pour la description linguistique parce que les données démo-linguistiques qui documentent le métissage familial et la " multitude bigarrée" jusqu'en 1772 à Bourbon ne permettent pas de poser le bourbonnais — dont on ne sait pas bien de quoi il est fait linguistiquement — comme le parler le plus déterminant pour la cristallisation du créole.

---

[126] cf. Robert CHAUDENSON, *Textes créoles anciens*, Hambourg, Buske, p. 249.

Dans son identification linguistique, le bourbonnais repose sur une phrase citée par Azéma et analysée par Robert Chaudenson pour la période première de la Compagnie des Indes (1667-1720) *" Moin la parti marron parce qu'Alexis, l'homme de jardin, l'était qui fait à moin trop l'amour"*. Ce qui pose problème, ce n'est pas uniquement la question réelle de reconstruction historique à partir d'un document de seconde main. Cet aspect est d'ailleurs très bien exposé par R. Chaudenson. Le plus gênant, c'est la quasi-similitude établie par l'auteur entre cette phrase et celle que formulerait une Créole aujourd'hui.

> *" Réponse plaisante peut-être, mais document essentiel car cette phrase est à peu près exactement celle que formulerait une Créole aujourd'hui pour exprimer la même chose (personne —emploi et formation des temps— vocabulaire. "*

Les résultats de nos travaux ne permettent pas de soutenir cette équivalence linguistique envisagée par Chaudenson. En effet, dans cette citation seule la première partie de la phrase " Moin la parti marron" correspond à un énoncé créole commun grammatical. " parce qu'" n'est pas un subordonnant du créole, mais du français. L'expression nominale "l'homme de jardin" n'est pas en usage en créole réunionnais (Armand : 1988) . La locution verbale *fé l'amour* est attesté en tant que verbe intransitif chez Fourcade au sens de "faire la cour à quelqu'un". Cet emploi écrit et littéraire est différent de l'autre sens "envier "donné par le dictionnaire Armand. Cependant la valence verbale posée dans l'exemple d'Azéma " fait à moin trop l'amour", ainsi que l'emploi adverbial de *tro* expliquent que cette phrase peut difficilement être considérée comme possible en réunionnais actuel.

Si on part du créole réunionnais actuel pour évaluer le degré d'authenticité de cette citation rapportée, on constate justement une différence entre la première partie (la proposition principale) de la phrase qui est déjà créole et la deuxième partie (la proposition subordonnée) qui ne l'est pas. On peut donc se demander — et c'est la lecture que nous donnons de cette phrase — si l'attestation du marqueur verbal *l'était qui* dans une portion de phrase non envisageable en créole réunionnais ne permet pas justement d'attribuer ce marqueur à une interférence avec une variété dialectale du français de l'époque, sous la plume de celui qui a écrit. Nous formulons l'hypothèse qu'il s'agit d'un trait du français ancien. Dans notre évaluation, mais nous pouvons faire erreur, cette phrase atteste un mélange de créole de Bourbon et de français ancien. Cette mixité pourrait constituer la trace linguistique d'un processus de pidginisation du français déjà en cours dans la colonie d'avant 1720.

Un examen du paradigme des marqueurs pré-verbaux en synchronie dynamique *té i travay, lété i travay, lété ki travay, i travayé* "travaillait" a également montré que, dans ce sens verbal, les formes longues sont conservées comme des variétés régionales alors que la forme brève appartient au système grammatical commun. Comment peut-on parler ici d'érosion basilectale si *lété ki travay* attribuable au français ancien a disparu du système grammatical commun ?

Le deuxième critère avancé par les auteurs concerne la prédominance numérique des Blancs[127] par rapport aux Noirs. Il est vrai que la configuration quantitative du lexique réunionnais ainsi que le nombre d'habitants mettent en relief l'importance numérique du français et des Européens pendant les premières années du peuplement de Bourbon (1665-1774). Mais il est vrai aussi que le critère numérique n'est pas plus déterminant que le métissage familial lorsque l'on étudie les critères conditionnant la dynamique linguistique. Le métissage définitoire des familles de Bourbon comme de la Réunion est attesté dans nos enquêtes et recherches, il explique pourquoi il nous est difficile de poser l'existence d'une communauté "blanche" à Bourbon sans nous demander ce que cela veut dire concrètement en linguistique. C'est le résultat auquel nous parvenons en nous fondant sur les caractéristiques démographiques, socio-historiques et linguistiques dont les systèmes phonologique et grammatical portent encore les traces en synchronie dynamique. Comment expliquer par ailleurs que les termes d'origine indo-portugaise, quantitativement insignifiants par rapport aux néologismes créoles, appartiennent au fonds créole commun depuis le dix-septième siècle comme l'explique le *Lexique* de Chaudenson ? Nous en avons poposé une explication par le rôle linguistique des femmes indo-portugaises dans les cellules familiales premières.

III. 10. Matrice linguistique et socio-historique : coïncidence ?

En rapprochant la phonologie et la matrice grammaticale du réunionnais des caractéristiques linguistiques prélevées dans plusieurs systèmes créoles, notre description vérifie que le créole réunionnais partage un certain nombre de traits communs avec les créoles français des Mascareignes (le mauricien, le rodriguais, le seychellois et le créole de l'Archipel des Chagos) ceux des Caraïbes, ainsi que les autres créoles à base lexicale non française. La matrice linguistique que nous proposons est formulée de manière précise parce qu'elle ne concerne que le réunionnais. Les critères sont plus larges lorsque plusieurs créoles sont pris en compte comme dans Véronique, 2000 :

[127] Notre description linguistique n'a pas opéré avec les concepts de Noirs et de Blancs dans les créoles.

" A ces critères de la linguistique historique, on peut adjoindre les paramètres retenus en synchronie par certains linguistes (Alleyne, 1996, McWhorter, 1998) davantage pour des raisons de commodité que de choix théorique : *" le recours à des marqueurs pré-prédicatifs ou à des auxiliaires pour l'expression du temps, du mode et de l'aspect, les verbes sériels, le clivage du prédicat, l'absence relative de morphologie flexionnelle, un ordre de mots SVO dans l'énoncé simple"* [128].

Si l'on compare notre matrice grammaticale aux cinq paramètres indiqués ci-dessus par Daniel Véronique, on constate que le système verbal du créole réunionnais est créole et qu'il atteste sur deux points des particularités grammaticales : il a par exemple réinterprété les verbes sériels dans l'expression linguistique de la modalité et le marquage sémantique du procès (cf. p. 133. Variables 7, 11), il atteste en plus de l'ordre des mots SVO dans l'énoncé simple, un ordre VO+Actant/circonstant

Cette comparaison grammaticale avec les autres créoles nous conduit à rectifier les analyses morpho-syntaxiques de Corne et Baker (1982) lorsqu'elles posent l'absence en créole réunionnais de cinq traits grammaticaux qui ont attestés en mauricien, seychellois et rodriguais. Depuis 1985, la description syntaxique de Ginette Ramassamy indique l'attestation de ces cinq traits dont notre étude grammaticale a précisé et approfondi l'analyse : Corne parle de la troncation de la voyelle thématique pour les verbes de type danss/danssé, du duel sylleptique, du "passif et des constructions avec ganÿ, l'absence de sujet devant un verbe en tête de phrase, la phrase négative emphatique. Les cinq traits morphologiques et syntaxiques identifiés par Corne sont attestés à l'intérieur de paradigme complexe dans la matrice grammaticale du créole réunionnais (Variables 6, 9, 10, 11, 27)

On ne peut donc pas se fonder sur ces arguments morpho-syntaxiques pour démontrer l'opposition très nette entre le réunionnais et les autres parlers à l'intérieur de la zone Océan Indien. Ces points communs entre les quatre créoles français des Mascareignes expliquent également pourquoi nous ne pouvons pas accepter, sans discussion, le modèle de construction d'un proto-créole proposé par Baker et Corne à partir de l'Ile de France — ou créole mauricien — vers le seychellois, le rodriguais. Le créole réunionnais se définit dans la perspective des auteurs davantage comme un dialecte du français ou du français créolisé et ce, sans prise en compte des similitudes syntaxiques attestées en réunionnais (cf. Baker, Corne, 1982).

[128] cf. Daniel VERONIQUE, *Syntaxe des langues créoles*, 2000, p.6.

Lorsque l'analyse linguistique est au service de la reconstruction génétique et de la datation des langues créoles, elle se heurte comme ici à des difficultés qui l'obligent à recourir à des vérifications supplémentaires. Notre description qui se voulait d'abord intrinsèque n'a pas accordé la priorité à la comparaison avec le mauricien, et seychellois, mais à la dynamique évolutive de Bourbon à la Réunion en commençant pas l'étude synchronique du réunionnais moderne. Dans ce contexte, nous ne pouvons nous empêcher de souligner une plus grande pérennité de la matrice linguistique par rapport à la matrice socio-historique.

Nos résultats témoignent en effet d'une résistance plus grande pour la matrice linguistique que pour la matrice sociohistorique. Les traits linguistiques attestés dans le système phonologique et grammatical commun indiquent une plus grande longévité malgré l'exposition de certains points du créole commun au créole urbain.

En revanche, nous avons assisté au cours de ces dix-dernières années à une modification radicale du milieu rural avec la fermeture quasi-totale des usines sucrières qui ont marqué le paysage culturel et économique réunionnais. Ce constat nous a incitée à vérifier ce que sont devenus dans ce contexte les réalités se rattachant au terrain d'habitation *bitassyon* et aux usines sucrières *tabissman*. Nous avons observé dès les premières enquêtes sur le terran en 1980 que le terme français de plantation n'était pas en usage en créole réunionnais pour désigner un type de société agricole. Les termes utilisés étaient "tabissman" et "bitassyon" qui revenaient dans tous les entretiens. Ces données de la matrice socio-économique de La Réunion expliquent pourquoi nous avons considéré que les concepts de société d'habitation et de société de plantation devaient faire l'objet d'une vérification appliquée à la Réunion et à Bourbon. Nous avons observé qu'au dix-neuvième siècle, la société d'habitation intègre les établissements sucriers *tabissman* et les deux coexistent dans la matrice sociohistorique pour désigner des réalités différentes au début du vingtième siècle. Avec le nouveau partage des terres et la transformation du colonage en fermage à partir de 1946, le terrain d'habitation se limite à l'espace du champ agricole pendant que toutes ces usines se réduisent à deux seules usines très mécanisées (le Goal et Bois Rouge). Le terrain d'habitation réduite à l'ancienne maison du propriétaire s'appelle désormais " le vieux domaine". Les agriculteurs réunionnais encore actifs en milieu rural disent *mi montt bitassyon* lorqu'ils vont travailler dans leurs champs, derrière la maison.

III. 12. Un signe linguistique pluridimensionnel : typiquement créole ?

Pour exprimer notre contribution à la problématique du créole de la Réunion et de Bourbon, nous avons privilégié l'explication des faits créoles à la lumière de l'étude générale des langues. Au cours de nos recherches sporadiques sur les catéchismes, l'écriture et la grammatisation, il nous a été donné d'évoquer rapidement le rôle d'un Gessner ou d'un Adelung dans la compilation de textes religieux. Cette contribution allemande à l'entreprise de classification des langues n'était certes pas équivalente au travail réalisé par Aristote pour les sciences de la nature. Elle doit cependant être citée quand on évoque la typologie linguistique, même s'il est bien établi qu'elle ne s'affirmera pas avant le dix-neuvième siècle et cela sous l'impulsion première des Frères Schlegel (1808, 1818), puis de Guillaume de Humboldt. En 1836, Humboldt proposait d'abord deux grandes classes que sont les langues incomplètes et complètes. Il proposait de diviser les langues complètes en trois types (les langues isolantes, agglutinantes et flexionnelles).

Si nous prenons au pied de la lettre l'expression de Claude Hagège lorsqu'il évoque ce type particulier de langue que sont les pidgins et les créoles, nous touchons directement à la question épineuse des critères linguistiques autorisant à classer les langues créoles parmi les types particuliers des langues du monde. Il nous a toujours semblé qu'en parlant de " les langues créoles ", on indiquait déjà une aire linguistique dans son unité et sa diversité. Il est vrai cependant que le terme est insuffisant dès qu'il importe, comme nous l'avons montré dans les Prolégomènes et ce bilan, de réfléchir aux notions de mixité et d'hybridation appliquées aux unités linguistiques. Ce que la description a pu saisir du système créole réunionnais en synchronie dynamique met en évidence l'importance de l'étude la mixité ou du mélange linguistique pour la genèse de ce créole. En même temps, il est difficile de dire d'une langue qu'elle est mixte ou hybride. La raison première est que ce terme relève du vocabulaire des sciences naturelles et ne saurait s'appliquer impunément aux réalités humaines, culturelles et socio-historiques inscrites dans la mémoire linguistique. La deuxième raison est que la fonction communicative et expressive définitoire de l'activité langagière manifeste dans toute langue naturelle est globale et indivisible. Même si le travail de description exige du linguiste qu'il découpe la chaîne parlée en unités (lexicale, grammaticale, discursive), la communication verbale individuelle est une activité synchrone. C'est en tant que telle qu'une langue créole continue de solliciter la typologie — ou classification raisonnée des langues. Nous avons vu que la théorie du prototype a réactualisé la question des paramètres, discriminants ou traits définitoires typiquement créoles. Il est devenu

presque classique d'en référer à la démonstration de Mufwene (1996 : 5) lorsqu'il suggère que les créoles ne présentent aucune spécificité structurelle, mais socio-historique. Ce trait explique qu'il ne sert à rien de discuter de la créolisation comme d'un processus diachronique particulier. Aucune espèce de restructuration ayant contribué au développement des créoles ne leur serait particulier. La description que nous avons donnée du créole confirme bien l'hypothèse qu'il est difficile d'identifier un trait linguistique créole qui ne serait pas attesté dans une autre langue du monde et cela relève du bon sens. Ce n'est donc pas dans l'identification de traits et structures pris isolément que les créoles marqueraient une spécificité linguistique définitoire. Cependant, si les conditions socio-historiques sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes à rendre compte de l'émergence d'un créole en tant que système linguistique autonome

En analysant un créole comme le réunionnais, on observe qu'il est marqué, dans l'articulation même du signe linguistique, par son caractère pluridimensionnel — ou multilingual comme l'écrit Norbert Boretzky (1983) dans son étude du contact de langues. C'est peut-être dans cette pluridimensionnalité du signe linguistique (signifié, signifiant, référent) qui résiderait une particularité créole. La forme — sonore, prosodique, phonologique — de son signifiant n'appartient pas à la même langue que l'étymon lexical (ex : gain̰ ,obtenir, gagner, pouvoir". Ce trait est valable pour un étymon français comme " gain", pour un étymon malgache comme *horita, ourita*, créole *zourit*t " poulpe", pour un étymon indo-portugais comme *breda*, créole *bredd* " feuilles de diverses plantes que l'on fait cuire et qui accompagnent le riz"). Les explications lexicales sont empruntées au *Lexique* de Chaudenson. Ce fractionnement marquant la forme sonore du signifiant s'est opéré à plusieurs niveaux. Le signifiant sonore créole et l'étymon ont le même signifié, mais portent les traces d'une restructuration aboutie en créole (ex : latabb "table", zanana " ananas). Le signifiant sonore créole et l'étymon n'ont pas le même signifié (ex : pangâ "de peur que"). Le signifiant sonore créole et l'étymon n'ont pas le même réferent comme dans les synthèmes du vocabulaire de la nature (ex : lapay-koko " fibres de noix de coco"). L'étude du signe linguistique créole relève dans nos travaux de celle des processus linguistiques de la créolisation.

La précaution observée dans le travail de reconstruction progressive de l'unité dans la diversité des usages réellement attestés nous a également aidée à signaler la période plus ancienne — celle de la Compagnie des Indes — pour laquelle la description devait se contenter — sous bénéfice d'inventaire — de témoignages missionnaires décrivant la situation linguistique des esclaves sans

disposer de corpus de langues proprement dits. Le réunionnais comme les autres langues créoles ont pour points communs au moins trois traits linguistiques qui ne se rattachent pas à la même période de leur histoire : elles sont marquées par la tradition orale, témoignent en diachronie d'un lexique hérité pour une large part des étymons de la langue des colons européens qui pendant la période de l'esclavage a rencontré la langue première des esclaves. Ils ont été déportés d'Afrique occidentale vers les Caraïbes. Pour les créoles situés dans l'Archipel des Mascareignes, il est bien établi que les esclaves de l'Ile Bourbon ont été achetés par les traitants à partir de Madagascar, de l'Inde et de la côte orientale de l'Afrique. En synchronie, ce matériau lexical — française, anglaise, hollandaise, espagnole, arabe — atteste des modifications de sens, de fonction et de forme qui illustrent justement ce que nous appelons les processus de pidginisation et de créolisation.

III. 13. Bilan de la recherche

L'étude linguistique et sociohistorique que nous avons donnée du créole réunionnais a bénéficié dès le départ d'un encadrement par l'enseignement universitaire et la recherche à l'intérieur des laboratoires situés à Paris et à La Réunion/Aix-en-Provence. Il en résulte un approfondissement de la description entreprise et un élargissement du champ d'analyse conditionnés par l'avancement des travaux au fil des collaborations, mais aussi par leur intégration à des synergies renouvelées.

On trouve des traces de cette progression dans la manière dont sont conçus et formulés nos programmes de recherche visiblement marqués par les orientations insufflées par la section 34 du Comité National du Cnrs. La description et la comparaison des langues du monde valent comme lieux et milieux du savoir auquel il est possible d'accéder à l'aide d'outils et de modèles théoriques mis à l'épreuve des réalités culturelles et sociohistoriques (cf. Colloque Terrain et Théories). L'étude de l'unité et la diversité des langues naturelles et des cultures est ici au service des théories du langage humain. Ces préoccupations sont difficilement dissociables des essais de formalisation que la linguistique a enregistrés au contact les Sciences du langage et des Sciences de l'ingénieur (cf. Emission Radio-Sorbonne, tome 2 p. 54). C'est un peu sous l'influence de cette formation bien comprise à la pluridisciplinarité (cf. Stage de formation à l'A.R.C, 1993) que nous avons croisé description grammaticale traditionnelle et description assistée par ordinateur. C'est également dans cette optique qu'a été constituée notre première base de données

grammaticale et lexicale (cf.) à laquelle nous avons rajouté des données textuelles quantitativement plus importantes et qualitativement plus complexes. Pour toutes les productions — écrite et orale-, la pertinence des faits prosodiques invite cependant à compléter la description linguistique traditionnelle, c'est-à-dire non assistée par ordinateur.

Nous avons appliqué au créole réunionnais quelques interrogations relevant du traitement de l'oralité des langues. Ces thèmes se retrouvent dans les travaux et recherches bibliographiques réalisés autour de la dimension dialogale, dialogique et discursive du créole réunionnais. Ces domaines d'investigation ont été ouverts à un moment particulier d'un programme de recherche entrepris à Paris, au Laboratoire des Langues et Civilisations à Tradition Orale. Cette recherche aurait certainement gagné à être développée vu le terrain privilégié qu'elle constitue pour la théorie générale du langage et des langues. Mais avant de poursuivre dans cette voie, il importait de mener à bien les programmes de recherche ayant pour axe principal la grammaire, puis la description sémantique et prosodique.

Par tous ces points, la linguistique descriptive sort de ses limites et complète ses outils pour systématiser l'étude des valeurs.

De cette expérience transdisciplinaire, on peut retenir l'importance de l'étude linguistique de la spatialité. Nous envisageons de développer le programme que nous avions élaboré en collaboration avec Jocelyne Fernandez dans ce domaine fondamental pour la compréhension du fonctionnement particulier d'un créole, des langues et du langage humain. A l'université de La Réunion, la transversalité a pris forme dans des thèmes davantage centrés sur le texte, ses réalités linguistiques, littéraires et sociohistoriques dans le sud-ouest de l'Océan Indien. Les articles en préparation s'inscrivent dans le traitement approfondi de la fonction expressive et esthétique de la langue au sens où l'entendait déjà Karl Bühler dans sa théorie du langage. Enfin, l'analyse et l'archivage de documents et textes inédits rejoint la réflexion en cours sur ce que j'appelle avec Jacques Arendts la linguistique missionnaire.

III. 14. Perspectives

Les données collectées pour la description d'une langue créole à la lumière de la créolistique et de la linguistique générale ont fait l'objet de publications, alimenté notre réflexion théorique, soutenu notre enseignement (cf. D.E.A. 1994, 1998-2001, C.A.P.ES. créole 2001), notre participation à des séminaires de recherche et de formation à

l'échelle départementale, nationale et internationale. Elles sont surtout liées à l'avancement de notre programme de recherche, à son élargissement et à sa réduction sur certains points particuliers. Elles dictent la conception de nouveaux projets dans une perspective individuelle, collective, pluri- ou transdisciplinaire. Nos travaux personnels s'efforcent de poursuivre la recherche en matière de description et de comparaison des langues de l'Océan Indien sans perdre de vue les besoins s'exprimant — à l'intérieur de la communauté réunionnaise et environnante — en matière de recherche appliquée (didactique et enseignement du créole, des langues vivantes étrangères en milieu francophone, outillage et aménagement linguistique sur le terrain réunionnais). L'initiation à la recherche ainsi que l'enseignement dispensé dans le cadre de la Maîtrise, parfois même de la Licence d'allemand, contribuent considérablement à l'approfondissement de nos thématiques. Les sujets de Maîtrise retenus — depuis un an ou deux par certains étudiants — apporteront, s'ils arrivent à soutenance, un éclairage intéressant aux questions de la réception de W. Humboldt en France, de l'entraînement à la lecture de grands textes allemands — Albrecht Dürer, G.E. Lessing -. Au Département d'Etudes germaniques où les programmes d'enseignement sont destinés à des filières classiques ou traditionnels — préparation aux concours de l'Education nationale comme le C.A.P.E.S. et l'Agrégation — les besoins d'encadrement et de formation sont essentiellement d'ordre méthodologique et parfois encore pédagogique. L'enseignement de la grammaire, la formation aux techniques de traduction, du commentaire, de la dissertation restent des priorités absolues au cours du premier et du second cycle universitaire. La question du rôle de la langue première — le créole oral — dans l'apprentissage d'une langue vivante étrangère comme l'allemand n'a pas encore fait l'objet de recherche aboutie. Les étudiants germanistes — qui savent identifier un phonème, un syntagme, une assertion — sont handicapés par le manque de formation universitaire en linguistique créole. La Maîtrise proposera en 2002 une unité d'enseignement pour "L'allemand du tourisme". En tant que responsable du Département d'allemand, nous avons participé en 1998 à l'élaboration des enseignements proposés en langues étrangères pour l'ouverture de l'Institut. Universitaire. Professionnel de Tourisme à la Réunion. Nous avons travaillé à des projets d'ouverture de filières professionnelles intégrant la dimension économique et socio-culturelle des langues nationales et régionales. Leur réalisation effective serait une contribution de l'Université de la Réunion à une formation professionnelle de pointe. Certaines universités françaises et allemandes travaillent depuis des années sur l'interculturalité en tant qu'outil théorique et conceptuel dans l'enseignement et la recherche

universitaires. Lorsque les romanistes allemands rencontrent les étudiants germanistes créolophones de La Réunion, ils leur proposent des sujets en littérature, linguistique, anthropologie et histoire comparées de l'océan Indien dans une perspective allemande. Il arrive que des doctorants allemands viennent réaliser des enquêtes linguistiques sur le créole de la Réunion qu'ils abordent en tant que dialecte créole français, français créolisé. Ces expériences auxquelles nous sommes régulièrement exposée conditionne nos perspectives de travail en tant que linguiste germaniste et créoliste à l'Université de La Réunion.

III. 15. La formation universitaire et le cadre européen

Cet exercice de synthèse qui nous oblige à rendre compte de choix méthodologiques et de réajustements théoriques présente également l'avantage de montrer au grand jour les insuffisances et les lacunes que des travaux ultérieurs devraient tenter de combler.

Elles portent sur des points particuliers que notre description linguistique du créole réunionnais a identifiés, rencontrés et traités de manière superficielle. Elles peuvent fournir matière à une recherche première, approfondie ou plus franchement développée dans le cadre d'une préparation à la Maîtrise, au D.E.A., voire à une thèse en Linguistique générale et Créolistique, en Sciences du Langage. J'évoquerai, dans l'ordre alphabétique, non pas un programme organisé, mais des domaines particuliers : L'abstrait et le concret. L'auxiliarité. Coordination et subordination. Déplacement dans l'espace et le temps. Le dialogue. L'énonciation et ses marques linguistiques. Focalisation ou mise en valeur. L'implicite dans le discours. Interrogation, négation et injonction. La modalité. La morphologie et l'histoire des formes. Narration et description. L'étude linguistique de la spatialité. Le texte créole : unités de langue et de signification. La syntaxe du discours. Traduction et langues en contexte.

Tous les paradigmes et sous-systèmes décrits en grammaire peuvent faire l'objet d'une recherche qui se fixerait pour objectif d'observer les règles d'emploi et de distribution des variétés par rapport à l'unité linguistique commune. L'étude de la dynamique syntaxique et grammaticale est entièrement ouverte. L'un des résultats sûrs de notre étude phonologique concerne la régularité de la fluctuation affectant certaines oppositions vocaliques et consonantiques. L'instabilité n'est pas récente, ni accidentelle. Une vaste enquête sur corpus écrit et oral devrait vérifier la distribution des différents types de variation :

formelle, structurelle, fonctionnelle. Le champ verbal que nous avons tout simplement structuré attend une exploration réelle. Elle peut prendre comme base la valence ou tout autre principe de classification. Il en va de même du champ nominal et du champ adjectival. C'est au moins une fois par semaine que je note une forme, un emploi, un sens qui complète un aspect syntaxique ou prosodiqe de la classe grammaticale. L'histoire des synthèmes — nominaux, verbaux, adjectivaux et adverbiaux — doit être écrite dans une perspective linguistique ouverte à l'anthropologie, à la géographie et à la botanique.

Les trois tomes de *l'Atlas Linguistique et Ethnographique* contiennent une masse de données stratifiées. Elles peuvent et doivent être interprétées à la lumière de la dynamique linguistique actuelle : accroissement démographique, modification de la carte scolaire et universitaire, bouleversement déjà visible du monde agricole, apparition de nouveaux secteurs socio-économiques. Ces formations insérées dans des programmes contribueraient à l'équipement en grammaire et dictionnaire.

D'une manière générale, il importe de former des étudiants à l'enquête de terrain et à la description de langues à tradition orale.

Il serait également utile de les initier au travail de recherche sur documents anciens, aux techniques d'archivage et d'édition, ainsi qu'à la recherche et description des langues assistée par ordinateur. Plus qu'un pôle, c'est une véritable structure de recherche qu'il importe de créer en partenariat avec l'université, les Archives Départementales, Nationales et d'autres laboratoires de recherche expérimentés dans ce champ.

Dans le domaine particulier et pointu de l'industrie des langues, la question de l'équipement linguistique à des fins touristiques est pratiquement devenue une urgence pour La Réunion (cf. Sylvie Payet, Mémoire de Maîtrise, pp). La collaboration franco-allemande est très prospère à La Réunion qui pour sa part est dynamisée par les fonds européens. Le projet que nous avons élaboré pour l'aménagement des langues sur le terrain créolophone tient compte de ses composantes. Les chercheurs allemands, autrichiens et germanistes de Paris sont nos partenaires privilégiés dans l'élaboration des futurs projets.

III. 16. Notre programme de recherche 2002-2005 (l'U.M.R.)

L'étude de la dynamique des langues sur le terrain franco-créolophone reste la problématique principale dans laquelle s'insère notre description et comparaison des systèmes linguistiques sur le terrain réunionnais.

La description linguistique les langues créoles à l'exemple du réunionnais se poursuit dans le cadre de la programmation du plan

quadriennal 2002-2005. Nos travaux trouvent leur place à l'intérieur du Pôle Linguistique organisé en un programme plus large consacré à la Dynamique des contacts de langues dans le sud-ouest de l'Océan Indien. Pour pallier les insuffisances de nos travaux et contribuer à l'élaboration d'un modèle théorique susceptible de rendre compte des traits linguistiques inhérents au langage humain et aux langues créoles. Notre programme s'articule en trois sous-thèmes complémentaires : l'approfondissement de la description pour les composantes prosodique, stylistique et sémantique du créole réunionnais se situe dans le prolongement direct de la Grammaire créole. Avec ce sous-thème, nos recherches relient enseignement et échanges avec les universitaires européens. Dans cette perspective de reconstruction diachronique, nous rejoindrons les préoccupations de grammairiens allemands et autrichiens.

Dans la pratique, nous avons mis l'accent sur la nécessité d'acquérir le matériel lourd nécessaire à la description prosodique du créole. Il importe en effet de vérifier à l'aide de la méthode instrumentale et assistée par ordinateur les réalités prosodiques définitoires du phonème, de la syllabe et de la phrase en créole réunionnais. Cet équipement en matériel lourd pourrait servir à la description d'autres langues du terrain réunionnais et de la zone. Il ne serait pas inutile de former étudiants — et chercheurs extérieurs — à ces méthodes à la fois pointues et coûteuses. Le temps que l'on passe à préparer, saisir et stocker le matériau linguistique pour l'analyse d'un système phonologique est très long. Ce travail nécessite une disponibilité totale. La constitution de base de données lexicales et grammaticales, l'archivage et l'édition de documents manuscrits anciens s'inscrivent dans le sous-thème 2. Il représente la partie centrale d'une recherche linguistique et sociohistorique se rattachant à la thématique des langues et du patrimoine. Les travaux réalisés à partir de la Chapelle Saint-Thomas des Indiens ouvrent la voie à l'étude de l'engagisme dans sa relation linguistique et sociohistorique à la créolisation et à la Mission Indienne à Bourbon.

III. 17. Le sous-thème 3 et la convention avec l'I.U.F.M.

Ce sous-programme a été conçu au départ avec deux membres du laboratoire menant des recherches sur l'école (Frédéric Tupin) et le français langue étrangère (Paule Fioux). La mise en chantier a commencé avec deux séries de séminaires destinés aux membres de l'équipe. La première série a porté sur l'inventaire et l'analyse des travaux disponibles pour la situation scolaire réunionnaise. La deuxième série a consisté en l'élaboration effective d'une grille

d'enquête grammaticale en milieu scolaire. Ce programme peut avoir des retombées théoriques non négligeables pour la problématique de l'acquisition et de l'apprentissage en milieu scolaire. Les notions de langue vivante première, seconde, étrangère y gagneront en précision. Il peut en résulter une contribution à la définition linguistique du bilinguisme, du plurilinguisme en milieu créolophone et ultra-marin.

III. 18 Les suites du colloque Femme dans le sud-ouest de l'Océan indien

L'édition des Actes du Colloque de l'université "La femme et les sociétés pluriculrurelles de l'Océan Indien " marque la deuxième étape d'un projet collectif qui est devenu un programme de recherche intégré à la chaire U.N.E.S.C.O. de l'université de La Réunion. Une de nos contributions scientifiques individuelles se lit dans la recherche que nous avons menée à cette occasion sur " le créole des femmes de la Réunion et de Bourbon".

En plus de l'apport grammatical qu'il intègre, ce travail a indiqué les éléments pour une étude stylistique du créole réunionnais. Ce champ d'investigation s'est ouvert lorsque nous avons prêté l'oreille aux traits linguistiques, culturels et historiques distinguant le créole des hommes de celui des femmes. Il est apparu que la question de la sexuation de systèmes linguistiques, loin d'être anodine, se rattache à l'histoire culturelle et familiale. Cette étude est centrale pour toute description linguistique soucieuse de mesurer de manière plus fine la corrélation entre variables sociales et états de langue. Le premier séminaire annuel programmé pour 2002 réunira, après la parution des Actes, une dizaine de participants déjà engagés sur des thèmes communs traités dans une perspective pluridisciplinaire.

III. 19. Le séminaire international sur l'aménagement (2002)

Après avoir mené à terme le programme conçu pour l'instrumentalisation du créole réunionnais (cf. 1996-2000), nous avons sollicité l'aide financière des collectivités locales pour l'organisation d'un séminaire international sur l'aménagement du créole réunionnais. L'élaboration de ce projet a été placée à la fin du Curriculum vitae. Elle résulte d'une investigation menée dans trois domaines, celui de la description grammaticale du réunionnais, la direction d'un Mémoire de Maîtrise sur le tourisme allemand à La Réunion, la participation à des forums et colloques internationaux traitant de la graphie et de l'aménagement des langues créoles de l'Océan Indien. La synthèse des résultats et la nature des discussions nous ont amenée à sérier différents aspects dans le traitement de l'oralité créole. L'outillage,

l'instrumentalisation, l'aménagement, l'équipement et la planification linguistique ne sont pas synonymes. Pour faire le départ entre la description des systèmes de langues et les retombées possibles en recherche appliquée (didactique et pédagogie), nous avons opté pour le cadre d'un séminaire international.

III. 20. Conclusions partielles

Ce qu'on appelle diachronie (grec *dia* "à travers", *chronos* "temps") pour les langues à longue tradition écrite et des créoles ne recouvre pas les mêmes réalités sur l'axe du temps. Ce rappel s'impose si l'on garde à l'esprit la relative jeunesse des langues créoles dont aucune n'apparaît sur la carte des langues avant le dix-septième siècle[129]. Cette relative proximité que les dernières nées des langues du monde apportaient au temps de la description dans l'étude générale des langues[130] a crée un effet de laboratoire créole [131]

> *"La linguistique partage avec la plupart des sciences humaines l'impossibilité d'une expérimentation directe sur la genèse même de l'objet qu'elle se donne à étudier. On peut faire — et on l'a fait — des expériences de toutes sortes sur l'acquisition du langage, sur la production et l'audition des sons, sur l'application des règles syntaxiques, sur la réception des messages. Mais il n'est pas possible de reconstituer expérimentalement la naissance d'une langue comme faculté de langage manifestée. […]*
> *" Sur le territoire que leur interrogation parcourt, on rencontre un type fort particulier de langues, dont les uns ne se soucient guère, cependant que les autres, pour en avoir fait leur "spécialité" n'ont pas toujours conscience des enseignements qu'elles peuvent apporter à la réflexion générale sur le langage. Les pidgins et créoles semble attendre que celui qui s'en épendra les intègre à une théorie linguistique cohérente. Il se trouve pourtant que ces langues apparaissent (on délimitera tout à l'heure le réel et l'apparence) fournir l'occasion, rare dans les sciences humaines, d'une expérience sans " protocole", en un laboratoire naturel restituant spontanément les conditions de la naissance".*

Ces remarques sont extraites des pages que le linguiste du Collège de France consacrait en 1986 au *laboratoire créole* dans son ouvrage traitant de *L'homme de paroles*. Elles nous aident à illustrer quelques points théoriques qui ont servi de fondement à notre description : face à l'absence de témoignages de première main capables de documenter le fonctionnement des langues depuis leur origine, l'étude générale des

---

[129] cf HANCOCK, 1975.
cf Gabriel MANESSY et Albert VALDMANN, *Pidgins et créoles*, 1981, Editions du C.N.R.S..
[130] cf. Louis-Jean CALVET, 1992, Etudes créoles, 15, 9-44.
[131] cf Claude HAGEGE, 1986.

langues gagne à saisir les formes particulières du langage humain dans ces manifestations que sont les pidgins et les créoles. Les explications de Claude Hagège reviennent également sur la nécessité qu'il y aurait à intégrer ce "type particulier de langue que sont les créoles à une théorie linguistique cohérente". C'est la tentative que nous avons entreprise lorsque nous avons interrogé le modèle de description fonctionnaliste pour étudier le fonctionnement du système créole réunionnais. Enfin, l'auteur comme beaucoup d'autres (cf. Martinet[132], Chaudenson) rappelle que les langues créoles ont pris forme dans les sociétés esclavagistes en dehors de toute situation linguistique standardisée, normée et officielle d'enseignement, d'écriture et de lecture. C'est le sens que l'on peut assigner aux créoles lorsqu'on les appréhende en tant qu'expérience sans protocole en un laboratoire naturel. Ce terme — réanalysé par Félix. Prudent — ne doit pas passer sous silence les interactions sociales, historiques et humaines qui dès le début du peuplement de Bourbon ont marqué les conditions de communication entre esclaves et libres. L'attestation sociohistorique de l'évangélisation des esclaves à Bourbon et ses données linguistiques ont apporté un éclairage supplémentaire à l'observation du laboratoire créole dans la mesure où elles ont établi un lien de détermination entre situation linguistique des nouveaux esclaves et intervention linguistique des missionnaires. La Mission des Noirs qui a institué et pratiqué un protocole d'apprentissage dans le Bourbon du dix-neuvième siècle a modifié le laboratoire naturel premier à condition qu'on puisse vraiment le décrire en ces termes. Les pratiques linguistiques des missionnaires pour les dix-huitième et dix-neuvième siècles éclairent la vie des esclaves dans l'ancienne colonie au point où l'on peut se demander, en l'absence de documents fiables et de première main, si la description linguistique des langues créoles est condamnée à renoncer à des sources authentiques. La description avancera au prix d'une comparaison, voire d'une confrontation les données orales aux données écrites et manuscrites de manière à identifier les points convergents et divergents. C'est sur eux que portent les discussions théoriques et méthodologiques en linguistique comme dans d'autres domaines scientifiques.

[132] cf. Pierre PEREGO, Les créoles et Douglas Ray TAYLOR, Le créole de la Dominique in *Le langage*, collection La Pléïade, sous la direction d'André Martinet, 1968.

CONCLUSION GENERALE

La description linguistique d'une langue créole donne à celui qui l'entreprend une formation un peu plus solide et surtout une belle leçon d'humilité. Ce Mémoire de synthèse et sa problématique — le créole de la Réunion et de Bourbon — nous ont en quelque sorte contrainte à établir la liste des points particuliers sur lequel il était nécessaire d'établir le dialogue avec d'autres travaux et d'autres langues. Nous sommes en droit de nous interroger sur les facteurs qui rendent la vérification des thèses et hypothèses sur la genèse des créoles longue et toujours soumise à une part d'incertitude.

Le premier est inhérent au rythme et aux résultats de la recherche. Celle qui porte sur la reconstruction des langues créoles et de leur système premier exige des preuves et attestations que le linguiste n'est pas toujours en mesure de fournir. Pour les dix-septième et dix-huitième siècles, la description grammaticale du créole de Bourbon restent à faire, dans toute la mesure du possible.

Le deuxième facteur peut tenir dans la difficulté se rattachant au concept d'insularité. La notion d'insularité linguistique_ne recouvre pas des réalités identiques suivant qu'elle s'applique aux différents temps du créole de Bourbon et à la dynamique de La Réunion. Sur l'axe du temps, nous pouvons distinguer cinq périodes bien connues des historiens : la Compagnie des Indes, la traite, l'esclavage, l'engagisme, Départementalisation. Bien sûr, la population vivait dès les premières années du peuplement dans un milieu insulaire délimité par les montagnes et rivières. Mais ce créole a connu des modifications démographiques et sociales qui expliquent par exemple qu'avant et après la constitution de la communauté créolophone, l'insularité linguistique ne désigne pas toujours ni forcément les mêmes situations linguistiques. Tout créole comme toute autre langue attteste un système linguistique commun qui, une fois fixé dans ses structures et fonctions premières, ne change pas du jour au lendemain.

On dira par exemple — sans trop se tromper — que la communauté linguistique réunionnaise témoigne toujours d'un pourcentage de locuteurs créolophones unilingues, bilingues, trilingues — actifs, passifs — polyglottes et illettrés. Même s'il est possible d'interroger des estimations chiffrées, voire des indications statistiques, il est urgent que la description linguistique appréhende l'illettrisme comme un véritable objet d'étude. Des résultats réels permettraient de dépasser les constats se limitant à l'observation d'indicateurs externes. Le Quotidien du 18/08/2001 faisait état de l'organisation de la vie scolaire dans l'île :

" 235 000 élèves sur le chemin de l'école. L'académie de la Réunion compte 122 100 élèves dans le premier degré, 98 800 dans le secondaire et 13 800 dans l'enseignement supérieur. Par rapport à 1990, ces effectifs sont en augmentation d'environ 25°/°. Un tiers de la Réunion est donc à l'école…"
" L'île compte 553 écoles maternelles ou primaires (dont 26 privées sous contrat),76 collèges (dont cinq privés), 27 lycées d'enseignement général et technologiques (dont deux privés), 15 lycées professionnels (dont deux privés)".

Dans nos premières enquêtes phonologiques, beaucoup d'informateurs évoquaient leur vie en milieu agricole avant 1946, c'est-à-dire à l'époque où la scolarité n'était pas obligatoire. Notre description a distingué entre créole commun, créole exposé et non exposé aux pénétrations d'autres langues en contact dans la communauté. Ce résultat était intéressant pour la dynamique des années 1985 parce qu'il apportait une alternative à l'opposition entre créole urbain et créole rural dont les travaux antérieurs avaient déjà relevé l'inadéquation sur le terrain réunionnais (cf. Carayol, 1978-1985). La fiabilité des paramètres a été confirmée pour la période après 1985 environ marquée par trois faits sociaux : la Loi Pons sur la défiscalisation (1985), la fermeture des usines sucrières, la courbe démographique réunionnaise. Dans le paysage linguistique actuel se profile l'introduction officielle du créole en tant que langue et culture régionales, la perspective d'un CAPES en juin 2002 ainsi que l'ouverture de classes européennes dont le nombre passe de 3 à 37.

Ces interventions — annoncées et/ou engagées — sur les langues à la Réunion sont amenées à modifier progressivement les données constitutives de la situation linguistique. Il appartient aux chercheurs de terrain — impliqués dans une linguistique et une créolistique du temps présent — de mesurer, d'analyser les paramètres et d'intégrer les tendances qui se manifestent dans la dynamique. Cette vie des langues est indissociable du tissu culturel, social et historique dans lequel elles prennent forme.

Cependant, la description linguistique des langues ainsi sollicitée par les applications que ses investigations rendent possibles, ne perd pas de vue le temps et les moyens nécessaires pour qu'un concept ou une idée juste soit reconnu d'utilité publique.

Notre contribution se manifeste peut-être dans la nature des *données* collectées ainsi que dans les *éléments* de créolistique consignés dans nos travaux. Parler d'éléments fait inévitablement référence au manuel de linguistique générale d'André Martinet[1] devenu un classique du genre dans l'histoire de la bibliographie linguistique. L'ouvrage y a fait date parce qu'il offrait des principes fondamentaux à l'étude générale des langues. Dans une perspective beaucoup plus

rudimentaire, nos éléments de créolistique correspondent à l'application et à l'explication d'un certain nombre de notions de base que nous avons été amenée à dégager, définir, illustrer, reconstruire à la lumière des faits de la langue, de la culture et de la société décrites. Le fait qui a le plus retenu notre attention dans ce travail de synthèse concerne les modifications nettement perceptibles dans les enquêtes de terrain. Les supports et outils matériels de la collecte des données linguistiques ont changé de nature. Le linguiste de terrain qui dans les années 1980 était encore équipé d'un très lourd magnétophone à bande (UHER 4000 Report) peut aujourd'hui compter sur la discrétion d'un magnétophone digitalisé qui pourrait compromettre la déontologie de l'enquête de terrain. D'une manière générale, les données informatisées sollicitent le descripteur selon d'autres modalités : CD-Rom, Atlas inter-actifs, séquences filmiques et images sonores confèrent une dimension nouvelle à la recherche et à l'accès aux données de terrain. La question de la notation et de l'écriture des langues créoles n'échappent pas à l'appel de l'intercréolité à l'heure de la mondialisation. Les communautés créolophones voient s'y dérouler là un des enjeux possibles de leur évolution vers une littérature et une littérarité créolophone élargies. Le paradoxe de cette évolution tient en toute vraisemblance dans la complexification des tâches du descripteur dont on attend de plus en plus qu'il soit toujours en mesure de maîtriser les outils de description traditionnels sans pour autant perdre le contrôle des technologies nouvelles. Les activités qui le conduisent à archiver, étiqueter, ranger ne sauraient en aucun cas se substituer à la description des systèmes linguistiques proprement dits. La formation universitaire à la recherche se doit de garder ses différences à l'esprit. L'atomisation des savoirs caractérisant ce deuxième millénaire rend plus nécessaire encore la recherche de dénominateurs communs, de l'unité dans la diversité, l'élaboration de mots clés.

Bibliographie

Actes du Colloque Abolition et Esclavage, 1998, à paraître.

ADAM, Lucien, *Les idiomes négro-aryens et maléo-aryens. Essai d'hybridologie linguistique*. Paris, Maisonneuve, 1883.

ALLEYNE, Mervyn C., *Syntaxe historique créole*, Paris, Karthala-P.U.C., 1996, 198 p.

ARENDS, Jacques et PERL, Matthias, 1995, *Early Suriname Creole texts. A collection of 18th-century Sranan and Saramaccan Documents*, Vervuert (Bibliotheca Ibero-Americana 49), Frankfurt/Madrid, 388 p.

ARMAND, Alain, *Dictionnaire kréolrénioné~français*, Saint-André : Océan Editions, 1988.

AUROUX, Sylvain, *La révolution technologique de la grammatisation. Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège : Mardaga, 1994, 216 p.

AUROUX, Sylvain, *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2. *Le développement de la grammaire occidentale*, 1992, Liège : Mardaga, 683 p.

BADDELAY, A., *La mémoire humaine. Théorie et pratique,* P.U.G, 1993, 547 p.

BAGGIONI, Daniel, *Langue et langage dans la linguistique européenne (1876-1933)*, 3 vol., Thèse de Doctorat d'État, Aix-en-Provence, 1986, 372 + 131 p.

BAGGIONI, Daniel, *Petit Dictionnaire créole réunionnais — français*, Université de La Réunion, Saint-Denis, 1987, 1992.

BAISSAC, C., Etude sur le patois créole mauricien, 1880, Nancy, Imprimerie Berger-Levrault.

BAKER, Philip, *Kreol*, Londres, Hurst, 1972

BAKER, Philip, 1976, Toward a Social History of Mauriatian Creole, Phil.dissertation, University of York.

BAKER, Philip, CORNE Chris, *Isle de France Creole. Affinities and origins*, Karoma, 1982, 299 p.

BAKER, Philip, Combien y a t-il eu de genèse à base lexicale, in *Etudes Créoles,* Vol X. N°2., 1987, pp. 60-76.

BENTOLILA, A., *Les systèmes verbaux créoles, Comparaison avec les langues africaines,* thèse de 3° cycle, Université René Descartes, 1970, 193 p.

BENTOLILA, Fernand (sous la direction de) *Systèmes verbaux*, Louvain-La-Neuve, Peeters, 1998, 334 pp.

BERNABE, J., *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéens et martiniquais*, Paris : L'Harmattan, 1983.

BICKERTON, Derek, Les langues créoles, dans *Les langues du monde,* Dossier hors-série de *Pour La Science*, Octobre 1997, pp. 100- 107.

BOLLEE, Annegret, Remarques sur la genèse des parlers créoles de l'Océan Indien in MEISEL Jürgen (éd), *Langues en contact — Pidgins — Créoles — Languages in Contact*, Tübingen, Narr, 1977a, pp. 137- 149.

BOLLEE, Annegret, *Zur Enstehungsgeschichte der französischen Kreolendialekte im Indischen Ozean: Kreolisierung ohne Pidginisierung*, Genève : Droz, 1977b.

BOLLEE, Annegret, *Le créole français des Seychelles*, Tübingen: Niemeyer, 1977c, 234 p.

BOLLEE, Annegret, La restructuration du pluriel nominal dans les créoles de l'Océan Indien, in *Etudes Créoles,* Vol XXIII. N°2., 2000, pp. 25-39.

BOUQUIAUX, Luc et THOMAS, Jacqueline, *Enquête et description des langues à tradition orale*, PARIS, SELAF, 1971, 239 p.

CARAYOL, Michel, *Les sons comparés du français et du créole réunionnais. Approche théorique limitée à des fins pédagogiques*, 28 pages dactylographiées, 1972, C.D.D.P. de la Réunion.

CARAYOL, Michel et CHAUDENSON, Robert, "Aperçu sur la situation linguistique de la Réunion" in *Cahiers du Centre Universitaire de la R, n° 3, 1973,* Saint-Denis de La Réunion : Centre Universitaire de la Réunion, 1973, pp. 1-44.

CARAYOL, Michel et CHAUDENSON, Robert, "Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français créole", dans Wald, Paul und Manessy Gabriel *Plurilinguisme, normes, situation, stratégies*, Paris : L'Harmattan, 1979, pp. 128-172.

CARAYOL, Michel, CHAUDENSON, Robert, Essai de traitement et d'interprétation de quelques variables phonétiques à partir de l'Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion dans : *Travaux de l'Institut de Linguistique et d'Anthropologie de la Réunion*, Université de la Réunion, N° 4 avril-mai 1984, pp. 1-20.

CARAYOL, Michel, et CHAUDENSON, Robert et BARAT, Christian, *L'Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion*, 3 vol., Paris : éditions du C.N.R.S., 1984-1989.

CAULIER, P. A., *Rapport à Mgr l'Archevêque de Paris*, 1772.

CELLIER, Pierre, "La situation de l'école élémentaire à la Réunion et les conditions actuelles de l'enseignement du français en milieu réunionnais" dans : *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion* n° 3, Saint-Denis de La Réunion : Centre Universitaire de la Réunion, 1973, pp. 83-134.

CELLIER, Pierre, "Recherche sur la maîtrise du français oral dans un cours préparatoire", *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion*, n° 10, Saint-Denis de la Réunion : Centre Universitaire de la Réunion, 1979, pp. 39-62.

CELLIER, Pierre, *Comparaison syntaxique du Créole réunionnais et du Français*, Saint-André de La Réunion, Graphica, 1985.

CERQUIGLINI, Bernard & LEBRAVE, Jean - Louis, Philectre : Un projet de recherche pluridisciplinaire en philologie électronique in *Annali della Scuola*

Normale Superiore Di Pisa, Serie IV, Quaderni, 1, Classe di lettere e Filosofia, Pisa, 1998, pp. 233-239.
CHAUDENSON, Robert, *Lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion, 1974.
CHAUDENSON, Robert, *Textes créoles anciens*, Tübingen, Buske, 1981.
CHAUDENSON, Robert, Continuum intralinguistique et interlinguistique, dans : *Etudes Créoles,* Vol 4. N°1., 1981, pp. 19-46.
CHAUDENSON, Robert, Pour un aménagement linguistique intégré : le cas de la graphie des créoles français, in *Etudes Créoles,* Vol X. N°2., 1987, pp. 143-158.
CHAUDENSON, Robert, 1997, Variation, koïnèisation, créolisation : français d'Amérique et créoles" in *Français d'Amérique. Variation, Créolisation. Normalisation*. Textes réunis et présentés par P. Brasseur.
COHEN, Marcel, *La grande aventure de l'écriture et son évolution*, Paris, 1958.
COMHAIRE-SYLVAIN, Suzanne, *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*, Port-au-Prinee, Wetteren, De Meeter, 1936.
COMRIE, B. *Language Universals and Linguistic Typology : Syntax and Morphology*, Basil Blackwell, Oxford, 1983.
CORNE, Chris, " Tense, aspect, and the mysterious in Seychelles and Réunion Creole " in *Te Reo17/18,* Auckland, New Zealand, 1974-75.
CORNE, Chris, *Seychelles Creole grammar. Elements for Indian Ocean proto-creole reconstruction*, Tübingen : Narr, 1977, 227 p.
CORNE, Chris, MORGHEN, P.J.M., Proto-creole et liens génétiques dans l'Océan Indien in *Langue française*, 1978, 37, pp. 60-75.
DELTEL, Jean, 1969. "Le créole de la Réunion", in *Actes du Colloque de Nice* 7.
DUCROT, Oswald et TODOROV, Tzvetan, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972.
DUDEN, *Grammatik*, 1996, Mannheim.
ETUDES CREOLES, N°1, A.U.P.E.L.F, A.C.C.T., Québec, 1978, 182 pp.
FATTIER, Dominique, *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*. Thèse de doctorat d'Etat, U. de Provence.
FATTIER, Dominique, Un fragment de créole colonial : le Manuel des habitans de Saint-Domingue de S.J. Ducoeurjoly, 1802, Réflexions sur l'apprentissage et la créolisation in Daniel Véronique (ed), *Créolisation et acquisition des langues*, P.U.P., 1994, pp. 53-89.
FOCARD, Volcy, "Du patois créole de l'Ile Bourbon", dans : *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de La Réunion*, Saint-Denis, 1884.
FOLLEY, William, Pidginization : the shadow of universal Grammar ? University of Sydney in *Terrain et théorie en linguistique*, Colloque de la section 34 du Comité National du C.N.R.S., Conférences et résumés de communication, Paris, 26-28 septembre 1994, pp. 1-42.

FRANCOIS, Denise, *Français parlé, Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne*, Paris, SELAF, 1974, 2 tomes.

FUCHS, Catherine & Le GOFFIC, Pierre *Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques*. Paris, Hachette Supérieur, 1992, 158 p.

FUCHS, Catherine, *Linguistique et Traitements automatiques des langues*, Paris, Hachette Supérieur, 1993, 303 p.

FUMA, Sudel, L'esclavage et le métissage, l'exemple d'une famille réunionnaise au XIXè siècle, dans : *Regards croisés sur l'esclavage*, Catalogue d'exposition, CNH-Somogy, Saint-Denis, 1998, 288 p.

GAUVIN, Axel, *Du créole opprimé au créole libéré*, Paris, L'Harmattan,

GAUVIN, Axel, *Baya Lina*, 1995, Saint-Denis de La Réunion, N.I.D., Grand Océan.

GÖBL-GALDI, Esquisse de la structure grammaticale des patois franco-créoles in *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*. 58, 1934, pp. 257-295.

GRENNBERG, J.H. (dir), *Universals of Language, MIT Press, Massachussetts, 1966, (2ème édition).*

GRESILLON, Almuth & LEBRAVE, Jean Louis, Lecture et analyse des brouillons in *Manuscrits-Ecriture. Production linguistique*, Langages, N° 69, Paris, Larousse, 1983, pp 11-23.

HAGEGE, Claude, *La structure des langues*, P.U.F., Que-sais-je, N°2006, 1982 .

HAGEGE, Claude, *L'homme de paroles*, Paris : Fayard, 1986.

HAGEGE, Claude *The language builder*, Philadelphie, Amsterdam, John Benjamin, 1993.

HANCOCK, Ian F., *A Bibliography of Pidgin and Creole Languages*, University Press of Hawaï, Honolulu, 1975, 804 p.

HAUDRICOURT, André Georges, Richesse en phonèmes et richesse en locuteurs in *L'Homme*, 1961, Tome 1, pp. 5-10.

HAZAËL — MASSIEUX, Guy *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, P.U.P., 1996.

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, *Chansons des Antilles. Comptines, formulettes*, Paris, Editions du C.N.R.S., 1987.

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, La littérature créole : entre l'oral et l'écrit ? dans : *Les créoles français : entre l'oral et l'écrit,* Ralph LUDWIG (ed), Tübingen, Narr, 1989, pp. 277-305.

HJEMSLEV, Louis, Etudes sur la notion de parenté linguistique, dans : *Revue des Etudes indo-européennes*, 1938.

HOLM, John, *Pidgins and creoles*, Cambridge, Cambridge University Press, Tome II. 1985, pp. 391-395.

HOLM, John, *Pidgins and creoles*, Volume I, Theory and Structure, Cambridge University Press, 1988.

HUMBOLDT, W., *Introduction à l'oeuvre sur le kavi* (G.S. VII, 46), tr. P. Caussat, Paris, Seuil, 1974.
HYMES, Dell H., *Pidginization and creolization of languages*, Cambridge, Cambridge University press, 1971, 530 p.
KLEINECKE, David, 1959, An Etymology for Creole. International Journal of Americain Linguistics, 25
LAZARD, Gilbert, *L'actance*, Paris, P.U.F, 1994, 285 p.
LEBRAVE, Jean-Louis. Les proto-termes dans les variantes d'écriture in *Signes et sens*, *DRLAV* N° 40, 1989, pp. 89-113.
LEBRAVE, Jean-Louis, Hypertextes – Mémoires – Ecriture, dans : *Genesis* 5, 1994, pp. 9-24.
LEBRAVE, Jean-Louis, genetische Textkritik und Edition in Frankreich, dans : *Philologie und Philosophie*, *Beiträge zur VII. Internationalen Fachtagung der Arbeitsgemeinschaft philosophischer Editionen*, (12-14. März 1997, München, Tübingen, Neimeyer, 1998, pp. 114-121.
LEBRAVE, Jean-Louis, Le texte, genèse, variantes, édition dans : *Arzanà*. Cahiers de littérature médiévale italienne. Etudes réunies par D. Budor & C. Perrus, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000, pp. 121-151.
MANESSY, Gabriel et VALDMANN, Albert, *Pidgins et créoles*, Editions du C.N.R.S., 1981.
MARIMOUTOU, Jean-Claude *Le roman réunionnais, une problématique du Même et de l'Autre. Essai sur la poétique du texte romanesque en situation de diglossie*, thèse d'Etat soutenue le 12 novembre 1990 à l'université Paul Valéry, Montpellier 3, sous la direction du Pofesseur Robert Laffon, p. 288.
MARIMOUTOU, Jean-Claude, Ecriture de/dans l'hétérogénéité. Francophonie littéraire et littérature créole. Un auteur à l'œuvre : Axel Gauvin, *Etudes créoles*, 1997, Vol 20, N° 1, pp. 13-28.
MARIMOUTOU, Jean - Claude, Le texte littéraire créole. Passages d'écriture, Savon Bleu de Jean Albany in *Figures hétérogènes*, Montpellier, Publication de l'université Paul Valéry, 1998, pp. 337-361.
MAROUZEAU, Jean, *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris, 1951.
MARTINET, André, *La phonologie du mot en danois*, Paris : Klincksieck, 1937, 100 p.
MARTINET, André, *La description phonologique avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie),* Paris, Droz, 1956.
MARTINET, André, " 'R' du latin au français d'aujourd'hui " in *Le français sans fard*, Paris: P.U.F., 1961, pp. 132-143.
MARTINET, André, *Economie des changements phonétiques*, Berne : Franck, 1970, 396 p.
MARTINET, André, *Evolution des langues et reconstruction*, Paris : P.U.F, 1975.
MARTINET, André, Formalisme et réalisme en phonologie, *Phonologica,* Münich-Salzbourg, 1975, pp. 35-41.

MARTINET, André, “Pour une description dynamique des langues” dans : *Langues et linguistique,* 8, 2, 1978, pp. 175-182.
MARTINET, André, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris : Didier, 1979, 276 p.
MARTINET, André, *Eléments de linguistique générale*, Paris : Colin, 1980.
MARTINET, André, “Voyelles extrêmes et voyelle centrale” dans : *Les Mauges : Présentation de la région et étude de la prononciation*, dir. Henriette Walter, Angers, Centre de Recherches en littérature et en linguistique sur l'Anjou et le Bocage, 1980, pp. 73-78.
MARTINET, André, *Sprachökonomie und Lautwandel*, Stuttgart: Klett, 1981.
MARTINET, André, Sprache — Ergon oder Energeia ? in *Acta Societatis Linguisticae Europaeae,* Tomus XVIII/3-4, 1984, Mouton Publishers, La Haye, pp. 539-549.
MARTINET, André, *Syntaxe générale* Paris, Colin, 1985, 86 p.
MARTINET, André, *Le Français sans fard*, Paris : P.U.F., 1989, 219 p.
MARTINET, André, *Fonction et dynamique des langues*, Paris : Colin, 1989.
MARTINET, André, Histoire et rayonnement de l'Ecole de Prague in *Actes du XVIIIème Colloque international de Linguistique fonctionnelle*, Prague, Tchécoslovaquie, 12-17 juillet 1991, Prague, 1992, pp. 33-41.
MAZAUD, Bernard, *Le peuplement libre de l'île Bourbon au XVIIè siècle*, conférence du Congrès généalogique de Vichy, s.i.n.d., 14 p.
MUFWENE, Salikoko, Les langues créoles peuvent-elles être définies sans allusion à leur histoire, *Etudes Créoles,* Vol IX. N°1., 1986, pp. 135-150.
MULDER, Jan W. F., Phoneme tables and the Functional Principle, *La Linguistique*, 14, 1978/1, p. 3-27.
NAME, Addisson v., *Contributions to Creole Grammar*, Trans- act of the Amer. phil. Assoc. 1869/1870.
NATIVEL, R., *Le lexique de La Réunion*, Saint-Joseph de La Réunion : Ganowski, 1972, 91 p.
PAPEN, Robert, 1976. "Etat présent des études en phonologie des créoles de l'Océan Indien", dans : *Etudes Créoles* 1, 35-63. Ottawa, 1978.
PAPEN, Robert, *The french-based creoles of the Indian Ocean: an analysis and comparison*, Dissertationsarbeit, University of California, San Diego, 1978.
PEREGO, Pierre et TAYLOR, Douglas Ray, Le créole de la Dominique dans : *Le langage*, collection La Pléïade, sous la direction d'André Martinet, 1968.
PLAG, Ingo and ADONE, Dany (ed) *Creolization and Language chang*e, Tübingen, Niemeyer, 1996.
PRUDENT, Lambert-Félix, Diglossie et interlecte in *Langages*, N° 61, Paris, Larousse, 1981, pp. 13-39.
PRUDENT, Lambert-Félix, *Pratiques martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Haute Normandie 1993.

RAJAONARIMANANA, N., *Grammaire moderne de la langue malgache*, Paris : Asiathèque, 1995, 126 p.
RAMASSAMY, Ginette, *Syntaxe du créole réunionnais*, thèse pour le doctorat de 3° cycle, Université de Paris V, Sorbonne, 1985.
REINECKE, John, Marginal Languages : a Sociological Study of Creole languages and Trade Jargons, 1937.
REINECKE, John, *A bibliography of Pidgin and Creole Languages*, Honolulu, Press of Hawai, 1975.
RIQUEBOURG, Camille, *Dictionnaire généalogie des familles de l'île Bourbon*, Aix-en-provence, 1978.
ROBILLARD, Didier de, *L'aménagement linguistique : problématiques et perspectives*, thèse (nouveau régime) de l'Université de Provence, 1989.
SAINT-OMER, François, 1984, *Inn dé tiktak po aprann ékri Rényoné,* Saint-Leu de La Réunion*,* Centre pour le développement et la promotion sociale.
SAUSSURE, Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, réed 1972, 520 p.
SCHANEN, F. et CONFAIS, J. P., *Grammaire de l'allemand. Formes et fonctions*, Paris : Nathan, 1996, 607 p.
SCHUCHARDT, Hugo, "Sur le créole de la Réunion" in *Romania 11*, 1882, pp. 589-593.
SCHUCHARDT, Hugo, "Kreolische Studien I-IX" in *Sitzungsberichte der Phil.-hist. Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaft*, 1882-1891, pp. 101-110.
SCHUCHARDT, Hugo, "Die Lingua franca", in *Zeitschrift für romanische Philologie 33*, 1909, pp. 441-461.
STAUDACHER-VALLIAMEE, Gillette, *La Réunion dans une approche diachronique du créole*. Bibliographie critique présentée pour le D.E.A. de Linguistique générale sous la direction du Professeur Fernand Bentolila, Université René Descartes. Sorbonne. Paris V. 1979-1980, non publié.
STAUDACHER-VALLIAMEE, Gillette, "Une classe de fonctionnels en créole réunionnais : forme et sens", pp. 61-75. Dans : *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*. Publication de l'Université de Provence, D. Véronique, (éd) Aix-en-Provence, 1996b.
STEIN, Peter et PERL, Matthias: "The Sranan and Saramaccan Documents" in the university-Archiv (Archives of the Moravian Brethren) at Herrnhut. A commented Bibliography, *in Amsterdam Creole Studies* 12, 1995, pp. 49-72, (présentation d'une bibilographie que nous devons aux Frères Moraves).
STOLZ, Thomas, *Gibt es das kreolische Sprachwandelmodell,* Francfort, Lang, 1986, pp. 11-32.
TESNIERE, L., *Eléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck, 1988, 674 p.
THOMAS, T., *The Theory and practice of creole grammar*, Port-of-Spain, 1869.

VALDMAN, Albert, Créolisation sans pidgin : le système des déterminants du nom dans les parlers franco-créoles, dans : MEISEL Jürgen (éd), 1977, *Langues en contact — Pidgins — Créoles — Languages in Contact*, Tübingen, Narr, 1977, pp. 105- 136.

VALDMAN, Albert, *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck, 1978, pp. 252-253.

VALDMAN, Albert, CHAUDENSON, Robert, HAZAEL-MASSIEUX M.C., 1983, Bibliographie des études créoles, langues et littératures. Publication CIRELFA.

VAXELAIRE, Daniel, *L'histoire de la Réunion. Des origines à 1848*, Orphie, 1999.

VERNANT, Denis, sous la dir, " Du dialogue " in *Recherches sur la philosophie et le langage*, Paris : Vrin, Winbisch, Fields' Linguistics, 1993.

VERONIQUE, Daniel, *Créolisation et acquisition des langues*, Aix-en-Provence : Publications Université de Provence, 1994, 248 p.

VERONIQUE, Daniel, Genèse des créoles français et appropriation : à propos des thèses de Robert Chaudenson, dans : Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX, Didier de ROBILLARD (éds). *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, 1997, pp. 191-208, Paris, L'Harmattan.

VERONIQUE, Daniel, L'émergence des catégories grammaticales dans les langues créoles : grammaticalisation et réanalyse, dans : "*Reanalyse und Grammatikalisierung in den romanischen Sprachen*", LANG et NEUMANN-HOLZSCHUH, éds, 1999, 187-209.

VERONIQUE, Daniel, Genèse (s) et changemt (s) grammaticaux : quelques modestes leçons tirées de l'émergence des créoles et de l'acquisition des langues étrangères, 2000, 25 p.

VERONIQUE, Daniel (éd), *Syntaxe des langues créole*s, Langages, N° 138, Paris, Larousse, Juin 2000, 127 p.

VERONIQUE, Daniel, Préface de Staudacher-Valliamee, Catéchisme créole et Mission des Noirs à l'Ile Bourbon, 2000.

VERRIER, A.-J., "Le Patois créole de l'île de La Réunion" dans : *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Anjou*, ADR, P.B. 1205, 1906, pp. 283-305.

VINSON, Auguste, "Les origines du patois de Bourbon", in *Bulletin de La Société des Sciences et des Arts de La Réunion*, Saint-Denis, 1882, pp. 80-110.

VINTILA-RADULESCU, Les créoles français, Mouton, Paris, 1975, 211 p.

WALTER, Henriette, *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*, Paris, France, Expansion, 1976, 481 p.

WALTER, Henriette, *La phonologie du français*, 1977.

WALTER, Henriette, Des indices physiques de la parole aux traits phonologiques, les différents temps de l'analyse. Rapport pour le Thème 2 dans *Actes du 4ème Colloque international de linguistique fonctionnelle*, Oviedo, 26-30 juillet 1977, pp. 23-50.

WALTER, Henriette, La mise au point du cahier d'enquête et la présentation des résultats, *Annuaire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, IV° section Sciences historiques et philologiques*, Paris, Sorbonne, 1977/78, pp. 955-963.

WALTER, Henriette, Diachronie, synchronie et dynamique en phonologie in *Linguistique fonctionnelle : débats et perspectives*. Pour André Martinet (sous la direction de Mortéza Mahmoudian, Paris, P.U.F., 1979, 312 p.

WALTER, Henriette, "Le concept de synchronie dynamique", dans : *Actes du 8ème colloque de linguistique fonctionnelle*, Toulouse, 1981.

WALTER, Henriette, Pourquoi des tableaux phonologiques ? Application aux consonnes du libanasi, dans : *La Linguistique.* Vol 18, 1982, pp. 21-31.

WALTER, Henriette, *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, Paris.